John Adams
Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF Nº
ADAMS
165.8
v.5

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle, les Rélations des Assemblées Littéraires, les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

PAR FEU M. DE BACHAUMONT.

TOME CINQUIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II. Sat. 3. vs. 81 & 82

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXVII.

*ADAMS 165.8
v.5

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

L'AN MDCCLXIX.

1 *Novembre.* Il s'eſt trouvé à la poſte une Lettre ayant pour ſuſcription: *Au Prince des Poëtes, Phénomene perpétuel de gloire, Philoſophe des Nations, Mercure de l'Europe, Orateur de la Patrie, Promoteur des Citoyens, Hiſtorien des Rois, Panégyriſte des Héros, Ariſtarque des Zoïles, Arbitre du goût, Peintre en tout genre, le même à tout âge, Protecteur des Arts, Bienfaiteur des talens, ainſi que du vrai mérite, Admirateur du génie, Fléau de perſécuteurs, Ennemi des fanatiques, Défenſeur des opprimés, Pere des orphelins, Modele des riches, Appui des indigens, Exemple immortel des ſublimes vertus.*

Cette Lettre, tout conſidéré, a été rendue à M. de Voltaire, quoiqu'elle ne portât pas ſon nom, comme le ſeul à qui toutes ces qualités puſſent convenir. Bien des gens ne ſeront pas d'accord qu'elles ſoient toutes méritées, & il ſemble que le ſuſcripteur lui eût pu donner des louanges moins équivoques & plus délicates, ſans compromettre la vérité.

Les ennemis de M. de Voltaire prétendent que c'eſt lui-même qui s'eſt adreſſé ou fait adreſſer la Lettre; ils appuyent cette conjecture ſur l'invraiſemblance qu'elle pût venir d'ailleurs que des petites maiſons, ſur la fureur inſatiable qu'a ce grand homme de faire parler de lui, & ſur mille petites ruſes de la même eſpece qu'on ſçait, à n'en pas douter, qu'il a employées pluſieurs fois avec une impudence auſſi groſſiere.

2 *Novembre* 1769. *Dieu & les Hommes, Oeuvre Théologique, mais raiſonnable, par le Docteur Oberu: traduit par Jacques Aimon.* Tel eſt le titre d'un volume in-8°. de 204 pages, qui repaît en ce moment la curioſité des Incrédules. En effet, cette œuvre prétendue théologique, n'eſt qu'une œuvre du diable, & n'en eſt que plus courue. Le fond, très rebattu, eſt enrichi des graces du ſtyle, & les connoiſſeurs y reconnoiſſent la touche du Philoſophe de Ferney. Cet auteur infatigable a voulu donner, ſans doute, matiere à une nouvelle abjuration pour l'année prochaine, lorſqu'il fera ſes pâques avec la ferveur dont il édifie le public depuis deux ans.

4 *Novembre.* L'arrangement de la ville au ſujet de l'opéra n'eſt pas encore fini, quoi qu'il ſoit arrêté. Bien des gens préſument que malgré ces premieres diſpoſitions, il n'aura pas lieu de la maniere dont on a parlé. On remue fortement auprès du corps municipal pour changer cette adminiſtration, qui n'opéreroit rien de

mieux que du tems où elle a eu lieu déja. On ſent qu'un magiſtrat & des échevins tirés du commerce, ou d'autres états du tiers-ordre, ne peuvent apporter dans cette manutention les diſpoſitions néceſſaires à bien régir une machine auſſi compliquée & qui exige dans le directeur une réunion de connoiſſances preſqu'impoſſible. D'un autre côté, les nouveaux prépoſés n'ont pas un mérite plus transcendant que leurs deux anciens confreres. D'ailleurs, les encouragemens qu'on leur offre pour exciter leur industrie, ſont trop foibles, trop incertains, trop éloignés. Ces réflexions, qu'on propoſe à la ville & ſur lesquelles on appuye, excitent une grande fermentation à ce bureau & il eſt eſſentiel de bien débuter. Les opéra exécutés à Fontainebleau cette année, n'ont pas fait honneur à ceux qui en ont fait le choix, & les ballets mêmes, genre où nous excellons aujourd'hui, n'ont pas répondu à ce qu'on avoit lieu d'attendre. C'étoit le cas où Mrs. le Breton & Trial auroient pu réparer le mauvais goût qu'on leur reproche.

8 *Novembre* 1769. On a parlé de la fermentation qu'avoit occaſionnée, il y a près de trois mois, le Panégyrique de St. Louis prêché à la chapelle du Louvre devant MM. de l'Académie Françoiſe par M. l'abbé Couturier, chanoine de St. Quentin. L'orateur avoit été obligé de ſe diſculper par devant M. l'Archevêque, & ſe flattoit d'avoir fait revenir ce Prélat des impres-

ſions fâcheuſes qu'on lui avoit données contre lui. D'ailleurs, ce diſcours imprimé avoit eu pour cenſeur M. Riballier, Syndic de la Faculté, Docteur très connu par ſon attachement à la ſaine doctrine, & par le zele ardent avec lequel il a combattu les erreurs répandues dans le roman de *Beliſaire* de M. Marmontel. Au moment où M. l'abbé Couturier s'y attendoit le moins, il vient d'être interdit de la chaire par le Prélat, à raiſon d'hétérodoxie, & ne pourra prêcher l'avent à l'égliſe des freres de la Charité, ainſi qu'on l'avoit annoncé.

11 *Novembre* 1769. En attendant qu'on puiſſe reprendre le grand ouvrage de paver en marbre le reſte de l'égliſe de Notre Dame, on travaille à différentes décorations particulieres: on eſt occupé aujourd'hui à relever la fameuſe épitaphe de M. l'abbé de la Porte, qui ſervira de pendant à celle du cardinal de Noailles. Ce Chanoine eſt célebre dans le Chapitre par ſes bienfaits à l'égliſe, & par ſon zele à la ſervir; c'eſt lui qui ſur la fin du regne de Louis XIV fût trouver ce Monarque, lui repréſenta que le vœu de Louis XIII, ſon prédéceſſeur, concernant le rétabliſſement du chœur de Notre Dame n'étoit pas encore rempli, & offrit à S. M. de faire les avances néceſſaires pour mettre au moins en train ce projet. Louis XIV ſe rendit à ſes ſollicitations, & l'abbé de la Porte répandit cent mille écus de ſes fonds, qui ont depuis été rendus à ſa famille. Il eſt de l'intérêt

du Chapitre de ne point laiſſer dans l'oubli un ſi bel exemple, & de rappeller des faits auſſi intéreſſans, tous détaillés dans ſon épitaphe.

12 *Novembre* 1769. On écrit de Rome qu'on a frappé une eſtampe allégorique & tout-à-fait plaiſante. Elle repréſente le Pape dans un berceau, qu'agite doucement M. le Cardinal de Bernis; & au bas il eſt écrit, *il a beau faire, il me berce, mais il ne m'endormira pas.* On a attaché cette paſquinade, ſuivant l'uſage, à la ſtatue de Marforio. Elle n'a pas beſoin de commentaire. L'auteur de la Lettre, à cette occaſion imagine une nouvelle charge, non moins vraie; ce ſeroit de repréſenter le Cardinal dans le berceau, & le Pape careſſant le poupon & l'endormant véritablement.

14 *Novembre.* On a répandu dans le monde une autre paſquinade contre le Très Saint Pere, dans le goût de celles qu'on s'eſt ſouvent permiſes à Rome, adreſſée à Marforio. Elle a pour titre: *Lettre très canonique de M. l'Abbé Francœur, Licentié en Théologie, au Pape Clément XIV, ci-devant Volontaire dans la Légion de François d'Aſſiſe, Collecteur des Impôts Divins & Recruteur d'ames.* C'eſt une ſatyre de la conduite du Pape, depuis ſon exaltation, tant à l'égard du Duc de Parme, qu'avec les Princes de la maiſon de Bourbon, au ſujet des Jéſuites. C'eſt auſſi une eſpece de réponſe à la Lettre de ſa Sainteté au Roi, dont on a parlé dans le tems, & qu'on regarda dès-lors comme un

trait de politique d'autant plus adroit qu'il portoit tout le caractere de l'ingénuïté & de la bonhommie. Cette facétie, qui ne peut sortir de la plume d'un bon Catholique, n'a pas même le sel de la plaisanterie pour les indévots.

14 *Novembre* 1769. *Assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.* M. le Beau, Secrétaire, a ouvert la séance en déclarant que M. Zavetti, Bibliothécaire de St. Marc à Venise, avoit remporté le prix remis depuis plusieurs années, dont le sujet étoit quels furent les noms & les attributs divers de Saturne & de Rhée, chez les différens peuples de la Grece & de l'Italie? Quelles furent l'origine & les raisons de ces attributs?

Il a ensuite annoncé que l'Académie proposoit pour sujet du prix, qui dût être distribué dans l'assemblée de pâques 1771, & qui sera double de celui qu'elle avoit déjà proposé pour 1770, attendu que les Mémoires qui lui ont été envoyés n'ont pas rempli ses vues: d'examiner quels ont été depuis les tems les plus reculés jusqu'au quatrieme siecle de l'ère chrétienne, les tentatives des différens peuples pour ouvrir des canaux de communication, soit entre diverses rivieres, soit entre deux mers différentes, soit entre des rivieres & des mers, & quel en a été le succès?

Après cette annonce M. de Guignes a lu une préface servant d'introduction au *Chou-King*, un des livres sacrés des Chinois, qu'il se propose

de

de traduire. On connoît la conſtance infatigable de ce ſavant laborieux, qui continue à nous familiariſer avec tout ce que la littérature qu'il cultive, a de plus curieux & de plus relevé.

A cette lecture a ſuccédé celle d'un mémoire de M. Bouchaud, ſur les différentes ſortes de teſtamens qui avoient lieu chez les Romains, avant la loi des douze tables.

M. l'abbé Ameilhon, après cette lecture, a entretenu l'aſſemblée de quelques réflexions critiques ſur une épreuve uſitée anciennement, appellée *l'épreuve à l'eau froide.* Cette épreuve conſiſtoit à mettre l'accuſé dans un volume d'eau, aſſez étendu: s'il ſurnageoit, il étoit cenſé convaincu; s'il plongeoit au fond, il étoit déclaré innocent. L'auteur rend raiſon pourquoi cette épreuve ſinguliere ſe faiſoit ainſi, & comment il arrivoit que contre les regles ordinaires le prodige s'opéroit plutôt en faveur du criminel, que de l'innocent.

La ſéance a fini par un mémoire de M. l'abbé Bellot ſur les villes Eleutheres ſous la domination Romaine, & ſur leur différence d'avec les villes Autonomes.

15 *Novembre* 1769. *Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences.* Avant de commencer la ſéance M. Grandjean de Fouchy, Sécrétaire, a fait part au public d'une nouvelle qu'il a cru devoir l'intéreſſer; il a annoncé qu'un vaiſſeau venu de la Havane avoit apporté la nouvelle que les Académiciens envoyés dans l'Oueſt du

globe pour obſerver le paſſage de Vénus ſur le diſque du ſoleil le 3 Juin de cette année, & ſur-tout M. l'abbé Chappe, étoient arrivés le 17 Mai à la côte de la Californie: ce qui donnoit lieu d'eſpérer qu'ils avoient été à tems pour remplir leur deſtination.

Après cette annonce, le même Académicien a lu *l'Eloge de M. de l'Iſle*, Aſtronome mort l'année derniere. La vie d'un Savant n'eſt autre choſe d'ordinaire que le récit de ſes travaux & de ſes ouvrages: celle de M. de l'Iſle, très remplie, fourniſſoit au panégyriſte une longue énumération de cette eſpece, dont il n'a omis aucun détail. On n'y voit de remarquable que ſon ſéjour en Ruſſie, qui fixé d'abord à quatre ans fut prolongé ſucceſſivement juſques à 22 ans. Enſorte que cet Aſtronome, preſque le Doyen de l'Académie, s'y trouva comme étranger à ſon retour, & vit toutes les places occupées par ſes éleves. Un pareil oubli jetta de l'amertume ſur le reſte de ſes jours & peut-être en abrégea la durée. Quoi qu'il en ſoit, il a enterré avec lui un nom célebre dans les faſtes des ſciences & ſur leſquelles trois grands hommes ont répandu un luſtre qui ne s'effácera jamais. On doit ſavoir gré à M. de Fouchy d'avoir été ſobre d'ornemens dans cet éloge, & de l'avoir réduit à la ſimplicité du ſujet. Du reſte, il le termina ſuivant ſon uſage, par une deſcription trait pour trait de la figure de ſon héros, par le détail de ſes qualités, toujours excellentes, & de ſa mort très-religieuſe.

Pendant que l'orateur se reposoit, M. le Monnier prit la parole & fit part à l'assemblée d'un Mémoire d'astronomie, contenant une comparaison d'observations faites en Europe du passage de Vénus & de celles faites à St. Domingue: il paroît différer en plusieurs choses du sentiment des autres astronomes sur le phénomene principal, & il conclut par un reprochement de la parallaxe du soleil.

Après ce Mémoire peu intéressant pour le public, heureusement court & fort mal lu, M. de Fouchy a continué par *l'Eloge de M. Fortin*, médecin fameux pour son systême sur la voix, qu'il prétend être un instrument à vent & à corde. Cette idée plus ingénieuse que solide, fit beaucoup de rumeur dans le monde savant; elle occasionna à son auteur quantité de répliques, & M. Diderot entr'autres chercha à le couvrir de ridicule dans son roman des *Bijoux indiscrets.* Depuis cette époque, la plus intéressante de la vie du docteur, on n'y trouve rien de remarquable que sa mort: il étoit grand praticien & fut frappé d'apoplexie, comme il étoit en consultation chez un malade; il périt ainsi au lit d'honneur &, pour ainsi dire, les armes à la main; il étoit grand anatomiste, mais il n'a pas beaucoup écrit, & les Mémoires de l'Académie sont peu chargés des siens.

A cet éloge a succédé un Mémoire d'économie rurale de M. d'Aubenton & débité par M. d'Alembert; il roule sur de nouvelles expérien-

ces de l'Académicien, pour appuyer ſon ſyſtême concernant le parquage des bêtes à laine. Il veut qu'on les parque pendant l'année entiere: tout ce qu'il a tenté à cet égard a parfaitement réuſſi. Il propoſe pour l'hiver un parc artificiel, compoſé d'un terrein enclos de deux murs & de deux clayes. L'utilité de cette façon d'élever les troupeaux de moutons, eſt de former ces animaux plus vigoureux, de procurer à leurs toiſons de meilleures qualités & de rendre leurs chairs plus délicates & plus ſaines. Les inconvéniens ſont nuls, puiſque toutes choſes égales il meurt moins de brebis & même d'agneaux, dans les troupeaux conduits de cette maniere, que dans ceux régimés ſuivant l'ancienne routine. M. d'Aubenton a fait diſſéquer preſque tous les agneaux morts dans l'hiver; il n'a rien trouvé qui indiquât que le nouveau genre de vivre eût occaſionné la perte d'aucun. Du reſte, ce ſçavant patriote n'a pas encore perfectionné ſon ſyſtême, qu'il ne met en pratique que depuis peu de tems, & il continuera à faire part au public de ſes heureuſes découvertes & de ſes utiles inſtructions. Les ſpectateurs enchantés du zele de l'Académicien ont donné à ſon Mémoire tous les éloges qu'il méritoit.

Celui de chymie, du Sr. Cadet, roulant ſur la nature & les qualités de la bile, n'a pas produit la même ſenſation.

17 *Novembre* 1769. Un enfant poſthume né en Bretagne après le terme ordinaire, a donné

lieu de renouveller en juſtice la queſtion des naiſſances tardives. M. Bouvard, médecin fameux de la faculté, a écrit contre la poſſibilité du phénomene. Il lui a été repliqué par M. Petit, qui a ſoutenu l'opinion contraire avec beaucoup de chaleur. Il s'eſt élevé entre ces docteurs une querelle perſonnelle, qui a dégéneré bientôt en injures. La victoire paroiſſoit reſtée à M. Petit; mais ſon adverſaire vient de répandre trois lettres en date du 1er. Novembre, qui renverſent au gré des connoiſſeurs tout le triomphe du vainqueur. On voit avec peine qu'elles ſoient aſſaiſonnées ou plutôt ſurchargées d'invectives dignes des athletes littéraires du XVIe. ſiecle. Il eſt fâcheux que ce genre de combattre proſcrit aujourd'hui du monde poli ſe ſoit encore conſervé dans les écoles.

18 *Novembre.* Les comédiens François ſont dans une grande perplexité ſur leur tranſmigration aux Tuilleries, & ſur la conſtruction de leur nouvelle ſalle. Un jeune architecte, nommé Liégeon, vient de leur propoſer un autre plan, qu'ils goûtent beaucoup. Il ſemble parer à tous les inconvéniens; il ne les oblige point à ſe déplacer, il n'eſt à charge ni au public, ni au Roi, ni à eux-mêmes: en un mot, il réunit une infinité d'avantages. L'artiſte veut conſtruire la ſalle au carrefour de Buſſy, en coupant à chaque angle deux maiſons, qui ſont preſque toutes vuides & de peu de valeur. Il ſe procure tout de ſuite un emplacement très

commode, formant une place circulaire & fournissant une multitude de débouchés. Par ce moyen les comédiens continueroient à jouer où ils sont, jusqu'au moment où le nouveau théâtre seroit construit. Il porteroit en diagonale sur leur terrein d'aujourd'hui; en sorte que de leurs loges & de leur foyer actuels ils déboucheroient tout-à-coup dans la salle moderne. On est surpris qu'ils hésitent encore à recevoir un projet si peu frayeux & qui remplit tous les points à desirer, l'essentiel surtout pour eux, qui est de ne pas quitter leur possession & d'avoir toujours pignon sur rue.

19 *Novembre.* On a parlé l'année derniere du concert exécuté par les virtuoses pour les éleves des écoles gratuïtes de dessin; institution dont on est redevable au magistrat patriote qui préside à la police de cette ville, à laquelle il donne sans cesse de nouveaux encouragemens: il est question d'un concert de cette espece, affiché pour le mercredi 22 de ce mois, jour de Ste. Cécile, Patrone de la musique & des musiciens. M. Gariniès est à la tête de cette sorte de souscription des talens; & M. de Chabanon, de l'Académie des Belles Lettres, mais plus renommé encore par son goût pour le violon, a composé un petit divertissement, dont il a fait les paroles & la musique, qu'il a consacré au profit de l'établissement nouveau. On ne doute pas que l'assemblée ne soit nombreuse & brillante, & que les grands seigneurs & les gens

riches ne déployent en cette occaſion toute leur magnificence.

19 *Novembre* 1769. On vient de faire une plaiſanterie, intitulée le *Credo*, d'un amateur du théâtre. Elle roule ſur quelques anecdotes, dont il faut être au fait & qui ſont très connues de ceux qui fréquentent les foyers, où cette facétie occaſionne ſurtout beaucoup de rumeur. Elle porte d'ailleurs ſur M. de la Harpe, aujourd'hui compagnon travaillant ſous le Sr. Lacombe, entrepreneur du *Mercure*; ce petit auteur s'eſt chargé de la partie littéraire, & principalement de celle du théâtre, dont il prononce les jugemens. Voici ce *Credo*.

„ Je crois en Voltaire, le pere tout-puiſſant, „ le créateur du théâtre & de la philoſophie.

„ Je crois en la Harpe, ſon fils unique, no-„ tre ſeigneur, qui a été conçu du comte d'Eſ-„ ſex, eſt né de le Kain, a ſouffert ſous M. de „ Sartine, a été mis à Bicêtre, eſt deſcendu „ aux cabanons, le troiſieme mois eſt reſſuſcité „ d'entre les morts, eſt monté au théâtre, & „ s'eſt aſſis à la droite de Voltaire, d'où il eſt „ venu juger les vivans & les morts.

„ Je crois à le Kain, à la ſainte aſſociation „ des fideles, à la confrairie du ſacré génie de „ M. d'Argental, à la réſurrection des Scy-„ thes, aux ſublimes illuminations de M. de „ St. Lambert, aux profondeurs ineffables de „ Madame Veſtris. Ainſi ſoit-il!"

20 *Novembre* 1769. On commence à parler

d'une production posthume de Dumarsais contre les préjugés. Il est arrivé de Hollande quelques exemplaires imprimés de cet ouvrage, un des plus formidables traités qu'on eût fait encore, à ce qu'on assure, contre la religion.

21 *Novembre.* L'auteur du livre ayant pour titre *Dieu & les hommes*, établit d'abord la perversité de la nature humaine, qui a donné lieu à l'idée d'un maître éternel qui nous voit & qui jugera jusqu'à nos plus secretes pensées, & prétend que ce Dieu a été reconnu chez toutes les nations civilisées. Il parcourt ensuite les anciens cultes &, en premier lieu, celui de la Chine, qui consiste principalement dans la morale mise en pratique & réduite à cette maxime: *adorez Dieu & soyez juste.* En parlant de l'Inde & des Brachmanes, il fait voir que la théologie de leur Veidam & celle de leur Shafta, livre de beaucoup antérieur au premier, a été imitée très tard par les Juifs & ensuite par les Chrétiens, & que l'histoire de la chûte des anges, dont il n'est pas dit un seul mot dans l'Ancien Testament, & fondement de notre religion, n'est qu'une parabole Indienne. Il jette un coup d'œil rapide sur la théogonie des Caldéens, des anciens Persans & de Zoroastre, des Phéniciens, des Arabes, des Grecs & des Romains. Il conclut que toutes ces religions étoient d'une morale saine, parce qu'il ne peut y avoir deux morales; d'une métaphysique absurde, parce que toute métaphysique l'a été jus-

qu'à Locke; & pleine de rites ridicules, parce que le peuple a toujours aimé les momeries.

L'écrivain paſſe enſuite aux Juifs, il diſcute leur origine & les fait deſcendre d'une horde d'Arabes vagabonds, ſujets à la lêpre, qui venoient piller quelquefois les confins de l'Egypte, & qui furent repouſſés dans le déſert d'Horeb & de Sinaï, quand on leur eut coupé le nez & les oreilles. Il établit qu'ils n'avoient d'abord aucune religion déterminée: que la leur éprouva des changemens continuels juſqu'au tems de la captivité: que leurs mœurs étoient alors auſſi abominables que leurs contes étoient abſurdes; que l'immortalité de l'ame n'eſt ni énoncée, ni même ſuppoſée, dans aucun endroit de la loi Juïve; qu'elle eſt la ſeule dans l'univers qui ait ordonné d'immoler des hommes. Après des recherches ſavantes, ſi le Pentateuque eſt de Moïſe, ſi ce Juif a exiſté, & s'il ne feroit pas le Bacchus de la fable, avec lequel il à beaucoup de reſſemblance; après un parallele des événemens de la fable & de l'ancienne hiſtoire grecque avec ceux de l'hiſtoire juïve, qu'il veut n'être qu'un tiſſu de plagiats continuels, il parle de Jéſus, qu'il fait naître, vivre & mourir Juif; qui, ſuivant le critique, n'a jamais voulu fonder une ſecte nouvelle, qui n'a été que le prétexte de l'établiſſement du Chriſtianiſme & jamais l'auteur, dont les diſciples même ont été conſtamment Juifs, & qui n'a été diviniſé que depuis.

Il fait une longue énumération des fraudes

innombrables des Chrétiens pour établir leur secte, qui ne dut ses progrès qu'à l'esprit apocalyptique répandu alors chez tous les peuples, à l'occasion dss prédictions sur la fin du monde. Il montre une grande ressemblance entre les dogmes du Christianisme, dont Jésus n'a jamais enseigné aucun, & le Systême de Platon sur la Trinité, l'immortalité de l'ame, la résurrection, le paradis, l'enfer & même le purgatoire. C'est donc du Platonisme, mêlé de Judaïsme, qu'est résulté le Christianisme, qui a lui-même essuyé beaucoup de métamorphoses avant d'être au point où il est. De-là les querelles théologiques, qui donnent lieu à l'historien de faire un calcul malheureusement trop vrai des victimes immolées aux fureurs de ces persécutions, & dont par une réduction modérée il ne fait monter le nombre qu'à neuf millions quatre cents soixante-huit mille huit cents hommes. D'où il conclut que la moins mauvaise de toutes les religions, est celle où l'on voit moins de dogmes & plus de vertus, & que la meilleure est la plus simple.

22 *Novembre* 1769. M. Robé est un auteur très connu dans le monde, par ses talens littéraires, par le genre érotique dans lequel il a excellé & par un fameux poëme *sur la Vérole*, qui n'est pas encore imprimé, mais qu'il a lu & relu si souvent que tout Paris en est imbu. Depuis quelques années ce poëte revenu des égaremens de sa vie licencieuse, s'est jetté dans la dévo-

tion; mais étant d'un caractere ardent, il s'est attaché au Jansénisme, a donné dans les convulsions, comme le genre de secte le plus propre à alimenter son imagination exaltée jusqu'au fanatisme. Dans cette effervescence de zele il a voulu tourner au profit de la religion, un talent trop prophané jusque-là, il a entrepris depuis plusieurs années un poëme en cinq chants sur cette matiere auguste. Cet ouvrage passe pour achevé & doit s'imprimer bientôt. Un caustique a fait en conséquence l'épigramme suivante:

Tu croyois, ô divin Sauveur,
Avoir bu jusques à la lie,
Le calice de ta douleur:
Il manquoit à ton infamie
D'avoir Robé pour défenseur.

24 *Novembre* 1769. Le concert annoncé pour mercredi dernier a eu lieu avec beaucoup moins d'affluence qu'on ne comptoit; il a été exécuté dans une salle des Tuilleries, appellée la *Galerie de la Reine*. Beaucoup de virtuoses y ont déployé leurs talens; Mrs. Duport & Janson ont joué du violoncelle, M. Capron du violon, Mlle Féel a chanté, Mrs. le Gros, Durand & Richer ont contribué à la beauté du spectacle. On y a exécuté un divertissement de M. de Chabanon, ainsi qu'on l'a annoncé.

Ce divertissement consiste dans une scene pathétique entre la France & une multitude d'en-

fans fans fecours, qui implorent fon affiftance; elle invoque le Dieu des richeffes. Apollon fe préfente; il reproche à la nymphe d'avoir recours à une Divinité vile, méprifable & incapable de faire des heureux: il offre à initier dans les arts toute cette jeuneffe; ce qui s'exécute. Les éleves font enflammés de l'amour de la gloire & le Dieu leur montre les lauriers dont ils vont fe couvrir.

L'allégorie ingénieufe eft foutenue par une mufique analogue, qui fait autant d'honneur aux talens de M. de Chabanon, qu'aux qualités de fon ame noble & fenfible.

Il auroit été à fouhaiter que dans une occafion comme celle-ci, le zele de cet auteur eût été mieux fecondé & que les virtuofes du premier ordre euffent contribué à fon acte de patriotifme; on auroit, fans doute, déterminé M. Geliotte à fortir de fon repos pour une pareille occafion, & Mlle. le Maure, qui foumet à fes caprices jufques aux têtes couronnées, fe feroit déterminée par l'impulfion de fon cœur pour une auffi belle action.

On ne doit point omettre dans le détail de la fête M. Gariniès, à l'invitation duquel elle a commencé & elle continue à s'exécuter. Il étoit à la tête de la mufique & en dirigeoit toute la machine. En reconnoiffance de fon zele pour le foutien de l'école gratuïte de deffin, M. le Lieutenant général de police lui a accordé quatre places d'éleves.

M. le Duc de Chartres a honoré l'aſſemblée de ſa préſence.

26 *Novembre* 1769. Le livre de l'*Eſſai ſur les préjugés*, *ou de l'influence des opinions ſur les mœurs & ſur le bonheur des hommes*, ouvrage contenant l'apologie de la philoſophie, par M. D. D., eſt la meilleure preuve qu'on puiſſe fournir des progrès de la raiſon humaine depuis quelques années, & de l'énergie qu'elle a acquiſe chez ceux qui ont réfléchi ſur les diſcuſſions multipliées de la morale & de la phyſique, que des Sages infatigables ne ceſſent d'agiter & de répandre.

On trouve dans ce traité complet, ſous le titre modeſte d'*Eſſai*, ce que c'eſt que la vérité, ſon utilité, les ſources de nos préjugés; que la vérité eſt le remede des maux du genre humain, qu'elle ne peut jamais nuire, l'excellence de la raiſon & les avantages qu'elle procure. On examine ſi le peuple eſt ſuſceptible d'inſtruction; s'il eſt dangereux de l'éclairer: quels maux réſultent, au contraire, de l'ignorance des peuples. On établit que la vérité n'eſt pas moins néceſſaire aux ſouverains qu'aux ſujets: comment la corruption & les vices réſultent des préjugés des ſouverains: quelles ſuites funeſtes a la vénération pour l'antiquité, c'eſt-à-dire le reſpect des hommes pour les uſages, les opinions & les inſtitutions de leurs peres: que les préjugés religieux & politiques corrompent l'eſprit & le cœur des ſouverains & des ſujets; que le citoyen doit la vérité à ſes con-

citoyens. On définit la philoſophie, les caracteres qu'elle doit avoir, le but qu'elle doit ſe propoſer, ce que c'eſt que la philoſophie ſpéculative: on découvre les motifs qui doivent animer le philoſophe, quel courage doit lui inſpirer la vérité. On parle de l'antipathie qui ſubſiſta toujours entre la philoſophie & la ſuperſtition; de l'eſprit philoſophique & de ſon influence ſur les lettres & les arts; de la cauſe des vices & des incertitudes de la philoſophie; du ſcepticiſme & de ſes bornes. On prouve que la philoſophie contribue au bonheur de l'homme, & peut le rendre meilleur; quelles ſont les vraies cauſes de l'inefficacité de la philoſophie: que la vraie morale eſt incompatible avec les préjugés des hommes; & qu'enfin la vérité doit triompher tôt ou tard des préjugés & des obſtacles qu'on lui oppoſe.

26 *Novembre* 1769. Les amateurs de l'opéra ſont aujourd'hui calmes ſur les craintes qu'ils avoient concernant Mlle. Arnoux. Cette actrice, par une audace ſans exemple, avoit manqué à Fontainebleau ſi eſſentiellement à Madame la comteſſe Dubarri, qu'elle s'en étoit plainte au Roi. S. M. avoit ordonné que Mlle. Arnoux fût miſe pour ſix mois à l'hôpital: mais Madame Dubarri revenue bientôt à ſon caractere de douceur & de modération, a demandé elle-même la grace de celle dont elle avoit deſiré le châtiment, & a ſacrifié ſa vengeance perſonnelle aux plaiſirs du public, qui aime cette actrice. Le

Roi a eu peine à ſe laiſſer fléchir, & il a fallu toute l'aménité, toutes les graces de cette Dame, pour retenir ſa ſévérité.

27 *Novembre.* La cour & la ville vont voir ſucceſſivement la nouvelle ſalle de l'opéra, en attendant qu'on y joue. On l'a illuminée déja pluſieurs fois & tout récemment pour Madame la comteſſe Dubarri, qui y a été introduite par M. le comte de Saint Florentin. Elle étoit accompagnée de pluſieurs Seigneurs, & cette Dame, ainſi que ſa ſuite, ont été enchantés de cet édifice.

28 *Novembre* 1769. Les camarades de Mlle. Arnoux, trop ſouvent en bute à ſes ſarcaſmes, profitent de l'occaſion de s'en venger, & ont eu grand ſoin de ne pas laiſſer ignorer ſon avanture de Fontainebleau ; elles l'ont répandue avec une charité merveilleuſe, & toutes les fois que cette actrice paroît parmi elles, on lâche toujours un petit mot d'*Hôpital*, ce qui humilie beaucoup cette ſuperbe reine d'opéra.

28 *Novembre.* On a découvert que l'auteur de la ſuſcription emphatique, à la maniere orientale, d'une lettre adreſſée à M. de Voltaire, dont on a parlé, étoit un certain abbé de Launay. Cet abbé avoit été en Portugal, s'étoit inſinué dans la confiance d'un frere du Roi, au point qu'on avoit craint qu'il ne captivât trop ſa bienveillance, & qu'il avoit été obligé de revenir en France, où il s'étoit ſoutenu

par les bienfaits de ce Prince, qui lui a même laiſſé une penſion à ſa mort, mais mal payée, ſuivant l'uſage. L'abbé a contracté beaucoup de dettes, il a été arrêté, il y a quelques années, & eſt en priſon depuis ce tems, dénué de resſources. Il s'occupe à écrire à tous ceux dont il eſpere obtenir quelque choſe, & fait valoir de ſon mieux un aſſez méchant talent qu'il a pour la poéſie. Il eſt connu ſurtout par deux épitres, l'une *au chien du Roi*, & l'autre *à M. l'Evêque d'Orléans*.

29 *Novembre* 1769. M. de Mairan, cet académicien connu de toute l'Europe ſavante, âgé de 91 ans, s'eſt trouvé très mal, il y a quelques jours, d'une indigeſtion, après avoir dîné chez M. de Fonterriere, fermier général; on n'a pu le ramener chez lui tout de ſuite, & on lui a adminiſtré ſur le lieu même les ſecours d'uſage, qui ont procuré une double évacuation très copieuſe. Un accident auſſi grave avoit allarmé ſur le compte de ce vieillard, mais il s'en eſt très bien tiré & a recommencé à dîner en ville très peu de tems après.

29 *Novembre*. Le projet dont on a parlé concernant la nouvelle ſalle de comédie Françoiſe à conſtruire, a été agité ſolemnellement à l'hôtel des acteurs François, devant eux & leur conſeil, le ſamedi 25 de ce mois. Il a été unanimément adopté, & l'on n'a héſité de conclure ſur le champ que pour en référer aux

gen-

gentilshommes de la chambre, ſupérieurs immédiats de la troupe, & ſans l'attache deſquels ils ne doivent rien faire.

En conſéquence les deux amateurs du théâtre, qui par un zele vraiment patriotique ſe mêlent de cette affaire, ont dreſſé un mémoire pour être préſenté aux gentilshommes de la chambre, où ils expoſent tous les avantages du plan en queſtion, dont il réſulte d'abord un embelliſſement pour ce quartier-là, par une place circulaire, preſque auſſi grande que la place des Victoires & encore mieux percée, & par de plus grands débouchés qu'on procure aux environs, en coupant de nouvelles rues à peu de frais, ou plutôt ſans frais: enſuite on améliore de beaucoup la ſituation des comédiens, on leur procure un terrein plus vaſte, plus commode, d'une valeur beaucoup plus conſidérable, & ſans qu'il leur en coûte rien: on débarraſſe la ville, ou le Roi, des ſecours qu'ils auroient été obligés de leur donner: enfin, le public jouïra dans peu, puiſqu'on ne demande que trois ans pour l'entiere confection du plan.

Ce qui doit encore mieux raſſurer ſur la pureté des vues des ſpéculateurs en queſtion, c'eſt qu'ils demandent à ne rien faire que ſous les auſpices de M. de Sartine. On connoît toute l'intégrité & toute la ſageſſe de ce magiſtrat, qui ne ſe chargeroit pas de préſider à la beſogne, s'il n'étoit certain de ſon excellence.

30 *Novembre* 1769. L'Académie Royale de

mufique a repris avant-hier *Dardanus*. Il a été remis avec les applaudiffemens généraux de tous les amateurs. On l'a joué, comme il avoit été exécuté à Fontainebleau, c'eft-à-dire avec les meilleurs acteurs & dans toute la magnificence des habillemens de la cour. Le Roi a bien voulu permettre qu'on en fît ufage pour le public. Mlle. Arnoux, qui a fenti toute l'importance dans ce moment-ci de réparer fa trifte avanture, en captant de plus en plus les fuffrages du public & en fermant la bouche à fes ennemis, a redoublé l'intérêt de fon rôle par l'onction & l'intelligence qu'elle y a répandue.

1er. *Décembre* 1769. La machine pour faire aller un chariot fans chevaux, eft de M. de Gribeauval; on en a réiteré derniérement l'expérience avec plus de fuccès, mais pas encore avec tout celui qu'il a lieu de s'en promettre: il eft queftion de la perfectionner. La machine eft une machine à feu.

1er. *Décembre*. On a découvert près de Meulan une terre, dont on compofe une porcelaine qui va au feu le plus violent fans eau, & qui, jettée fur le champ dans de l'eau froide, ne caffe pas davantage. Cette trouvaille peut être d'un grand fecours. La pâte en queftion eft blanche & point chere.

3 *Décembre*. M. le Lieutenant général de police a prié, il y a quelques jours, par un billet fort honnête M. Bouvard de paffer chez lui à l'heure de fa commodité. Ce médecin s'y eft

rendu & a affecté de croire que M. ou Madame de Sartine étoient malades. Sur la déclaration du premier qu'il n'étoit pas queſtion de cela, mais d'un libelle ſanglant dont ſe plaignoit M. Petit, ſon confrere, le docteur a eu une longue explication, d'où il a réſulté que M. Petit étoit l'agreſſeur, que l'autre n'avoit fait que repliquer, qu'il tenoit ſa défenſe légitime & même indiſpenſable; qu'au ſurplus, il ne ſe regardoit pas comme le juſticiable de M. le Lieutenant général de police; il a refuſé d'entrer en aucun accommodement à cet égard avec ſon confrere. Alors le magiſtrat lui ayant ſignifié qu'il alloit uſer de ſon autorité pour ſuprimer ſon livre, M. Bouvard a pris congé de lui, eſt allé ſur le champ chez ſon libraire, a retiré tous les exemplaires reſtans, & quand on eſt venu pour exécuter les ordres de la police & ſaiſir l'ouvrage, on n'a rien trouvé.

Ce petit véhicule fait merveilleuſement bien à ces lettres, qui juſqu'ici n'avoient été lues & recherchées que par les gens de l'art: aujourd'hui toutes les femmes & les gens les plus frivoles veulent les avoir, par l'éclat que fait dans le monde l'avanture qu'on vient de raconter.

5 *Décembre* 1769. En 1752, un jeune éleve de l'école militaire de Berlin, nommé *Mingard*, âgé de onze ans, curieux d'aſſiſter au ſpectacle du Roi, écrivit à M. de Voltaire, alors en Pruſſe & dans la confiance du Prince, le billet ſuivant:

Ne pouvant plus gourmander
Le deſir ardent qui m'anime,
Daignez, Seigneur, m'accorder
Un billet pour voir *Nanine.*

M. de Voltaire lui fit la réponſe ſuivante:

Qui ſait ſi fort intéreſſer,
Mérite bien qu'on le prévienne;
Oui, parmi nous viens te placer,
Nous dirons qu'il y revienne.

En effet l'enfant plut beaucoup, & dès le ſoir eut l'honneur de ſouper entre le Roi de Pruſſe & M. de Voltaire. Le goût du jeune homme pour les lettres lui ayant fait perdre de vue celle de ſa fortune, il eſt tombé dans la disgrace de ſa famille, & par une ſuite de cataſtrophes ſiniſtres s'eſt trouvé très malheureux. Venu à Paris il s'y eſt conduit avec honnêteté, & n'a point oublié les ſentimens de ſa naiſſance & de ſon éducation. La hauteur de ſon ame l'a porté à avoir plutôt recours à des étrangers qu'à des parens, dont il avoit à ſe plaindre. Un homme de lettres qu'il a eu occaſion de connoître, a cru devoir en ce moment réveiller l'intérêt que M. de Voltaire avoit pris autrefois à ce jeune éleve d'Apollon: pour lui en rappeller le ſouvenir, il lui en a envoyé les deux billets ci-deſſus. Le Philoſophe de Ferney a répondu laconiquement; mais par ce qui ſe paſſe depuis peu de tems, M. Mingard préſume que cet apôtre de l'humanité a excité les ſentimens de

tendreſſe de la famille de l'enfant prodigue, & elle vient de lui procurer des conſolations qu'il croit devoir à M. de Voltaire: nouveau trait de bienfaiſance qu'on ſe hâte d'annoncer au public.

6 Décembre 1769. Mlle. Caron, aujourd'hui Madame de la Sône, connue longtems dans Paris comme maîtreſſe de M. le Comte de Charolois, a eu deux filles de ce Prince, qui devenues grandes ſont en état d'être mariées. On aſſure qu'elles ſont charmantes, pleines de talens & très propres à faire des paſſions. Un gentilhomme attaché à Madame la Princeſſe de Conti, eſt à la veille d'en épouſer une. Cette Princeſſe, pour rendre le mariage plus honorable, a bien voulu ſolliciter des lettres de légitimation, qu'elle a obtenues. Ces lettres patentes ont été revêtues des formalités néceſſaires, & les jeunes perſonnes s'appellent aujourd'hui *Mesdemoiſelles de Bourbon.*

Madame de la Sône eſt digne, à bien des égards, de cette faveur, par ſon eſprit, par ſes graces, par la maniere diſtinguée dont elle vit & dont elle fait uſage de la fortune que le Prince lui a laiſſée, & par la bonne éducation qu'elle a donnée à ſes filles. Elle demeure dans un couvent, avec toute la décence convenable à ſon état. Elle a rendu aujourd'hui le pain béni à St. Nicolas du Chardonet, ſa paroiſſe, dans toute la pompe poſſible.

M. Bouret, toujours inépuiſable en fait de

galanteries, a eu l'honneur de préſenter à la fiancée une tabatiere très riche, mais ſurtout précieuſe par une miniature exquiſe, où il a fait repréſenter cette jeune bergere, cueillant des lys: allégorie ingénieuſe pour la circonſtance & qui caractériſe parfaitement le goût fin de ce courtiſan délicat.

7 *Décembre* 1769. Extrait d'une lettre de Rome du 20 Novembre 1769.... Le Saint Pere continue à s'occuper de l'adminiſtration intérieure de ſes états, de la réforme des mœurs & des abus. Vous avez ſçu qu'il avoit proſcrit l'uſage ridicule ſur les théâtres de cette ville de faire jouer les rôles de femmes par de jeunes garçons, & qu'il avoit remis le ſexe en poſſeſſion de toutes ſes fonctions à cet égard. Il vient d'abolir une coutume plus horrible & plus abominable: par une barbarie qui fait la honte de tous ſes prédéceſſeurs, on outrageoit la nature dans de jeunes enfans, & on les dreſſoit dans ce malheureux état à remplir les fonctions de muſicien à la chapelle des Papes. On ſe procuroit ainſi des voix claires & argentines, qui flattoient les oreilles de ces Souverains, & pour leur plaiſir on avoit conſacré une horreur qu'on ne devroit lire que dans l'hiſtoire des tyrans de Rome. Sa Sainteté aime beaucoup la muſique, mais encore plus l'humanité; & pour ſuppléer à cette eſpece de chanteurs appellés *Caſtrati*, elle a permis de prendre des femmes dans les muſiques d'égliſe. Un pareil trait fe-

ra bénir à jamais le Pontificat de Clément XIV. Il eſt adoré de ſes ſujets & ſurtout du ſexe, qu'il fait ſortir de la nullité à laquelle l'avoient réduit ſes prédéceſſeurs.

8 *Décembre* 1769. On aſſure que M. le comte de Saint Florentin a vivement réprimandé le docteur Bouvard ſur la maniere dure & brutale dont il a traité ſon confrere, M. Petit; que cette conduite a fait grand tort à la cour au premier, & que cela pourra l'exclure de ſuccéder à M. Senac dans ſa place. Au ſurplus, elle ne doit pas être vacante ſitôt, puiſqu'il ſe porte beaucoup mieux. M. de Vernage eſt auſſi ſur les rangs pour le remplacer.

10 *Décembre*. M. l'abbé Couturier, dont on a rapporté les tracaſſeries, qui lui ont été ſuſcitées par ſes ennemis auprès de M. l'Archevêque, a eu le bonheur de faire revenir de ſa prévention ce Prélat très entêté ordinairement. L'interdiction a été levée bientôt, & l'orateur en queſtion a prêché le premier dimanche de l'avent dans l'égliſe de la charité, pour laquelle il étoit déſigné. Sa diſgrace paſſagere eſt un véhicule de plus à ſa réputation, & l'on s'empreſſe d'aller entendre ce prédicateur cenſuré, avec la même avidité qu'on recherche un livre défendu & qui ſe vend ſous le manteau.

13 *Décembre*. On a parlé depuis longtems des mouvemens que M. de Voltaire s'étoit donnés pour faire rendre juſtice à la famille des Sirven, ces malheureux pere & mere, accuſés

d'être auteurs du meurtre de leur fille & condamnés comme tels par contumace au parlement de Toulouſe. Ils ont eu le courage de ſe rendre en cette ville, de faire juger la contumace, & ils ont été déclarés généralement innocens: on les a remis en liberté & en poſſeſſion de tous leurs biens, confiſqués au profit du roi par le domaine, ſuite néceſſaire de l'arrêt.

Cet événement, qu'on doit principalement aux ſoins & aux réclamations de M. de Voltaire, aſſure de plus en plus à ce poëte philoſophe une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité. On ne doute pas que M. Elie de Beaumont, avocat célebre au parlement de Paris, & qui a paſſé pluſieurs mois de l'été & de l'automne à Ferney, n'ait beaucoup contribué à éclairer & à faire juger l'affaire: on ne doute pas non plus que M. de Vaudeuil, le nouveau Premier Préſident du Parlement de Languedoc, n'ait verſé dans ce tribunal l'eſprit de tolérance dont eſt animé le magiſtrat en queſtion, & qu'il n'éteigne tout-à-fait le feu du fanatiſme, qui n'avoit que trop éclaté dans la malheureuſe affaire des Calas.

14 *Décembre* 1769. C'eſt avec douleur que les amateurs du théâtre italien, qui avoient conçu les plus grandes eſpérances ſur le compte du Sr. Gretri, ce Pergoleſe de la France, voient que ce muſicien eſt ſur le point d'être moiſſonné à la fleur de ſon âge. Il eſt attaqué de la poitrine, & ſon genre de vie ne contribue

bue pas peu à aggraver ſon état. On convient aſſez généralement qu'il étoit fait pour opérer une révolution dans la muſique de ce théâtre, dont les coryphées ne paroiſſent que des gens médiocres auprès de cet auteur.

15 *Décembre* 1769. Vendredi dernier, à l'opéra, un ſpectateur du parterre s'enthouſiasmoit ſur la danſe vigoureuſe & hardie de Mlle. Aſſelin, une des coryphées du théâtre lyrique. Son voiſin la déprimoit, au contraire, & la trouvoit déteſtable. Chacun ſoutenoit ſon avis avec opiniâtreté & y reſta ſuivant l'uſage. A la derniere repriſe, le détracteur de la danſeuſe s'écria qu'il falloit être bien bête pour l'admirer; ſon adverſaire lui dit: „ juſqu'ici, Mon-„ ſieur, j'ai cru que c'étoit à Mlle. Aſſelin „ que vous en vouliez: je vois très bien à pré-„ ſent que c'eſt à moi, & vous allez m'en faire „ raiſon." Ils ſortent, ils ſe battent, ſans s'être jamais connus ni vus qu'en ce moment, & l'aggreſſeur reſte mort ſur la place. Il ſe trouve par les informations que c'eſt un M. Hooke, officier, parent d'un Hooke connu par une avanture à peu près ſemblable, qui lui arriva au concert ſpirituel, qui fit beaucoup de bruit dans le tems, & qui ne s'eſt terminée qu'après pluſieurs combats arrivés en divers endroits entre les deux contendans.

Au ſurplus, cette cataſtrophe releve merveilleuſement la réputation de Mlle. Aſſelin. Toutes ſes camarades la regardent avec envie & vou-

droient bien compter dans les faſtes de leur hiſtoire quelques combats ſinguliers de cette eſpece.

16 *Décembre* 1769. M. l'abbé Riballier, Docteur de Sorbonne, Syndic de la faculté de théologie, ſi connu par ſes démêlés avec Mrs. de Marmontel & Voltaire, eſt ſurtout célebre par les ſarcaſmes dont ce dernier l'a criblé. Il a la vue très mauvaiſe: un plaiſant a ſuppoſé qu'il l'avoit entiérement perdue en travaillant à la cenſure de *Beliſaire*, & que réduit à prendre un chien pour guide, il avoit choiſi celui de ce héros dans ſon malheur. En conſéquence on a gravé l'abbé Riballier conduit par l'animal, ayant au col un collier, ſur lequel on lit ces vers:

Paſſant, liſez ſur mon collier
Ma décadence & ma miſere:
J'étois le chien de *Beliſaire*,
Je ſuis le chien de *Riballier*.

17 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Châlons, le 14 Décembre 1769.... Il y a toute apparence que Madame la Dauphine paſſera par ici; il n'y a cependant encore que des préſomptions. Quoi qu'il en ſoit, on vient toujours d'ériger une nouvelle porte en forme d'arc de triomphe, par où entrera cette Princeſſe, ſi elle prend la route de Strasbourg. On a nommé à bon compte cette porte *la Porte Dauphine*. Elle eſt magnifique, elle a 50 pieds de haut & doit être enrichie de médaillons & de bas-re-

liefs, relatifs à l'événement du mariage de M. le Dauphin. C'eſt le Sr. Pigale qui eſt chargé de ce travail. Le monument en queſtion coûtera 30,000 livres, quoique les pierres aient été apportées par corvée des divers endroits de la province, dont on les tire. Cela n'a pas accommodé le payſan, mais Châlons s'en embellit beaucoup. Notre Intendant, M. Rouillé d'Orfeuil, ne ceſſe de travailler à rendre cette ville très belle, d'infame qu'elle étoit.

Si Madame la Dauphine paſſe par ici, M. l'Archevêque de Rheims ſe propoſe d'y venir jouir de ſon droit de Pairie, qui eſt d'embraſſer à la joue la Princeſſe, droit qu'il ne pourroit faire valoir lorſqu'il la recevra à la tête de ſon clergé.

17 *Décembre* 1769. Les partiſans du *Pere de famille* font valoir deux événemens qui ſe ſont paſſés à la comédie françoiſe, hier jour où l'on jouoit ce drame. Le premier, eſt celui d'une femme, qui, au moment où le jeune homme défend l'épée à la main ſa maîtreſſe qu'on veut enlever, a été ſi vivement ſaiſie, qu'elle en a jetté les hauts cris, qu'elle eſt tombée en convulſions & qu'il a fallu la tirer de ſa loge; enſorte que le ſpectacle a été interrompu pendant quelque tems.

Le ſecond, eſt la fureur avec laquelle le parterre, lorſqu'on eſt venu annoncer la repriſe d'*Hamlet* pour mercredi, s'eſt recrié : *point d'Hamlet : le Pere de famille !* & cela à pluſieurs fois.

Il paroît que les comédiens n'ont point eu égard aux réclamations du parterre, puisqu'*Hamlet* est annoncé sur l'affiche pour mercredi. On dit que le cinquieme acte est refait & sera neuf absolument.

18 *Décembre* 1769. Extraït d'une Lettre de Pologne du 1 Décembre 1769.... Vous connoissez M. le comte Oginski, grand général de Lithuanie : vous connoissez l'étendue de ses lumieres & les graces de son esprit. On peut renvoyer ceux qui voudroient en voir un échantillon, à l'article *Harpe*, qu'il a fourni au Dictionnaire Encyclopédique. Il vient de faire une action qui le rendra encore plus précieux & plus immortel, que tous les ouvrages qu'il pourroit composer. Il a entrepris de faire à ses frais un ouvrage de la plus grande utilité pour la province de Lithuanie : c'est un canal de communication entre les rivieres Jasiolda & Szczara, par le moyen duquel les productions du fertile district de Pinsko, qui n'avoient point de débouché, en auront un pour être envoyées à Konigsberg, parce que la riviere Szezara se décharge dans le Niemen, qui porte les batteaux dans ce port. Ce canal de communication aura environ douze lieues d'étendue, & un assez grand nombre d'écluses. Il est déjà avancé de plus de moitié, & il coûtera plusieurs millions à M. Oginski, qui en fait le sacrifice à sa patrie.

21 *Décembre*. M. l'abbé Vatry, pensionnaire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres,

eſt mort le 16 de ce mois. Il étoit infirme depuis longtemps & la tête ne faiſoit plus de fonctions; c'étoit un des plus ſavans hommes de l'Europe dans le Grec, qu'il avoit profeſſé au College Royal.

21 *Décembre.* Les comédiens François ont repris hier *Hamlet.* Le cinquieme acte, quoique tout neuf, n'a pas paru moins mauvais que le précédent. L'auteur, à un dénouement trivial & uſé, a ſubſtitué une cataſtrophe ridicule & abſurde. Tous les perſonnages y ſemblent autant de marionettes, dont le poëte retarde ou accélere les mouvemens à ſon gré. Le tyran ſurtout y complette parfaitement ſon caractere du plus inſigne, du plus plat & du plus ſot coquin qu'on puiſſe voir. Il faut travailler pour la troiſieme fois à refaire ce cinquieme acte, qui dépareille abſolument les autres, où il y a au moins quelques belles choſes.

22 *Décembre* 1769. On a envoyé de Breſt les vers ſuivans, faits ſur la mort de Gordon. Ils paroiſſent récapituler en bref toute la trâme de ce fatal événement. Il faut ſavoir qu'il s'eſt plaint d'avoir été excité par le comte d'Harcourt, Ambaſſadeur de la cour de Londres à la cour de France, non à incendier le port de Breſt, comme on a dit, mais à en reconnoître la ſituation, à en examiner tous les détails, pour en profiter au beſoin. Quant au ſage Magiſtrat, on connoît aiſément qu'il veut parler de M. de

Clugny, Intendant de Breſt & Préſident de la Commiſſion.

Un perfide Vieillard abuſa ma jeuneſſe,
Un ſage Magiſtrat confondit mes projets,
Une mort héroïque expia ma foibleſſe,
Un peuple généreux me donna des regrets.

24 *Décembre* 1769. Le triomphe du Docteur Petit ſur le Docteur Bouvard n'a pas été long; ce dernier a eu recours à M. le Chancelier, & ce chef ſuprême de la juſtice a fait révoquer l'ordre de la police, qui avoit arrêté le débit de l'ouvrage de ce médecin contre ſon confrere; il ſe vend aujourd'hui publiquement: mais ce qu'on avoit prévu malheureuſement pour M. Bouvard eſt arrivé; ce véhicule produiſit un débit étonnant du livre, qui maintenant n'eſt plus recherché.

27 *Décembre*. On a déjà parlé du procès pendant par devant le chef de la librairie entre les libraires & M. Luneau de Boisjermain. On a réſumé les diverſes prétentions des deux parties & ſurtout les deux mémoires de Me. Linguet, ce Démoſthene de nos jours, qui refute ceux des libraires avec autant de ſolidité que d'éloquence & de feu. Ces derniers viennent de fournir une replique & c'eſt à cette occaſion qu'un anonyme a répandu une brochure intitulée: *Avis aux gens de lettres*. Après une expoſition nette & préciſe du ſujet, l'auteur fait rapidement quelques notes ſur la dé-

fenſe nouvelle des libraires & prouve qu'ils ne ſont pas heureux en réparties. Non content de cela, il les ſuit pas à pas, il montre que conduits par l'avidité, ils marchent toujours entre l'injuſtice & l'extravagance. Il examine & discute ſéparément chacune de leurs prétentions & en fait voir palpablement l'indécence. Il termine ſon écrit par des réflexions générales, qui naiſſent naturellement de ſon ſujet. Il ſe plaint que la France, étant le pays du monde où les lettres ſoient le plus floriſſantes, ſoit en même tems le pays où ceux qui les cultivent, ſoient traités le plus déſavorablement. Il les peint, avec non moins de vérité que d'énergie, gémiſſant ſous le joug des libraires, travaillant en vils eſclaves au champ fécond de la littérature, tandis que ces maîtres durs recueillent tout le fruit de leurs ſueurs, & vivent à leurs dépens dans l'abondance & dans le luxe. Il compare les procédés des libraires de France & de ceux de Londres envers les auteurs, & il en fait voir l'énorme différence à la honte des premiers. Il cite l'exemple d'une *Hiſtoire de Charles* V, en cinq volumes, dont le manuſcrit a été vendu par M. Robertſon quatre mille guinées; tandis que l'*Encyclopédie*, ce vaſte dépôt de toutes les connoiſſances humaines, ce monument, qui ſeul forme une bibliotheque entiere, qui a rapporté plus de deux millions de gain aux libraires, n'a valu à M. Diderot, entrepreneur, direc-

teur, & ſurtout ſeul architecte de cet immortel édifice, que cent piſtoles de rentes viageres. Il finit par une peroraiſon vigoureuſe, où il exhorte les gens de lettres à ſecouer un joug auſſi honteux que tyrannique, pour s'aider mutuellement dans l'impreſſion & le débit de leurs ouvrages, & pour donner des ſecours aux jeunes gens qui entrent avec du talent dans la même carriere. Il ſonne le tocſin même à l'égard des ſeuls amateurs, fait craindre le dépériſſement du goût & des lettres, ſi l'on ne met un prompt remede à la rapacité dévorante des libraires, ſang-ſues des auteurs & qui ſe gorgent impitoyablement de leur ſang.

27 *Décembre* 1769. *Diſcours de Gordon à ſes Juges.*

Monſieur & Meſſieurs,

Vous êtes peres, vous tous, peres heureux; vos enfans ne vous ſont pas enlevés, vous leur êtes conſervés. Le mien, pere de treize, nous fut enlevé dans ſa 38e année. Je n'en avois alors que 12: quelle perte pour moi! Ma mere me reſta encore: veuve à 32 ans, elle ſe retira dans une maiſon de campagne, déterminée à y paſſer le reſte de ſes jour avec ſes cinq filles. Le ſoin de l'éducation de nous autres fut confié à nos plus proches parens. Ma faute, ou, ſi vous voulez, mon crime, n'eſt pas l'effet d'un tempéramment vicieux, ſuite ſouvent d'une éducation négligée, mais d'un malheur (*) qui

(*) Pour avoir tué un homme dans une rixe.

m'avoit obligé de venir en France. Milord Harcourt promit à ma ſollicitation de me remplacer dans mon ancien régiment : il ſe prévalut de cette conjoncture, en me propoſant ce fatal voyage. Mon peu d'expérience me laiſſa ſéduire, ma reconnoiſſance me le fit entreprendre. Figurez-vous en Milord Harcourt un homme de ſoixante ans, décoré de toutes les beautés de la vieilleſſe : en lui je voyois un homme de naiſſance, Lieutenant général de nos Armées, Ambaſſadeur en France & mon protecteur. Que de prévoyance n'auroit-il pas fallu pour appercevoir la chaîne de malheurs qui devoient s'enſuivre ? Et ſous quelles couleurs ne me préſenta-t-il pas ſa propoſition ? Il me fut impoſſible d'éviter ſon piege.

Je n'ai, hélas ! que peu à eſpérer du côté des loix, elles ne regardent que les fautes. J'ai toujours eſpoir en vous, vu que l'Etat ne peut ſouffrir aucun préjudice de tout ce que j'ai fait. De plus : je déclare n'avoir jamais eu intention de former aucunes liaiſons ici : c'eſt le cruel hazard qui me les a fait trouver.

Mitigez donc, s'il ſe peut, la ſévérité des loix : permettez que je vous rappelle encore une fois que j'ai une mere, & que je vous repréſente la douleur d'une famille nombreuſe ; elle eſt noble : & s'il faut mourir, ne me faites pas ſouffrir d'ignominie ; laiſſez-moi agir en liberté & je ſaurai éviter la honte. Enfin, pour derniere grace, que je meure avec mon écharpe

militaire & qu'on la fasse tenir ensuite à mon frere.

29 *Décembre* 1769. Outre *l'Avis aux gens de lettres*, dont on vient de parler, il avoit paru dans l'affaire de M. Luneau de Boisjermain avec les libraires, un troisieme Mémoire, sous le titre de *Derniere Réponse signifiée & Consultation pour le Sr. Luneau de Boisjermain contre les syndics & adjoints des Libraires de Paris.* Dans ce Mémoire, encore plus vigoureux que les précédens, l'auteur a sçu répandre un intérêt dont on ne croiroit pas la matiere susceptible, & qui d'une cause particuliere, a fait une générale avec tous les gens de lettres, par le détail des vexations que ces derniers en éprouvent continuellement & qui deviendroient de plus en plus odieuses, si on les laissoit empiéter sur eux comme ils le prétendent. On sait que depuis longtems ils affectent envers eux une dureté & un despotisme, qu'il grossit, & les a déjà couvert du ridicule qu'ils méritent, dans la *Chartreuse*, où il dit en décrivant les entours du college des Jésuites & de la rue St. Jacques:

> Où trente f... imprimeurs
> Donnent froidement audience
> A cent faméliques auteurs, &c.

L'Avocat, dans le Mémoire en question, plus approfondi que les premiers, remonte à l'origine des Libraires, qui avant la découverte de l'imprimerie étoient dans la plus humiliante,

la plus ſervile dépendance des gens de lettres, entiérement aux ordres & aux gages de l'univerſité. On les appelloit alors *Stationarii*, c'eſt-à-dire entrepoſeurs, comme ſervant préciſément & uniquement au courtage des livres peu communs alors. Elle avoit ſur eux le droit d'inſpection, de correction, & elle en uſoit. Il refute victorieuſement leur aſſertion, par laquelle ils prétendent n'être pas confondus avec les autres eſpeces de négoces, & diſtinguer dans la librairie une partie purement matérielle, qu'ils dédaignent, & une partie purement ſpirituelle, qu'ils s'approprient. Il fait voir, au contraire, qu'ils n'occupent qu'un rang très peu diſtingué dans l'ordre des vanités ſociales, qu'ils ſont exclus de l'échévinage de Paris, eſpece d'apothéoſe bourgeoiſe, à laquelle peuvent être admiſes des communautés de marchands, au-deſſus deſquels ils voudroient s'élever, & qu'enfin le Souverain lui-même les a aſſimilés quelquefois aux états mécaniques les plus vils.

Mais ce qui doit ſurtout les confondre & les couvrir de confuſion, c'eſt une table jointe à cet écrit, par laquelle il eſt démontré que les Libraires, tous frais faits pour le Dictionnaire Encyclopédique, montant à 938,291 livres, 2 ſols, 6 den., ont gagné 2,444,202 livres, 17 ſols 6 den. &c., dont 634,307 livres 4 ſols qu'ils ont pris de trop aux ſouſcripteurs. Ceci n'eſt point, au reſte, une récrimination

inutile & hors d'œuvre, puiſque M. Luneau de Boisjermain étoit un des ſouſcripteurs de l'Encyclopédie & qu'il a déjà entamé une procédure juridique contre les libraires, pour ſe faire reſtituer la ſomme qui lui a été priſe de trop.

Après ce Mémoire ſavant & éloquent de Me. Linguet, ſuit une Conſultation de dix Juriſconſultes, en date du 15 Novembre, tous du même avis & donnant entiérement gain de cauſe à M. Luneau. Le procès eſt toujours en délibéré par devant M. le Lieutenant général de police.

30 *Décembre* 1769. M. le Préſident le Monnier rentre de nouveau en lice contre M. de Valdahon, à l'occaſion de Mlle. le Monnier, qui depuis qu'elle eſt majeure lui a fait des ſommations reſpectueuſes pour épouſer ſon amant, dont la conſtance a été miſe à de ſi rudes épreuves. Tous les papiers publics ont parlé ſi ſouvent & d'une façon ſi intéreſſante du procès célebre qui dure depuis ſept ans entre ce premier Préſident de la Chambre des Comptes de Dole, & le Mouſquetaire gris, qu'on s'en ſouvient ſûremeut & que les cœurs tendres ſont encore affectés de cette hiſtoire romaneſque. On blâme généralement l'opiniâtreté de M. le Monnier, qui par des Mémoires infâmes a cherché à rendre odieux & mépriſable un homme eſtimé publiquement.

La fille vient de répandre un Mémoire en réponſe aux horreurs débitées par M. le Monnier, où elle eſt obligée par ſa poſition cruelle

de défendre un amant contre un pere. On y retrouve l'Avocat difert qui a déjà fait d'autres Mémoires dans la même caufe: il a traité cette matiere plus en romancier qu'en jurifconfulte: plus de mots que de chofes, plus de phrafes que de raifons conftituent le fond de cet ouvrage, qu'on trouve fur toutes les toilettes & qui y aura plus de fuccès que fur le bureau des Juges.

M. Loifeau de Mauléon termine cette apologie par une Lettre à Mlle. le Monnier, en date du 5 Décembre, où après avoir donné à entendre avec autant de vanité que d'indécence, qu'il lui a prêté fa plume gratuïtement, il déclare que devenant Maître de la Chambre des comptes de Nancy, les ufages de l'Ordre des Avocats & ceux de la Compagnie ne lui permettent pas de figner ce Mémoire; qu'en conféquence il le remet entre les mains d'un ancien confrere. Ce dernier, après un bout de Confultation fort platte, datée du 10 Décembre, adopte l'ouvrage du Sr. Loifeau & figne le Mémoire.

31 *Décembre 1769. Lettre d'Alexandre Gordon à Sir Charles Gordon, fon frere.* „ C'eft avant mon dernier moment, cher Charles, que je prends la plume pour te faire part de mon fort. Je fuis condamné à perdre la tête fur un échaffaud entre 4 & 5 heures, ce 29 Novembre, après midi. Ma feule confolation en ce moment terrible eft de n'être pas coupable des crimes que

l'on m'a imputés & d'avoir arraché des larmes de mes juges mêmes. Depuis l'existence des loix, jamais arrêt aussi cruel n'a été rendu contre qui que ce soit. En effet, si j'avois été coupable des crimes dont un Anglois nommé Stuart m'a accusé, à quel supplice les juges m'eussent ils donc condamné? Je suis le plus infortuné de tous les hommes. Les deux personnages que j'avois cru mes amis m'ont trompé, ils m'ont toujours flatté de pouvoir obtenir ma grace, ils m'ont empêché d'intéresser en ma faveur la noblesse d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. J'ai été condamné, non pour avoir eu le projet d'incendier tous les ports de France, parce que mes juges n'ont pu prouver un si horrible crime, mais pour avoir pris des mesures avec deux honmes ici apostés pour me séduire (*), pour avoir plusieurs détails de ce port, lorsque je serois en Angleterre. Le moment fatal approche, cher frere! j'entends dans

---

(*) Ceci a trait à deux *moutons*, en termes du métier, c'est-à-dire à deux hommes, que M. de Clugny avoit excités à paroître entrer dans les projets de Gordon, pour mieux les connoître, & à gagner sa confiance, pour le trahir ensuite plus sûrement. Cet intendant avoit écrit à la cour dès les premiers soupçons qu'il eut sur le compte de l'Anglois, & le ministre lui répondit de le faire veiller, de ne témoigner aucune inquiétude & de s'y prendre de façon à acquérir des preuves plus sûres de ses desseins.

lès escaliers les gardes qui viennent me chercher. Je te demande en grace, cher Charles, de consoler ma tendre mere: il m'est impossible de finir ma lettre pour elle. Mes pleurs effacent chaque mot que je trace. Embrasse tous mes parens & dis-leur que je meurs innocent. Remercie mon oncle Pierre Gordon pour tous les soins qu'il a pris. J'ai heureusement obtenu d'être exécuté avec toutes les marques militaires. M. de Clugny, mon juge, m'a promis de t'envoyer mon écharpe: elle te sera envoyée teinte de mon sang innocent. Quel motif, cher frere, pour t'exciter à une juste vengeance! Je laisse la plume pour aller à l'échaffaud. Oh! mes adorables & tendres sœurs, je ne vous verrai donc jamais, je ne vous reverrai plus... Cet arrêt est mille fois plus terrible que la mort. Adieu, cher frere, mon frere, mon ami: dans une demi-heure je ne suis plus.

L'AN MDCCLXX.

1 *Janvier* 1770. *La rosiere de Salenci*, cet opéra comique disgracié à la cour, & dont on avoit dit beaucoup de mal lorsqu'il a paru pour la premiere fois à la comédie italienne, suivant l'usage de ce théâtre n'a repris que plus forment depuis, au moyen de quelques retranchemens, de changemens, de corrections. Le public enchanté de la docilité du Sr. Favart, a trouvé que cela faisoit un excellent effet,

qu'il avoit eu tort de condamner ſi promptement un grand maître.

3 *Janvier* 1770. M. Roſe de Chantoiſeau, ancien directeur du bureau général d'indication, premier auteur des *reſtaurateurs*, & célebre par diverſes autres inventions qui indiquent ſon génie & la fertilité de ſes reſſources, vient de répandre auſſi un proſpectus, qui n'eſt encore qu'une eſquiſſe d'un projet dont on parle dans le public depuis quelque tems, mais qui n'avoit pas reçu toute ſa forme. Il a pour titre: *l'ami de tout le monde*, ou *précis d'un plan de banque générale de crédit public*, *ſociale & commerçante*, *de confiance & de reſſources dans les beſoins de l'état*; *propoſée pour la liquidation des dettes d'un état*, *le ſoulagement des peuples*, *l'agrandiſſement du commerce & le tombeau de l'uſure.*

L'auteur propoſe ſon plan, comme un moyen très ſimple & peu diſpendieux pour liquider les dettes de l'état, ſans établir aucun impôt, pour ſubvenir & ſatisfaire avec autant de rapidité que d'efficacité aux beſoins *preſſans* de la France, à ſes engagemens *paſſés*, *préſens* & *à venir*, & finalement enrichir le Roi & ſoulager ſes ſujets.

Il voudroit pour cela, qu'en établiſſant ſa *banque générale de crédit public*, on y fondât un certain nombre déterminé de billets de crédit, qui y ſeroient relatifs, rembourſables au tréſor royal tous les ans par quart, au *pro rata* chacun de ſa valeur repréſentative.

Il

Il entend qu'il feroit expreffément énoncé par l'édit de création que ces billets ne pourroient être refufés dans *aucun cas* par le créancier, du débiteur, qui s'en trouveroit titulaire, aux offres & conditions expreffes par le débiteur de fupporter en fon propre & privé nom la perte d'un pour cent, c'eft-à-dire, d'environ deux fols par piftole, pour chaque *mutation* de propriété.

Il prétend que par ce moyen il n'y auroit plus de *répercuffion* à craindre dans le commerce de la part de l'Etat, qui acquitteroit alors fur le champ fes fourniffeurs, les fourniffeurs leurs fabriquans, les fabriquans leurs créanciers, &c.

Suit un dévéloppement du plan propofé, où, pour rendre fon idée plus fenfible, cet écrivain politique met fous les yeux un même exemple préfenté fous deux points de vue différens. Il en réfulte, qu'en fuppléant à l'efpece numéraire par la création des nouveaux billets de crédit propofés, l'état feroit dans le cas en effet de liquider toutes fes dettes, fuivant l'objet de l'auteur, fans établir aucun nouvel impôt, fans altérer les finances, & fans rien faire perdre aux créanciers, ou du moins en ne leur faifant effuyer qu'une perte volontaire, momentanée & infenfible; qu'il en provient un très grand avantage pour chacun d'eux, par la jouiffance accélérée de leurs fonds.

On infinue d'ailleurs que les particuliers, obligés par des revers inattendus d'avoir recours

aux usuriers, ou prêteurs sur gages, trouveroient bientôt dans une des branches de cet établissement des secours prompts & gratuits: M. Rose se réserve de le mettre au jour en tems & lieu.

Au surplus, l'auteur, pour donner plus de confiance au ministere, annonce qu'il a remis en 1764 son plan à découvert sous les yeux de MM. les juges consuls & des six corps assemblés, pour être réfuté, contesté ou applaudi, & qu'il ne craint point d'avancer que d'après quelques observations auxquelles il s'est soumis, ils l'ont tous unanimément regardé comme le plus économique, le moins équivoque & le plus avantageux au public, qui leur eut encore été présenté jusqu'alors. Mais il convient que l'exécution de ce plan exige une manutention particuliere, d'où dépend le succès des opérations, que la briéveté d'un prospectus ne lui permet pas de déduire.

Pour ne rien laisser à desirer, M. de Chantoiseau a la bonne foi de se faire les objections les plus fortes qu'il puisse s'imaginer, ou qui lui aient été faites. Elles sont au nombre de six, & il établit les réponses à côté.

A la fin se trouve un modele des billets de crédit public, qui constitue leur façon, & met sous les yeux le méchanisme de l'opération.

5 *Janvier* 1770. Il est venu des lettres d'Espagne pour demander les statuts des écoles gratuites de dessin établies à Paris, & l'on juge

qu'on veut en former de ſemblables dans ce royaume; ce qui fait infiniment d'honneur à M. de Sartine, protecteur de cette inſtitution patriotique.

6 *Janvier*. On continue les quolibets ſur M. l'abbé Terrai. On dit que le Roi va payer toutes ſes dettes, parce qu'il a trouvé un tréſor enterré (*en Terrai*.)

7 *Janvier* 1770. Un nouveau thermometre a été préſenté au Roi le 10 Décembre dernier, & en conſéquence on lui a donné le nom de *thermometre royal à quatre tubes*.

11 *Janvier* 1770. Extrait d'une lettre d'un chanoine de l'égliſe de Paris, du 8 Janvier 1770.... M. l'Archevêque vient de nous donner pour confrere un curé (M. Bergier) des montagnes de la Suiſſe, qui a beaucoup écrit contre les philoſophes de nos jours. On le dit homme de génie. Je ne connois pas encore ſes ouvrages, dont il a fait préſent au chapitre en ſe préſentant; mais à ſon allure je gagerois que ce n'eſt point un homme de ce monde......

12 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Châlons en Champagne, du 8 Janvier 1770...... Les médaillons, Monſieur, dont eſt chargé le Sr. Pigale, doivent repréſenter, l'un Minerve, offrant aux ſpectateurs le buſte de Madame la Dauphine; l'autre, celui de M. le Dauphin, ſoutenu par le dieu Mars. Ceux qui ont vu les deſſins, les trouvent admirables; ils préten-

dent que l'ouvrage ſera d'un goût exquis, & que les têtes ſurtout auront la plus exacte resſemblance, & ſeront d'une vérité noble & intéreſſante. Le reſte conſiſte en ornemens, en trophées, &c. Nous comptons toujours jouir de ce beau monument pour le paſſage de Madame la Dauphine.

13 *Janvier* 1770. M. l'abbé Soumille, asſocié correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, &c. s'eſt flatté de trouver encore une plus grande préciſion dans le thermometre de comparaiſon, dreſſé ſuivant les principes de feu M. de Réaumur, ſi renommé dans cette partie. En conſéquence, pour faire connoître d'une maniere plus ſenſible les plus petits changemens de chaleur & de froidure qui s'operent dans l'air, il vient d'en conſtruire un à quatre tubes, rangés ſur un même tableau, & réglés avec tant d'harmonie que chacun marque à ſon tour le quart de la température ordinaire, & cela ſans confuſion, puiſqu'il n'y en a jamais que deux qui marquent à la fois, chacun de ces tubes ceſſant de marquer lorſque ſon voiſin commence.

14 *Janvier*. La chûte du St. Pere, le jour de ſon entrée à Rome, a été célébrée par Morphorio. On a gravé une eſtampe, où ſa Sainteté eſt repréſentée tombant de cheval, comme St. Paul; & St. Ignace, qui en eſt le témoin, lui rappelle ce trait de l'apôtre & lui crie: *Clément! Clément! pourquoi me perſécutes-tu?*

15 *Janvier.* Les comédiens François ont donné famedi la premiere répréfentation *des deux amis*: drame bourgeois de M. Caron de Beaumarchais, annoncé depuis longtems fous différens titres, tels que *le bienfait rendu*, *le marchand de Londres*, *la tournée du fermier-général*, &c. Cette piece prônée d'avance avec beaucoup d'emphafe, a attiré une affluence prodigieufe, & Madame la Ducheffe de Chartres l'a honorée de fa préfence. L'auteur y a fait entrer des fcenes fi analogues aux circonftances du jour, qu'il avoit excité une curiofité générale. C'eft une double banqueroute qui fait l'intrigue du drame; mais le fujet, défectueux en lui-même, a encore plus révolté par la maniere dont il a été préfenté. On y a pourtant trouvé des fcenes heureufes & produifant le plus tendre intérêt. Quoique les fpectateurs, en général, paroiffent avoir profcrit cette piece, elle a encore des défenfeurs. Elle a eu un fuccès plus marqué hier, mais qu'on attribue à un redoublement de cabale. S'il fe foutient, on en parlera plus amplement.

16 *Janvier* 1770. M. l'abbé Chauvelin, ancien confeiller de grand'chambre & confeiller d'honneur du Parlement, eft mort avant-hier âgé de 54 ans. Né avec une complexion foible, & difgracié de la nature, il étoit épuifé par les plaifirs & par le travail. Coryphée tour-à-tour du théâtre & du Janfénisme, il s'étoit fait une grande célébrité par l'audace avec la-

quelle il avoit attaqué le coloſſe des enfans d'Ignace. Le ſuccès de ſon entrepriſe l'avoit rendu très recommandable dans ce parti. On avoit frappé des médaillles, des eſtampes, toutes plus emphatiques les unes que les autres, pour célébrer ſon triomphe. Depuis quelque tems cependant, il étoit dans une ſorte d'oubli, occaſionné peut-être par ſa mauvaiſe ſanté: il étoit attaqué d'une hydropiſie de poitrine. Dimanche matin il s'eſt levé comme à ſon ordinaire, à ſix heures. A huit heures il a donné audience à ſes médecins; il plaiſantoit avec eux, lorſqu'il lui a pris une foibleſſe, dans laquelle il a paſſé, ſans qu'il ait pu recevoir les ſacremens. Il étoit ancien chanoine de Notre-Dame, & doit en conſéquence être enterré dans la cathédrale.

17 *Janvier* 1770. L'académie royale de muſique a fait afficher qu'elle ouvriroit inceſſamment ſon nouveau théâtre par l'opéra de *Zoroaſtre*, ſans aſſigner aucun jour. Sur le livre des paroles on a indique le 23, avec un petit avertiſſement, qui n'annonce pourtant pas la choſe comme ſûre. Du reſte, on a pris toutes les précautions poſſibles pour que la curioſité de cette ouverture ne ſoit pas nuiſible aux ſpectateurs. On déclare ſur l'affiche en queſtion, que le nombre des billets de chaque eſpece ſera fixé aux trois premieres repréſentations; & pour éviter l'inconvénient du nouvel uſage, d'envoyer retenir ſes places par des valets de chambre, ou des laquais, ou même des Savoyards: on

ajoute, qu'on ne rendra l'argent à perſonne, *conformément aux ordres du Roi.*

18 *Janvier* 1770. Extrait d'une lettre de Breſt du 10 Janvier...... Une actrice attachée au théâtre de cette ville, intéreſſante par ſa figure & par ſes talens, & plus encore par un cœur romaneſque, dont on ne laiſſe pas de trouver des exemples parmi ces Demoiſelles, mais envers des ſujets de qui le choix ne fait pas toujours honneur à leur délicateſſe, s'étoit épuiſée pour ſecourir un officier, dont la fortune ne répondoit pas à la tendreſſe. Ce procédé généreux étoit fait pour lui concilier de plus en plus la bienveillance des officiers de terre & de mer...... Pour la dédommager d'un auſſi noble ſacrifice, les plus ardens avoient imaginé de lui accorder une repréſentation; mais dans leur enthouſiaſme ils s'étoient contentés de comploter la choſe entre eux, & n'avoient pas pris les voies convenables, en s'adreſſant aux chefs. Ces jeunes gens, emportés par le feu de l'âge, ont demandé cette faveur pour l'héroïne, par acclamation & en plein ſpectacle. Un pareil eſprit de licence a déplu aux gens graves, & la repréſentation a été refuſée. Les auteurs du projet, piqués, ſont convenus entre eux de ne plus aller à la comédie, de ſe tenir à la porte & de huer tous ceux qui entreroient: ce qu'ils ont exécuté. Par ſuite du déſordre ils ont manqué à M. l'intendant & à Madame l'intendante, perſonnes qui leur en impoſent peu d'ordinaire.

Les commandans les ont punis févérement. M. de Clugny, de fon côté, s'eft piqué de générofité; il s'eft élevé au-deffus de ces miferes, il a demandé la grace des coupables, a follicité leur fortie, &, dans la crainte des fuites funeftes que pourroit avoir pour eux leur étourderie, a exigé des chefs qu'ils n'écriviffent point en cour. Il a pouffé l'honnêteté jufqu'à prier à fouper les jeunes gens. On croyoit tout appaifé & terminé lorfqu'il eft arrivé des ordres du miniftre aux commandans refpectifs de fe rendre à la cour. Ils ont été vivement réprimandés de ne l'avoir point informé de tout ce qui s'étoit paffé & ont reçu ordre de chaffer de Breft la jeune actrice...... Voilà la récompenfe de fon héroïsme.

19 *Janvier* 1770. *La requête à tous les magiftrats du royaume, compofée par trois avocats d'un parlement*, eft un ouvrage grave, purgé de toutes les mauvaifes plaifanteries que M. de Voltaire a trop prodiguées depuis quelque tems dans les agréables productions qu'il ne ceffe d'enfanter dans fa retraite.

Cette brochure-ci, écrite avec autant de chaleur que d'onction, eft une efpece de fermon moral, ou de plaidoyer en faveur du peuple. Après une peinture auffi vraie que touchante des calamités accumulées fur cette nombreufe portion de l'humanité, il attaque la *Quadragefime* & les fêtes, divifion naturelle de ce petit difcours.

Quant

Quant au carême, il fait ſentir l'abſurdité de l'arbitraire dans les commandemens de l'égliſe, de laiſſer un homme maître à ſon gré de preſcrire les alimens qu'on mangera, & de forcer à jeûner & à faire maigre des malheureux ne mangeant preſque jamais de viande & toujours mourant de faim. Il exhorte les magiſtrats à décider ſi la différence du ſol n'exige pas une différence dans les loix, & ſi cet objet n'eſt pas eſſentiellement lié à la police générale, dont ils ſont les adminiſtrateurs.

Dans cette premiere partie donc, le peuple demande la permiſſion de vivre. Dans la ſeconde, il demande la permiſſion de travailler, par la ſuppreſſion de ces fêtes, dont M. de Voltaire prouve l'inutilité, l'indécence & le danger. Il prouve encore que la puiſſance législative, ayant ſeule inſtitué le dimanche, c'eſt à elle ſeule à connoître de la police de ce jour, comme de tous les autres; qu'en un mot, l'agriculture doit dépendre des magiſtrats, & non du ſacerdoce; que c'eſt aux juges qui ſont ſur les lieux à examiner quand la culture eſt en péril, & non à un évêque renfermé indolemment dans ſon palais.

20 *Janvier* 1770. M. de Voltaire n'a pu ſe contenir avec la même réſerve dans la petite brochure, intitulée *les adorateurs*, ou *les louanges de Dieu: ouvrage unique de M. Imhof, traduit du latin.* Il ne l'a pas ſoigné avec autant de ſageſſe que la *requête aux magiſtrats*, & l'eſprit

ſatyrique de l'auteur y perce à chaque page. Cependant il y a d'excellentes choſes. Des deux adorateurs dialoguant enſemble, l'un eſt un profond raiſonneur, qui diſſerte en philoſophe ſur l'exiſtence de Dieu, ſon eſſence, la création du monde, & toutes les autres queſtions abſtraites qui diviſent depuis ſi longtems les écoles, ſans qu'on ait acquis de plus profondes connoiſſances en métaphyſique. L'autre, guidé par une ame vive & active, admire moins & ſent davantage. Il s'embarraſſe peu de connoître, il demande à jouir: il paroît pénétré de reconnoiſſance d'être un être végétant, ſentant & ayant du plaiſir quelquefois. Mais cette même faculté, qui le rend ſi pénétrable à la joie, le rend ſuſceptible auſſi de douleur; & comme il y a plus de mal que de bien dans cet univers, il gémit, il ſe plaint, & voudroit trouver le remede à tant de choſes qui l'affligent. C'eſt alors qu'il ſe ſent obligé d'avoir recours aux réflexions, aux raiſonnemens de l'autre, qui lui donne beaucoup d'argumens & aucune conſolation réelle: il l'exhorte à ſe réſigner & à eſpérer; il croit que tout eſt néceſſaire comme cela, & finit par lui dire que, s'il connoît quelque choſe de plus poſitif, de le lui apprendre. Il réſulte pour morale de ce traité, d'après le dévéloppement de la façon d'être de chacun des acteurs, que la ſenſibilité eſt, ſans doute, le don du ciel le plus funeſte, & qu'on doit préférer d'ergoter en aveugle comme le premier adorateur, avec

une ame froide & feche, qu'à fentir & à fe contrifter, ainfi que le fecond, avec un cœur trop ouvert à toutes les impreffions. M. de Voltaire, dans un ouvrage auffi court & auffi frivole en apparence, a concentré les connoiffances profondes d'une infinité de traités de métaphyfique & de phyfique, &c. enrichies de toutes les graces d'une imagination brillante.

20 *Janvier* 1770. Les repréfentations fucceffives *des deux amis* ont encore effuyé beaucoup de contradiction. Dans l'une, à l'occafion de *l'imbroglio* fort mal développé du drame, un plaifant s'eft écrié du fond du parterre : *le mot de l'énigme au prochain Mercure.* L'auteur a cependant été obligé de faire beaucoup de changemens, qui répugnoient à fon amour-propre, mais que les comédiens ont exigé.

21 *Janvier* 1770. Après tous les délais dont on a parlé, il paroît définitivement arrêté que l'académie royale de mufique ouvrira fon nouveau théâtre vendredi prochain 26 du mois, par l'opéra de *Zoroaftre.* Outre l'affiche raifonnée qui paroît depuis quelque tems, on voit aujourd'hui un placard détaillé, qui prefcrit l'ordre & la marche de toutes les fortes de voitures qui feront dans le cas de paffer dans ce quartier-là, pour quelque ufage que ce foit. La police femble avoir prévu tous les cas poffibles, & chaque cocher s'y trouve inftruit exactement de tout ce qu'il a à faire, foit en ren-

trant, ſoit en ſortant. Tant de précautions, réſultat du génie étendu & de combinaiſon de ceux qui préſident à cette partie, ſont une preuve en même tems des difficultés de la circulation dans ce nouvel emplacement, & d'un vice local, toujours très grand pour un pareil ſpectacle.

Quant à la ſalle même, il y a déjà eu pluſieurs répétitions, auxquelles ont aſſiſté beaucoup d'amateurs. Tout le monde n'en eſt pas ſorti également ſatisfait; bien des gens craignent qu'il n'en réſulte un mauvais effet pour les voix, mais c'eſt le tems ſeul qui puiſſe apprendre à quoi l'on doit s'en tenir à cet égard. La forme apparente du lieu n'eſt pas dans le même cas. Juſqu'ici on avoit donné beaucoup d'éloges à la nouvelle ſalle, parce qu'elle n'avoit été vue que par les amis de l'auteur, ou par les amis de ſes amis, &c. Aujourd'hui, qu'on ne peut plus la défendre aux regards des cenſeurs & des envieux, on la critique beaucoup, on en détaille les défauts ſans nombre, & l'on conclut que, telle ſupérieure qu'elle ſoit aux autres, elle eſt meſquine, ſans goût & n'annonce qu'un génie très étroit dans le Sr. Moreau, ſon inventeur.

23 *Janvier* 1770. Il paroît un écrit, intitulé: *Réflexions ſur les divers écrits qui ont paru ſur la compagnie des Indes.* On l'attribue à M. de Godeheu, ancien directeur de la compagnie des Indes. Il a, ſans doute, été deſtiné à

éclairer les actionnaires avant l'affemblée, & à les difpofer à voter favorablement pour la continuation de leur commerce. L'auteur établit fommairement : 1°. qu'on doit continuer le commerce de l'Inde, puifque cette fuppreffion procureroit à nos rivaux tous les ans une fupériorité de vingt millions : 2°. que ce commerce ne pouvant fe faire que par une compagnie, l'état doit la dédommager politiquement de fes pertes, tant qu'elle ne lui fera pas à charge d'une fomme plus confidérable que celle calculée ci-deffus.

Il détruit enfuite radicalement la brochure intitulée : *Balance des fervices de la compagnie des Indes envers l'état, & de l'état envers la compagnie des Indes*, en affirmant que l'auteur eft coupable d'une grande ignorance des faits, puifqu'il cite comme réels des dons imaginaires de la part du Roi, & qui n'ont jamais exifté que dans les arrêts du confeil, par une convention de forme, effentielle aux circonftances.

23 *Janvier*. Le Sr. d'Auberval, un des coryphées de la danfe, du théâtre lyrique, vient de faire conftruire dans fa maifon un fallon, qui lui coûte environ 45,000 livres, & que tout Paris va voir. Il eft admirable par le goût, l'élégance & la richeffe de la décoration & des ameublemens. Il y a en outre un jeu de mécanifme, au moyen duquel on peut, quand on veut, en faire une falle de théâtre. On n'admire pas moins le travail d'une efpece de vefti-

bule en bas, qui se monte & se démonte en dix minutes, & qui s'établit dans la cour pour mettre à couvert toute la livrée des gens qui assisteront aux bals, objet principal auquel ce sallon est destiné.' Il paroît que plusieurs femmes de la cour & des seigneurs voulant s'exercer de loin à briller aux divertissemens qui doivent avoir lieu lors du mariage de M. le Dauphin, ont imaginé de faire des répétitions chez le danseur en question; que de-là est venu l'idée de la construction de ce sallon, & que pour se dédommager des frais d'un tel établissement, le Sr. d'Auberval a eu la permission de donner des bals. Il répand dans le public un prospectus de la souscription, dont on y peut voir les détails. Les Princes se proposent aussi de se servir de ce lieu pour répéter également les fêtes qu'ils voudront donner. Plusieurs se sont fait ménager des loges en cet emplacement, & l'on attend avec empressement l'ouverture de la nouvelle école choréographique.

23 *Janvier* 1770. Au commencement de 1674, Louis XIV fit demander au corps de la mercerie un secours d'argent. On proposa à ce corps en récompense le premier rang parmi les six corps, le droit de donner tous les ans plusieurs sujets au consulat, & l'affranchissement d'une espece de servitude à laquelle son commerce étoit assujetti depuis quelques années.

Le corps chargea les gardes en charge d'of-

frir au Roi 50,000 livres & d'accepter l'affranchiſſement de la ſervitude du commerce, mais de déclarer que, content de ſon rang entre les ſix corps & de l'uſage établi pour le conſulat, il prioit qu'il n'y fût rien changé.

Peu de tems après, M. de Colbert annonça aux gardes en charge, &c. que le Roi, content du zele que le corps avoit témoigné pour ſon ſervice, leur rendoit les 50,000 livres, & leur donnoit deux mille écus pour faire prier Dieu pour Sa Majeſté, décorer leur chapelle & boire à ſa ſanté.

En conſéquence les gardes firent célébrer dans l'égliſe du Sépulchre les prieres de quarante heures pour S. M. & pour la proſpérité de ſes armes. Cela ſe fit avec la plus grande ſolemnité.

Tous les jours il y eut au bureau une table de vingt couverts, à laquelle dînerent les prélats qui avoient officié & les prêtres de leur ſuite. On manda toutes les pauvres familles des marchands, auxquelles on diſtribua des aumônes.

Enfin, pour remplir entierement les vues du Roi, ils firent décorer la chapelle des marchands merciers par un tableau du célebre le Brun, qui ſe voit au rétable du maître-autel du ſépulchre.

Le dernier jour des quarante heures on apprit que la citadelle de Beſançon s'étoit rendue le 22 Mai. Dans les réjouiſſances publiques

pour cet événement, on fit un grand feu de joie devant la porte du bureau & de chacun des gardes en charge, chez lesquels il y eut jusqu'à deux heures après minuit table ouverte pour les honnêtes gens. Au dehors on distribua des bouteilles de vin à tous ceux qui en voulurent ; on ne laissoit passer personne sans le faire boire à la santé du Roi.

Ces fêtes furent répétées pour la prise de Dole, rendue le 6 Juin. Il y eut de plus au bureau une grande collation, à laquelle M. le Lieutenant général de police, M. le Procureur du Roi & les anciens gardes furent invités.

Pour transmettre les témoignages publics de leurs sentimens pour S. M., les marchands merciers prierent M. de Santeuil de faire un poëme sur ce sujet & M. Corneille voulut bien le traduire.

C'est ce poëme & cette traduction qu'on vient de remettre au jour, sous le titre de *Poëme à la louange de Louis XIV, présenté par les gardes des marchands merciers de la ville de Paris*, avec une magnificence typographique digne du sujet.

On a placé en tête l'historique de l'anecdote ci-dessus, amplement détaillée dans un régistre d'anciennes délibérations du bureau de la mercerie & très curieuse par le fond & par plusieurs circonstances, que le lecteur remarquera facilement. Quant au poëme, il est en aussi beau latin qu'on en pouvoit faire dans le dix-septieme

ſiecle. La traduction eſt de Corneille, comme on l'a obſervé, c'eſt-à-dire qu'il y a de très beaux vers, mais en général beaucoup d'incorrection, d'emphaſe, peu de ſentiment.

24 *Janvier* 1770. Les comédiens italiens donnent depuis quelque temps *l'arbre enchanté*, comédie italienne en cinq actes, avec grand ſpectacle & divertiſſement. Cette piece attire beaucoup de monde, & acheve de leur donner chambrée complette, même à leurs plus mauvais jours. Arlequin y joue un grand rôle, non par ſes lazzis, mais avec ſa baguette. Les yeux ſont le ſeul ſens qui s'y ſatisfaſſe. Il y a une multitude de magnifiques décorations; le jeu s'en exécute avec beaucoup de rapidité & de préciſion, & le machiniſte eſt l'auteur qui retire le plus de gloire de cette comédie, qui n'eſt proprement qu'une optique.

25 *Janvier* 1770. Le fameux réglement concernant la circulation des voitures pour les trois premieres repréſentations de l'académie royale de muſique dans ſa nouvelle ſalle, n'eſt pas ſeulement le réſultat de quelques têtes ſubalternes de commis; M. le Maréchal Duc de Biron, comme colonel des gardes Françoiſes, garde principale des ſpectacles de Paris; M. le Comte de St. Florentin, comme Secrétaire d'Etat ayant le département de cette ville, & M. de Sartine, comme Lieutenant général de police, ont eu pluſieurs comités ſur cet objet, & le premier n'a pas dédaigné d'aller en perſonne

vifiter, à cheval, le local & tous les poftes. Au moyen de tant de précautions & de l'activité patriotique du zele de ces Meffieurs, on fe flatte que rien ne troublera l'ordre & la tranquillité des évolutions des caroffes.

26 *Janvier* 1770. Enfin la fameufe nouvelle falle de l'opéra s'eft ouverte aujourd'hui, & au moyen des précautions multipliées qu'on avoit prifes, le concours prodigieux des fpectateurs & des voitures s'eft exécuté avec beaucoup d'ordre. Une grande partie du régiment de gardes étoit fur pied extraordinairement. Les postes s'étendoient depuis le Pont Royal jufqu'au Pont-Neuf, c'eft-à-dire environ jufques à un quart de lieue de l'opéra; ce qui ne pouvoit manquer d'opérer une circulation très libre dans les entours du fpectacle fi couru; mais ce qui a gêné défagréablement tout le refte de Paris. La police n'a pas été fi bien exécutée pour la diftribution des billets. Outre le tumulte effroyable que l'avidité des curieux occafionnoit, il a redoublé par la petite quantité qu'on en a diftribué, foit de parterre, foit d'amphithéâtre. Mrs. les officiers aux gardes, les gens de la ville & les directeurs avoient accaparé la plus grande partie des billets. Cette interverfion de la regle ordinaire a courroucé M. le Comte de St. Florentin, qui, comme chargé du département de Paris, avoit donné les ordres les plus juftes à cet égard. Une autre fupercherie n'a pas moins indifpofé le public, c'eft auffi la trans-

greſſion de l'arrangement pour la quantité de billets, la cupidité en ayant fait lâcher beaucoup plus que le nombre fixé, le parterre s'eſt trouvé dans une gêne effroyable, & le premier acte, ainſi que partie du ſecond, ont été abſolument interrompus par les cris des malheureux oppreſſés. Indépendamment de ces raiſons de mécontentement des ſpectateurs, la ſalle a eſſuyé beaucoup de critique; on a trouvé l'orcheſtre ſourd, les voix affoiblies, les décorations meſquines, mal coloriées & peu proportionnées au théâtre, les premieres loges trop élevées, peu avantageuſes pour les femmes, le veſtibule indigne de la majeſté du lieu, les escaliers roides & étroits : en un mot, un déchaînement général s'eſt élevé contre l'architecte, le machiniſte, le peintre, les directeurs & les acteurs; car cet opéra, très-beau en lui-même, a paru tout-à-fait mal remis. Il n'y a que les habillemens & les danſes qui aient trouvé grace & reçu beaucoup d'applaudiſſemens.

28 *Janvier* 1770. Les comédiens françois ont donné avant-hier la premiere repréſentation du *Marchand de Smyrne*, petite piece en un acte & en proſe, avec ſes agrémens. Ces hiſtrions avoient annoncé le drame en queſtion avec les plus grands éloges, & l'un d'eux avoit oſé aſſurer l'avant-veille en plein foyer, qu'il auroit un ſuccès prodigieux. Quoique le public ſoit partagé à l'égard de la piece, on paroît convenir généralement que c'eſt très peu de choſe, &

qu'elle ne mérite pas l'annonce emphatique qu'en faisoient les acteurs. Elle est du Sr. de Chamfort, jeune homme qui mérite quelqu'encouragement.

29 *Janvier* 1770. On vient de rendre public par la voie de l'impression, tout ce qui s'est passé au Parlement, concernant la compagnie des Indes, savoir: 1°. la dénonciation de l'arrêt du 13 Août, faite par un de Messieurs, à l'assemblée des chambres, le 19 du même mois; ensemble son récit & ses réflexions: 2°. le procès-verbal de ce qui s'est passé le 21, jour de l'interrogatoire des syndics, directeurs & députés de la compagnie des Indes, ainsi que des députés du commerce: 3°. les représentations du Parlement, ordonnées dans l'assemblée du 22 Août, arrêtées le 31 dudit mois, & faites au Roi de vive voix le 3 Septembre 1769, par M. le Premier Président: 4 . enfin la réponse du Roi, du 3 Septembre, dont M. le Premier Président a rendu compte le 4, & dont il a été fait registre par l'arrêté dudit.

Le ministere & l'administration sont également fâchés d'une publicité qui dévoile au grand jour des choses dont on auroit voulu dérober la connoissance au public, & aux actionnaires surtout, & dont par une réticence très condamnable on avoit omis le détail dans le compte rendu à l'assemblée des actionnaires du mardi 23.

30 *Janvier* 1770. Les carosses de Madame la Dauphine sont la curiosité du jour. Les ama-

teurs vont les voir chez le Sr. Francien, ſellier, où l'on doit les emballer inceſſamment pour les envoyer à Vienne. Ce ſont deux berlines, beaucoup plus grandes que les caroſſes ordinaires, mais plus petites que ceux du Roi. Elles ne ſont qu'à quatre places. L'une eſt revêtue d'un velours ras cramoiſi en dehors, où ſont brodées en or les quatre ſaiſons ſur les principaux panneaux, avec tous les attributs relatifs à la fête. L'autre eſt en velours bleu de la même eſpece, & repréſente les quatre élémens, en or auſſi. Il n'y a aucune peinture dans tout cela, mais l'ouvrage de l'artiſte eſt d'un fini, d'un recherché qui équivaut preſque à ce bel art. Les couronnemens ſont très riches: l'un des deux même paroît trop lourd. L'impériale eſt ſurmontée de bouquets de fleurs en or de diverſes couleurs, dont le travail n'eſt pas moins précieux. Ils ſont d'une ſoupleſſe qui les fait agiter au moindre mouvement, & les rend flexibles au gré du plus léger ſoufle. Le Sr. Trumeau eſt l'auteur de toute la broderie, auſſi élégante que magnifique, & M. le Duc de Choiſeul, comme miniſtre des affaires étrangeres, a ordonné ces ſuperbes équipages, qui font infiniment d'honneur au goût de ce miniſtre.

31 *Janvier* 1770. Le caroſſe de M. l'évêque de Tarbes ayant, dans un embarras, accroché & mal traité un fiacre, au point de ne pouvoir conduire une Dame qui étoit dedans, le Pré-

lat, jeune & galant, après s'être confondu en excuſes, a deſcendu de ſa voiture, a déclaré à la Dame qu'il ne ſouffriroit pas qu'elle reſtât à pied, lui a donné la main pour monter dans ſon caroſſe, & lui a demandé où elle vouloit être conduite? Il s'eſt trouvé que cette perſonne alloit à l'hôtel de Praslin, chez le Sr. Beudet, ſecrétaire de la marine. Ce dernier eſt de la connoiſſance de l'évêque, qui a offert ſes ſervices à la Dame auprès de ce commis & a dit qu'il profiteroit de l'occaſion pour le voir & la ramener chez elle. Arrivés à l'hôtel, Monſeigneur a donné la main à la Dame, ce qui a beaucoup fait rire tous les domeſtiques; mais les éclats ont encore plus redoublé de la part des ſpectateurs, quand on a introduit ce couple chez le Sr. Beudet, qui, lui-même, auroit bien voulu éviter la publicité de cette viſite... .... Quoi qu'il en ſoit, l'évêque intrigué des ricanemens, des chuchotemens, qu'il voyoit, a inſiſté pour en avoir l'explication, & l'on n'a pu lui diſſimuler que la femme dont il s'étoit ſi charitablement chargé, étoit une certaine Gourdan, très renommée par ſa qualité de ſurintendante des plaiſirs de la cour & de la ville.... On ſent bien que le prélat n'en a point demandé davantage, qu'il n'a point inſiſté pour la ramener, & que s'il l'eſt allé voir depuis, ç'a été dans le plus parfait incognito. Cette anecdote, qui paroît ſûre, fait infiniment d'honneur à M. de Tarbes, dont les confreres n'auroient pas

tous également méconnu cette célebre entremetteuse.

1er *Février* 1770. Les libraires répandent un mémoire à consulter pour les libraires associés à l'Encyclopédie, dans lequel ils demandent au conseil.

1°. Si les libraires associés à l'Encyclopédie ont rempli avec fidélité leurs engagemens envers les souscripteurs? Si leur conduite est pure & exempte de tout reproche, soit de la part des souscripteurs, soit de la part du public?

2°. Si le contenu dans les pages 27, 28 & 30 d'un mémoire imprimé, ayant pour titre: *derniere réponse signifiée & consultation pour le Sr. Luneau de Boisjermain, contre les syndics & avocats des libraires de Paris*, forme une diffamation caractérisée & repréhensible?

3°. Quelle est la voie que doivent prendre les libraires associés à l'Encyclopédie, pour obtenir la réparation que le conseil estimera leur être dûe? A quoi huit avocats, par une consultation du 7 Janvier, ont répondu:

Sur la premiere question, que la conduite des libraires associés à l'Encyclopédie envers les souscripteurs de cet ouvrage, est pure, exempte de tout reproche & digne de bons & honnêtes commerçans.

Sur la seconde question, que le mémoire contre lequel réclament les libraires, contient une diffamation caractérisée & repréhensible en

certains endroits ; qu'il n'eſt pas poſſible de faire à des commerçans des imputations plus graves, de leur porter des coups plus propres à les décréditer & les outrager plus ſenſiblement.

Sur la troiſieme queſtion, que c'eſt à la procédure criminelle qu'ils doivent avoir recours, & que la route leur eſt tracée par les ordonnances.

2 *Février* 1770. M. Baculard d'Arnaud, accoutumé à traiter les ſujets les plus lugubres, vient de faire paroître un drame, qui, ſous des noms différens, n'eſt autre choſe que la *Gabrielle de Vergy* de M. de Belloy, & par une adreſſe ſinguliere il l'a gagné de vîteſſe, & en inonde le public avant que ſon confrere ſe ſoit montré en lumiere. On prétend qn'il a aſſiſté à la lecture de la tragédie de M. de Belloy; que s'étant bien rempli du cannevas, des incidens & de la cataſtrophe de la piece, il n'a pas eu de peine à compoſer la ſienne. Quoi qu'il en ſoit, outre le mérite de l'invention, que M. d'Arnaud a par le fait, ſans diſcuter dans quel cerveau le drame eſt né le premier, il a celui de la verſification, qui, malgré la langueur & la monotonie qui y regnent, n'eſt point barbare, comme celle de l'autre.

3 *Février* 1770. On vient de rendre publiques par la voie de l'impreſſion, les très-humbles & très reſpectueuſes repréſentations du conſeil ſouverain du Port-au-Prince, concernant les

mi-

milices. Ce ſont ces repréſentations que les magiſtrats étoient occupés à lire & à arrêter, lorsque M. le Chevalier de Rohan fit inveſtir le palais & enlever douze de ces Meſſieurs. Cette publicité ne peut que faire infiniment d'honneur aux magiſtrats intrépides, qui défendent avec autant d'éloquence que de raiſon les intérêts d'une colonie gémiſſante ſous le poids du deſpotiſme de deux gouverneurs ſucceſſifs. On y peint des couleurs vives & énergiques leur adminiſtration effroyable & monſtrueuſe; on fait voir partout les droits des citoyens violés, la juſtice avilie & mépriſée, les militaires ſubſtitués à la magiſtrature, & la force à la loi. Comme une pareille réclamation inculpe néceſſairement de la façon la plus grave M. le Comte d'Eſtaing & M. le Chevalier Prince de Rohan, qu'en rendant compte des faits il n'a pas été poſſible de ne pas jetter beaucoup d'odieux ſur leurs perſonnes, cet écrit eſt prohibé très ſévérement par la police; & la famille des Rohan ſurtout voit avec douleur le gouvernement d'un Seigneur de ſa maiſon voué à l'exécration générale des habitans de St. Domingue, exécration qui s'étendra juſques à la poſtérité la plus reculée.

4 *Février* 1770. A meſure que les opérations de M. l'abbé Terrai ſe développent, les malédictions publiques s'accumulent ſur ſa tête. Plusieurs malheureux d'entre le peuple oſent dans leur déſeſpoir ſe livrer contre lui, tout haut, aux plaintes les plus énergiques & aux réſolu-

tions les plus finiſtres. Les magiſtrats patriotes, à portée de voir ce miniſtre, ne lui déguiſent pas toute l'horreur que leur inſpirent la violence & l'arbitraire de ſes diſpoſitions. M. le Préſident Hocquart ſe trouvant à dîner avec lui chez M. le Premier Préſident, ſur ce que cet abbé, en parlant de ſes opérations forcées, prétendoit qu'il falloit ſaigner la France, lui répondit vivement: *cela ſe peut, mais malheur à celui qui ſe réſout à en être le bourreau!*

Du reſte, on en rit, on en plaiſante à la maniere françoiſe. Le jour de l'ouverture de l'opéra, où les premiers arrêts du conſeil venoient de paroître, comme on étouffoit dans le parterre, qu'on y étoit dans une gêne effroyable, quelqu'un s'écria: *ah! où eſt notre cher abbé Terrai? que n'eſt-il ici pour nous réduire de moitié!.....* Sarcaſme qui, ſous l'apparence d'un mauvais quolibet, devroit être bien douloureux pour ce miniſtre, auquel il annonce que ſon image nous tourmente juſques aux lieux les plus agréables, & empoiſonne même nos plaiſirs.

5 *Février* 1770. M. Petit n'a pas voulu rompre le ſerment qu'il avoit fait de ne pas répondre au Docteur Bouvard, quoique celui-ci l'en eût relevé. Mais il a adroitement mis ſa cauſe entre les mains de M. le Preux, un de ſes éleves. Par ce moyen il n'y court aucun riſque. Si la réponſe eſt foible, on ſçaura toujours gré au jeune médecin d'avoir défendu ſon maître, & cela fera du moins honneur à ſon cœur. Si

cet écrit eſt victorieux, tout l'honneur en reviendra à M. Petit, qu'on ſe doute bien avoir inſpiré ſon apologiſte. Cet écrit va paroître inceſſamment.

5 Février 1770. On eſt toujours curieux de tout ce qui ſort de la bouche à Mlle. Arnoux, le Piron femelle pour les ripoſtes & les ſaillies. M. Caron de Beaumarchais, l'auteur des *deux amis*, dénigroit l'opéra actuel devant elle : *voilà*, diſoit-il, *une très-belle ſalle, mais vous n'aurez perſonne à votre* Zoroaſtre. — *Pardonnez-moi*, reprit-elle, *vos deux amis nous en enverront.*

6 Février 1770. *Inſtructions du gardien des capucins de Raguſe à frere Pediculoſo, partant pour la terre ſainte.* Tel eſt le titre d'un pamphlet de M. de Voltaire, qui n'a rien de nouveau que le nom & la tournure vive & piquante ſous laquelle il réſume en 20 paragraphes, d'une maniere énergique & ſerrée, les abſurdités, les horreurs & les infamies ſans nombre dont il prétend que fourmillent les deux Teſtamens.

Dans un autre, qu'il appelle *Tout en Dieu*, & qu'il donne pour un commentaire ſur Malebranche, après avoir développé les loix de la nature, le mécaniſme des ſens, celui de nos idées, il prouve que Dieu fait tout ; que toute action eſt de Dieu ; qu'il eſt inſéparable de toute la nature ; & ſon réſultat eſt que le ſyſtême du Pere de l'oratoire n'eſt autre choſe que le matérialiſme, ſi conforme au bon ſens & à la plus ſaine métaphyſique. Il y a une érudition ſingu-

liere dans ce petit ouvrage, qu'il plaît à l'auteur d'attribuer à M. l'abbé Tilladet.

7 *Février* 1770. *Le Dépositaire*, la nouvelle comédie en cinq actes, de M. de Voltaire, a été lue, il y a quelque tems, par le Sr. Molé, à l'assemblée des comédiens, sans qu'ils sçussent quel en étoit l'auteur. Elle leur a paru si bassement intriguée, si plattement écrite, qu'elle a été refusée généralement, & que plusieurs se sont permis des réflexions plaisantes. L'un vouloit la faire jouer chez Nicolet, l'autre aux Capucins, &c. L'aréopage a été confondu, quand le lecteur leur a appris quel en étoit l'auteur: par respect pour ce grand homme, ils ont déclaré qu'ils la joueroient s'il l'exigeoit; mais ils ont persisté à la trouver détestable, & les amis de M. de Voltaire l'ont retirée.

9 *Février* 1770. *Dialogues sur le commerce des bleds.* On voit que la *pluralité des mondes* a servi de modele à cet ouvrage; mais celui-ci surpasse l'autre de bien loin. L'auteur y discute avec une finesse, une sagacité merveilleuse les questions les plus abstraites de l'économie politique. Il répand sur ces matieres des vues lumineuses & profondes, qu'il sait concilier avec toute la gaîté vive & brillante de l'homme du monde le plus frivole. Ses transitions sont heureuses, ses tournures vives & piquantes: il se joue de la matiere, & prouve très bien qu'en fait d'administration, comme dans tout le reste, on peut, avec de l'esprit, sou-

tenir également le pour & le contre : que ce n'eſt point par les principes d'une philoſophie pédanteſque & excluſive qu'on gouverne les états, & que le meilleur légiſlateur eſt celui qui s'accommode aux tems, aux lieux, aux circonſtances, & dont la ſageſſe verſatile au gré des événemens ſait ſe ſoumettre aux choſes, & non vouloir ſoumettre les choſes à elle-même. Il paroît que ce traité eſt ſpécialement dirigé contre les économiſtes, dont l'écrivain adopte quelques idées, mais rejette l'eſprit ſyſtématique. Il applaudit à la bonté de leur cœur, à l'honnêteté de leurs motifs ; mais il couvre d'un ridicule indélébile cette complaiſance pour eux-mêmes, ce mépris injurieux pour leurs adverſaires, qui regnent dans tous leurs ouvrages. Ces Meſſieurs ſont vivement affectés de ces dialogues écrits en ſtyle Socratique, c'eſt-à-dire dont l'ironie fait la figure dominante. Ils ſe diſpoſent à répondre, mais on doute qu'ils le faſſent avec ſuccès. M. l'abbé Galiani, ſecrétaire d'ambaſſade de Naples, eſt l'auteur des dialogues en queſtion.

12 *Février* 1770. Les comédiens françois ſe diſpoſent à remettre au théâtre *Athalie*, avec les chœurs & toute la pompe du ſpectacle. L'abbé Gauzergue, muſicien eſtimé pour la muſique d'égliſe, eſt chargé de refaire celle de cette tragédie. On doit commencer les répétitions dès ce carême, & l'exécution doit s'en

faire à Verſailles dans la nouvelle ſalle, pour le mariage de M. le Dauphin.

13 *Février* 1770. Une jeune perſonne ayant écrit en vers à M. de Voltaire, ce patriarche du Parnaſſe, reprenant ſa lyre, a répondu par ceux-ci :

Ancien diſciple d'Apollon,
J'étois ſur les bords du Cocyte,
Lorſque le Dieu de l'Hélicon
Dit à ſa muſe favorite,
Ecrivez à ce vieux barbon
Elle écrivit. Je reſſuſcite.

14 *Février* 1770. M. Luneau de Boisjermain, dont on a rapporté la premiere conteſtation avec les libraires, vient de gagner contre eux en la chambre de police du Châtelet. La ſaiſie faite ſur lui a été déclarée irréguliere & nulle. En conſéquence ſes adverſaires ſont condamnés envers lui à cent écus de dommages & intérêts, mais ordonne en même tems la ſuppreſſion des expreſſions injurieuſes du mémoire de Me. Linguet.

Reſte à juger l'incident, plus grave que le fonds, puiſqu'il ne s'agit de rien moins que d'une action criminelle intentée par les libraires aſſociés à l'Encyclopédie contre M. Luneau de Boisjermain, comme auteur d'imputations qui réuniſſent tous les caracteres de la diffamation la plus repréhenſible, à l'occaſion d'exactions dont

il les accuſe, relativement aux ſouſcripteurs de ce dictionnaire. Ce ſecond procès eſt pendant par devant M. le Lieutenant criminel du Châtelet.

Au ſurplus, les libraires, quelque choſe qui arrive, ne tendent pas moins qu'à ruiner ce malheureux auteur, par une manœuvre à laquelle il lui eſt preſque impoſſible de ſe ſouſtraire ſans les ſecours les plus preſſans; ils achetent toutes les créances qui ſe trouvent contre lui à Paris, & profitent de ces titres pour le traite de Turc à Maure, & renverſer de fond en comble l'édifice très-chancelant de ſa fortune.

15 *Février* 1770. M. l'abbé Galiani, auteur des *dialogues*, dont on a parlé, *ſur le commerce des bleds*, n'eſt plus Secrétaire d'ambaſſade de Naples. On prétend que ce miniſtre, fatigué des lazzis continuels de cet abbé, d'une politique très-plaiſante, ſur le gouvernement, l'a obligé de retourner en Italie, en lui déclarant qu'il n'avoit rien à craindre du reſſentiment de la France, & même en le penſionnant.

17 *Février* 1770. Le Sr. Paulin, acteur de la comédie françoiſe, eſt mort il y a quelque tems. C'étoit un médiocre acteur pour le tragique. Dans le comique il faiſoit aſſez bien les rôles de payſan. On a ſu à ſa mort qu'il avoit été bas-officier des Invalides. En conſéquence il a joui d'un honneur ſingulier pour un comédien, & a eu l'épée croiſée ſur ſon cercueil.

18 *Février* 1770. Les comédiens Italiens ont affiché pour demain la premiere repréſentation de *Sylvain*, comédie en un acte & en vers, mêlée d'ariettes. On annonce depuis longtems avec les plus grands éloges ce drame, dont la muſique eſt du Sr. Grétry. L'auteur des paroles eſt M. Marmontel. Il eſt aſſez plaiſant de voir le grave auteur de *Béliſaire*, après s'être conſacré dans ſa jeuneſſe à faire hurler Melpomene ſur le théâtre françois, ſe livrer ſur ſes vieux jours à l'opéra comique. Il eſt vrai qu'on prétend qu'il n'eſt que le prête-nom de ce nouvel ouvrage, ainſi que de *Lucile*, dont les paroles paſſent pour appartenir conſtamment à M. le Duc de Nivernois.

19 *Février* 1770. Il ſe répand un nouveau livre en deux volumes *in*-8°, petit caractere, qui a pour titre: *le ſyſtême de la nature, par M. de Mirabeau, ſecrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe.* Ce traité, extrêmement proſcrit, eſt *l'Athéiſme prétendu démontré.* Ceux qui l'ont lu, le trouvent fort inférieur à la *Lettre de Thraſibule à Leucippe*, qu'on fait avoir le même objet pour but. Les gens religieux gémiſſent de voir avec quelle audace & avec quelle profuſion on répand aujourd'hui ces abominables ſyſtêmes qui, du moins autrefois, reſtoient conſignés dans des manuſcrits poudreux & n'étoient connus que des ſavans.

21 *Février* 1770. Il y a quelque tems qu'une novice du couvent de l'Aſſomption, à la veille

de

de prononcer ſes derniers vœux, ſe pendit en préſence de ſes pere & mere, obſtinés à forcer ſa vocation. Du moins le fait a paſſé pour conſtant. M. de la Harpe, voyant que la nation ſe familiariſoit inſenſiblement avec toutes les horreurs, a fait de celle-ci un drame en trois actes, intitulé *la religieuſe*. Comme une pareille piece ne pouvoit être jouée ſur le théâtre de Paris, l'auteur a eu recours à la protection de M. le Duc de Choiſeul pour la faire imprimer. Ce miniſtre lui a répondu par une lettre obligeante & ingénieuſe: il s'y défend de lui accorder la grace demandée, qui dépend de M. le Chancelier; mais il lui marque en même tems qu'il ſe retient pour ſon libraire, & lui envoye en conſéquence mille écus à compte ſur l'édition.

21 *Février* 1770. M. l'abbé Thierri, chancelier de l'égliſe de Paris, &, en cette qualité, chancelier de l'univerſité, a fait dimanche ce qu'on appelle la clôture de la licence de théologie. Un docteur lui a préſenté tous les ſujets de ce cours ſcholaſtique, & lui a demandé pour eux, ſuivant l'uſage, ſa bénédiction. Durant le cours de la cérémonie le chancelier prononce un diſcours. Dans celui de cette année, M. l'abbé Thierri a inſéré un pompeux éloge de M. l'Archevêque de Paris; il l'a comparé à Thomas Becquet, Archevêque de Cantorbery. Ce parallele n'a pas plu à tout le monde. On a trouvé que ce n'étoit pas le tems de rap-

peller la fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté d'un prélat, qu'on convient aujourd'hui avoir porté un peu loin les prérogatives eccléſiaſtiques contre les droits de la royauté.

Le lendemain, le chancelier a donné un grand repas d'étiquette à tous les *pantoufliers*; c'eſt ainſi que les abbés petits-maîtres appellent les docteurs & ſuppôts de Sorbonne.

23 *Février* 1770. On continue les quolibets: on dit que M. l'abbé Terrai eſt ſans *Foi*, qu'il nous ôte l'*Eſpérance* & nous réduit à la *Charité*.

M. l'abbé Terrai, malgré les ſoins du miniſtere, a auſſi des ſaillies. On raconte qu'un coryphée de l'opéra pour le chant, penſionnaire du Roi, ayant été ſolliciter le contrôleur général pour ſon payement, il lui avoit répondu *qu'il falloit attendre*; *qu'il étoit juſte de payer ceux qui pleuroient, avant ceux qui chantoient.*

24 *Février*. C'eſt une fureur pour entendre la lecture de la tragédie intitulée *la religieuſe*, de M. de la Harpe. On s'arrache cet auteur; il ne peut ſuffire aux dîners ou ſouper auxquels on l'invite, & dont ce drame fait toujours le meilleur plat. On aſſure qu'il eſt très-bien fait, & qu'on ne peut ſe refuſer à s'attendrir juſqu'aux larmes à cette lecture intéreſſante. Les acteurs ſont *le pere*, *la mere*, *la religieuſe*, *l'amant* & le *curé*. Quoi qu'il en ſoit, ces éloges de cotterie ſont toujours ſuſpects, & d'ailleurs M. de Fontanelle a dévancé cet auteur pour l'invention, dans ſa tragédie de *la Veſtale*: même

ſujet que celui-là, traité d'une façon plus décente & plus ſuſceptible d'être adopté au théâtre.

25 *Février* 1770. La comédie françoiſe doit donner ſur le théâtre de la cour aux fêtes du mariage de M. le Dauphin, outre *Athalie*, dont on a parlé, la comédie de *l'Inconnu*, de Thomas Corneille, piece en cinq actes, avec ſpectacle & divertiſſemens. C'eſt encore l'abbé Gauzergue qui doit en refaire la muſique.

L'opéra exécutera *Caſtor & Pollux*, & *Perſée*. Ce dernier a été réduit en quatre actes, & c'eſt M. Joliveau, ci-devant ſecrétaire perpétuel de l'académie royale de muſique, aujourd'hui l'un de ſes directeurs, qui s'eſt chargé du ſoin de réformer le poëme de l'immortel Quinault. On ſe doute bien que la muſique de Lully ne ſera point épargnée, & qu'il faudra renforcer de toutes parts cet ouvrage tombé en vetuſté. On a déjà fait ſur le théâtre des menus quelques répétitions de ce dernier opéra.

26 *Février*. Si l'on eſt mécontent de la nouvelle ſalle de l'opéra, les curieux vont s'en dédommager en foule à Verſailles & y admirer la magnifique ſalle qu'on vient d'y conſtruire. Indépendamment du beau coup d'œil qu'elle préſente, de ſa coupe avantageuſe & de la magnificence de ſon enſemble, le méchaniſme de ſon intérieur offre des détails immenſes & admirables à ceux qui s'y connoiſſent. On peut en faire également & promptement une ſalle de

ſpectacle, une ſalle de banquet royal & une ſalle de bal. Le Roi veut que cela ait lieu dès le premier jour. Toute cette partie du travail appartient au Sr. Arnoux, ci-devant machiniſte de l'opéra, mais qui malheureuſement trop occupé de la ſalle de Verſailles n'a pu donner ſes lumieres pour celle de Paris, qui ne ſe reſſent que trop de ſon abſence.

28 *Février* 1770. Mrs. les chanoines de l'égliſe de Paris, en reconnoiſſant dans M. l'abbé Bergier, leur nouveau confrere, toutes les qualités d'un bon prêtre, ſe plaignent qu'il ne ſoit pas un homme de ce monde, & qu'il n'ait rien de ce liant, de cette aménité qui conſtituent les agrémens de la ſociété. Sans diſcuter ce que peuvent valoir ces reproches, on ſe contentera de dire que M. l'Archevêque de Paris ne tardera pas à mettre en œuvre ce ſavant laborieux. On préſume que le projet du prélat eſt de s'en ſervir pour proſcrire ſucceſſivement & en détail cette multitude de livres impies dont les preſſes étrangeres nous inondent ſans interruption, & par des mandemens, forts de preuves & de raiſonnemens, repouſſer les attaques des incrédules & défendre la foi des fideles, malheureuſement trop ébranlée. M. Bergier a déjà montré ſes talens pour ce genre de combat contre M. de Voltaire, & les ſecours qu'il trouvera dans la capitale ne ſerviront qu'à le rendre plus propre à ſoutenir la belle cauſe qu'il défend.

2 *Mars* 1770. M. de Voltaire, pour préliminaire de la farce ſpirituelle qu'il ſe propoſe de jouer vraiſemblablement pour la troiſieme fois à pâques prochain, vient de ſe faire nommer pere temporel des Capucins de la province de Gex. Ces bons peres, qu'il a tant baffoués & ſous le nom deſquels il a fait paroître tant de brochures impies & ſcandaleuſes, ſont aujourd'hui ſous ſa protection. On ſait què le devoir de cette place eſt de ſoutenir l'ordre, de le défendre. En conſéquence il ſollicite ordinairement les plus grands ſeigneurs de vouloir bien l'accepter. M. le Comte d'Argenſon étoit pere temporel des Capucins de la province de France, & M. le Marquis de Voyer, ſon fils, a bien voulu le remplacer. Le patriarche de la littérature vient d'apprendre la nouvelle en queſtion à pluſieurs de ſes amis, & il en rit dans différentes lettres, où il en parle avec cette grace & cette légéreté qui lui ſont propres.

3 *Mars*. Le vauxhall des champs élyſées, ce vaſte monument qui a eſſuyé tant de contradictions, repris & interrompu pluſieurs fois, vient de reprendre enfin une nouvelle activité, au moyen d'autres ſouſcripteurs, que les entrepreneurs ont perſuadé de la majeſté, de l'utilité & de la ſûreté de leur projet. On eſpere toujours que ce Colyſée ſera fini pour le mariage de M. le Dauphin, & que la ville y donnera des fètes à ce ſujet.

Le peu de ſuccès de celui de la foire St. Germain expoſe les entrepreneurs à perdre la plus grande partie de leurs fonds; mais le gouvernement, qui ſent les avantages & la douceur pour le public de ces voluptueux établiſſemens, pour encourager les auteurs, accorde à ceux-ci toutes les facultés poſſibles, afin de ramener les amateurs refroidis. Ils ont imaginé une loterie, qui a commencé avant-hier. Au billet que l'on donne à la porte pour y entrer, & qui ne coûte qu'un écu, comme à l'ordinaire, on joint un numéro, juſqu'à la quantité de 1,200. Ces numéros auront part à un tirage, & concourront à la diſtribution de douze lots en bijoux, de la valeur en total de 600 livres, qu'on payera en argent à ceux qui l'exigeront. Cette loterie doit ſe tirer à une heure fixe, quelque nombre qu'il y en ait en diminution & ſans qu'il puiſſe jamais excéder celui de 12,00. Deux enfans feront le tirage en préſence des ſpectateurs, & cette amuſette ſera un nouveau véhicule pour attirer les aſſiſtans, qu'elle occupera.

4 *Mars* 1770. Il paroît un mémoire imprimé ſur *la conſtruction d'un théâtre pour la comédie françoiſe*, accompagné d'un plan. L'auteur de cet écrit, fort bien rédigé, adopte l'emplacement de l'hôtel de Condé, que va quitter le prince qui l'occupe. Le projet, loin de répondre à la grande idée qu'il préſente, ſe refute

de lui-même. Il jetteroit dans une dépenſe très conſidérable pour édifier un magnifique monument, où il ſeroit très difficile d'aborder pendant les grandes chaleurs, comme dans les grandes gelées, & ne feroit que gêner la circulation des voitures publiques qu'il veut éviter. On ſait que c'eſt par-là que doivent déboucher les rouliers venant d'Orléans, & autres voitures de charges dont cette grande route abonde, & néceſſités à ne paſſer alors que dans les rues adjacentes, les iſſues en ſeroient beaucoup plus reſſerrées & ſujettes à des engorgemens dangereux. On eſt ſurpris que ces conſidérations n'aient pas frappé l'auteur du projet, qui ſemble un homme d'eſprit. Celui de mettre la comédie au carrefour de Buſſy, paroît réunir ſeul juſqu'à préſent la commodité publique, l'utilité générale, & l'embelliſſement du quartier, ſans nulle dépenſe pour l'état & pour la ville, & par une finance priſe ſur la choſe même.

En attendant que le miniſtere ſe décide, la tranſlation des comédiens françois à la ſalle des Tuilleries ſur le théâtre où l'on joue l'opéra, eſt certaine. Ainſi l'on préſume que les travaux à faire à la nouvelle ſalle d'opéra ſeront exécutés dans l'eſpace de trois ſemaines.

5 *Mars* 1770. M. l'Archevêque de Rheims, préſident de l'aſſemblée du clergé, pouſſé par les prélats ſes confreres, n'a pu s'empêcher de témoigner au Roi la douleur du corps épiſcopal, de voir, au moment où il alloit s'aſſem-

bler, élever ſous ſes yeux dans la capitale de la France un monument à l'erreur & à l'irréligion, par la nouvelle édition qui s'y faiſoit du *Dictionnaire Encyclopédique*, ouvrage contre lequel il avoit toujours réclamé & anathématiſé de tant de cenſures canoniques.

La religion de S. M. ne lui a pas permis de refuſer au clergé la juſtice qu'il lui demandoit. En conſéquence la nouvelle édition de ce Dictionnaire eſt arrêtée, & M. le Comte de St. Florentin a fait dépoſer à la Baſtille tous les exemplaires des trois premiers volumes de ce livre déjà imprimés.

On ſe flatte qu'après la diſſolution de l'aſſemblée l'édition ſe reprendra, & l'on le préſume par l'attention avec laquelle on conſerve ce qui en eſt fait, & qu'on auroit dû brûler avec authenticité, ſi l'on eût voulu donner ſérieuſement ſatisfaction aux évêques.

7 *Mars* 1770. M. de Pompignan, évêque du Puy, répand depuis quelque tems un gros livre, ſervant d'apologie aux derniers actes du clergé, qu'il ne pourra défendre contre la pouſſiere & les vers, les ſeuls ennemis que cet ouvrage ait à combattre aujourd'hui. Quoi qu'il en ſoit, ce prélat veut leur rendre une nouvelle exiſtence, & dans ce livre il établit contradictoirement à ce qui fut dit dans le tems, lors de leurs dénonciation & proſcription par le Parlement: 1°. que les aſſemblées du clergé de France ne ſont pas ſeulement des aſſemblées temporel-

les & deſtinées à ſatisfaire aux demandes d'argent du ſouverain, à l'aſſiette & à la répartition du don gratuit; qu'elles ont encore, & ont toujours eu pour objet, de traiter toutes les matieres de doctrine ou de diſcipline, que les évêques jugent à propos d'y agiter: 2°. que les magiſtrats ne ſont nullement dans le cas de ſe mêler des refus de ſacremens; qu'ils ne pouvoient en connoître qu'à raiſon du deshonneur dans l'ordre civil, qui en réſulteroit pour la réputation de l'excommunié; mais que cette tache eſt une tache inviſible & purement ſpirituelle, qui ne s'imprime que ſur l'ame du pécheur & ne flétrit en rien l'état & l'exiſtence légale du citoyen: 3°. que ce paſſage de St. Paul: *omnis poteſtas a Deo ordinata eſt*, a été cathégoriquement interprêté aux dits actes; que c'eſt le ſens véritable de l'apôtre & de l'égliſe; &, par une rencontre aſſez biſarre, il ſe trouve que le prélat eſt d'accord avec les encyclopédiſtes.

Cet ouvrage, très ſuſceptible de la flétriſſure du Parlement, lui ſera vraiſemblablement dénoncé & pourroit faire quelque peine à ſon auteur, s'il n'avoit eu la prudence de n'y pas mettre ſon nom. On croit que pour donner plus d'éclat à cette proſcription, la cour n'en connoîtra qu'en préſence de l'aſſemblée de Noſſeigneurs du clergé.

8 *Mars* 1770. Il y a dans Paris une petite rue, près la place des victoires, qu'on appelle

la rue *vuide-gouſſet;* un de ces jours on a trouvé ce nom effacé, & l'on y avoit ſubſtitué: *la rue Terrai.*

On voit des paſquinades de différentes eſpeces, entr'autres une carricature repréſentant un lievre avec un cordon bleu, après lequel court un levrier traînant une canne à bec-de-corbin. Sur le plan de derriere eſt un homme en ſimarre, avec un fuſil à deux coups, qui paroît viſer le premier & attendre ſucceſſivement le ſecond.

On a frappé auſſi une eſtampe, où l'on remarque les fermiers généraux à genoux, & M. l'abbé Terrai qui leur donne des cendres, avec l'inſcription au bas: *memento homo, quia pulvis es, & in pulverem reverteris.*

9 *Mars* 1770. *Vers à Madame la Comteſſe Dubarri, à l'occaſion de ſa diviſion avec M. le Duc de Choiſeul.*

Déeſſe des plaiſirs, tendre mere des Graces,
Pourquoi veux-tu mêler aux fêtes de Paphos
Les noirs ſoupçons, les honteuſes diſgraces?
Ah! pourquoi méditer la perte d'un héros!
Ulyſſe eſt cher à la patrie,
Il eſt l'appui d'Agamemnon:
Sa politique active & ſon vaſte génie
Enchaînent la valeur de la fiere Ilion.
Soumets les dieux à ton empire.
Vénus ſur tous les cœurs regne par la beauté:
Cueillis, dans un riant délire,
Les roſes de la volupté;

Mais à nos vœux daigne ſourire,
Et rends le calme à Neptune agité.
Ulyſſe, ce mortel aux Troyens formidable,
Que tu pourſuis dans ton courroux,
Pour la beauté n'eſt redoutable
Qu'en ſoupirant à ſes genoux.

10 *Mars* 1770. On a appris que M. l'abbé Chappe d'Auteroche, aſtronome, de l'Académie des Sciences, connu par ſes travaux en ce genre, eſt mort en arrivant en Californie, pour y obſerver le dernier paſſage de Vénus ſur le ſoleil.

10 *Mars* 1770. *Sur l'aſſociation de M. le Chancelier avec M. le Contrôleur général actuel.*

Maupeou, que le ciel en colere
Nomma pour organe des loix,
Maupeou, plus fourbe que ſon pere,
Et plus ſcélérat, mille fois,
Pour cimenter notre miſere,
De Terrai vient de faire choix.
Le traître vouloit un complice:
Mais il trouvera ſon ſupplice
Dans le cœur de l'abbé ſournois.

10 *Mars* 1770. Le Sr. Luneau de Boisjermain, que les libraires aſſociés à l'impreſſion du Dictionnaire Encyclopédique ont attaqué au criminel, comme auteur de diffamation & de calomnie à leur égard, vient d'oppoſer à leur mémoire un mémoire à conſulter, & une con-

ſultation ſignée de ſept juriſconſultes. Cette affaire, devenue très-grave, eſt trop avancée pour qu'on puiſſe reculer de part ou d'autre.

12 *Mars* 1770. On vient d'imprimer, très furtivement ſans doute, un *in*-4°, ayant pour titre: *procédure de Bretagne*, ou *procès extraordinairement inſtruit & jugé, au ſujet d'aſſemblées illicites, diſcours injurieux, ſubornation de témoins, complot de poiſon & incident de calomnie.* C'eſt le recueil de toutes les pieces relatives à ce qui s'eſt paſſé dans cette province, depuis la publication du fameux tableau des aſſemblées ſecrettes & fréquentes des Jéſuites & leurs affiliés, à Rennes, qui parut à Paris au mois de Novembre 1766, qu'un miniſtre fit paſſer au Sr. Fleſſelles, alors intendant de Rennes, avec ordre de la part de S. M. de vérifier les faits, & qui provoqua enfin le 27 Mai 1767 une dénonciation en regle de M. le Prêtre de Châteaugiron, ſecond avocat général.

L'ouvrage eſt précédé d'un diſcours préliminaire, où le Duc d'Aiguillon eſt repréſenté *comme l'ennemi implacable, l'inſtigateur & presque le bourreau des ſix exilés, un ſujet indigne de la confiance de ſon prince, un chef de conjurés, un ſuborneur de témoins, le fauteur d'un projet d'empoiſonnement, le complice & peut-être même le premier auteur de ces crimes.* Tel eſt l'effroyable portrait par lequel on débute, & qui ne peut avoir été tracé que par une plume très-hardie.

12 *Mars* 1770. Madame la Ducheſſe de Villeroi, très renommée par ſon goût pour les fêtes & pour les ſpectacles, & d'ailleurs à même d'influer grandement dans cette partie, étant ſœur de M. le Duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, a fait préparer une eſpece d'opéra à machines, intitulé: *la Tour enchantée*, qu'elle compte faire exécuter pour le mariage de M. le Dauphin. Elle a extrêmement à cœur de faire réuſſir ce ſpectacle, pour lequel elle ſe donne beaucoup de ſoins & entre dans les plus petits détails. On ne doute pas de la beauté, de la magnificence & du génie qui regneront dans cet ouvrage, preſque tout entier de féerie. On croit que c'eſt M. de Sauvigny qui, inſpiré par cette muſe, a compoſé les paroles du poëme, la moindre choſe de cette compoſition à grandes machines.

13 *Mars* 1770. Le mémoire pour le Sr. Luneau de Boisjermain, ſouſcripteur de l'Encyclopédie, eſt dirigé contre le Sr. Briaſſon libraire, ſyndic des libraires & imprimeurs, ancien adjoint de ſa communauté, & le Sr. le Breton libraire, ancien ſyndic de la même communauté, aſſocié avec le Sr. Briaſſon pour l'impreſſion de l'Encyclopédie.

Ce mémoire, extrêmement ſerré & précis, tend à prouver que le Sr. Luneau avoit un intérêt preſſant à dire ce qu'il a dit; qu'il a eu droit de dire ce qu'il a dit; qu'il n'y a rien que de

vrai dans ce qu'il a dit. Il demande en conséquence à son conseil:

1°. Si sa réclamation contre les libraires associés à l'Encyclopédie est fondée?

2°. Si les phrases & les expressions de son dernier mémoire qu'attaquent les adverses parties, forment une diffamation?

3°. Ce qu'il doit faire pour arrêter le cours de celle que la distribution du mémoire des libraires & l'instruction de leur procès criminel forment réellement contre lui?

Suit la consultation du 30 Janvier, signée de sept jurisconsultes, qui établit.

1°. Que le Sr. Luneau est fondé à répéter les sommes qu'il prouve avoir été payées de trop par lui.

2°. Que c'est surtout par les circonstances que doivent s'apprécier les phrases & expressions du mémoire du Sr. Luneau; qu'il est le premier outragé; qu'il n'a fait que rétorquer une assertion injurieuse, & que, quand même il auroit employé des expressions trop fortes, la voie criminelle ne pouvoit avoir lieu dans une affaire purement civile.

3°. Que le Sr. Luneau doit paisiblement laisser achever l'information. Que, quand les Juges auront prononcé sur ce singulier genre de délit; que, quand ils auront fait droit sur la demande en réparation & en dommages intérêts que tout l'autorise à former, il poursuivra sa demande en restitution.

Ce mémoire, écrit avec beaucoup de févérité, a été envoyé à tous les gens de lettres, & peut faire grand tort aux libraires affociés à l'Encyclopédie, dont il développe manifeftement une exaction de 634,307 livres 4 fols, prife fur la totalité des foufcripteurs & qu'ils font en droit de répéter. Elle eft encore démontrée d'une façon plus précife dans une carte qui précede fon mémoire, & qui fait toucher au doigt & à l'œil l'iniquité des auteurs de la foufcription.

14 *Mars* 1770. M. Dupuy Demportes, auteur plus fécond que précieux de différentes pieces de littérature, vient de mourir. Il a écrit auffi fur la politique & fur quelques autres fciences.

15 *Mars*. Extrait d'une lettre d'un Jéfuite de Bretagne, le 8 Mars 1770. „ ..... Je ne fais ce que je vais devenir. Le parlement de cette province vient de rendre un arrêt foudroyant. Je ne puis prêter le ferment qu'il exige; je le regarde comme contraire à ma probité, à ma confcience, à mon honneur..... Il faut que je déguerpiffe, & je ne fais où trouver un afyle. On dit qu'il y a quelques Jéfuites à Paris, qu'on y tolere. Marquez-moi fi je puis m'y rendre, ou s'il eft encore un coin de la terre que je puiffe habiter......"

16 *Mars* 1770. Le jugemement de M. de Sartine, comme commiffaire du confeil en cette partie, entre le Sr. Luneau de Boisjermain &

les ſyndics & adjoints de la librairie & imprimerie de Paris, rendu dès le 30 Janvier dernier, n'a pu être ſignifié que le 17 Février, & n'eſt publié que depuis peu. Quoiqu'on l'ait déjà annoncé en gros, comme il fait une grande ſenſation parmi les gens de lettres, on va le détailler dans toute ſon étendue.

Ce jugement ordonne main levée pure & ſimple de la ſaiſie faite ſur le Sr. Luneau le 31 Août 1768 par les ſyndics & adjoints de la librairie; &c. leur défend d'en faire de pareilles à l'avenir; de ſe tranſporter chez des particuliers domiciliés, ſans une permiſſion expreſſe de mondit Sr. de Sartine; & pour avoir fait ladite ſaiſie, les condamne en 300 livres de dommages & intérêts, &c. leſquels ſeront compenſés juſqu'à dûe concurrence, avec ceux à lui adjugés. Sur le ſurplus des demandes des parties, les met hors de cour & de procès; ſauf à être fait par S. M. tel réglement qu'elle jugera néceſſaire quant à la maniere d'exercer la commiſſion en fait de librairie. Ordonne que le préſent jugement ſoit imprimé & affiché, au nombre de cent exemplaires, aux frais deſdits ſyndics & adjoints de la librairie.

C'eſt ce réglement que les auteurs attendent avec impatience, & qui doit déſormais fixer leur ſort, leur ſervitude ou leur affranchiſſement des libraires.

18 *Mars* 1770. Hier s'eſt célébrée la meſſe du St. Eſprit pour l'ouverture de l'aſſemblée du

du clergé. Cette cérémonie a été exécutée avec toute la pompe d'ufage. C'eft M. l'archevêque de Rheims qui officioit. M. l'archevêque d'Embrun a prononcé le difcours: il rouloit fur la religion. Il a établi qu'elle feule pouvoit former des hommes pour la fociété, des citoyens pour l'état. Il a rempli ce beau plan avec toute l'éloquence d'un grand orateur chrétien. Le fujet étoit d'autant mieux choifi, que depuis quelques années nous fommes inondés de livres où l'on prétend que la religion ne fait que des hommes attrabilaires, des citoyens lâches, des hypocondres triftes, ou des fanatiques féditieux.

On n'entroit que par billets à cette meffe, auffi curieufe qu'édifiante. La cérémonie du livre de l'évangile, que les prélats députés baifent au milieu du livre, & dont les députés du fecond ordre ne baifent que la couverture; celle des encenfemens de chaque évêque, qui fe renvoie tour-à-tour le parfum, après en avoir pris fa dofe; celle du baifer de paix, qu'ils fe donnent fucceffivement à la joue droite; enfin la cérémonie fainte de la communion, qu'ils reçoivent tous, fans exception, des mains de l'officiant: toute cette lithurgie forme un fpectacle bien capable de donner une grande idée de l'affemblée qui s'ouvre.

19 *Mars* 1770. *Mémoire pour le Sr. Alliot, fils, intervenant, demandeur & intimé, contre le Sr. Alliot, pere, fermier-général, appellant com-*

me d'abus du mariage de son fils, défendeur à une demande en provision. Tel est le titre d'un mémoire très célebre de Me. Target avocat, où, après l'exposition très-rapide des faits, qui présentent en substance un fils dénoncé par son pere, un fils enfermé deux fois à St. Lazare, arrêté en pays étranger, détenu au Mont St. Michel, repris encore une fois hors du royaume, chargé de fers, confondu dans une prison avec des scélérats, jetté sur l'un des vaisseaux qui portent le rebut de la société dans une ile sauvage, il le peint comme un homme rare, estimable, intrépide, qui met son devoir au dessus de tout & qui préfere l'honneur à la vie. L'auteur examine deux questions: *le mariage du Sr. Alliot est-il valable? le Sr. Alliot pere doit-il nourrir son fils?* Après avoir établi la validité d'un hymen contracté par l'honneur, la seconde question n'en est plus une, & donne lieu à l'orateur de développer les traits de l'éloquence la plus nerveuse & la plus pathétique. La cause est extrêmement intéressante & attire l'attention du public.

20 *Mars* 1770. L'affaire singuliere dont on a parlé dans son origine, entre le Sr. Mouton, éleve de peinture à Rome, & le Sr. Natoire, directeur de cette école, étoit pendante depuis longtems au Châtelet. Le tems nécessaire pour avoir les certificats & pieces justificatives pour établir les preuves auxquelles le Sr. Mouton avoit été admis, avoit allongé de

beaucoup cette conteſtation. Les juges viennent enfin de prononcer en premiere inſtance. Le Sr. Natoire eſt condamné envers le Sr. Mouton à 20,000 livres de dommages & intérêts, à tous les frais & dépens. Permis au Sr. Mouton de faire afficher un certain nombre d'exemplaires imprimés de la ſentence, tant à Paris qu'à Rome, aux frais & dépens du Sr. Natoire, &c.

21 *Mars* 1770. Le Sr. Duclos, de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres & de l'Académie Françoiſe, eſt connu pour être extrêmement lié avec Mrs. de la Chalotais. On a parlé, dans le tems, de la chaleur qu'il mettoit à défendre en public ces procureurs-généraux, & des craintes qu'il avoit inſpirées à ſes amis par ce zele inconſidéré. Il eſt parti depuis peu ſubitement pour ſe rendre à Xaintes, lieu de l'exil des magiſtrats. On croit que M. le chancelier a voulu employer cette derniere reſſource pour négocier avec Mrs. de la Chalotais, & les ſéduire, s'il eſt poſſible. Comme le Sr. Duclos eſt un homme ſans conſéquence, en cas de refus M. le chancelier prétend qu'il ne ſera pas compromis. Ceux qui connoiſſent le négociateur, peuvent juger par-là de l'embarras où ſe trouve le chef de la magiſtrature, pour avoir recours à cet homme turbulent, plus propre à brouiller qu'à pacifier, & dont le caractere n'annonce aucune des qualités néceſſaires à une négociation auſſi délicate.

22 *Mars* 1770. On prétend que M. de la Chalotais prévenu de l'arrivée du Sr. Duclos, dès le premier instant qu'il l'a vu, lui a demandé s'il venoit le voir comme son ami, ou comme son tentateur? qu'en la premiere qualité, il seroit le très bien-venu & pouvoit rester: qu'en la seconde, il ne vouloit ni ne pouvoit l'écouter...... Sur quoi la franchise de l'académicien ne lui a pas permis de dissimuler qu'il étoit chargé de le solliciter de la part de la cour, & de lui détailler les propositions qu'il avoit à lui faire d'après les instructions de M. le chancelier. A quoi M. de la Chalotais ayant absolument fermé l'oreille, le négociateur étoit réparti, comme l'huissier de Rennes, sans qu'on eût ouvert les paquets.

23 *Mars* 1770. Il y a dans l'intervalle des sessions des états de Bretagne une chambre de commissaires, toujours subsistante à Tréguier, dont les fonctions sont de les représenter & d'agir comme ils feroient pour la conservation des droits de la province & des citoyens. Ces commissaires n'ont pas cru devoir être obligés à garder le silence dans l'affaire de Mrs. de la Chalotais; depuis la derniere réponse du Roi à la députation du parlement, ils ont adressé des représentations à S. M. en forme de mémoire, où ils réclament les deux procureurs-généraux de la maniere la plus ferme & la plus instante. Ils y appuyent principalement sur la contradiction des diverses réponses du roi à leur égard,

qui les déclare innocens & les punit. Ces représentations, très-courtes, mais très-nerveuses, sont sans contredit ce qu'on a écrit de plus fort en pareille matiere. Sans s'écarter du respect dû au souverain, ils ne lui dissimulent pas combien on a compromis sa justice dans une affaire qui est le comble de l'iniquité & de la tyrannie.

On écrit de Tréguier que les ministres ont déclaré qu'ils se donneroient bien de garde de montrer au Roi ces représentations, qui pourroient extrêmement déplaire à S. M. & provoquer son indignation contre les auteurs.

24 *Mars* 1770. Le Sr. le Breton, premier imprimeur ordinaire du Roi, revêtu de toutes les dignités de son état, qui conduisent à la considération & dénotent l'estime d'une communauté, comme un des associés à l'Encyclopédie a rendu plainte contre le Sr. Luneau de Boisjermain par devant M. le Lieutenant criminel, de ce qu'il a avancé dans le mémoire dont on a parlé. Sur sa plainte le Sr. Luneau en a interjetté appel, comme aussi du décret prononcé contre lui. Le Sr. le Breton vient de donner un précis des motifs de sa plainte, qu'il entend suivre & qu'il a fait appuyer d'une consultation de huit Avocats. De son côté, M. Luneau soutient son dire & prétend le prouver.

25 *Mars* 1770. M. l'abbé Trublet, archidiacre de St. Malo, vient d'y mourir, après avoir langui plusieurs années. Il étoit de l'Académie

Françoiſe, où il avoit brigué une place pendant longtems. Tout ſon mérite conſiſtoit dans une grande vénération pour Fontenelle & pour La Mothe. Il avoit fait pluſieurs rapſodies, qui avoient donné lieu à ce vers caractériſtique de M. de Voltaire:

Il compiloit, compiloit, compiloit, &c.

Ce vers l'avoit rendu plus célebre que ſes œuvres.

26 *Mars*. On a commencé des répétitions ſur le théâtre de Verſailles, & l'on y a fait manœuvrer des chevaux de la petite écurie. On a dit qu'il étoit ſi vaſte qu'il étoit queſtion d'y faire paroître des eſcadrons entiers de cavalerie. *La tour enchantée*, cette piece de féerie, pour laquelle Madame la Ducheſſe de Villeroi ſe donne tant de mouvement, prête à merveille à tout le ſpectacle imaginable, & donnera lieu de réaliſer l'illuſion autant qu'il eſt poſſible.

26 *Mars* 1770. On prétend que l'auteur du placard affiché à la porte du contrôle-général, où il étoit écrit: *ici l'on joue au noble jeu de billard*, a été arrêté, & que, pour entrer dans les vues de douceur & d'indulgence de M. l'abbé Terrai, on lui en a rendu compte, mais que ce miniſtre avoit décidé qu'il falloit le laiſſer à la Baſtille juſqu'à ce que la partie fût finie.

27 *Mars*. On a joint à la tragédie d'*Athalie*, qui doit être jouée à la cour pour le mariage

de M. le Dauphin, celle de *Tancrede*. On assure qu'on a choisi cette piece pour Mlle. Clairon, & l'on continue à se flatter de la voir reparoître.

28 *Mars*. M. de Monclar, procureur-général du parlement de Provence, avoit fait un mémoire pour établir les droits du Roi sur Avignon & le comtat Venaissin. Ce mémoire étoit imprimé à Paris, & il en avoit déjà transpiré quelques exemplaires: mais le St. Pere instruit de cet écrit, a demandé vraisemblablement qu'il ne soit pas répandu, & M. le Duc de Choiseul en a fait porter toute l'édition au Louvre. Ce ministre a tellement à cœur de donner cette satisfaction à S. S., que M. Caperonnier, de la bibliotheque du Roi, en ayant demandé un exemplaire pour y être déposé, M. le Duc de Choiseul lui a répondu que cela ne seroit point.

Ceux qui ont lu cet écrit, assurent que c'est un détail très circonstancié de toutes les manœuvres des papes pour extorquer ces domaines, & qu'on y dévoile des mysteres d'iniquité qu'il est de l'intérêt du saint siege de laisser dans les ténebres. Le fond est, au surplus, soutenu de toute la force d'un style plein & vigoureux; ce qui rend le mémoire très précieux par lui-même, indépendamment de sa rareté.

30 *Mars* 1770. On a trouvé ces jours derniers à Notre-Dame, affiché à la chapelle de l'abbé Grisel, arrêté dans le procès de Billard, où il se présente journellement une grande af-

fluence de monde pour ſçavoir de ſes nouvelles, un écriteau portant ces mots: *relâche au théâtre.* Ce quolibet ſacrilege a fait frémir les premieres dévotes qui l'ont lu: on en a inſtruit le chapitre, qui a fait arracher l'écriteau, & on l'a dépoſé au greffe du bailliage, ſans autre formalité.

31 *Mars. Epitre de M. de Voltaire à un ami, ſur ſa nomination à la dignité de pere temporel des capucins du pays de Gex, & ſur la lettre d'affiliation à cet ordre, qui lui a été écrite par le général.*

Il eſt vrai, je ſuis capucin,
C'eſt ſur quoi mon ſalut ſe fonde.
Je ne veux pas, dans mon déclin,
Finir comme les gens du monde.
Mon malheur eſt de n'avoir plus,
Dans mes nuits, ces bonnes fortunes,
Ces nobles graces des élus,
Chez mes confreres ſi communes.
Je ne ſuis point frere Frappart,
Confeſſant ſœur Luce ou ſœur Nice;
Je ne porte point le cilice
De Saint Griſel, de Saint Billard.
J'acheve doucement ma vie:
Je ſuis prêt à partir demain,
En communiant de la main
Du bon curé de *Mélanie.*
Dès que Monſieur l'abbé Terrai
A ſçu ma capucinerie,
De mes biens il m'a délivré:

Que

Que servent-ils dans l'autre vie ?
J'aime fort cet arrangement,
Il est leste & plein de prudence.
Plût-à-Dieu qu'il en fît autant
A tous les moines de la France !

1er. *Avril* 1770. Il passe pour constant que M. le chancelier, à qui les représentations des commissaires de Tréguier, dont on a parlé, avoient été adressées, les a renvoyées sans les montrer au Roi; qu'il a écrit à ces Messieurs, que le meilleur service qu'il pût leur rendre étoit de ne point faire mention de cet écrit auprès de S. M. Cependant les auteurs n'en ont pas jugé de même, puisqu'il en transpire des copies. Il paroît qu'elles font la plus grande fortune dans le public, & qu'on les regarde comme un chef-d'œuvre de logique & d'éloquence. On se les arrache; on les copie; on les multiplie de façon à ne point laisser périr ce beau morceau, où sont renfermés en bref tous les principes qui constituent le véritable état monarchique; principes dont on s'est si fort écarté depuis quelque tems, qu'ils sont devenus un problême pour bien des gens. On attribue l'ouvrage à un avocat de Bretagne.

3 *Avril*. M. Saurin, de l'Académie Françoise, ayant adressé à M. de la Harpe des vers extrêmement fades & doucereux sur sa *Mélanie*, un inconnu a parodié ces vers, & s'est servi des mêmes rimes pour présenter l'inverse des mêmes pensées.

Vers de M. Saurin.

Pour la ſixieme fois, en pleurant *Mélanie*,
Mon admiration ſe mêle à ma douleur :
Ton drame ſi touchant, tes vers pleins d'harmonie,
Rétentiſſent encor dans le fond de mon cœur.
Pourſuis ta brillante carriere :
Appellé par la gloirè, on t'y verra voler.
Tu nous conſoleras quelque jour de Voltaire,
Si quelqu'un toutefois peut nous en conſoler.

Parodie.

J'ai lu plus d'une fois ta triſte *Mélanie*,
Et je n'ai reſſenti ni trouble ni douleur :
De tes vers ſi correcls la peſante harmonie
A frapppé mon oreille & non touché mon cœur.
En vain tu pourſuis ta carriere :
Sans aîles à la gloire on ne peut pas voler.
Nous pleurerons longtems la perte de Voltaire,
S'il ne reſte que toi pour nous en conſoler.

5 *Avril* 1770. M. le Duc d'Aiguillon ſe trouvant chez le Roi, on prétend que S. M. parut inquiete de ſa ſanté, lui demanda s'il ne ſe portoit pas bien & remarqua qu'il lui paroiſſoit jaune. On aſſure que le Duc de Noailles, en poſſeſſion de tout ſacrifier à ſes bons mots, dit : *Ah! Sire, Votre Majeſté voit toujours les gens bien favorablement, car le public le trouve bien noir.*

6 *Avril.* Le Sr. Darigrand eſt un avocat fort renommé dans ſon genre. Il s'eſt ſpécialement voué aux affaires qui intéreſſent les droits

du Roi, & c'eſt le fléau des Fermiers généraux. Comme il a été anciennement à leur ſervice, il connoît tous les détours, tous les ſubterfuges, toutes les vexations du métier. Ce zele infatigable à combattre les traitans lui a fait beaucoup d'ennemis. Enfin il a été déféré à l'ordre, comme ayant prévariqué dans les fonctions de ſon état, comme coupable de s'être prêté à des choſes illicites, comme ſuſceptible de corruption, d'eſcoquerie, &c. Son affaire a été jugée mardi par ſes confreres aſſemblés. Plus de cent ont perſiſté à le trouver innocent, malgré treize qui le jugeoient coupable. La ſéance s'eſt terminée par reconnoître qu'il n'étoit point dans le cas d'être rayé du tableau, mais bien d'être rappellé par le bâtonnier à une délicateſſe de ſentimens, dont ſon éducation ou ſa façon de penſer ne lui avoient peut-être pas fait aſſez connoître l'importance, mais eſſentielle à la noble profeſſion qu'il exerçoit.

7 *Avril* 1770. Il paroît, très furtivement encore, un *mémoire de M. le comte de Lauraguais ſur la compagnie des Indes*, *dans lequel on établit les droits & les intérêts des actionnaires*, *en réponſe aux compilations de M. l'abbé Morellet.*

L'ouvrage eſt précédé d'une épitre dédicatoire au comte de Lauraguais même, où l'éditeur, après l'avoir encenſé, lui avoue ſon larcin, & bénit l'infidélité faite à ce Seigneur, en livrant au public ce mémoire, monument durable de ſon zele pour les actionnaires, & de

ſon courage à défendre leurs droits & leurs propriétés.

8 *Avril.* La défenſe du clergé par M. l'évêque du Puy eſt extrêmement rare; M. le Lieutenant général de police ne laiſſe point percer d'exemplaires de cet ouvrage, qu'il ſent devoir extrêmement déplaire au Parlement. Au ſurplus, c'eſt peut-être la ſeule maniere de faire rechercher cet ouvrage ſec & froid. C'eſt mal à propos qu'on a dit qu'il n'y avoit pas mis ſon nom. Il y eſt très parfaitement.

9 *Avril* 1770. Le livre de M. de Lauraguais eſt diviſé en trois parties. La premiere eſt précédée d'une longue préface, où l'auteur diſtribue des coups de patte à droite & à gauche, avec cette vérité & cette légéreté qu'on lui connoît. Il y a inſéré, entr'autres choſes, un dialogue entre l'abbé Morellet & M. Boutin, qui couvre l'un & l'autre d'un ridicule complet. Enſuite il s'attache plus particuliérement à la réponſe de l'abbé Morellet à M. Necker. Il la diſſeque phraſe à phraſe, & en fait la plus hideuſe anatomie.

Dans la ſeconde partie, M. de Lauraguais donne un abrégé du ſyſtême, des notes hiſtoriques ſur la banque, & les édits du Roi, concernant la compagnie. Ces divers objets ſont prouvés, appuyés, développés, 1°. du mémoire de M. Deſmarets; 2°. de l'abrégé du ſyſtême de M. Dulot; 3°. d'une ſuite de faits qui montrent la compagnie des Indes liée dès ſa naiſſan-

ce à la banque, & d'où les actionnaires verront naître tout ce qui les intéresse. Dans le cours de cette partie, le terrible adversaire ne perd jamais son ennemi de vue. Il releve infatigablement ses bévues, ses erreurs, ses réticences, ses falsifications, ses contradictions, en un mot, sa mauvaise foi soutenue, & son dévouement servile aux impulsions de M. Boutin.

Enfin la troisieme partie renferme *les discussion & résultat des droits des actionnaires*, qui en prouvent la certitude & l'étendue, contradictoirement toujours aux assertions & aux preuves prétendues de l'abbé Morellet. L'auteur fait voir par le procès-verbal des réponses de l'interrogatoire subi au Parlement le lundi 21 Août, par l'administration de la compagnie & les députés du commerce, ensemble par les représentations de cette cour, concernant le même objet, que toutes les inductions qu'en tire cet écrivain en sa faveur, sont fausses & à son désavantage. Tel est le résumé de cet ouvrage fort rare, où l'ingénieux Seigneur crible impitoyablement son adversaire de sarcasmes continus & toujours nouveaux. On pourroit peut-être mettre plus de logique dans un pareil écrit, mais sûrement moins d'esprit.

10 *Avril* 1770. Il y a une grande fermentation parmi les gens de lettres à l'occasion du projet singulier de quelques enthousiastes de M. de Voltaire, qui ont proposé de faire ériger une statue à ce grand poëte dans la salle nouvelle

de comédie françoiſe, qu'il eſt queſtion de conſtruire, ſans que l'emplacement en ſoit encore arrêté. Ils ont cru que le monument dont on a parlé, ſeroit placé-là mieux qu'ailleurs, puiſque ce lieu eſt le principal théâtre de ſa gloire. Ils ont toujours commandé à compte la ſtatue au Sr. Pigale. Elle ſera en marbre, & l'on prétend que le marché eſt conclu à dix mille francs. On veut que cela ſe faſſe par une ſouſcription, ouverte ſeulement aux gens de lettres. C'eſt M. d'Alembert qui eſt chargé de recueillir l'argent. On ne doute pas que la ſomme ne ſoit bientôt complette.

11 *Avril* 1770. *Vers de M. de Voltaire à Madame la Ducheſſe de Choiſeul, ſur la ſuſpenſion des travaux de Verſoy, nouvelle ville, que M. le Duc de Choiſeul faiſoit conſtruire près de Geneve, comme on l'a annoncé, il y a pluſieurs années, & qui devoit ſe nommer* Choiſeul-la-ville.

Madame, un héros deſtructeur
N'eſt à mes yeux qu'un grand coupable:
J'aime bien mieux un fondateur:
L'un eſt un dieu, l'autre eſt un diable.
Dites-bien à votre mari,
Que des neuf filles de mémoire
Il ſera le vrai favori
Si de fonder il a la gloire.
Didon, que j'aime tendrement,
Dont le nom vivra d'âge en âge,
Didon, la belle qui fonda Carthage,
Avoit alors beaucoup d'argent.

Si le vainqueur de la Syrie
Avoit eu pour ſurintendant
Un conſeiller au Parlement,
Nous n'aurions pas Alexandrie.
Envoyez-nous des Amphions,
Ou nos peines ſeront perdues:
A Verſoy nous avons des rues,
Et nous n'avons pas de maiſons.
Sur la vertu, ſur la juſtice,
Sur les graces, ſur la douceur,
Je fonde aujourd'hui mon bonheur,
Et vous êtes ma fondatrice.

12 *Avril* 1770. On a déjà composé l'inſcription pour la ſtatue projettée de M. de Voltaire. Elle portera: *à Voltaire, pendant ſa vie: par les gens de lettres, ſes compatriotes & ſes contemporains.*

13 *Avril*. La ville fait redoubler les travaux des préparatifs pour les fêtes qu'elle ſe propoſe de donner à l'occaſion du mariage de M. le Dauphin. On déblaye la place de Louis XV, où l'on met les deux gros pavillons en état de figurer par les ornemens, avec l'illumination qu'ils doivent recevoir. Quant à celle des boulevards, il paroît qu'on a changé la forme dont elle feroit, & qu'on y a ſubſtitué 360 lanternes à reverbere, qui donneront une clarté très-brillante. Cela s'accordera mieux avec la foire franche qui doit y durer neuf jours, & garnir abſolument le boulevard depuis la porte St. Honoré juſqu'à la porte St. Antoine; ce qui donne lieu à un de ces quolibets dont le François aſſaiſonne ſes plaiſirs & ſe conſole de ſes diſgraces.

On ſait que M. de Bernage, aux deux mariages de feu M. le Dauphin, avoit fourni beaucoup de mangeailles au peuple, & entr'autres au ſecond, avoit fait promener des chars avec des cornes d'abondance, d'où ſe jettoient les cervelats, les ſauciſſons, &c. & autres rocambolles pour les gourmands. On dit que *celui-là avoit donné des indigeſtions, & que celui-ci donnoit la foire.*

14 *Avril* 1770. C'eſt dans une ſociété particuliere qu'a été enfanté le projet d'ériger à M. de Voltaire la ſtatue dont on a parlé, entre M. d'Alembert, l'abbé Raynal, &c. & autres enthouſiaſtes de ce grand homme. La clauſe, de n'admettre à la ſouſription que des gens de lettres François eſt ſi expreſſe, que les particuliers même, à la table deſquels, dans la gaîté d'un Champagne riant, ces Meſſieurs ont propoſé cette heureuſe idée, ont l'humiliation de ne pouvoir en être, faute d'avoir quelque ouvrage, bon ou mauvais, à produire; car on n'eſt pas difficile ſur la qualité ni ſur la quantité. Et il a été arrêté que tous les membres de l'Académie Françoiſe ſeroient tenus pour bons, quoique pluſieurs n'euſſent fait que d'aſſez mauvais diſcours de réception. Pigale, de ſon côté, s'anime & s'évertue pour produire un chef-d'œuvre digne du héros littéraire qu'il eſt chargé de tranſmettre à la poſtérité, & dont il eſpere à ſon tour être célébré dans quelque épitre. Il aſſure que ſi l'exécution répond à ſes

defirs, il fe regardera comme le plus heureux des artiftes; mais que fi l'ouvrage ne répond pas au chef-d'œuvre qu'il imagine, il en mourra de douleur.

15 *Avril* 1770. Une cérémonie merveilleufe qui s'exécute de tems immémorial la nuit du vendredi au famedi faint à la Sainte-Chapelle, a eu lieu à l'ordinaire, avec une affluence prodigieufe de fpectateurs. C'eft à minuit que fe rendent en cette églife tous les poffédés qui veulent être guéris du diable qui les tourmente. M. l'abbé de Sailly, grand' chantre de cette collégiale, les touche avec du bois de la vraie croix. Auffitôt leurs hurlemens ceffent, leur rage fe calme, leurs contorfions s'arrêtent & ils rentrent dans leur état naturel. Les incrédules prétendent que ces énergumenes font des mendians qu'on paye pour jouer un pareil rôle & qu'on y exerce de longue main. Mais on ne peut croire que des miniftres de la religion fe prêtaffent à une comédie fi indécente. Tout au plus peut-être, à défaut de vrais poffédés, auroit-on recours à ce pieux ftratagême, pour ne pas laiffer interrompre la croyance des fideles, à un miracle fubfiftant depuis tant de fiecles & fi propre à les raffermir dans leur foi ébranlée de tant de parts aujourd'hui. Heureufement, les poffédés font fi communs que, fans doute, il n'eft pas befoin d'en préparer de factices.

16 *Avril* 1770. Il paroît un mémoire du Sr. Billard, écrit avec ce même efprit de fanatifme

qui ſemble être depuis longtems le principe de toutes ſes actions. En avouant ſes malverſations, il veut les juſtifier & rendre en quelque ſorte le ciel ſon complice, par le bandeau épais que la providence, ſuivant lui, avoit jetté ſur les yeux de ſes ſupérieurs. Il aſſure que ſes erreurs étoient ſi claires, que ſans un miracle d'aveuglement de leur part, il n'eſt pas de jour où ils n'euſſent dû s'en appercevoir; que depuis plusieurs années il ne rendoit pas un compte, il ne préſentoit pas un bordereau, qui ne dépoſât contre lui & n'adminiſtrât des preuves évidentes de ſes infidélités. Il en conclut qu'il avoit droit de ſe regarder ſous la garde de Dieu même, d'autant plus que ſa diſtraction de deniers n'étoit pas pour favoriſer le libertinage, pour fomenter des paſſions criminelles, pour afficher un luxe inſolent, mais pour faire des charités, des bonnes œuvres, pour ſoutenir enfin les défenſeurs & les martyrs de la religion. Ce mémoire manuſcrit, dénué de toute citation des loix, ou d'avis de juriſconſultes, mais fort de textes de l'Ecriture Sainte & de déciſions des caſuiſtes, eſt dans un genre ſi ſingulier, qu'on ſeroit tenté de le regarder comme le fruit du loiſir de quelque plaiſant, s'il n'étoit ſoutenu d'un détail de faits & de particularités très propre à lui donner le caractere de l'authenticité.

20 *Avril* 1770. L'académie royale de muſique doit ouvrir ſon théâtre par *Zaïde*, opéra en trois actes, précédé d'un prologue. La

musique est de Royer, & les paroles sont de la Marre.

21 *Avril.* M. Boutin vouloit intéresser les intendans des finances, ses confreres, à demander justice en corps de la maniere outrageante dont un commissaire de la compagnie des Indes est traité dans le mémoire de M. le comte de Lauraguais, dont on a parlé. On ne sait si les autres se sont joints à l'offensé, mais sur les sollicitations faites auprès de M. le contrôleur général, celui-ci a remis le livre entre les mains du Roi, afin que S. M. pût en juger en connoissance de cause. Il paroît qu'elle a traité tout cela de bagatelle, puisque M. le comte de Lauraguais n'a point été à la Bastille, comme l'exigeoit M. Boutin, & que par les propos qu'on rapporte du Roi à cette occasion, le plaignant n'est pas sans beaucoup de torts dans l'affaire qui a donné lieu à la sortie en question. Bien de gens même le regardent comme perdu sans ressource. Ce qu'il y a sûrement de fâcheux pour lui, c'est que l'éclat que fait à la cour cette querelle, donne au mémoire une publicité qu'il n'auroit pas eue. Depuis que le Roi en a eu communication, tous les Ministres, tous les Princes, tous les grands Seigneurs veulent lire cet ouvrage, qui jusqu'ici n'étoit intéressant que pour les actionnaires, & étoit très peu répandu.

On écrit de Châlons qu'on avoit saisi un bal-

lot de 12,00 exemplaires de ce mémoire, ce qui va le rendre fort cher dans ce pays-ci.

Au ſurplus, ce qui juſtifie M. le comte de Lauraguais, même ſur le procédé, c'eſt que le manuſcrit paroît lui avoir été dérobé, avoir été imprimé ſans ſon aveu, & qu'il ne ſe feroit certainement pas permis la licence ſans exemple de laiſſer le nom de Boutin en toutes lettres, répété une infinité de fois dans le livre, s'il eût préſidé à l'impreſſion.

23 *Avril* 1770. Inſcription pour la Porte Dauphine du côté de l'eſplanade.

Auguſtiſſimæ Delphinæ,
Mariæ Ant. Joſ. Joan. Auſtriacæ,
Inter civium plauſus
Urbem ingredienti
Die Menſis Maii... Anno 1770,
Arcum hunc triumphalem
Ejus inſignitum nomine
Senatus, Populuſque Cathalaunenſis.

D. V. C.

Inſcription du côté de la ville.

PORTE DAUPHINE.

„ Ce monument a été élevé par les ſoins de „ M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la pro- „ vince, lors du paſſage de Madame la Dau- „ phine, mariée à Verſailles le .... du mois „ de Mai 1770."

Telles ſont les deux inſcriptions qu'on écrit de Châlons avoir été adoptées par la ville pour

le monument dont on a parlé, & qu'on eſpere devoir être prêt au tems preſcrit.

Ces inſcriptions ſont de la compoſition d'un chanoine, membre de la ſociété littéraire de la même ville. On ajoute que M. l'abbé Beſchefer (c'eſt ſon nom) s'eſt muni avant de l'approbation de Mrs. de l'Académie des Belles Lettres, qu'ils l'ont extrémement loué de ſon talent pour le ſtyle lapidaire, & qu'ils n'ont rien trouvé à changer à ſa production. On en eſt ſi content, qu'on voudroit bien le déterminer à travailler auſſi pour la nouvelle ſalle de comédie de la même capitale & lever les ſcrupules qui l'arrêtent.

24 *Avril* 1770. Les comédiens françois ont ouvert hier leur théâtre dens la ſalle des Tuilleries, que quitte l'académie royale de muſique. Cette tranſlation, qu'on croyoit devoir être fort tumultueuſe dans ce pays-ci, où tout fait époque & excite la curioſité, n'a eu rien d'extraordinaire, que beaucoup de critiques auxquelles elle a donné lieu. La différence du genre des ſpectacles exigeoit néceſſairement du changement, & l'on a jugé digne de la magnificence royale de faire ſupporter ces frais par S. M. La précipitation qu'on a miſe à ce bouleverſement, peut ſeule excuſer les reſtaurateurs de la ſalle. On leur reproche des bévues énormes de toute eſpece, mais ſurtout d'avoir rompu l'harmonie qui regnoit dans la diſtribution des loges, pour en augmenter le nombre; d'avoir

reculé le théâtre, ce qui produit l'effet le plus révoltant, prolonge trop la salle, & la rend très sourde pour le fond de l'amphithéâtre. Ce sont les menus qui ont présidé à ces changemens, de concert avec les comédiens, que l'intérêt seul a guidés. La fureur des petites loges fait dénaturer les formes les plus convenables, pour y substituer des commodités particulieres qui dégradent la noblesse du spectacle. On ne peut que plaindre les artistes, forcés de s'asservir à tant de petites prétentions, qui enchaînent les talens & les énervent.

24 *Avril* 1770. *Séance publique de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.* Aujourd'hui l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres a fait sa rentrée publique d'après pâques. Il n'y a point eu de distribution de prix, & l'on a seulement distribué un programme pour celui de la St. Martin 1771.

Il est question d'examiner *quels furent les noms & les attributs divers de Junon chez les différens peuples de la Grece & de l'Italie? Quelles furent l'origine & les raisons de ces attributs?*

M. le Marquis de Paulmy, directeur, ayant donné le signal, M. le Beau, secrétaire, a ouvert la séance par l'*éloge de feu M. l'abbé Vatry, pensionnaire de ladite Académie.* La vie de ce savant, peu féconde en événemens & en ouvrages, ne fournissoit pas beaucoup à l'historien. Après un développement des progrès de son héros dans la littérature antique, il a pesé

particuliérement ſur la circonſtance de cette vie, la plus intéreſſante pour le philoſophe, & la plus affligeante pour l'humanité; c'eſt le tableau des ravages qu'une attaque d'apoplexie fit dans les organes de M. l'abbé Vatry, qui a ſurvécu treize ans encore à cet accident, pendant lequel eſpace il éprouva plus de ſoixante rechûtes, ſans être dans une imbécillité entiere, ſans même avoir perdu aucune de ſes connoiſſances, réſultat principalement de ſa mémoire. Il régnoit une telle confuſion dans ſon cerveau, qu'il n'étoit plus maître de produire des idées & qu'elles ſortoient malgré lui diſparates & ſous les formes les plus biſarres. Du françois, du latin, du grec, &c. ſe plaçoient l'un à côté de l'autre. La tête de ce ſavant, en un mot, n'étoit plus qu'un vaſte garde-meuble, d'où l'on tiroit alternativement des étoffes magnifiques & des guenilles.

A cette vie a ſuccédé un *mémoire* de M. le Roi, *ſur la marine des anciens.* L'académicien n'a traité dans cette ſéance que de celle des Phéniciens & des Egyptiens, les premiers navigateurs connus; car il n'a point voulu remonter juſqu'à l'arche de Noé, chef-d'œuvre d'une main divine, & auquel il ne faut pas comparer les foibles ouvrages des mortels.

M. de Chabanon a pris la parole après M. le Roi, & a lu *la traduction en proſe de la huitieme ode pythique de Pindare.* C'eſt la ſuite de la tâche que s'eſt impoſée l'académicien de met-

tre en françois cet auteur, qui auroit d'abord besoin d'être traduit dans sa propre langue. Malgré tous les soins de M. de Chabanon pour faire sentir une suite & une liaison dans le galimathias de son modele, on n'y trouve encore qu'un mêlange disparate d'images & de morale, de descriptions & de préceptes, d'écarts fols & d'apophtegmes froids. L'auteur sent si parfaitement les défauts de son poëte, qu'il a encore ajouté des notes à son ode, pour en éclaircir le texte, vraiement intraduisible, & qui fera moins de fortune que jamais dans ce siecle de goût méthodique & raisonné.

Un *Mémoire sar les édits des Romains, & sur l'influence qu'ils eurent dans leur jurisprudence*, étoit la production naturelle d'un professeur en droit, tel que M. Bouchaud, membre aussi de cette Académie. Cette matiere, assez abondante pour fournir à un traité complet, ne pouvoit être embrassée toute entiere, à beaucoup près, dans une séance aussi courte. L'auteur s'est contenté d'agiter deux questions: Les magistrats seuls avoient-ils droit de rendre des édits chez les Romains? Ce droit étoit-il attaché à la puissance coactive, ou simplement au droit honorifique?

M. Dupuy a fini la séance par la lecture d'un mémoire d'une littérature infiniment plus agréable & à la portée de tous les auditeurs. Il est de M. l'abbé le Batteux. Ce savant, homme de goût en même tems, a entrepris de réunir

réunir enſemble les quatre poétiques faites dans les quatre âges les plus brillans pour les arts & pour les ſciences; celle d'Ariſtote, compoſée au ſiecle d'Alexandre; celle d'Horace, au ſiecle d'Auguſte; celle de Vida, contemporain de Léon X; & enfin celle de Deſpréaux, écrite ſous Louis XIV.

A la fin de cette lecture, M. de Paulmy ayant obſervé qu'il étoit près de cinq heures un quart, a dit qu'il étoit inutile de commencer autre choſe, & a rompu la ſéance, qui, dans la regle, n'auroit dû finir qu'à cinq heures & demie.

25 *Avril* 1770. *Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences.* L'Académie Royale des Sciences a fait aujourd'hui ſa rentrée d'après pâques.

Le Sr. de Fouchy, ſecrétaire, a commencé la ſéance par annoncer que l'académie n'avoit pas encore été aſſez ſatisfaite des mémoires qui lui avoient été envoyés pour le prix propoſé d'abord pour 1768, & remis pour 1770 avec une ſomme double, dont le ſujet étoit de perfectionner les méthodes ſur leſquelles eſt fondée la théorie de la lune, de fixer par ce moyen celle des équations de cette planete, qui ſont comme incertaines, & d'examiner, en particulier, ſi l'on peut rendre raiſon par cette théorie, de l'équation ſéculaire du mouvement moyen de la lune. Que cependant, comme il y avoit d'excellentes choſes dans certains ou-

vrages, & que le principal défaut étoit de n'avoir pas ſuivi des méthodes aſſez aſtronomiques dans les objets propoſés, l'Académie, toujours juſte, avoit adjugé la moitié du prix à un ouvrage dont les auteurs étoient conjointement les Srs. Euler, pere & fils; & que l'autre moitié ſeroit jointe au prix de 1772, pour lequel on propoſoit de nouveau le même ſujet, qu'on avoit à cœur de diſcuter à fond & auſſi parfaitement qu'il ſeroit poſſible.

Le même ſecrétaire ajouta que l'Académie n'avoit publié depuis pâques 1769 que la ſeule deſcription de *l'art du tailleur*, publiée par M. de Garſault.

Enſuite, la poitrine de l'orateur ne lui permettant pas de continuer, on a lu pour lui *l'éloge du Sr. Jars*, membre de cette académie depuis peu de tems, mais qui, par ſes travaux, longs, ſoutenus & utiles, auroit mérité d'y être admis beaucoup plutôt. Il avoit beaucoup voyagé: il s'étoit adonné à l'étude des mines; il étoit en tournée de viſites de manufactures par ordre du gouvernement, lorſqu'il eſt tombé griévement malade, & eſt mort au lit d'honneur, comme un héros ſur la brêche. Ce ſavant laborieux a eu le mérite rare d'être académicien, même après ſa mort, & d'occuper les ſéances par pluſieurs mémoires poſthumes. Sa vie privée n'offroit aucun trait particulier; c'étoit un homme modeſte & obſcur. L'hiſtorien, qui a ſouvent le défaut de prodiguer trop les

fleurs ſur les cendres des défunts, a écrit cet éloge avec une ſimplicité convenable au ſujet, & avec la rapidité digne des courſes de ce voyageur infatigable.

Alors M. Morand, pere, a pris la parole; il a fait part à l'aſſemblée d'une ſuite hiſtorique de *recherches ſur les conformations monſtrueuſes des doigts de l'homme, & ſurtout ſur les individus à ſix doigts.*

A cette lecture a ſuccédé celle d'un mémoire du Sr. Guettard, concernant un projet de donner une *nouvelle géographie de France en cartes minéralogiques.*

Pour couper ces lectures ſeches & faſtidieuſes pour une grande partie des auditeurs, M. le marquis de Paulmy a lu l'éloge de M. le Duc de Chaulnes, membre honoraire de cette Académie, toujours de la compoſition du Sr. de Fouchy. Ce dernier eſt entré d'abord dans un grand détail des ſervices militaires du défunt & de ſes différens grades, acquis & mérités à juſte titre. Toute cette partie hiſtorique, que peu de gens avoient préſente, a fait plaiſir & a paru neuve à bien des égards. Enſuite l'orateur a traité plus particuliérement la partie ſavante de M. le Duc de Chaulnes. Il a fait voir qu'il étoit auſſi grand académicien que bon militaire, & que ſes exploits ſcientifiques en tems de paix rempliſſoient à merveille le tems que lui laiſſoit la fin de ſes expéditions belliqueuſes. Ce ſeigneur s'étoit adonné ſurtout

à la chymie, à l'hiſtoire naturelle. Il avoit composé un fort beau cabinet dans ces deux parties; mais il ne s'en tenoit pas à l'oſtentation & à la parade de la ſcience, il produiſoit auſſi, & a enrichi les mémoires de l'académie de pluſieurs ouvrages de ſa compoſition.

Le panégyriſte n'a point oublié de peindre les mœurs, le caractere, l'ame ferme & philoſophique de ſon héros. Il n'a point diſſimulé qu'il avoit eſſuyé des chagrins longs & vifs, qu'il avoit ſoutenus avec une conſtance peu commune, mais qui n'avoient pas moins pris ſur ſon tempéramment bien conſtitué & robuſte, qui l'avoient miné inſenſiblement & l'avoient conduit au tombeau dans la force de l'âge.

Le Sr. de Fouchy a élevé davantage le ton dans cet éloge: animé par ſon ſujet il y a répandu plus de graces & plus d'eſprit que dans celui du Sr. Jars. On eut ſeulement deſiré qu'il eût fait une mention particuliere de Madame la Ducheſſe de Chaulnes, qui, par ſon attachement pour ſon mari, & plus encore par la profondeur de ſes connoiſſances & la hauteur de ſon génie, pouvoit être louée dans ce temple des ſciences ſans qu'on y trouvât à redire.

Le Sr. Tenon a continué la ſéance, en liſant un écrit ſur de nouvelles découvertes qu'il prétend avoir faites dans la conformation & l'uſage des dents du cheval.

Quoique l'heure s'avançât, le directeur a per-

mis au Pere Pingré d'entamer la lecture de ses obſervations géographiques, aſtronomiques, pour l'examen des montres marines de nos artiſtes françois, exécuté dans un voyage entrepris à cet effet ſur un bâtiment du Roi, dont les gazettes ont parlé dans le tems. Cette relation longue n'a point été achevée, & l'on a fermé la bouche à l'académicien environ après un quart-d'heure de lecture.

27 *Avril* 1770. M. l'abbé Nollet, membre de l'Académie des Sciences, très renommé pour ſes expériences de phyſique expérimentale, eſt mort avant-hier matin preſque ſubitement.

29 *Avril*. Il y a eu ces jours derniers ſur l'ancien théâtre de la comédie françoiſe une répétition d'*Athalie*, telle qu'elle doit être exécutée à Verſailles, c'eſt à-dire avec les chœurs. Le bruit qui couroit depuis quelque tems ſur Mlle. Clairon, s'eſt réaliſé. Madame la Ducheſſe de Villeroi a réinſtallé elle-même dans ſes fonctions l'actrice, qu'elle avoit amenée avec elle, & les ſpectateurs ont avec la plus grande ſatisfaction vu reparoître cette divinité de la ſcene. On aſſure que dans cet eſſai, très informe, elle a paru plus héroïque que jamais, & a développé une majeſté théâtrale qui en a impoſé à toute l'aſſemblée.

Les chœurs qu'on y a exécutés en muſique, ne ſont pas de l'abbé Gauzargue, comme on le comptoit. On croit qu'il n'a pas voulu y

travailler, par quelques tracafferies affez ordinaires dans ce tripot. Quoi qu'il en foit, on y a adapté divers morceaux de mufique, tirés d'opéra connus, & l'on fe loue furtout d'un morceau d'invocation d'*Ernelinde*, qui a fait le plus grand effet.

Malgré le fuccès de Mlle. Clairon, les partifans de Mlle. Dumefnil ne font pas moins vivement affectés du triomphe de la premiere. Ils fe confolent par l'efpoir que l'autre ne fera pas tout-à-fait exclue. Le bruit court que Madame Dubarri veut être fa protectrice, & a demandé qu'*Athalie* fût jouée alternativement par les deux actrices.

D'un autre côté, on fait que fi Mlle. Clairon rentre au théâtre, ce ne fera que pour faire les rôles de Mlle. Dumefnil; qu'elle ne fe fent plus affez jeune pour ceux d'amoureufe, & qu'elle a profité de fa retraite pour étudier & raifonner tous ceux dont elle veut fe mettre en poffeffion.

2 *Mai* 1770. On écrit de Metz que M. de Valdahon, dont l'affaire fe trouve attribuée à ce Parlement, n'eft pas jugé, comme on l'avoit annoncé; que ce n'eft que le 8 ou le 10 de ce mois qu'on commencera à plaider; que ce qui peut avoir donné lieu à ce faux bruit, eft un mémoire répandu depuis peu dans cette ville par M. le Monnier; que ce mémoire, très volumineux, ne fait que répéter ce qui a été dit dans les précédens, mais qu'il eft compofé avec

beaucoup plus d'adresse, & devient ainsi beaucoup plus dangereux; qu'on y établit hardiment, comme prouvées, toutes les assertions avancées par M. le Monnier contre la naissance de M. de Valdahon, & soutenues de faits qu'on donne comme démontrés; qu'on y suppose, non-moins gratuïtement, que M. de Valdahon a été reconnu séducteur par le Parlement de Besançon, & condamné en cette qualité. D'où l'orateur tire des conséquences très bien déduites, & fortifiées par des plaidoyers d'avocats-généraux, dans des especes approchantes, & qu'on veut assimiler en tout à celle-ci: que ce mémoire enfin pourroit faire passer M. de Valdahon pour très coupable aux yeux de gens qui ne sont pas au fait du procès; mais qu'on attend avec impatience un nouveau mémoire de M. Loiseau de Mauléon, qui renversera de fond en comble l'édifice calomnieux de l'avocat de M. le Monnier; que tout Metz, qui s'intéresse fortement aux amans malheureux, est dans l'attente de cette défense, d'autant plus qu'on y a une grande idée de l'éloquence de M. de Mauléon, qu'on sait avoir été indiqué à M. de Valdahon par Rousseau, comme l'homme du barreau le plus propre à traiter *la question d'entrailles*.

5 *Mai* 1770. M. le Duc de Villars, gouverneur de Provence, vient de mourir dans son gouvernement. Ce seigneur, fils du maréchal de ce nom, n'avoit pas couru la même carriere

& avoit bien dégénéré de la vertu de ses ancêtres. Il étoit taxé d'un vice qu'il avoit mis à la mode à la cour, & qui lui avoit valu une renommée très étendue, comme on peut le voir dans *la Pucelle.* Du reste, il avoit beaucoup d'esprit; il étoit homme de lettres, & membre de l'Académie Françoise depuis 1734. Il étoit aimé dans son gouvernement, où il s'étoit fort bien comporté à certains égards.

7 *Mai. Mémoire du Sr. Billard, écuyer, contre M le procureur du Roi.* Telle est la nouvelle défense qui paroît en faveur de ce fameux hypocrite, qui est signée du Sr. Aubry, Avocat, qui est imprimée & se répand par la famille de l'accusé avec la plus grande profusion.

Cet écrit, le même, quant au fond, que celui dont on a parlé, est tout différent dans sa forme. On y établit, comme dans le premier, que la déroute du Sr. Billard ne doit être attribuée ni à l'amour déréglé des plaisirs, ni à un luxe dépravé, causes trop ordinaires du renversement des fortunes. On ne lui reprochera point d'avoir abandonné ses travaux nécessaires pour se livrer à des amusemens frivoles; qu'il est avéré, qu'il est notoire, qu'il lui a été impossible de mener une vie plus modeste & plus frugale, plus retirée & plus laborieuse; qu'on ne reconnoît dans la conduite qui a précédé sa détention aucun des traits qui indiquent de la mauvaise foi, point de créances simulées, point de soustraction, d'effets, de deniers comptans ou de

titres,

titres, point de ceſſion ni de tranſport à des perſonnes ſuppoſées; qu'il a été libre de s'évader, mais que, loin de ſouſtraire ſa perſonne aux inquiétudes de ſes créanciers, il a cru devoir les prévenir, qu'il leur a déclaré, dans un tems non ſuſpect, ſa réſolution de ſe conſtituer priſonnier; que c'eſt à lui ſeul qu'on eſt redevable des différens éclairciſſemens de ſa geſtion; que, maître abſolu de ſes papiers juſqu'au moment de ſa captivité, il les a conſervés avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, & il a donné aux adminiſtrateurs des poſtes toutes les lumieres qu'ils pouvoient deſirer: qu'en un mot, ſi ſa conduite n'a pas été d'une fidélité auſſi exacte, auſſi integre que l'exigeoit la confiance de ſes commettans, ſon cœur a toujours été pur, & il ne s'eſt pas permis le moindre déguiſement, la moindre altération, la moindre précaution frauduleuſe pour les empêcher de connoître ſa ſituation.

Mais, loin d'attribuer en fanatique cet aveuglement de ſes ſupérieurs à une approbation ſpéciale du ciel, on a fait convenir le Sr. Billard d'une premiere faute, très grave certainement, mais qui ne dérive point d'une cupidité criminelle. Cette faute eſt, lors de ſa nomination à l'emploi de caiſſier des poſtes, d'avoir emprunté des deniers de ſa caiſſe pour le payement de ſes dettes, dans la certitude que cela ne feroit aucun tort à ſon ſervice, qu'il a effectivement rempli ſans le moindre retard pendant

quatorze années, & dans l'eſpoir de recueillir des bénéfices d'entrepriſes, dont le produit, moralement aſſuré, devoit être plus que ſuffiſant pour remplir ce vuide momentané. Et quelles entrepriſes! Des entrepriſes qui devoient procurer le bien public, & pour leſquelles ſeules il a toujours eu un attrait décidé.

Si le ſuccès n'a point répondu aux eſpérances du Sr. Billard, ſon défenſeur, malgré cela, prétend que l'eſpérance ſeule de parvenir à l'extinction de ſes dettes empêche le Sr. Billard de ſuccomber ſous le poids de ſes diſgraces, & par un bilan qui préſente un tableau fidele de ſon actif & de l'emploi de ſes fonds, veut démontrer que ſes vœux ne ſont point chimériques.

Au reſte: 1°. les circonſtances qui ont précédé & accompagné la faillite du Sr. Billard, écartent invinciblement l'idée d'une banqueroute frauduleuſe: 2°. les deniers qu'il a placés dans des entrepriſes très connues ne ſont pas des deniers royaux, & les édits & réglemens qui concernent les fermes ſont étrangers à l'affaire préſente: 3°. le crime de faux ne lui peut être imputé; ainſi il n'exiſte pas de corps de délit, & tout l'édifice de la procédure extraordinaire eſt ſappé par le fondement.

Ainſi le Sr. Billard n'eſt point coupable de crimes qui l'expoſent à ſubir toute la rigueur des loix; il eſt dans le cas de tant de banqueroutiers qui ſe trompent dans des ſpéculations

trop vaſtes; de ces caiſſiers peu délicats, qui font valoir les deniers de leur dépôt : pratique ſi uſitée, ſi connue, qu'on regarde aujourd'hui comme imbécille tout homme qui ne ſaiſiroit pas cette facilité pour augmenter ſa fortune. Enfin, l'affaire conſidérée ſous le point de vue d'une procédure extraordinaire, n'intéreſſe pas ſes créanciers, ou plutôt le procès criminel qu'on lui ſuſcite eſt un nouvel obſtacle à l'acquittement de ſes dettes. Réduit à l'impoſſibilité de ſuivre des entrepriſes dont il connoît ſeul la manutention & dont il a toujours dirigé les reſſorts, il voit avec la douleur la plus amere ſes créanciers expoſés à perdre le fruit précieux de travaux & de dépenſes qui n'ont jamais pour objet que ſa libération.

Tel eſt le précis de ce nouveau mémoire, ſur lequel on s'eſt étendu, par l'éclat ſingulier qu'a fait l'étrange procès en queſtion. Il eſt écrit avec beaucoup de ſageſſe & de modeſtie, & il intéreſſeroit en faveur du Sr. Billard, ſi la haute dévotion qu'il affichoit n'eût ſemblé exiger de lui une probité d'un autre genre, que celle des gens du monde, une morale auſtere, conforme à celle de l'évangile; & qui n'eſt pas, à beaucoup près, celle qui l'a guidé, ſuivant ſon propre aveu.

Il n'eſt fait aucune mention de l'abbé Griſel dans cet écrit, au grand étonnement des lecteurs.

8 *Mai* 1770. *Extrait d'une lettre de Châlons*,

du 4 *Mai* 1770...... Nous attendons inceſſamment vos principaux acteurs de Paris, de la comédie italienne & de la comédie françoiſe, pour jouer devant Madame la Dauphine, *la partie de chaſſe d'Henri IV*, & *Lucile*, opéra-comique. On craignoit que la cour ne déſapprouvât le choix de la premiere piece, dont on aſſure qu'elle n'a jamais voulu permettre la repréſentation dans votre capitale; mais M. Rouillé s'eſt adroitement muni de l'approbation ſpéciale de S. M.

9 *Mai.* Depuis quelques jours le bruit court que Mlle. Clairon ne fera point le rôle d'*Athalie*, quoiqu'elle l'ait déjà répété; ce qui la mortifie infiniment. Mais elle paroîtra toujours dans le rôle d'*Aménaïde.* On aſſure que Madame Dubarri a obtenu du Roi qu'on ne feroit pas un paſſe-droit auſſi injuſte à Mlle. Dumeſnil. D'un autre côté, Madame de Villeroi ſe donne de grands mouvemens pour empêcher ce nouvel arrangement. On connoît la paſſion extrême qu'a cette dame pour Mlle. Clairon, & combien elle eſt zélée pour empêcher que la délicateſſe de cette actrice ne ſoit bleſſée en rien.

11 *Mai* 1770. Le plan de la nouvelle ſalle de comédie, à conſtruire à l'hôtel de Condé, eſt paſſé au conſeil & ſigné. Mais on croit que le défaut d'argent pourroit bien obliger d'en revenir à celui du carrefour de Buſſi.

16 *Mai.* Extrait d'une lettre de Châlons du 12 Mai...... Nous avons été tous enchan-

tés de Madame la Dauphine. On a exécuté pour cette Princesse dans notre nouvelle salle de comédie, le drame de *la partie de Chasse d'Henri IV* & l'opéra comique de *Lucile.* Ce sont vos excellens acteurs de Paris qui ont joué avec le plus grand succès. La premiere piece a paru affecter vivement Madame la Dauphine, & son cœur sympathiser avec celui du bon Prince qui en est le héros...... Du reste, la salle est charmante, & peu de provinces peuvent se flatter d'en avoir une pareille.....".

18 *Mai* 1770. On a joué hier pour premier spectacle à la cour l'opéra de *Persée.* On sait que les paroles sont de Quinault & la musique de Lully. Malgré toutes les précautions qu'on a prises pour renforcer cette derniere, il a paru singulier que pour début on assomme Madame la Dauphine, dont l'oreille n'a entendu jusqu'ici que les meilleurs ouvrages des grands maîtres d'Italie, d'un récitatif françois, que l'on sait être insupportable pour ceux qui n'y sont pas faits.

19 *Mai.* Tous ceux qui sont entrés aux appartemens le jour du mariage, & au festin royal surtout, conviennent qu'ils n'ont jamais vu de coup d'œil aussi miraculeux. Ils prétendent que toutes les descriptions qu'ils en feroient, seroient au dessous de la vérité, & que celles qu'on lit dans les romans de féerie ne peuvent encore en donner qu'une idée très imparfaite. La richesse & le luxe des habits,

l'éclat des diamans, la magnificence du local, éblouïssoient les spectateurs & les empêchoient de rien détailler.

L'opéra de *Persée*, joué le lendemain jeudi, avec toute la pompe & toute la magnificence du spectacle, n'a point eu de succès. On a trouvé mauvais que le Sr. Joliveau se fût avisé de changer le poëme de Quinault, ou plutôt de le prophaner par ses corrections sacrileges. On sait d'ailleurs qu'il est essentiellement triste, & l'on a fort censuré le goût de ceux qui ont assisté au choix des spectacles, d'avoir préféré celui-ci, qui a répandu un ennui général sur toutes les physionomies. On a déjà observé que le genre de la musique ne pouvoit affecter que désagréablement les oreilles de Madame la Dauphine, accoutumées jusqu'à présent seulement à la vivacité & à la légereté de la musique italienne. On n'a pas trouvé que les ballets réparassent ce qui manquoit d'ailleurs, & les machines, qu'on avoit extrêmement vantées, n'ont point produit l'effet merveilleux qu'on s'en promettoit. En tout, l'exécution a été plus que médiocre.

21 *Mai* 1770. Le Sr. Ruggieri, l'antagoniste de Torré depuis longtems, est piqué d'une nouvelle émulation depuis le succès du feu de ce dernier. Comme il est chargé de celui que la ville se propose de faire tirer le 31 de ce mois à la place de Louis XV, il sent qu'il est de son honneur de renchérir sur l'ouvrage de son ca-

marade. Ce qui ſera fort difficile par l'étendue plus reſſerrée du local. Il ne peut ſe diſtinguer que par plus d'élégance & de propreté, ſorte de caractere de ſes feux, qui n'ont jamais été ſervis avec l'abondance, la chaleur, la rapidité de ceux de l'autre.

23 *Mai.* On a fait hier à Verſailles ſur le magnifique théâtre de la cour la répétition d'*Athalie*, dans toute ſa pompe & telle qu'elle doit être exécutée aujourd'hui. C'étoit depuis quelque tems un problême ſi ce ſeroit Mlle. Dumeſnil, ou Mlle. Clairon qui feroit le rôle. La derniere l'a emporté enfin, malgré l'énormité de cette injuſtice. Mais on ne ſait ſi la premiere ne ſera pas bien vengée par l'indignation générale du public contre ſa rivale, qui au demeurant a déclamé plus que ſenti ſon rôle. On n'en a nullement été content. On eſt partagé ſur les chœurs, qui font un merveilleux effet au gré d'une partie des ſpectateurs, & qui refroidiſſent & affoibliſſent l'action, ſuivant d'autres amateurs. On ſe réunit plus complettement ſur le ſpectacle & ſur les décorations, qu'on aſſure être de la plus grande beauté & d'une vérité d'imitation admirable; ſurtout le dernier tableau a fait un effet prodigieux: cinq cens hommes ſur la ſcene, débouchant par quatre côtés ſur dix de front, ont préſenté le coup d'œil le plus impoſant & le plus terrible.

24 *Mai* 1770. On raconte un bon mot de l'abbé Terrai au Roi, qui indique dans ce miniſtre

une préſence d'eſprit gaie, dont la nation ne peut qu'être fort aiſe par la bonne opinion qu'elle en doit concevoir du génie & des reſſources du miniſtre, qui, s'il n'avoit pas devers lui de quoi ſe raſſurer, ne ſeroit certainement pas plaiſant. On dit que S. M. lui ayant demandé comment il trouvoit les fêtes de Verſailles? *Ah, Sire*, a-t-il répondu, *impayables!*

25 *Mai* 1770. Aucun des ſpectateurs du feu de Verſailles n'en eſt ſorti ſatisfait. Il ne répondit en rien à l'idée qu'on s'en étoit faite & au proſpectus qu'en avoit diſtribué l'auteur. Cette girandole de vingt mille fuſées n'a produit aucune ſenſation, & a terminé le ſpectacle on ne peut plus mal. On ne ſait encore quelle récompenſe aura Torré: on parle de lui donner le cordon de St. Michel, honneur qui, comme on ſait, eſt affecté aux talens.

27 *Mai.* Voici exactement le portrait de Madame la Dauphine. Cette Princeſſe eſt d'une taille proportionnée à ſon âge, maigre, ſans être décharnée, & telle que l'eſt une jeune perſonne qui n'eſt pas encore formée. Elle eſt très bien faite, bien proportionnée dans tous ſes membres. Ses cheveux ſont d'un beau blond; on juge qu'ils ſeront un jour d'un châtain cendré: ils ſont bien plantés. Elle a le front beau, la forme du viſage d'un ovale beau, mais un peu allongé, les ſourcils auſſi bien fournis qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux ſont bleus, ſans être fades, & jouent avec une vivacité plei-

ne d'eſprit. Son nez eſt aquilin, un peu affilé par le bout: ſa bouche eſt petite; ſes lèvres ſont épaiſſes; ſurtout l'inférieure, qu'on ſait être la lèvre Autrichienne. La blancheur de ſon teint eſt éblouiſſante; & elle a des couleurs naturelles qui peuvent la diſpenſer de mettre du rouge. Son port eſt celui d'une Archiducheſſe; mais ſa dignité eſt tempérée par ſa douceur, & il eſt difficile, en voyant cette Princeſſe, de ſe refuſer à un reſpect mêlé de tendreſſe.

30 *Mai* 1770. Les préparatifs du feu qui doit ſe tirer aujourd'hui, ont attiré quantité de curieux. Ils annoncent quelque choſe de plus marqué que celui de Verſailles, & dans ſon plan, beaucoup moins étendu, on ſaiſit un enſemble, qui échappoit aux ſpectateurs dans l'autre. La principale décoration repréſente le temple de l'hymen, précédé d'une magnifique colonnade, dont les gens qui veulent tout critiquer ont trouvé les proportions manquées. Ce temple eſt adoſſé à la ſtatue de Louis XV. Il eſt entouré d'une eſpece de parapet, dont les quatre angles ſont flanqués de dauphins, qui paroiſſent diſpoſés à vomir des tourbillons de feu; des fleuves, occupant les quatre façades, doivent auſſi répandre des nappes & des caſcades du même genre. Le palais eſt ſurmonté d'une pyramide terminée par un globe. Beaucoup de pieces d'artifice ſont rangées autour de la décoration. Auprès la ſtatue, & du côté de la riviere, eſt un baſtion, dont les flancs contien-

nent le corps de réſerve de l'artifice, & d'où ſortira le bouquet, piece eſſentielle à une ſemblable fête, & qui doit ordinairement la terminer d'une façon à ne plus rien laiſſer à deſirer à l'admiration.

31 *Mai* 1770. Le feu d'artifice tiré hier à la place de Louis XV a eu les ſuites les plus funeſtes. Outre la mauvaiſe exécution, un accident arrivé d'une fuſée qui eſt tombée dans le corps de réſerve d'artifice dont on a parlé, qui a fait partir le bouquet au milieu de la fête & qui a enflammé toute la décoration, a rendu ce ſpectacle fort médiocre. Le Sr. Ruggieri n'a pas profité des fautes de ſon antagoniſte Torré, & n'a pas les mêmes excuſes. Outre que ſon plan étoit beaucoup moins combiné que celui de l'autre, & n'exigeoit pas la même étendue de génie, c'eſt qu'il n'avoit pas éprouvé les mêmes contrariétés de la part du tems, & le ciel l'avoit favoriſé entiérement.

L'accident ſurvenu au baſtion a été fort long, & comme on ne donnoit aucun ſecours au feu, bien des gens ſe ſont imaginés que cet incendie étoit un nouveau genre de ſpectacle, qui en effet préſentoit un très-beau coup d'œil, & éclairoit magnifiquement la place, pendant qu'on formoit l'illumination.

Mais pendant ce tems il ſe paſſoit une ſcene infiniment plus tragique. La place n'ayant, à proprement parler, qu'un débouché dans cette partie du côté de la ville, & la foule s'y por-

tant, indépendamment des voitures qui venoient prendre ceux qui avoient été invités aux loges du gouverneur & de la ville, pratiquées dans les bâtimens neufs, un fossé, qu'on n'avoit point comblé, & qui s'est trouvé au passage de quantité de gens poussés par derriere, les a fait trébucher; ce qui a occasionné des cris & un effroi général. Trop peu de gardes ne pouvant suffire à contenir la presse, ont été obligés de succomber ou de se retirer; des filoux, sans doute, augmentant le tumulte pour mieux faire leurs coups; des gens oppressés mettant l'épée à la main pour se faire jour, ont occasionné une boucherie effroyable, qui a duré jusqu'à ce qu'un renfort puissant du guêt ait rétabli l'ordre. On a commencé par emporter les blessés comme on a pu, & ce spectacle étoit plutôt l'idée d'une ville assiégée que d'une fête de mariage. Quant aux cadavres, on les a déposés dans le cimetiere de la Magdelaine, & l'on y en compte aujourd'hui 133. Pour les estropiés, on n'en sait pas la quantité. M. le comte d'Argental, envoyé de Parme, a eu l'épaule démise; & M. l'abbé de Raze, aussi ministre étranger, a été renversé & est horriblement froissé & meurtri.

2 *Juin* 1770. Mercredi 30, l'académie royale de musique a joué *gratis* l'opéra de *Zaïde* pour le peuple: vendredi premier de ce mois, les François ont donné, au même sujet, *le Tartuffe*, & *Crispin rival de son Maître*; & les Italiens, *le Déserteur & le Diable à quatre.*

3 *Juin*. M. le Dauphin a paru fort inquiet dès le commencement du jour du premier Juin, de ce que ſon mois n'arrivoit pas. Il eſt de deux mille écus, deſtinés à ſes menus plaiſirs. On ne pouvoit deviner le ſujet de cette impatience. On l'a découvert enfin par l'uſage qu'il a fait de ſon argent. Il a envoyé la ſomme entiere à M. le Lieutenant général de police, avec la lettre ſuivante:

„ J'ai appris le malheur arrivé à Paris à mon
„ occaſion, j'en ſuis pénétré. On m'a apporté
„ ce que le Roi m'envoye tous les mois pour
„ mes menus plaiſirs; je ne peux diſpoſer que
„ de cela, je vous l'envoye: ſecourez les plus
„ malheureux. J'ai, Monſieur, beaucoup d'es-
„ time pour vous. (*Signé*) LOUIS AUGUSTE.

„ A Verſailles, le 1 Juin 1770."

Madame la Dauphine a auſſi envoyé ſa bourſe à M. de Sartine. Meſdames en ont fait autant. Les Princes du ſang ont ſuivi cet exemple reſpectable, & des particuliers l'ont imité. Il en eſt qui n'ont pas même voulu qu'on ſçût d'où venoient les ſecours qu'ils envoyoient. Les fermiers généraux ont donné 5,000 livres.

5 *Juin* 1770. Le Sr. Boucher, premier peintre du Roi, vient de mourir. Depuis qu'il occupoit ce poſte diſtingué, ſa réputation avoit diminuée & il n'avoit rien fait digne de ſa place. Le ſeul morceau qu'il avoit expoſé au dernier ſallon, étoit plus que médiocre. En général, cet artiſte a joui d'une réputation précoce, & portée beaucoup au-delà de ce qu'il

méritoit. Il avoit un pinceau facile, agréable, ſpirituel, & peut-être trop fin pour les détails champêtres auxquels il s'étoit conſacré. Toutes ſes bergeres reſſembloient à celles de Fontenelle, & avoient plus de coquetterie que de naturel. Son genre n'étoit pas proportionné à ſon rang: c'eſt comme ſi l'on donnoit le ſceptre de la littérature à un faiſeur d'idylles ou d'églogues.

6 *Juin* 1770. Les exercices des éleves de navigation, indiqués ci-devant ſous le nom de *jeux pléjens*, ont recommencé avant-hier dans la même enceinte que ci-devant, mais mieux décorée & enrichie d'une promenade agréable, qui attirera encore plus de monde à ce ſpectacle amuſant. On a retranché le titre de *jeux pléjens*, comme trop ſcientifique, & on l'a ſuppléé par celui d'*exercices des éleves de navigation*, plus ſimple & plus proportionné au ſujet.

7 *Juin*. C'eſt le Sr. Pierre, premier peintre de M. le Duc d'Orléans, qui eſt nommé pour remplacer le Sr. Boucher dans la place de premier peintre du Roi. Le grand genre, dans lequel s'eſt diſtingué cet artiſte, la quantité de ſes ouvrages & leur mérite, quoiqu'ils ne ſoient pas ſans défaut, le rendent beaucoup plus digne de cet honneur que ſon dévancier.

10 *Juin*. On a donné hier ſur le théâtre de la cour l'opéra de *Caſtor & Pollux*, tant attendu. Il n'a pas répondu en tout au grand ſuccès qu'on s'en promettoit, & le Sr. le Gros a

crié plus qu'il n'a chanté; ce qui a gâté infiniment la beauté de la ſcene. Les décorations, les ballets, l'enſemble de la ſalle, tout cela formoit le plus magnifique coup d'œil, & a paru plaire beaucoup à Madame la Dauphine.

10 *Juin* 1770. Depuis que Mlle. Clairon a paru à la comédie au préjudice de Mlle. Dumesnil, il ſemble que ce paſſe-droit n'ait ſervi qu'à enflammer davantage le génie de cette derniere. Elle a joué différens rôles aux François avec une ſublimité nouvelle & continue; elle n'a point eu de ces diſparates qui lui étoient ſi ordinaires, ſurtout depuis quelques années. Le public, de ſon côté, a paru la regarder comme plus chere à ſes yeux, & elle a été applaudie d'une maniere bien propre à la dédommager de la mortification dont on vient de parler.

12 *Juin*. Les comédiens italiens donnent demain la premiere repréſentation d'une piece nouvelle, ayant pour titre: *Dom Alvar & Mencia*, ou *le captif de retour*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes. Les paroles ſont du Sr. de Cailly, tréſorier de M. le comte d'Eu, & la muſique d'un amateur peu connu. Il paroît que ce drame n'a pas fait une grande ſenſation aux répétitions, tant par ſon intrigue romaneſque, que par ſon harmonie découſue & ſans enſemble.

14 *Juin* 1770. Madame la Comteſſe de Noailles, Dame d'honneur de Madame la Dauphine & dont les fonctions ſont de guider cette Princeſſe dans tout ce qui eſt étiquette & cérémo-

nial, voit avec peine qu'elle s'affranchiſſe de ſes conſeils, & lui fait ſans ceſſe des repréſentations ſur ce qu'elle ſe familiariſe trop ; ce qui la rend peu agréable à la Princeſſe & au public, & ce qui donnera la clef de la chûte de la piece de vers ſuivante, qui, par une adreſſe aſſez heureuſe, eſt tout-à-la-fois un éloge très-flatteur pour Madame la Dauphine & une épigramme contre Madame de Noailles.

Le bal maſqué, à Madame la Dauphine.

Quand au milieu d'une brillante cour
Aux rois nous offrons notre hommage,
Le reſpect ſur notre viſage
Tient lieu de maſque au tendre amour.
C'eſt pour mieux nous faire connoître
Qu'aujourd'hui nous maſquons nos traits :
A la félicité du maître
Chacun veut applaudir de près.
Pour donner à notre tendreſſe
Le droit d'éclater librement,
Faut-il en ce jour d'allégreſſe
Recourir au déguiſement ?
Ce qu'il ſent hautement, le François le publie.
Laiſſez-lui la ſincérité ;
En eſt-il un qui ne s'écrie :
Cette Dauphine, en vérité,
Nous l'aimons tous à la folie !
Nous l'aimons ! Ce mot eſt ſi doux.
Qu'au milieu de ce peuple errant autour de vous,
Vous vous plaiſez ſous le maſque à l'entendre ;
Vous épiez, vous cherchez à ſurprendre

L'aveu, le ſeul aveu dont les Dieux ſont jaloux.
Si pourtant vous croyez que rien ne vous décele,
Vous vous trompez : partout Louis vous ſuit des yeux ;
Ses regards attendris ſemblent dire : c'eſt elle !
Et puis cette ceinture, ornement précieux,
Que vous portez dès l'âge le plus tendre,
Et dont vous fit préſent la mere de l'Amour,
Jamais votre Dame d'atour,
En vous maſquant, n'a pu vous la reprendre.

15 *Juin* 1770. Madame Geoffrin eſt une virtuoſe très connue, ſurtout chez les étrangers, plus enthouſiaſmés de ſon eſprit que ſes compatriotes. On ſe rappelle qu'elle fit, il y a quelques années, un voyage en Pologne, qu'elle eut l'honneur de voir pluſieurs ſouverains dans cette tournée, & ſurtout d'être admiſe à une audience particuliere de l'Impératrice-Reine. Cette Majeſté, dans ſon intimité avec elle, lui fit voir ſon oratoire garni de très-beaux tableaux. Madame Geoffrin y remarqua une place vuide. Depuis ſon retour en France, ayant acquis une très-belle *Vierge* de *Carlo Maratto*, elle a demandé à l'Impératrice-Reine la faveur de lui permettre d'envoyer ce morceau fameux à S. M. Impériale, s'imaginant qu'il figureroit très-bien dans l'endroit en queſtion. Cette Souveraine a accepté le préſent, & a envoyé à Madame Geoffrin un ſervice très-magnifique en porcelaine.

16 *Juin* 1770. Les vers à Madame la Dauphine ſont du Sr. Moreau, ci-devant avocat

des

des finances, ensuite conseiller en la cour des aides & finances de Provence, & aujourd'hui bibliothécaire de Madame la Dauphine. Il est auteur de l'*Observateur hollandois*, ouvrage périodique, composé en France, pendant la derniere guerre, par ordre du gouvernement & sous ses auspices.

16 *Juin.* Le Marquis du Terrail, (*Durey de Sauroy,*) fils d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, & qui, par des arrangemens de famille, avoit pris le nom distingué de sa mere, issue du Chevalier *Bayard*, est mort ces jours derniers. C'étoit un homme qui avoit des prétentions à l'esprit. Il avoit composé quelques pieces dramatiques, qu'il avoit eu la prudence de garder dans son porte-feuille, mais qu'il faisoit jouer sur son magnifique théâtre d'Epinay. Il passoit d'ailleurs pour avoir un goût très antiphysique. Il avoit cependant épousé depuis quelques années une jeune Demoiselle d'Uzès, mais dont il n'avoit point d'enfans. Ensorte que sa succession, très-opulente, retourne à M. de Cossé, son neveu par sa mere, sœur de M. du Terrail.

16 *Juin* 1770. On ne cesse de parler du fatal événement de la nuit du 30 au 31 dernier, & l'on attend avec impatience la rentrée du Parlement pour voir comment cette cour traitera la chose. On cite à cette occasion un exemple de la même espece, mais bien inférieur pour la quantité des morts, arrivé sous Louis XI;

par lequel on voit que le Prévôt des marchands de ce tems-là fut très ſévérement puni. Les défenſeurs de celui-ci rejettent la faute ſur ſon peu de génie; &, pour donner une idée de ſa force, on rappelle la plaiſanterie que dit M. d'Argenſon à M. Bignon, lorſqu'il fut nommé Bibliothécaire du Roi: *mon neveu, voilà une belle occaſion pour apprendre à lire.* C'eſt à la même cauſe qu'ils imputent ſa fauſſe démarche, d'avoir été le lendemain à l'opéra, ſous prétexte de ſe juſtifier vis-à-vis du public & de démentir les faux bruits qui couroient à cette occaſion.

17 *Juin.* Quoique le nouveau mémoire de M. le Duc d'Aiguillon ne doive être publié que le mardi, jour de l'aſſemblée des Pairs, on en voit déjà quelques exemplaires dans le public. Outre le fond de l'affaire qu'il traite, & qui eſt fort curieux en lui-même, on y trouve un détail hiſtorique & circonſtancié, concernant la tenue des Etats de Bretagne, leur origine, leurs changemens, leur police & leurs inconvéniens, qui rendra cet ouvrage intéreſſant en tout tems. Il eſt ſigné du Sr. Lingnet. On connoît la plume chaude & rapide de cet écrivain, &, ſans doute, il aura doublé d'énergie & de véhémence dans une cauſe auſſi ſuſceptible de grands mouvemens de l'éloquence. On parlera plus amplement de ce mémoire, lorſqu'il aura acquis toute la publicité qu'il doit avoir.

17 *Juin* 1770. Les comédiens François doivent jouer inceſſamment une piece nouvelle, qui

a déjà été annoncée ſous deux titres: *l'homme dangereux*, & *le ſatyrique*. On ne nomme point l'auteur de ce drame. Bien de gens le mettent ſur le compte du Sr. Paliſſot: d'autres prétendent, au contraire, qu'il eſt dirigé contre lui. Quoi qu'il en ſoit, on en jugera au théâtre, & à l'œuvre on connoîtra l'ouvrier.

18 *Juin*. Les ſpectacles de la cour ſe termineront mercredi par *Tancrede* & *la Tour enchantée*. Il paroît que *Sémiramis* ne ſera jouée qu'à Fontainebleau. Cette *Tour enchantée* fait aujourd'hui l'objet de la curioſité des amateurs. C'eſt un drame à machines, dans un goût tout nouveau. Il n'y a que trois acteurs: *la Princeſſe*, un *bon* & un *mauvais Génie*. L'objet principal de cette fête eſt de retracer les combats de l'ancienne chevalerie & ces magnifiques tournois dont l'hiſtoire nous a conſervé les deſcriptions. Il y aura entre autres choſes quatre chars traînés par des chevaux, des écuries du Roi, exercés depuis longtems à cet effet. On combattra à la lance & au ſabre. La muſique n'eſt autre choſe que différens morceaux pris de côté & d'autre, dont on a formé un enſemble. Les paroles ſont moins que rien auſſi, & ce genre de divertiſſement eſt uniquement pour les yeux. Il n'y aura point de ballets ni de danſe. Madame la ducheſſe de Villeroi ſe donne de grands mouvemens pour faire réuſſir ce ſpectacle, ſinon de ſon invention, duquel au moins elle

a donné le canevas, auquel elle a présidé, & qui s'exécute entierement sous ses auspices.

19 *Juin* 1770. Le projet de dresser une statue à M. de Voltaire a été enfanté & rédigé chez Madame Necker, femme du banquier de ce nom, qui reçoit chez elle beaucoup de gens de lettres. En conséquence, ce grand poëte lui a adressé l'épitre suivante:

Quelle étrange idée est venue
Dans votre esprit sage, éclairé?
Que vos bontés l'ont égaré,
Et que votre peine est perdue!
A moi, chétif, une Statue!
D'orgueil je vais être enivré.
L'ami Jean-Jacques a déclaré
Que c'est à lui qu'elle étoit dûe:
Il la demande avec éclat.
L'univers, par reconnoissance,
Lui devoit cette récompense,
Mais l'univers est un ingrat.
En beau marbre, d'après nature,
C'est vous que je figurerai,
Lorsqu'à Paphos je reviendrai,
Et que j'aurai la main plus sûre.
Ah! si jamais, de ma façon,
De vos attraits on voit l'image,
On sait comment Pygmalion
Traitoit autrefois son ouvrage.

21 *Juin* 1770. Le mémoire de M. le Duc d'Aiguillon, de 200 pages *in*-4°. tend à prou-

ver que ce commandant, bien loin d'avoir excité les troubles de Bretagne, n'y a pris part que pour les appaiser; que bien loin d'avoir été l'oppresseur, le tyran de la province, il en a été le gardien, le défenseur le plus zélé; qu'il n'a jamais rien fait pour cettte société, dont on l'a accusé d'être le protecteur; qu'au lieu de solliciter des ordres rigoureux contre des sujets qu'une chaleur pardonnable, peut-être, emportoit à des excès, il s'est fait un devoir de les prévenir & d'en adoucir les suites, quand il s'est trouvé dans la triste nécessité de les faire exécuter; que s'il y a jamais eu un commandant envers qui la Bretagne ait dû conserver quelque reconnoissance, c'est peut-être celui à qui elle souffre qu'on reproche en son nom d'avoir travaillé à la ruiner; qu'enfin, s'il est vrai qu'il ait à y redouter de véritables ennemis, ce ne sont que ceux du bien public.

Pour mieux prouver ces assertions, que le défenseur de M. le Duc d'Aiguillon trouve encore trop modestes, il divise son discours en onze paragraphes. Dans le premier, il développe les devoirs des commandans pour le Roi dans les pays d'Etats, & donne une idée de la constitution de la Bretagne. Dans les paragraphes 2, 3, 4, 5, 6, 7 & 8, il rend compte de l'administration de M. le Duc d'Aiguillon, depuis son arrivée en Bretagne en 1753, jusques à sa retraite en 1768. Il peint tour-à-tour en lui, l'homme de guerre & l'homme d'état, le hé-

ros, qui repouſſe l'ennemi de la patrie au dehors, & le miniſtre actif, qui calme les troubles du dedans. Il expoſe au grand jour les peines ſecrettes, les perplexités continuelles, les angoiſſes cruelles où il ſe trouvoit, les contradictions, les dégoûts, les humiliations que lui faiſoit dévorer ſon zele infatigable pour concilier les ordres du Prince avec les intérêts des ſujets, & il aſſure que dans ſix tenues d'états conſécutives, à force de douceur & de patience, il avoit triomphé d'une cabale acharnée, qui lui fourniſſoit ſans ceſſe de nouveaux obſtacles & des combats plus violens; que dans toutes il avoit donné des marques de ſon attachement à la province & de ſa condeſcendance pour la nobleſſe, malgré les fréquens écarts où elle ſe laiſſoit entraîner. Il étoit venu à bout d'accorder les beſoins preſſans du royaume, avec les égards dûs à la miſere des peuples. Il avoit enfin toujours obtenu ce qu'il avoit été chargé de demander au monarque; des ſoulagemens conſidérables à la province, des graces aux membres de l'aſſemblée, au point d'arracher ſouvent la reconnoiſſance & les éloges de ſes ennemis même. Il ne diſſimule pas que dans la ſeptieme tenue des états, en 1768, il n'eût pas le même ſuccès, & que le trouble parvenu à ſon comble, il crut devoir, par une retraite prudente, prévenir un plus grand & plus long déſordre. Dans les paragraphes 9, 10 & 11, le Sr. Linguet diſcute ſéparément les griefs prin-

cipaux qu'on impute à M. le Duc d'Aiguillon, qui sont :

1o. D'avoir fait essuyer à la Bretagne un despotisme cruel, de l'avoir accablée sous des coups d'autorité abusifs & réiterés, ou plutôt continués sans interruption.

2o. D'avoir protégé les Jésuites, de s'être livré aux conseils de quelques moines turbulens & vindicatifs.

3o. De s'être occupé de l'avilissement, de la ruine de la magistrature.

4o. D'avoir favorisé des complots criminels de toute espece, trâmés pour perdre des hommes vertueux; d'avoir ordonné, ou du moins souffert, qu'en vue de lui plaire on attaquât leur vie par le poison, & leur honneur par des dépositions mendiées & suggérées.

Il réduit le premier grief à trois faits : l'ordre enrégistré en 1762 sur la prépondérance de deux voix contre une : les corvées, dans lesquelles les campagnes, dit-on, ont été traitées sans ménagement : les lettres de cachet, les enlevemens violens, dont on a publié des listes très nombreuses.

Quant au premier article, l'ordre étoit légitime, il étoit néceſſaire, il étoit utile. D'ailleurs, M. le Duc d'Aiguillon ne l'a point sollicité; il ne pouvoit se dispenser de l'exécuter : il ne peut en être responsable. C'est à lui, & à lui seul, que les états en ont dû la révocation.

A l'égard du second, M. le Duc d'Aiguillon n'a violé ni les droits de la province, ni ceux de la liberté naturelle envers les habitans des villes, ni ceux des agriculteurs & des habitans de la campagne. Après une perquisition rigoureuse, après l'invitation formelle & publique faite aux mécontens, on n'a presque reçu que des éloges: les plaintes ont été si légeres, que les états ont cru devoir à peine les écouter; qu'elles ne pouvoient en aucune maniere concerner M. le Duc d'Aiguillon, & que les états, par leur délibération de 1764, ont reconnu la bonté de ses principes sur l'administration des grands chemins, & l'exactitude avec laquelle elle s'exécutoit.

Enfin, six actes d'autorité auxquels M. le Duc d'Aiguillon n'a concouru qu'en remplissant le devoir indispensable d'informer le Roi de ce qui se passoit, sont à quoi se réduit le tableau chronologique prétendu des lettres de cachet & des actes violens de pouvoir absolu, exécutés en Bretagne sous ce commandant, qu'on fait monter à 158, depuis l'acte de démission du 22 Mai 1765 jusqu'en Septembre 1766, & qui, bien discutés, se réduisent à des ordres auxquels il n'a eu aucune part, dont il a ignoré le plus grand nombre & auxquels il n'avoit ni le droit ni le pouvoir de s'opposer.

Sur le second chef, il fait voir que M. le Duc d'Aiguillon n'a eu aucunes liaisons avec les Jésuites, ni avant leur expulsion ni depuis; que jus-

jusqu'en 1764 on n'avoit vu ni soupçonné aucun rapport de ce commandant avec la société; & que ce n'est qu'en 1766 qu'on a consigné cette assertion dans un libelle qui parut sous le nom de M. de la Chalotais, mais qui contient des faits si opposés à ce qu'avoit écrit ce procureur général lui-même, à ce qu'il savoit, & si faux en certaines circonstances, que cela seul est la preuve que l'ouvrage n'est pas du magistrat dont il porte le nom.

L'orateur détruit ensuite les deux derniers chefs, qu'il réunit & qu'il discute ensemble. Il assure que pendant onze années, c'est-à-dire depuis 1753 jusqu'en 1764, M. le Duc d'Aiguillon n'a eu aucune prise avec le Parlement, qu'une seule fois. Cette compagnie avoit hasardé contre lui une inculpation fâcheuse, dont elle a reconnu la fausseté & qu'elle a désavouée: que les événemens survenus depuis n'ont dépendu de lui en rien, qu'il n'a pu prévenir ni empêcher; que lors de la dissolution du Parlement, il étoit à 200 lieues de la Bretagne; il n'étoit instruit de rien; il n'avoit de correspondance ni avec la cour ni avec la Bretagne; qu'il ne pouvoit se refuser ensuite à la commission qui sembloit éluder le rappel de l'universalité, qu'il ne le devoit pas: qu'à l'égard des magistrats accusés, il n'a eu aucune part à leur détention, aux procédures entamées contre eux, aux mouvemens que leurs malheurs ont occasionnés dans la province: que sur le reste, un

arrêt même du Parlement de Bretagne dispense M. le Duc d'Aiguillon de se disculper. Qu'au surplus, avant d'avoir eu connoissance de l'information, il avoit les preuves des machinations commencées pour justifier l'audace des libelles, & l'éclat des inculpations accumulées contre lui: qu'il a cru devoir rendre plainte lui-même en subornation, & que, lorsque la cour des Pairs, saisie de ce nouveau grief, y aura fait droit, c'est alors que se montrant à ses adversaires avec toute la supériorité que lui donnent la bonté de sa cause, sa vérité, sa justice, il mettra enfin au jour de véritables manœuvres dont il a été l'objet, de vrais complots trâmés contre lui.

Ceci annonce un second mémoire, qui paroît en effet nécessaire à la suite de celui-ci; plus historique que raisonné, plein de faits curieux, de détails secrets, sur lesquels il a fallu enfin lever le voile, concernant les intrigues de cour & les cabales des états; mais point assez fort de preuves justificatives, d'argumens convainquans, & de cette logique pressante qui, jointe à l'éloquence chaude & nerveuse de l'orateur, auroit produit le plus grand effet dans le public.

22 *Juin* 1770. M. l'abbé Bergier, pour remplir les intentions de M. l'archevêque de Paris, lorsqu'il l'a appellé auprès de sa grandeur & lui a conféré un canonicat de Notre Dame, vient de faire une *refutation du Systême de la Nature*, qu'il fait imprimer. Mais en même

tems cet eccléſiaſtique s'eſt plaint que les devoirs de ſon état le gênoient beaucoup & lui laiſſoient peu de temps pour le travail. On aſſure qu'en conſéquence l'aſſemblée du clergé ſe propoſe de lui faire une penſion de 1,800 livres, d'en requérir autant pour cet écrivain de la part de M. l'évêque d'Orléans, afin de le mettre à même de réſigner ſon canonicat, & de vaquer entiérement à la défenſe de la religion attaquée de tant de manieres & par tant d'ennemis.

23 *Juin.* C'eſt aujourd'hui ſamedi que doit avoir lieu à l'Académie Françoiſe la réception de M. de St. Lambert, dans une ſéance publique, qui ſe tiendra à cet effet ſuivant l'uſage. L'ancien évêque de Limoges répondra en qualité de directeur. Le reſte de la ſéance ſera remplie par la lecture de quelques fables de M. le Duc de Nivernois, & le récipiendaire la terminera par la lecture du ſecond chant d'un poëme intitulé *Eſſai ſur le goût.*

26 *Juin* 1770. On attribue l'éloignement de M. l'archevêque de Paris pour l'abbé de Vermont, à la qualité d'Encyclopédiſte qu'a mérité cet abbé, pour avoir fourni pluſieurs articles théologiques de ce Dictionnaire, articles qui ne ſont pas aux yeux de certaines gens dans la plus grande orthodoxie.

27 *Juin.* M. l'archevêque de Toulouſe, déſigné ſucceſſeur de M. le Duc de Villars depuis quelque tems, ayant fait ſes viſites, ſui-

vant l'étiquette indiſpenſable de l'Académie Françoiſe, a été élu lundi dernier membre de cette compagnie.

Premier Juillet 1770. On raconte deux bons mots à l'occaſion du lit de juſtice, car le François eſt toujours facétieux : l'un de M. de Choiſeul à M. le Chancelier, qui s'embarraſſoit en ſortant dans les plis de ſa robe : *M. le Chancelier*, lui dit ce Seigneur en riant, *prenez garde de tomber* : l'autre, d'un des MM. qui, entendant ronfler la trompette avec laquelle il eſt d'uſage d'annoncer les Princes à ces ſortes d'aſſemblée.... *Qu'entends-je ! c'eſt, je crois, la trompette du jugement dernier !*

1er. *Juillet* 1770. Jean-Jaques Rouſſeau, las de ſon obſcurité & de ne plus occuper le public, s'eſt rendu dans cette capitale, & s'eſt préſenté, il y a quelques jours, au caffé de la régence, où il s'eſt bientôt attroupé un monde conſidérable. Notre philoſophe cynique a ſoutenu ce petit triomphe avec une grande modeſtie. Il n'a pas paru effarouché de la multitude de ſpectateurs, & a mis beaucoup d'aménité dans ſa converſation, contre ſa coutume. Il n'eſt plus habillé en Arménien ; il eſt vêtu comme tout le monde, proprement, mais ſimplement. On aſſure qu'il travaille à nous donner un dictionnaire de botanique.

La publicité que s'eſt donné l'auteur d'*Emile*, eſt d'autant plus extraordinaire, qu'il eſt toujours dans les liens d'un décret de priſe de corps

à l'occaſion de ce livre, & que, dans le cas même où il auroit parole de M. le procureur général de n'être pas inquiété, comme on l'aſſure, il ne faut qu'un membre de la compagnie de mauvaiſe humeur pour le dénoncer au Parlement, s'il ne garde pas plus de réſerve dans l'incognito qu'il doit toujours conſerver ici.

2 *Juillet* 1770. On parle d'un *Dialogue des morts* nouveau. Cette facétie a été faite à l'occaſion de la cataſtrophe de la nuit du 30 au 31 Mai, qui n'eſt rien moins que plaiſante. On ſuppoſe que les gens péris dans la bagarre arrivent en foule chez Pluton. Ce Dieu eſt ſurpris de cette débacle. Il les interroge ſur le ſujet de leur venue, & demande pourquoi ils ne ſont pas reſtés à la nôce? Ce qui amene un détail des circonſtances de l'aventure malheureuſe, & une ſatyre amere contre ceux qui auroient dû la prévenir. On y joint divers éloges, & entre autres celui de M. de Sartine, qu'on diſculpe à tous égards. Il paroît que l'auteur, qui peut-être auroit mieux fait de ne pas rire ſur un ſujet auſſi lugubre, ne l'a pas traité avec toute la légéreté que méritoit une ſemblable méchanceté, & n'en a pas tiré le parti convenable.

3 *Juillet* 1770. Le François met tout en chanſon. Voici un couplet qu'on a fait ſur la terminaiſon du procès de M. le Duc d'Aiguillon. Il eſt ſur un air du *Déſerteur*:

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu;
Avec des lettres de grace
On ne peut être pendu.
Je triomphe de l'envie,
Je jouis de la faveur:
Graces aux soins d'une amie,
J'en suis quitte pour l'honneur.

On prétend que M. le Duc de Brissac avoit dit à cette occasion, *que M. le Duc d'Aiguillon avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit tordu le col.*

6 *Juillet* 1770. Le Sr. Rochon de Chabannes, auteur de quelques ouvrages, d'opéra comiques, & de quatre petits drames joués aux François avec succès, après avoir travaillé un an ou deux dans les bureaux des affaires étrangeres à la partie des déchiffremens, avoit été réformé, en conservant ses appointemens, étoit rentré dans la carriere des lettres & se disposoit à présenter aux comédiens une comédie en cinq actes; mais la roue de la fortune le porte sur un plus grand théâtre, il vient d'être chargé des affaires du Roi à la cour de Dresde. Il paroît que Mlle. Dangeville, dont la protection l'avoit poussé la premiere fois auprès de M. le Duc de Praslin, n'a pas peu contribué à ce nouvel événement.

7 *Juillet*. Le Sr. Jean-Jacques Rousseau, après s'être montré quelquefois au caffé de la régence, où son amour-propre a été flatté d'é-

prouver qu'il faifoit la même fenfation qu'autrefois & que fa renommée attiroit encore la foule fur fes pas, s'eft enveloppé dans fa modeftie; il eft rentré dans fon obfcurité, fatisfait de cet éclat momentané, jufqu'à ce qu'une autre circonftance lui donne une célébrité plus longue. On parle beaucoup de fon opéra de *Pygmalion*, ouvrage d'un genre unique, en un acte, en une fcene, & n'ayant qu'un acteur. Il eft en profe, fans mufique vocale. C'eft une déclamation forte & prononcée, dans le goût des drames anciens, foutenue d'un accompagnement de fymphonie. Il a fait effayer fur le théâtre de Lyon cette nouveauté, qui a eu du fuccès. On defireroit fort la voir dans ce pays, mais on croit qu'elle fera d'abord réfervée pour les fêtes du mariage de M. le comte de Provence.

8 *Juillet* 1770. Outre le *Dialogue des morts* dont on a parlé, concernant le défaftre de la nuit du 30 au 31 Mai, il y a une *Vifion* fur le même fujet. La critique en paroît plus fine & plus jufte. Elle peint le peu d'ordonnance, de goût & d'efprit qui ont regné dans les fêtes de Paris, données par la ville, tant à l'occafion des boutiques fur le boulevard & de l'illumation, que de la décoration du feu de la place, où il n'y avoit, dit l'auteur facétieux, d'autre ordre, que l'*ordre corinthien* de l'édifice du feu, repréfentant le temple de l'hymen.

11 *Juillet*. Le Sr. Pigale, ce fameux fculp-

teur, qui s'eſt chargé de faire la ſtatue de M. de Voltaire, eſt revenu de Ferney, où il étoit allé prendre toujours les traits du philoſophe de ce lieu. Il paroît qu'on eſt fort embarraſſé ſur l'attitude qu'on lui donnera; que d'ailleurs la ferveur des gens de lettres ſe rallentit beaucoup, & que la ſouſcription n'avance point.

12 *Juillet* 1770. Le Sr. Linguet, auteur du mémoire en faveur du Duc d'Aiguillon, a été auſſi frappé de ſarcaſmes à cette occaſion. On a rapproché les éloges qu'il a inſérés dans ſes ouvrages des empereurs Romains le plus en horreur, & la critique de ceux que l'hiſtoire a toujours loués, & il en réſulte l'épigramme ſuivante très ſanglante:

Linguet loua jadis & Tibere & Néron,
Calomnia Trajan, Titus & Marc-Aurele:
Cet infâme, aujourd'hui, dans un affreux libelle,
Noircit la Chalotais & blanchit d'Aiguillon.

13 *Juillet*. Le Sr. Bonamy, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, Hiſtoriographe & Bibliothécaire de la ville de Paris, eſt mort, il y a quelques jours, âgé de plus de 70 ans. C'étoit un ſavant obſcur & modeſte, dont les ouvrages (s'il en a fait) reſtent conſignés dans les Mémoires de l'Académie. Il étoit depuis 1749 auteur d'un ouvrage périodique, intitulé: *le Journal de Verdun*, qu'on qualifie de *Mercure des curés de campagne*, parce qu'il eſt ſpécialement répandu dans les provinces.

15 *Juillet*. On commence à aller voir chez le Sr. Pigale, ſculpteur, le Mauſolée de M. le Maréchal de Saxe, dont étoit chargé cet artiſte, & qui paroît enfin à ſon point de perfection. Le public eſt admis chez lui les fètes & dimanches.

18 *Juillet* 1770. On a joué ſamedi, à Verſailles, la tragédie de *Sémiramis*, & pour petite piece, *l'impromptu de campagne*. Mlle. Dumesnil y a paru avec la robe dont lui avoit fait préſent Madame la Comteſſe Dubarri. Les partiſans de cette actrice ont trouvé qu'elle avoit été infiniment ſupérieure à Mlle. Clairon dans les diverſes pieces où elle a joué; mais le Sr. Molé n'a pas rendu le rôle de le Kain avec la même force que ce dernier, qu'on a regretté. Le Sr. Préville a beaucoup amuſé Madame la Dauphine, & l'a fait rire, à la comédie, à gorge déployée.

20 *Juillet*. Les nouvelles publiques ont fait mention de la cataſtrophe ſinguliere des deux amans de Lyon. On débite leur épitaphe, qu'on prétend avoir été faite par Jean Jacques Rouſſeau, qui ſe trouvoit alors dans cette ville:

Ci giſſent deux amans: l'un pour l'autre ils vécurent:
L'un pour l'autre ſont morts, & les loix en murmurent;
La ſimple pitié n'y trouve aucun forfait;
Le ſentiment admire, & la raiſon ſe tait.

22 *Juillet*. Quelques gens, ſans doute, ennemis du Sr. Jean Jacques Rouſſeau, prétendent

qu'il eſt extrêmement baiſſé. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il eſt beaucoup plus liant qu'il n'étoit; qu'il a dépouillé cette morgue cynique qui révoltoit ceux qui le voyoient; qu'il ſe prête à la ſociété; qu'il va manger fréquemment en ville, en s'écriant que les dîners le tueront. On ne ſait trop à quoi il s'occupe. On ſait ſeulement qu'il va pluſieurs fois par ſemaine au jardin du Roi, où eſt la collection de toutes les plantes rares, & qu'il a été herboriſer dans la campagne avec le Sr. de Juſſieu, démonſtrateur de botanique.

Il paſſe pour conſtant qu'il a envoyé ſes deux Louis pour la ſtatue de M. de Voltaire: acte de généroſité bien humiliant pour ce dernier; façon bien noble de ſe venger de la ſortie indécente & cruelle que l'autre a faite contre ce grand homme, dans le chiffon en vers qu'il a adreſſé à Madame Necker, & de s'élever infiniment au deſſus de lui auprès de tous ceux qui connoiſſent la vraie grandeur.

23 *Juillet* 1770. Des partiſans de Mlle. Dumeſnil, enchantés que la cour lui ait enfin rendu juſtice & n'ait pas ſecondé la baſſe jalouſie de Mlle. Clairon, ont fait contre cette derniere les vers ſuivans, qui, quoique vrais, paroîtront un peu durs:

De la cour tu voulois en vain
Expulſer, ô Clairon, ton illuſtre rivale.
Dumeſnil paroît, & ſoudain,
D'elle à toi l'on voit l'intervalle.

Renonce, crois-nous, au deſſein
De ſurpaſſer cette héroïne;
Ton triomphe le plus certain
Eſt d'avoir en débauche égalé Meſſaline.

24 *Juillet.* Le Chevalier d'Arcq, qui par ſon intimité avec Madame la Comteſſe de Langeac, & par le goût & l'intelligence qu'il a pour les plaiſirs, préſide à toutes les fêtes qu'elle donne à M. le Comte de St. Florentin, n'a pas laiſſé paſſer l'occaſion de la faveur que ce Miniſtre a reçue tout récemment de S. M., ſans la célébrer d'une maniere toujours galante & nouvelle. Il a fait accepter à ce miniſtre un concert & un ſouper à l'hôtel qu'il a en face de celui de Madame de Langeac, ſans qu'il parût être queſtion d'autre choſe. Après ſouper on a engagé M. le Duc de la Vrilliere à faire un tour dans le jardin. Il s'y eſt trouvé une communication avec un jardin voiſin, où la curioſité l'a invité d'entrer. Quelle ſurpriſe agréable! quel ſpectacle enchanteur s'eſt offert à ſes yeux! un village entier a paru conſtruit en ce lieu; une joie naïve ſembloit animer tous ſes habitans, & ſur le champ il s'eſt établi une eſpece de drame entre ces bonnes gens, qui a facilement indiqué le ſujet de leurs divertiſſemens: c'étoient les vaſſaux du nouveau Duc, qui ſe félicitoient de l'élevation de leur Seigneur à cette dignité. Ils ſont venus tour-à-tour lui préſenter leur hommage & leurs préſens, en chantant des couplets analogues, & un bal général a terminé la fête.

Elle s'eſt exécutée le 3 Juillet, c'eſt-à-dire le jour même où a paru le fameux arrêt du Parlement contre le Duc d'Aiguillon. Cet événement, qui a bouleverſé tout Paris, n'a ſemblé troubler en rien la gaîté de l'oncle miniſtre & celle du neveu, qui y aſſiſtoit, & qui, en ſa double qualité d'homme d'eſprit & d'homme de cour, n'a laiſſé percer aucune altération. Au ſurplus, ce joli divertiſſement ne s'eſt paſſé qu'en petit comité, & en préſence ſeulement des initiés aux myſteres de ces ingénieuſes farces.

C'eſt le Sr. de la Dixmerie, poëte conſacré à ces ſortes de fètes, qui avoit fait les paroles du drame & des couplets, & qui a reçu tous les applaudiſſemens que méritoit ſa complaiſance.

26 *Juillet* 1770. Le Sr. Jean Jacques Rouſſeau de Genêve a herboriſé dans la campagne jeudi dernier avec le Sr. de Juſſieu, démonſtrateur de botanique. La préſence de cet éleve célebre a rendu le concours très nombreux. On a été fort content de l'aiſance qu'il a miſe dans cette ſociété. Il a été très parlant, très communicatif, très-honnête; il a développé des connoiſſances profondes dans cet art. Il a fait beaucoup de queſtions au démonſtrateur, qui les a réſolues avec la ſagacité digne de lui: & à ſon tour le Sr. Rouſſeau a étonné le Sr. de Juſſieu, par la fineſſe & la préciſion de ſes réponſes.

27 *Juillet*. On parle d'une diatribe diabolique, que le Sr. de Voltaire vient de vomir

contre plusieurs petits auteurs, entr'autres les Sr. Le Mierre, Dorat, &c. Ce dernier lui a déjà répondu par une épigramme, bien digne de faire le pendant de l'autre piece:

Un jeune homme bouillant invectivoit Voltaire:
Quoi, disoit-il, emporté par son feu,
Quoi, cet esprit immonde a l'encens de la terre?
Cet infâme Archiloque est l'ouvrage d'un Dieu?
De vice & de talent quel monstrueux mêlange!
Son ame est un rayon qui s'éteint dans la fange:
Il est tout à la fois & tyran & bourreau:
Sa dent d'un même coup empoisonne & déchire:
Il inonde de fiel les bords de son tombeau,
Et sa chaleur n'est plus qu'un féroce délire.
Un vieillard l'écoutoit, sans paroître étonné:
Tout est bien, lui dit-il. Ce mortel qui te blesse,
Jeune homme, du ciel même atteste la sagesse;
S'il n'avoit pas écrit, il eut assassiné.

29 *Juillet* 1770. Le Sr. Du Theil, Sous-lieutenant aux gardes françoises, vient d'être élu par l'Académie des Belles-Lettres à la place vacante par la mort du Sr. Bonamy. L'abbé Bergier, ce nouveau chanoine de Notre-Dame, défenseur ardent de la religion chrétienne, a eu les secondes voix; ce qui fait présumer qu'il aura la premiere place vacante.

31 *Juillet*. Le mausolée du Maréchal de Saxe est sans contredit un des plus beaux morceaux de génie qu'on puisse voir en fait de sculpture. Le sujet en est simple & grand, l'ordonnance belle, nette & riche; tout y est plein de vie,

de mouvement & de chaleur. La figure principale, celle du Maréchal, s'offre la premiere au ſpectateur, ſuivant les principes du bon ſens & de l'art. Il eſt dans ſes habits militaires, & ſemble s'avancer vers le ſarcophage ouvert à ſes yeux. Il deſcend déjà les marches qui y conduiſent: il a cette fermeté tranquille des héros, que les ignorans ont priſe pour de la froideur. La Mort eſt debout devant lui, ſur ſa gauche: elle lui préſente le Sable, & lui indique qu'il eſt tems d'entrer au tombeau. L'artiſte l'a couverte d'un voile, pour dérober aux yeux le hideux de cette figure, & cependant le ſquelette perce à travers la draperie. Du même côté, & ſur le plan en avant, c'eſt-à-dire aux pieds du Maréchal, eſt la France allarmée, qui paroît retenir d'une main ſon défenſeur, & de l'autre ſupplier la mort de retarder le fatal moment. A la droite du héros, & en face de celle-ci, eſt un Hercule courbé, dans l'attitude de la plus profonde douleur, mais d'une douleur mâle & réfléchie. Cette figure eſt d'une grande beauté, & peut lutter avec tout ce que l'antique nous offre de plus parfait. A la droite, en remontant & un peu derriere le Maréchal, on voit le Léopard terraſſé, l'Aigle éperdu, le Lion qui s'enfuit en rugiſſant; tous emblêmes caractériſtiques des puiſſances liguées dans la guerre où M. de Saxe ſe couvrit de gloire & la France. A ſa droite ſont des trophées militaires, ſur leſquels pleure le Génie de la guerre, qui tient ſon flambeau renverſé.

On voit par cette expofition, quel effet peut produire un fujet auffi bien conçu & développé avec autant d'ordre & d'intelligence. Mais ce qu'on ne peut rendre, ce font les airs de tête, & l'expreffion caractériftique de chaque figure: tout y eft d'un fublime proportionné à une auffi belle idée.

Au furplus, comme il n'eft point d'ouvrage fans défaut, celui-ci a effuyé plufieurs critiques, dont quelques-unes font difficiles à réfoudre. D'abord on demande pourquoi le tombeau s'ouvre en fens contraire, c'eft-à-dire pourquoi la pierre qui le ferme, au lieu de fe renverfer du côté oppofé au Maréchal, revient fur lui, & femble faire obftacle à fon entrée, bien loin de la faciliter? Il faut convenir, malgré tout ce que l'on dit pour excufer l'artifte, que c'eft une faute de bon fens, telle qu'il s'en trouve fouvent dans les productions du génie.

On prétend, en fecond lieu, que l'Hercule pleurant d'une part, & le Génie de la guerre pleurant de l'autre, font un pléonafme dans la compofition, & n'expriment que la même allégorie d'une façon différente; ce qui rend le travail de l'artifte plus riche, mais trahit la ftérilité de l'inventeur. On reproche au fculpteur d'avoir affoibli l'allégorie, en traveftiffant en génie de la guerre cet enfant, qui n'étoit que l'amour autrefois, & ajoutoit réellement à l'idée du poëte.

D'autres cenfeurs difent que le Sable eft un

attribut du Tems, & que c'eſt un défaut de coſtume de le donner à la Mort, ainſi que de la voiler. Cette derniere critique paroît tomber ſur une hardieſſe trop ingénieuſe de l'auteur pour ne pas la rejetter.

Enfin on veut que l'invention du poëme ſoit de l'abbé Gouguenot, amateur éclairé des arts, mort depuis quelque tems; & l'on aſſure que, par une modeſtie auſſi ſublime que l'ouvrage même, le Sr. Pigale n'en diſconvient pas, & publie lui-même l'anecdote.

5 *Août* 1770. On a dit que les comédiens Italiens, & ſurtout le Sr. Carlin, Arlequin, avoient beaucoup amuſé Madame la Dauphine. Cette Princeſſe a fait préſent à ce dernier d'une médaille d'or, comme une récompenſe du plaiſir que ſon jeu lui avoit fait.

7 *Août. Vers faits à Verſailles par une femme de vingt ans, le* 16 *Juillet* 1770.

Fille à dix ans eſt un petit livret,
Intitulé : le berceau de nature.
Fille à quinze ans eſt un joli coffret,
Qu'on n'ouvre point ſans forcer la ferrure.
Fille à vingt ans eſt un épais buiſſon,
Dont maint chaſſeur pour le battre s'approche.
Fille à trente ans, eſt de la venaiſon
Bien faiſandée & bonne à mettre en broche.
A quarante ans c'eſt un gros baſtion
Où le canon a fait plus d'une brêche.
A cinquante ans c'eſt un vieux lampion
Où l'on ne met qu'à regret une mêche.

8 *Août* 1770. La diatribe de M. de Voltaire qui a provoqué la sanglante épigramme qu'on a citée, n'est autre chose que des *Anecdotes sur Jean Freron*, imprimées il y a longtems dans un recueil, mais qui n'avoient encore fait aucun bruit, & n'étoient pas parvenues à la connoissance de ceux qu'elles concernoient. Ce libelle, outre le Sr. Fréron, diffame tous ceux que le vieillard de Ferney croit être les acolytes & les suppôts du journaliste. Le Sr. Dorat, entre autres, qu'on fait être fort lié avec lui, se trouve aujourd'hui obligé de renier son ami, & dans une lettre à M. de Voltaire, qu'il vient de faire imprimer, se disculpe absolument de ce commerce.

9 *Août*. En allant voir dans l'attelier du Sr. Pigale le mausolée du feu Maréchal de Saxe, on y trouve un petit buste esquissé nouvellement par ce grand artiste, de la tête de M. de Voltaire. Rien de plus ressemblant que cette figure, pleine d'esprit & de feu. Cette rage de mordre qui fait aujourd'hui le caractere distinctif du philosophe de Ferney, respire dans tous les traits de son visage, & la satyre semble s'élancer de tous les plis & replis de cette face ridée.

10 *Août*. *Lettre sur la théorie des loix civiles, &c. où l'on examine entr'autres choses s'il est bien vrai que les Anglois soient libres, & que les François doivent ou imiter leurs opérations, ou porter envie à leur gouvernement.* Tel est le titre d'un

livre attribué au Sr. Linguet, & qui porte en effet l'empreinte de ſon imagination ardente & de ſon génie ſatyrique. Il y défend le paradoxe de ſa *théorie des loix*, où il avoit avancé que le deſpotiſme étoit le meilleur des gouvernemens. A cette occaſion il dit des vérités dures & hardies, il établit des paralleles ſinguliers & brillans, & il plaide ſa cauſe avec tant d'esprit & d'adreſſe, qu'on ſeroit tenté ſur ſon expoſition de préférer le gouvernement des tyrans orientaux à celui des états qui ſemblent les plus libres. En un mot, il renverſe de fond en comble le ſyſtême de Monteſquieu dans ſon *Eſprit des loix*, & parle de ce grand homme avec une irrévérence, un mépris, une horreur même, bien propres à allarmer ſes adorateurs.

Mais ce qui paroît tenir le plus au cœur du Sr. Linguet, eſt la critique que les auteurs du journal des *Ephémérides* ont faite de ſes ouvrages. En conſéquence, il tombe d'eſtoc & de taille ſur ſes adverſaires, & pour donner une idée de l'amertume de ſa réponſe, voici le portrait qu'il fait des économiſtes, ſous les auſpices deſquels s'eſt formé & ſe propage le journal en queſtion: „ une ſecte (dit-il) s'eſt élevée,
„ qui s'eſt piquée ſurtout de diriger les princes
„ & de maîtriſer la ſubſiſtance des peuples;
„ ſecte qui compte pour rien la vie des hom-
„ mes, & qui a oſé pour fondement de ſa cro-
„ yance établir que les denrées ſeules pou-
„ voient être comptées pour quelque choſe par

„ la politique; ſecte qui a toujours le mot
„ d'*Economie* à la bouche, & qui favoriſe, ſinon
„ directement par ſes principes, au moins très-
„ certainement par ſes conſéquences, la plus
„ effroyable diſſipation; ſecte d'autant plus
„ dangereuſe, qu'elle s'attache à exciter le fana-
„ tiſme; qu'elle ſéduit de belles ames par l'ap-
„ parence & la nobleſſe impoſante de ſes my-
„ ſtiques ſpéculations; qu'en affectant de la fier-
„ té, elle s'inſinue avec adreſſe dans le cabinet
„ des grands; que ſes adeptes parviennent à
„ l'opulence en parlant beaucoup de la miſere
„ des autres: monſtrueux mêlange, enfin, de la
„ frivolité françoiſe & de la peſante, de l'inhu-
„ maine inconſéquence des Anglois." Il prend enſuite à partie les Srs. abbé Beaudeau & Dupont, rédacteurs du journal, qu'il traite de la façon la plus injurieuſe & nomme par leur nom ſans aucun ménagement. On ſent qu'un pareil ouvrage ne peut ſe vendre qu'avec la plus grande clandeſtinité, & que l'auteur n'y a pas mis ſon nom.

A la ſuite de cette lettre, & après quelques autres écrits qui ne ſont pas auſſi ſaillans, eſt une lettre du même écrivain à M. le Chevalier de...... *ſur l'hiſtoire des révolutions de l'Empire Romain*, où le Sr. Linguet, vivement piqué de l'épigramme répandue contre lui, à l'occaſion de ſon mémoire en faveur de M. le Duc d'Aiguillon, ſe diſculpe d'avoir loué les Tiberes, les Nérons, d'avoir déprimé les Tra-

jans, les Titus, &c. cite ſes textes, & prouve l'injuſtice des reproches horribles qu'on lui fait à cet égard.

Il réſulte de ces divers écrits, que l'auteur a un amour-propre très chatouilleux; que s'il fait profeſſion, comme il l'annonce dans ſon livre, d'être un grand ſectateur de la vérité, de la dire hautement aux autres, il n'aime pas qu'on la lui diſe avec la même franchiſe, ou, ce qui revient au même, qu'il regarde comme injure, comme calomnie, comme procédé atroce, toute cenſure de ſa conduite ou de ſes ouvrages.

11 *Août* 1770. La piece du Sr. le Mierre, après être tombée dans les regles à la cinquieme repréſentation, eſt abſolument morte aujourd'hui ſamedi à la ſixieme. On dit que l'auteur s'en prend à la chaleur du tems & au mauvais jeu des acteurs. Quoi qu'il en ſoit, relativement à la derniere circonſtance, qui eſt vraie en elle-même, un plaiſant a fait l'épigramme ſuivante:

J'ai vu cette veuve indéciſe:
Ami, que veux-tu que j'en diſe?
Son ſort eſt digne de nos pleurs.
Du bûcher elle eſt délivrée,
Mais c'eſt pour être déchirée
Par le public & les acteurs.

13 *Août* 1770. Le clergé eſt fort ſcandaliſé d'un nouveau livre, intitulé: *du droit du ſouverain ſur les biens fonds du clergé & des moines, & de l'uſage qu'il peut faire de ces biens pour le*

bonheur des citoyens. On ſent effectivement par ce titre combien il doit redouter la diſtribution d'un pareil mémoire. Auſſi jette-t-il les hauts cris contre l'auteur & l'ouvrage. Les zélés voudroient les flétrir l'un & l'autre des cenſures eccléſiaſtiques, mais les prélats les plus flegmatiques craignent que le châtiment n'illuſtre ce livre clandeſtin & ne lui donne plus de publicité: d'autres ſouhaiteroient plus judicieuſement qu'on le refutât.

En attendant que l'aſſemblée ait pris un parti définitif ſur cet objet, elle s'occupe du ſoin de conſerver le précieux dépôt de la foi, & de garantir les fideles contre tout ce qui pourroit ébranler leur créance. Pour oppoſer une digue à ce torrent d'ouvrages abominables contre la religion, toujours les mêmes, mais que l'impiété reproduit infatigablement ſous des figures diverſes, elle a nommé le Pere Bonhomme, cordelier, docteur de Sorbonne, à cette illuſtre fonction. Il eſt chargé de ramaſſer les meilleurs écrits faits en faveur de la bonne cauſe, & d'en former un corps de preuves, ſuffiſant pour repouſſer tous les argumens qu'on renouvelle, & refutés d'avance dans ces traités auſſi ſolides qu'éloquens.

14 *Août* 1770. Il paroît que le livre de M. le Marquis de Puyſégur, intitulé: *diſcuſſion intéreſſante ſur la prétention du clergé*, &c. qui fit un ſi grand ſcandale dans l'égliſe au commencement de 1768, a donné lieu à celui dont on

a parlé, *sur les droits des souverains*, &c. Mais l'auteur pousse son systême plus loin; il le développe, il l'étend, il en tire des conséquences, &, après avoir démontré que les richesses & les dignités politiques ne sont point essentielles à la religion, & qu'elles ne lui servent de rien; qu'elles sont même contraires à l'esprit de son institution, puisque son auteur ne l'a dotée d'aucun bien, qu'il a placé son berceau dans l'avilissement & la pauvreté; il démontre de quelle maniere s'est opéré le changement, comment le clergé a séparé ses intérêts de ceux du reste des fideles, & s'est substitué aux droits de l'église invisible. Il discute ensuite si le peuple a pu donner, & le clergé recevoir, & il pulvérise tous les titres prétendus du clergé, même le titre si sacré de la propriété de l'antiquité, duquel se prévalent les gens de main-morte, & qui s'écroule de lui-même par le vice imprescriptible de son origine.

Ces faits & ces principes établis, l'auteur présente la situation déplorable de l'état, qu'il suppose obéré de trois milliards de livres. Il ne voit plus de ressource que dans une crise, & il n'en trouve pas de plus salutaire que la rentrée des richesses que possedent les gens de main-morte dans la société civile. Des divers moyens dont on peut user pour cette rentrée, il préfere le plus simple, mais le plus tranchant & le plus décisif; il veut que le souverain mette sur le champ sous sa main tous ces biens, soit fonds,

ſoit rentes, ou revenus en argent ou en nature de choſes appartenant aux gens de main-morte; de ſorte que dès l'inſtant du retrait, les jouiſſans ne ſoient plus que les penſionnaires de l'état, & l'état l'économe de toutes leurs richeſſes. Il n'en ſubſiſtera pas moins une hiérarchie convenable à la dignité de la religion. L'écrivain veut ſurtout venir au ſecours du curé & du vicaire, qui ſont des miniſtres eſſentiels, & ſur leſquels tombe tout le poids des travaux apoſtoliques. Il pourvoit à la ſubſiſtance de toutes les eſpeces de moines, ſoit qu'on les ſéculariſe, ſoit qu'on les ſéqueſtre dans des cloîtres. Il prétend enfin marier un certain nombre de cénobites, & les mettre dans une ſorte d'aiſance pour en avoir une poſtérité ſaine & robuſte qui nous manque.

Après avoir fait la réduction, ſoit dans le nombre, ſoit dans les revenus des évêques & des gros bénéficiers, il dote chaque membre du clergé & attribue à cette dépenſe les dixmes de toute eſpece levées actuellement par le clergé du premier & du ſecond ordre, les abbés, les moines, &c. Les droits ſeigneuriaux, les cens & rentes de toute nature ſuffiroient, ſelon lui, pour l'entretien des couvens & communautés de chaque genre, & même à inſtituer des maîtres d'école dans tous les villages.

Reſteroient les biens fonds des gens de main-morte, que notre politique évalue au tiers des biens de la France; c'eſt-à-dire, à dix mille

lieues quarrées, non compris la Lorraine, formant, 4,688 arpens chacune, un total de 46 millions, 8,80000 arpens de terrein, qui, à raiſon de 70 livres l'arpent ſeulement, donneroient une rente de 328,1600,000 livres; ce qui ſuffiroit, & au-delà, à liquider les dettes de l'état.

Tel eſt en effet le projet très-ſimple, très-prompt & très-judicieux de l'auteur, pour retirer la France du déſordre effroyable où elle ſe trouve. Il n'attaque en rien la religion, envers laquelle l'écrivain annonce le plus profond respect. C'eſt dans l'écriture ſainte même, dont il paroît très-inſtruit, qu'il puiſe toutes les preuves de ſes aſſertions & de ſes raiſonnemens. Du reſte, l'ouvrage eſt écrit avec autant d'auſtérité que d'énergie; il n'y regne aucune déclamation, point d'eſprit de parti, point de chaleur, & le ſang froid dont il eſt ſoutenu, ajoute beaucoup à la force, à la clarté des argumens du diſſertateur.

Cet ouvrage paſſe pour être auſſi de M. le Marquis de Puyſégur.

15 *Août* 1770. Le Roi de Pruſſe a écrit à M. d'Alembert, à l'occaſion de la ſouſcription ouverte aux gens de lettres en faveur de la ſtatue de M. de Voltaire: ce monarque lui apprend qu'il veut ſe réunir aux admirateurs de ce grand homme, & qu'il laiſſe ſon correspondant maître de porter à la ſomme qu'il jugera à propos, celle qu'il entend donner, non en Roi, mais en homme de lettres. Le Prince loue beaucoup un pareil

reil projet, qu'il ſuppoſe principalement éclos dans le ſein de l'Académie Françoiſe, dont à cette occaſion il exalte pluſieurs membres. L'académicien n'a pas manqué de faire part à ſes confreres d'une lettre auſſi flatteuſe, & la compagnie, vivement touchée de reconnoiſſance envers ce roi poëte & philoſophe, a ordonné par une délibération ſolemnelle que ladite lettre ſeroit inscrite dans ſes régiſtres.

16 *Août.* L'Académie Françoiſe dérogeant à ſon uſage introduit nouvellement, de laiſſer le choix du ſujet du prix de poéſie libre, en étoit revenue à ſon ancienne coutume, & avoit fixé pour titre du ſujet de cette année: *les inconvéniens du luxe.* De près de 50 pieces envoyées à la compagnie, il ne s'en eſt trouvé aucune digne d'être couronnée. L'abbé de Voiſenon, conſtamment oppoſé au nouvel arrangement, s'eſt prévalu de la circonſtance pour repréſenter encore combien une pareille gêne énervoit le génie. On eſpere que l'académie reviendra à ſon avis, & rendra la même liberté pour l'année prochaine.

17 *Août* 1770. Les prélats de l'aſſemblée du clergé ne ſe ſont pas contentés du travail dont ils ont preſcrit la tâche au Pere Bonhomme, cordelier, dont on a parlé; ils ont entrepris eux-mêmes une *inſtruction paſtorale anti-philoſophique*, c'eſt-à-dire, une inſtruction où ils renverſent cette philoſophie irréligieuſe, qui voudroit lutter contre l'égliſe & en ſapper les fondemens.

Les fideles attendent avec impatience cet ouvrage salutaire & consolant, qui, s'il ne convertit point les incrédules, raffermira au moins dans leur foi les bons catholiques, & les fera persévérer plus sûrement dans leur attachement à la religion.

18 *Août.* Un courtisan, sans doute, a voulu flétrir le parlement par les vers suivans, où il semble l'accuser d'abuser de son pouvoir:

Thémis a ceint le diadême:
Elle tient de Louis le sceptre dans sa main,
Pour abroger par son pouvoir suprême
Le vieux respect qu'on porte au souverain.
Gens, qui tenez le parlement de France,
Dieu soit loué! vous voilà rois.
On ne sauroit vous contester vos droits:
Vous les avez pesés dans la même balance,
Où l'on vous a vu tant de fois
Immoler au tuteur le pupille & les loix,
En protestant d'obéissance.

19 *Août* 1770. Il y a une requête adressée au roi par les habitans de St. Claude, contre les abbé & religieux dudit lieu, que l'on attribue à M. de Voltaire, & qui respire en effet tous les sentimens d'humanité dont est paîtri ce poëte philosophe.

20 *Août.* L'assemblée du clergé, depuis son ouverture, s'est spécialement occupée à consolider la foi ébranlée de toutes parts, & comme le concours de la puissance séculiere lui a paru né-

ceſſaire à ce grand œuvre, elle a provoqué le zele du St. Pere, qui, de concert avec elle, a ſollicité le Roi d'interpoſer ſon autorité en faveur de la religion. Le parlement n'a pu ſe refuſer à cette injonction, & les gens du Roi depuis quelque tems travailloient à un requiſitoire contre les livres ſcandaleux les plus nouveaux, les plus répandus & les plus dangereux. Le requiſitoire a été préſenté ſamedi, aux chambres aſſemblées, par M. Seguier. Il a été rendu arrêt, qui brûle tous les ouvrages en queſtion.

Mais par une humiliation ſans exemple, on n'a point voulu admettre le requiſitoire de M. Seguier, & il ne ſera point imprimé en tête de l'arrêt, ſuivant l'uſage. Outre ce mécontentement perſonnel que la cour a des gens du roi à l'occaſion de leur derniere miſſion à la cour, on a trouvé que ce requiſitoire étoit une dériſion perpétuelle de la religion, par l'affectation d'y préſenter les morceaux les plus brillans des ouvrages condamnés, ainſi que les raiſonnemens les plus forts, & d'y mettre à côté des citations miſérables & des refutations très foibles.

M. Seguier, dont le requiſitoire étoit déjà à l'impreſſion, eſt allé le retirer de fort mauvaiſe humeur & couvert de confuſion.

21 *Août* 1770. Les livres brûlés & lacerés par l'arrêt du parlement du 18, ſont au nombre de ſept, ſavoir: *la contagion ſacrée*, ou *hiſtoire naturelle de la ſuperſtition*, &c. *Dieu & les hommes, œuvres théologiques, mais raiſonnables*, &c.

Discours sur les miracles de J. C. traduits de l'Anglois de Woolston, &c. *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne, par M. Freret*, &c. *Examen impartial des principales religions du monde*, &c. *Le christianisme dévoilé*, ou *examen des principes & des effets de la religion chrétienne. Systême de la nature*, ou *des loix du monde physique & du monde moral, par M. Mirebau*, &c.

Ces livres sont condamnés à être lacérés & brûlés, comme impies, blasphématoires & séditieux, tendant à détruire toute idée de la Divinité, à soulever les peuples contre la religion & le gouvernement, à renverser tous les principes de la sûreté & de l'honnêteté publique, & à détourner les sujets de l'obéissance dûe à leur Souverain.

Arrêté en outre qu'il sera nommé des commissaires, qui s'assembleront au lendemain de la St. Martin, à l'effet d'aviser aux moyens les plus efficaces pour arrêter les progrès d'écrivains téméraires, qui semblent n'avoir d'autre objet que d'effacer de tous les cœurs le respect dû à la religion, l'obéissance aux puissances, & les principes qui maintiennent la paix, l'ordre & les mœurs parmi les citoyens.

23 *Août* 1770. Les comédiens Italiens ont député vers Jean Jacques Rousseau, pour lui offrir ses entrées à leur spectacle, ainsi qu'à Madame Rousseau. On assure qu'il les a accepté; ce qui seroit une espèce d'engagement contracté de sa part de faire quelque chose pour eux: ce nou-

veau foutien renforceroit merveilleufement un théâtre dont le public eft toujours engoué.

26 *Août.* On a dit qu'il n'y avoit point de prix de poéfie cette année pour le jour de la St. Louis. C'eft par où le Sr. Duclos a ouvert la féance publique en fa qualité de fécretaire. Il a donné pour raifon qu'aucun des auteurs n'étoit entré dans le fens de l'académie. Il court à ce fujet une anecdote, fuivant laquelle cette raifon ne feroit que l'oftenfible & non la vraie ; on prétend que l'académie avoit été partagée entre les deux pieces, l'une du Sr. de la Harpe, & l'autre de l'abbé de Langeac ; que les partifans de ce dernier avoient cabalé fortement pour lui, & par la connoiffance qu'ils avoient donnée de l'auteur, avoient entraîné prefque toute l'affemblée ; que le Sr. Marquis de St. Lambert feul avoit tenu bon pour le premier, & avoit ramené beaucoup de gens à fon avis. Sur quoi il s'en étoit élevé un troifieme, de laiffer la chofe indécife, pour ne pas donner de mortification au jeune abbé, & ne pas faire d'injuftice au candi dat : ce qui a été adopté.

Quoi qu'il en foit, le Sr. Duclos, avec fon ton bourru, qu'il ne croit que cavalier, eft entré dans un détail minutieux fur les formes, peu faites pour l'affemblée, & s'eft plaint de la négligence des concurrens à les obferver.

Enfuite le Sr. Thomas a lu *l'Eloge de l'Empereur Marc-Aurele.* Cet orateur, pour rendre fa tournure plus neuve & plus impofante, commen-

ce ſon diſcours par le convoi de ſon héros. Là, il ſuppoſe qu'un nommé *Apollonius*, ancien ami de ce prince, fait ſon oraiſon funebre devant tous les Romains aſſemblés. Il donne d'abord l'idée des devoirs d'un ſouverain, tels que les avoit connus Marc-Aurele : il fait voir après comme il les avoit remplis. L'alluſion continuelle entre ce qui ſe paſſoit alors, & les événemens de ce regne, que l'auteur a eu ſoin d'indiquer tacitement aux ſpectateurs, a rendu cette lecture extrêmement piquante, & la ſatyre indirecte qui réſultoit naturellement du contraſte, a excité des applaudiſſemens continuels. On n'a point vu de lecture auſſi chaudement ſoutenue que celle-là. Comme elle étoit extrêmement longue, le Sr. Thomas s'eſt repoſé un inſtant.

Le Sr. Duclos a repris alors la parole ; il a déclaré que l'académie laiſſoit de nouveau le choix de poéſie libre, & que le prix en ſeroit diſtribué l'année prochaine avec celui de proſe ; qu'au ſurplus il avertiſſoit que la médaille ne ſeroit que de 500 livres, au lieu de 600 livres. Il a donné à entendre, ſans s'expliquer ouvertement, qu'une main fiſcale s'étoit étendue juſques dans le tréſor des muſes, & avoit rogné un dépôt qui auroit dû être ſacré, c'eſt-à-dire qu'on avoit mis des impôts juſques ſur ce petit & très-petit objet ; ce dont M. de Laverdy avoit déjà donné l'exemple durant ſon miniſtere.

Après cette digreſſion, le Sr. Thomas a repris & fini avec les mêmes éloges. Dans le

cours du difcours prétendu d'Apollonius, l'orateur fait de tems en tems s'élever, tantôt un guerrier, tantôt un magiftrat : ces apoftrophes diverfes donnent de l'action au fpectacle, & animent le tableau. Le fils de Marc-Aurele y figure auffi, mais d'une façon peu honorable.

Ce morceau d'éloquence a d'autant mieux réuni les fuffrages, qu'il a paru dégagé de cette emphafe, de tout cet appareil oratoire, qu'on remarque dans les autres ouvrages de l'auteur, furtout de ce ton pédantesque d'un philofophe qui femble fe croire fait pour gouverner ceux qui gouvernent, & qui, fous le nom d'éloge d'un autre fiecle, ne cherche qu'à blâmer le fien, qui s'annonce pour diftiller le miel & verfe le fiel à pleine bouche.

Pour délaffer un peu l'affemblée de la tenfion que lui avoit occafionné ce difcours, M. le Duc de Nivernois a lu fix fables : *le feigneur & fon fermier : le chêne & le ruiffeau : la pyramide : l'orgueilleufe : le roi & fon gouverneur : le lion inconfolable.* Quoiqu'il réfulte la même morale des trois premieres, elles ont été entendues toutes avec la même curiofité & le même plaifir. La quatrieme eft d'une fimplicité digne de Phedre. La cinquieme eft plus métaphyfique & dans un genre particulier. La fixieme roule fur une anecdote de ménagerie, dont l'auteur a fçu tirer parti.

29 *Août* 1770. L'avocat général Seguier, extrêmement mortifié de la fuppreffion de fon re-

quiſitoire déjà tout imprimé d'avance, & dont il avoit promis d'envoyer dès le jour même des exemplaires à la cour, a eu recours à la voie de l'autorité pour faire paroître ſon ouvrage. Il s'imprimo actuellement au Louvre, par ordre du Roi. On aſſure qu'il a ſupprimé, ou abſolument changé, la phraſe, page 26, du requiſitoire imprimé chez l'imprimeur du parlement, dont ſes ennemis s'étoient prévalus pour lui donner cette humiliation, ſous prétexte qu'elle étoit injurieuſe aux Anglois. La voici telle qu'elle eſt dans le texte original, *page* 26, *ligne* 3.

„ N'eſt-ce pas ce fatal abus de la liberté de „ penſer qui a enfanté chez les inſulaires, nos „ voiſins, cette multitude de ſectes, d'opi- „ nions & de partis, cet eſprit d'indépendance, „ qui finira par détruire cette conſtitution mê- „ me dont ils ſe glorifient?"

30 *Août* 1770. Un fils du Roi de Suede eſt arrivé ici dimanche, ſous le nom du comte *de Vaſa.* Ce Prince s'eſt rendu à l'opéra incognito. C'étoit la derniere repréſentation des *Fragmens.* Le ſpectacle étoit pitoyable; les acteurs étoient triplés, quadruplés, &c. Le comte de Vaſa, dont les oreilles étoient encore toutes imbues de la muſique italienne, n'a pu tenir à cette repréſentation, & eſt ſorti au milieu du ſpectacle.

1er. *Septembre* 1770. Le diſcours du Sr. Thomas ſur Marc-Aurele fait un bruit du diable. On trouve bien extraordinaire que dans le ſanctuaire de l'académie, protégée par le roi, dans

ſon palais, un membre de cette compagnie ait oſé avancer les propoſitions les plus hardies, fronder le gouvernement actuel avec tant de dureté, & inculper, ce ſemble, tous les miniſtres, par les apoſtrophes & les alluſions dont on ne peut méconnoître le ſens & les rapports.

2 *Septembre* 1770. Tandis que le Parlement proſcrit les ouvrages dangereux dont il a été rendu compte par M.. Séguier, l'incrédulité ne ceſſe d'en répandre de nouveaux, toujours tendant au même but, & rempliſſant le ſyſtême réfléchi des ennemis conjurés de la religion, pour, après l'avoir attaquée dans ſon tout, la détruire ſucceſſivement dans ſes parties. Il nous eſt arrivé de Hollande depuis peu, *Examen critique de la vie & des ouvrages de St. Paul*, ainſi qu'une *Diſſertation ſur St. Pierre.* Ces deux écrits, qu'on attribue dans le titre à feu M. Boulanger, n'ont pas les graces & l'enjouement des productions de M. de Voltaire en ce genre-là, mais ſont nourris d'une érudition profonde & ſoutenue, d'une logique, contre laquelle il eſt difficile de réſiſter, ſans la grace ſpéciale d'une foi vive & aveugle.

4 *Septembre.* On commence à voir dans l'attelier du Sr. Pigale une eſquiſſe de la figure entiere de M. de Voltaire. Il eſt repréſenté nud, aſſis, tenant un rouleau d'une main & une plume de l'autre. Il paroît que cette maniere de le poſter n'agrée pas au public, & ce n'eſt pas le dernier effort de l'artiſte, qui eſſaye les dif-

férentes attitudes pour faire valoir davantage ce ſquelette, ſujet ingrat pour le ſtatuaire.

7 *Septembre.* L'académie Françoiſe a tenu hier ſa ſéance publique pour la réception de M. l'archevêque de Toulouſe, élu à la place de M. le Duc de Villars. L'aſſemblée étoit très brillante en femmes, en évêques & en grands ſeigneurs. On a trouvé le diſcours du récipiendaire très médiocre. Il a été court: on y a remarqué quelques tranſitions heureuſes, entr'autres la derniere, où, ſous le prétexte de l'impatience qu'il voyoit dans le public d'entendre M. Thomas, le directeur, il s'eſt arrêté & a fini.

En effet, le diſcours de M. Thomas a produit une grande ſenſation, & malgré les longueurs, les écarts, les digreſſions, il a été reçu avec beaucoup de tranſport. On y a trouvé un détail ſur l'eſprit des affaires qui a paru neuf, un parallele de l'homme de lettres de la ville avec l'homme de lettres de la cour. Mais on a ſurtout applaudi à la ſortie vigoureuſe qu'il a faite contre ces hommes en place, qui, par amour-propre, ayant déſiré d'être admis dans le ſein de l'Académie, la trahiſſent enſuite en calomniant les lettres & leurs ſectateurs. En rendant juſtice à quelques grands qui ont eu le courage de défendre leurs confreres académiciens opprimés, il a flétri d'une ignominie durable les ames lâches & puſillanimes qui n'auroient pas la même force; les courtiſans hypocrites, qui déſavouent en public des hommes qu'ils eſtiment

en fecret; des hommes vendus à la faveur, qui lui foumettent tout jufqu'à leur génie, & concourent à éteindre des lumieres que redoute le defpotifme. On a prétendu que les divers hors-d'œuvres du difcours de l'orateur n'avoient été placés que pour amener infenfiblement celui-ci, & faire rougir, s'il étoit poffible, M. Seguier, du rôle indigne qu'on lui reproche d'avoir joué dans la dénonciation, dont il avoit été chargé au parlement, des livres fcandaleux contre lefquels le clergé fe foulevoit. On a remarqué en effet beaucoup d'embarras dans cet académicien, qui étoit préfent, & qui pendant toute la tirade faifoit une très-mauvaife contenance. Quoi qu'il en foit, ce difcours, malgré fes défauts, eft peut-être le plus plein, le plus éloquent, le plus philofophique qui ait été fait en pareil genre.

Pour remplir la féance, M. de Marmontel a lu un épifode de fon poëme en profe des *Incas*, ou de *la deftruction de l'empire Péruvien*. Dans cet épifode, Las Cafas, le défenfeur des Indiens contre les cruautés des Efpagnols, fait un voyage chez un cacique, qui frappé de la grandeur des fentimens de cet étranger, de fa bienfaifance, de fes vertus héroïques, adopte le Dieu dont la morale eft fi belle. L'auteur, par ce chant adroitement amené, a voulu faire rougir indirectement les perfécuteurs de l'auteur du *Bélifaire*, qui, lorfqu'on l'accufoit de Déifme & d'Athéifme, mettoit dans un auffi beau jour la religion chrétienne & s'en faifoit

l'éloquent apologifte. Quant au fond du récit, il eft tracé d'une maniere extrêmement touchante, & le ton pathétique du poëte a fait verfer des larmes à plufieurs auditeurs.

M. le Duc de Nivernois a terminé la féance par huit fables qu'il a lues: *le vigneron & le roi: les écreviffes, le vautour & la tortue: Jupiter & la femme: l'aigle & le roitelet: l'écolier en bâteau: le voyageur de nuit: le vieillard à l'hôpital.* On reçoit toujours avec un nouveau plaifir les productions de cet aimable Seigneur, qui joint l'enjouement à la fageffe, & orne de fleurs la morale la plus exquife & la plus fublime.

Le Comte de Vafa, le fils du Roi de Suede, arrivé depuis quelques jours en cette capitale, a honoré l'Académie de fa préfence, & a pris rang parmi les académiciens, ainfi que quelques feigneurs de fa fuite.

8 *Septembre* 1770. Le Sr. de Voltaire vient de répandre une petite brochure, intitulée: *Dieu*, où il s'annonce pour refuter le *fyftême de la nature fur l'athéifme.* Il parle de cet ouvrage, comme tiré d'un autre qui n'a point paru, en plufieurs volumes *in*-8°. intitulé: *remarques fur l'Encyclopédie.*

Quoi qu'il en foit, dans ce petit effai l'auteur prétend que celui du *fyftême de la nature* s'eft trop laiffé aller à fon horreur pour le fanatifme, ou à fon mépris pour les méthodes employées dans l'école & la démonftration de l'Etre Suprême. Il lui abandonne le Dieu des prêtres

& celui des théologiens: mais il lui demande grace pour le Dieu des honnêtes gens. Il rapporte à l'appui de ſon aſſertion tous les lieux communs déjà épuiſés à cet égard: il étale une érudition, dont il aime à ſe parer dans ces ſortes d'ouvrages; il y mêle cet eſprit de plaiſanterie, ce ton ironique, ces invectives qu'il a continuellement à la bouche contre ſes ennemis, ou contre ceux qui n'adoptent pas ſes opinions; & il refute ſi mal le philoſophe qu'il prétend combattre, que ce pamphlet peut paſſer pour le traité d'athéiſme le plus formidable, par l'adreſſe avec laquelle le Sr. de Voltaire a rapproché les divers argumens de ſon adverſaire, qui reſtent dans toute leur force & n'en reçoivent que davantage par cette réunion lumineuſe, rapide & ſerrée.

Au moyen du ſoin qu'a eù M. de Voltaire d'extraire ainſi le livre du *ſyſtême de la nature*, ouvrage en trois volumes *in*-8o, où tout le monde ne pouvoit pas mordre, & qui n'étoit fait que pour les têtes fortement organiſées, l'athéiſme, ainſi dégagé de toute la forme ſyllogiſtique, enrichi de toutes les graces du ſtyle & de tout le piquant de la ſatyre, va ſe répandre ſur toutes les toilettes & infecter les eſprits les plus frivoles.

10 *Septembre* 1770. Le Sr. le Kain forme pour la comédie Françoiſe, un acteur dans le tragique, dont il donne les plus grandes eſpérances quant au talent. Il a cinq pieds ſix pou-

ces, de grands yeux noirs, des ſourcils très prononcés, le reſte de la figure à l'avenant: il n'a que dix-neuf ans. Déjà cet Adonis porte le déſordre dans le ſérail des actrices: Mlle. Dubois ſurtout a jetté un dévolu ſur lui; elle a déclaré qu'elle vouloit jouer les rôles de toutes les pieces où il paroîtroit, & ſous prétexte de faire des répétitions avec lui, elle l'attire chez elle; ce qui donne une jalouſie prodigieuſe à ſes Conſœurs.

12 *Septembre* 1770. Le Sr. Thomas & la cabale encyclopédique s'applaudiſſoient de la ſortie vigoureuſe que le premier avoit faite dans ſon diſcours dont on a parlé. On travailloit à ſon impreſſion; mais M. le chancelier, ſur les plaintes de l'avocat général Seguier, a envoyé chercher le manuſcrit & l'auteur; il a défendu à ce dernier de faire paroître ſon ouvrage, lui a déclaré qu'il le rendoit reſponſable de tout fragment quelconque qui s'en répandroit & le feroit rayer de la liſte des académiciens.

Indépendamment de cette ſecouſſe particuliere, le clergé, moins indulgent, ſe remue de ſon côté; il eſt indigné que le Sr. Thomas ait choiſi le jour de réception d'un archevêque, où beaucoup de prélats étoient préſens à la cérémonie, pour ſemer devant eux des propoſitions condamnables & les aſſocier en quelque ſorte à ſon irréligion, en les promulguant ſous leurs yeux.

13 *Septembre* 1770. A la ſuite du petit pam-

phlet intitulé: *Dieu*, M. de Voltaire a inféré une eſpece de réponſe à un livre qui a paru, il y a déjà du tems, ayant pour titre: *Lettres de quelques Juifs Portugais & Allemands à M. de Voltaire, avec des réflexions critiques*, &c. Leur objet étoit de relever pluſieurs erreurs, qu'ils regardent comme échappées à ce grand homme en parlant des livres ſacrés. Les principales ſont d'aſſurer que Moïſe n'avoit pas pu écrire le Pentateuque; que l'adoration du veau d'or n'avoit pas pu avoir lieu, parce qu'on ne peut réduire l'or en poudre, & que d'ailleurs on n'avoit pu fondre cette ſtatue en trois mois. Les auteurs de la brochure y avoient mis toute la modération, toute la politeſſe poſſible. Le philoſophe de Ferney ſentant combien il feroit indécent d'invectiver des écrivains qui differtoient auſſi honnêtement, prit le prétexte de ſuppoſer ces lettres écrites par je ne ſais quel cuiſtre du college Dupleſſis, qu'il traîne ſur la ſcene, qui lui ſert de plaſtron, & contre lequel il vomit les flots de bile qui le ſuffoquent de tems en tems. Excepté ces injures & un appareil d'érudition que M. de Voltaire développe à ſon ordinaire, toute la partie du raiſonnement eſt foible & vient ſe briſer contre la logique claire & preſſante de ſes adverſaires. Il paroît que cet autre pamphlet fera auſſi corps des remarques ſur l'Encyclopédie.

16 *Septembre* 1770. Le Sr. de la Beaumelle, ſemblable au milan, qui, dépouillé par l'aigle,

laiſſoit croître ſes plumes dans le ſilence pour ſe venger de ſon ennemi, après avoir paſſé douze ans dans la retraite, lacéré de toutes parts par M. de Voltaire, eſt ſorti, comme on a dit, armé de pied en cap, & va lui rendre tous les coups qu'il en a reçus. Il fait imprimer actuellement la *Henriade* corrigée, où il trouve plus de 3000 vers à reprendre. Il attaque encore mieux le plan : mais par une mal-adreſſe impardonnable, il s'eſt aviſé de vouloir ſubſtituer ſes vers à ceux de M. de Voltaire. C'eſt la Mothe qui traduit l'Illiade en vers. Le Sr. de la Beaumelle a en outre un commentaire ſur toutes les œuvres de ce poëte, dans le goût de celui que le dernier a fait des œuvres de Corneille. Indépendamment de ces ouvrages de critique, l'auteur en queſtion en a beaucoup d'autres, tels que les traductions qu'on a annoncées, une vie de M. de Maupertuis, avec la correſpondance du Roi de Pruſſe, une vie d'Henri IV, &c.

17 *Septembre* 1770. Le Sr. Bertin, tréſorier des parties caſuelles, a donné aujourd'hui une fête ſuperbe à ſa maiſon de Paſſy, où ont aſſiſté M. l'évêque d'Orléans, l'archevêque d'Arles, M. le duc de la Vrilliere, M. le contrôleur général, M. le premier préſident, M. Bertin le miniſtre, l'abbé Bertin, &c. La gaîté devoit être le principal aſſaiſonnement de ce jour : en conſéquence on a joué *la vérité dans le vin*, opéra comique du Sr. Collé, ainſi que pluſieurs parades très-poliſſonnes ; ce qui a beaucoup

coup amusé la gravité des principaux personnages qu'on vient de nommer. Le tout a été exécuté par des acteurs de la société ; & Madame Bertin, entre autres, a déployé ses talens avec des graces singulieres, & a obtenu les suffrages de tous les spectateurs.

18 *Septembre* 1770. On prétend que l'académie Françoise, sur le rapport d'un de Mrs. concernant les plaintes portées par M. Seguier à M. le chancelier contre M. Thomas, a délibéré sur ce qu'il y avoit à faire, & que l'affaire ayant été bien éclaircie, le tort se trouvant du côté de l'avocat général, il a été décidé que ce ne seroit que par respect pour son nom qu'on ne prendroit contre ce magistrat aucune délibération violente, mais qu'on ne communiqueroit point avec lui.

Du reste, on assure encore que M. l'archevêque de Toulouse s'est entremis en faveur du Sr. Thomas auprès du clergé, a répondu de ses sentimens religieux, de sa saine doctrine, & a arrêté les démarches que les prélats zélés vouloient faire contre cet académicien auprès du Roi. Par la même honnêteté, le discours de M. Thomas, comme directeur, le jour de la réception de ce nouveau membre, ne pouvant paroître imprimé d'après les défenses de M. le chancelier, l'archevêque de Toulouse a décidé que le sien ne paroîtroit pas non plus; ce qui est le premier exemple de cette nature.

20 *Septembre* 1770. La querelle de M. Tho-

mas avec M. Seguier a donné lieu à une efpece d'épigramme ou de chanfon, qui roule fur le zele hypocrite que ce dernier a fait paroître pour la religion dans fon requifitoire, & qu'on affimile à l'ardeur que le Sr. Freron affecte dans fes feuilles pour la même caufe:

Entre Seguier & Freron
Jéfus difoit à fa mere:
Enfeignez-moi donc, ma chere,
Lequel eft le bon larron?

22 *Septembre.* M. le chevalier Laurez, auteur eftimable qui a remporté plufieurs fois le prix à l'Académie Françoife, eft à folliciter depuis plufieurs années auprès des comédiens François l'examen d'une tragédie qu'il fe propofe de donner au public. Ne pouvant avoir accès auprès de cet aréopage, il a adreffé une courte épitre à M. le Marquis de Chauvelin, Seigneur recommandable par fon goût pour les lettres, & il le follicite de lui accorder fa protection auprès du tribunal en queftion. Voici cette finguliere fupplique:

Animé par ta voix, par ton goût éclairé,
Je fentis dans mes fens une flamme nouvelle,
Et fis paffer dans mon drame épuré
Quelques traits de ce feu facré,
Dont ton efprit, Chauvelin, étincelle.
Mais ton génie en vain fur mes foibles écrits
Auroit fait réfléchir un rayon de ta gloire,
Si mes travaux dans l'ombre étoient enfevelis,

De tes bienfaits tu perdrois le prix,
S'ils ne pouvoient, hélas! vivre qu'en ma mémoire.
Sers ma reconnoiſſance, & préviens ce malheur :
Que de nos juges de la ſcene
Ta main officieuſe enchaîne la rigueur,
Et que l'urne de Melpomene,
Favorable à mes vœux, m'annonce un ſort flatteur.
Je le dois obtenir, puiſque j'ai ton ſuffrage,
Et mes ſuccès feront l'ouvrage
De ton eſprit & de ton cœur.

23 *Septembre* 1770. On a parlé l'année derniere du théâtre de Mlle. Guimard à ſa délicieuſe maiſon de Pantin, & des ſpectacles qu'on y jouoit avec toute la galanterie poſſible. Voici le très-ſingulier compliment de clôture qui y a été prononcé la ſemaine derniere, le jour où l'on a repréſenté pour la derniere fois.

MESSIEURS,

,, Autant que l'uſage des choſes de théâtre a pu me donner de pratique: non, je mets la charrue devant les bœufs, Meſſieurs, je veux dire autant que la pratique des choſes de théâtre a pu me donner d'uſage, j'ai remarqué en général, j'ai même expérimenté, que les clôtures ſont bien plus difficiles à faire que les ouvertures; que le moment où l'on rentre, a quelque choſe de bien plus gracieux, de plus agréable, que le moment où l'on ſort; & que les actrices ne pourroient jamais ſe conſoler des regrets de la ſortie, ſi elles n'enviſageoient l'eſpérance d'un bout de rentrée. Ce diſcours tend à vous mon-

trer d'un clin d'œil, à vous expofer d'une maniere qui ne tombera pas en oreille d'âne, Meffieurs, à rapprocher enfin par un trait infenfible les avantages de la fortie d'avec ceux de la rentrée, la clôture, enfin, de l'ouverture.

Mais ne penfons point à l'ouverture, quand nous en fommes à la clôture: ne penfons pas au commencement du roman, quand nous en fommes à la queue. C'eft le plus difficile à écorcher, Meffieurs; on le fait, & c'eft pour cela que je rentre dans la matiere de mon compliment, & que j'en reviens à la clôture d'aujourd'hui, qui fait le fond de mon fujet.

Vous trouverez notre clôture bien courte, bien petite, en comparaifon des ouvertures fi grandes, fi brillantes, Mesdames, dont nous vous fommes redevables. Quelles obligations ne vous avons-nous pas pour les avoir foutenues ainfi agréables, douces & faciles, pour avoir écarté à propos ces critiques qui vilipendent, fans ceffe, un acteur, l'obligent de fe retirer la tête baffe & la queue entre les jambes! Vous avez foutenu notre zele, fuppléé à notre foibleffe, en nous prêtant généreufement la main pour nous dreffer felon vos defirs, & nous avez mis par ce moyen dans le cas d'entrer en concurrence avec les fujets du premier talent, qui marchent toujours la tête levée, & auxquels on ne peut reprocher qu'un peu trop de roideur, défaut dont ils fe corrigeront aifément.

Que dis-je! je m'apperçois que je m'allonge un peu trop ſur les efforts de nos acteurs; que je pourrois m'étendre ſur quelques-unes de nos actrices. Mais ce n'eſt pas là le moment : je me contenterai de vous dire, que ſi nous donnons aujourd'hui quelque relâche à vos amuſemens & à notre ſpectacle, c'eſt reculer pour mieux ſauter. Et, quoiqu'il ne ſoit pas permis à tout le monde d'être heureux à la rentrée, c'eſt cependant ſur elle que nous fondons toute notre eſpérance; & voici quel en eſt le motif:

Air: *Je ſuis gaillard.*

Eſope un jour avec raiſon diſoit,
Qu'un arc qui toujours banderoit
Sans doute ſe romproit.
Si le nôtre ſe repoſe,
Meſdames, c'eſt à bonne cauſe,
A ce qu'il nous paroît.
De ce repos vous verrez les effets;
Nous ferons des apprêts
Pour de nouveaux ſuccès;
Et nous le détendons exprès
Pour mieux le tendre après.

C'eſt le Sr. de la Borde, premier valet de chambre du Roi, grand amateur & compoſiteur de muſique, le directeur des ſpectacles de Mlle. Guimard, qui avoit commandé le compliment ci-deſſus au Sr. Armand fils, concierge de l'hôtel des comédiens & auteur de quelques drames, en le priant de le faire le plus poliſſon,

le plus ordurier qu'il feroit poffible. Il y avoit d'honnêtes femmes à ce fpectacle, mais en loge grillée ; car ce font les filles qui occupent l'affemblée & rempliffent la falle.

26 *Septembre* 1770. Un Baron Allemand, officier dans le regiment d'Anhalt, s'eft enfermé un de ces jours derniers dans fa chambre avec fon chien. Il a brûlé la cervelle de cet animal avec un piftolet, & s'eft paffé fon épée à travers le corps plufieurs fois; mais fans fe bleffer à mort fur le champ, il eft tombé en foibleffe & n'a pu s'achever. Le bruit de l'arme à feu ayant excité une rumeur dans la maifon, on eft accouru à l'endroit d'où il partoit; on a enfoncé la porte, & l'on a trouvé ce fpectacle tragique. On a fait revenir l'officier, qui ne mourra point, à ce qu'on efpere. Il paroît que ce dégoût de la vie qui gagne confidérablement dans cette capitale, a été la caufe de ce fuicide. Interrogé pourquoi il avoit tué le chien? Il a répondu qu'il aimoit beaucoup cet animal; qu'il craignoit qu'il ne fût malheureux en lui furvivant. Interrogé pourquoi il avoit préféré le piftolet pour tuer le chien? Il a répondu que c'étoit par une fuite du même attachement qu'il avoit choifi de donner à ce compagnon fidele la mort la plus prompte, la moins douloureufe & la plus fûre; que pour lui, il avoit regardé l'épée comme un inftrument du trépas plus digne de lui. On voit par-là, que l'extravagance même de l'officier étoit combinée & réfléchie. On

ne peut rendre raifon d'un fang-froid auffi extraordinaire. On accufe de nouveau la philofophie du jour, comme autorifant de pareils forfaits, & comme les encourageant d'une maniere trop fenfible par l'expérience.

30 *Septembre* 1770. On a déjà parlé d'un fuperbe vis-à-vis que-faifoit faire Madame la comteffe Dubarri. Il eft aujourd'hui achevé, & le public fe porte en foule pour le voir chez le fellier. Rien de plus élégant & de plus magnifique en même tems. Ceux de Madame la Dauphine, envoyés à Vienne, n'en approchoient pas pour le goût & la délicateffe du travail Outre fes armoiries, qui forment le fond des quatre paneaux fur un fond d'or qui couvre tout l'extérieur de la voiture, avec le fameux cri de guerre: *boutez en avant*; fur chacun des paneaux de côté on trouve répétés d'une part une corbeille garnie d'un lit de rofes, fur lequel deux colombes fe becquétent amoureufement; de l'autre un cœur transpercé d'une fleche, le tout enrichi de carquois, de flambeaux, de tous les attributs du Dieu de Paphos. Ces emblêmes ingénieux font furmontés d'une guirlande de fleurs en Burgos, qui eft la plus belle chofe qu'on puiffe voir de fes deux yeux. Le refte eft proportionné: le fiege du cocher, les fupports des laquais par derriere, les roues, les moyeux, les marche-pieds font autant de détails précieux qu'on ne peut fe laffer d'admirer, & qui portent l'empreinte des graces de la maîtres

ſe de ce char voluptueux. Jamais les arts n'ont été pouſſés à un tel dégré de perfection.

1er. *Octobre* 1770. Le même auteur de *l'hiſtoire critique de la vie & des ouvrages de St. Paul*, vient de répandre une *hiſtoire critique de Jéſus-Chriſt*, ou *analyſe raiſonnée des évangiles*, avec cette double épigraphe: *ecce homo*, & plus bas: *pudet me humani generis, cujus mentes & aures talia ferre potuerunt.* St. Augustin. On parlera plus amplement de cet ouvrage remarquable, qui eſt précédé de la fameuſe *Epître à Uranie*, qu'on ſait être de M. de Voltaire. Il la compoſa en 1732, & la dédia à Madame la Comteſſ de Rupelmonde, Dame de palais de la Reine. On ne pouvoit mieux ouvrir cet ouvrage impie, que par une piece de poéſie qui y a beaucoup de rapport & qui lui ſert comme de texte.

5 *Octobre* 1770. Le Sr. Guillemin, premier violon du Roi, ne pouvant toucher d'argent, & étant fort arriéré dans ſes affaires, s'eſt, dans un excès de déſespoir, détruit de pluſieurs coups de coûteau.

7 *Octobre* 1770. Le bruit ayant couru que M. le Duc de la Vrilliere, depuis qu'il eſt revêtu de ſa nouvelle dignité, cherchoit à ſe donner des descendans à qui la transmettre, & en conſéquence devoit épouſer Mlle. de Polignac, on a vu avec ſurpriſe l'épigramme ſuivante, inſérée dans des bulletins de nouvelles, que paroît autoriſer la police. Voici cette épigramme:

Des

Des caffés de Paris l'engeance fabliere,
Qui raiſonne de tout & *ab hoc* & *ab hac*,
Sur ſes prédictions rédigeant l'almanac,
Donne pour femme à la Vrilliere
La fille du beau Polignac.
Ah! ſi l'ingrat jamais avoit cette penſée,
S'écria Sabbatin, ſe frappant l'eſtomac,
J'étranglerois, comme une autre Médée,
Tous ces Philippotins, ſoi-diſant de Langeac.

10 *Octobre* 1770. Après une préface très répréhenſible, où l'auteur de *l'Hiſtoire critique de la vie de Jéſus Chriſt* employe tour-à-tour l'ironie & la déclamation, où il annonce aſſez hautement ſon criminel projet de repréſenter l'évangile comme un roman oriental, dégoûtant pour tout homme de bon ſens & qui ne ſemble s'adreſſer qu'à des ignorans, des ſtupides, des gens de la lie du peuple, les ſeuls qu'il puiſſe ſéduire, comme une hiſtoire où la critique ne trouve aucune liaiſon dans les faits, nul accord dans les circonſtances, nulle ſuite dans les principes, nulle uniformité dans les récits, il entre en action.

Pour rédiger ces mémoires, l'écrivain ſemble ne s'être ſervi que du texte même des évangiles; mais il préſente les faits ſous un jour ſi ridicule, il en fait voir la fauſſeté, la contradiction, l'abſurdité d'une façon ſi palpable, qu'il faut être revêtu de la foi la plus robuſte pour regarder une pareille vie comme celle d'un homme-Dieu, & pour croire à une reli-

gion dont les fondemens ſont auſſi mal aſſis. On ſent que le critique a fondu adroitement dans ſon livre la ſubſtance d'une quantité d'autres ouvrages ſur le même genre, mais que leur érudition, ou les langues ſavantes dans leſquelles ils ſont écrits, mettoient hors de portée du commun des lecteurs. Donc, ce que l'incrédulité a pu produire d'argumens les plus forts, les plus preſſans, les plus convaincans, ſont ici rapprochés ſous le même point de vue, & forment, réunis, un corps de preuves irréſiſtible, toujours ſeulement pour ceux qui voudront examiner notre ſainte religion avec les lumieres d'une raiſon dangereuſe, ou ſe ſervir d'une logique réprouvée en matiere de foi.

Au reſte, ſi l'auteur ne décéloit viſiblement ſon projet abominable, on ne pourroit que lui ſavoir gré, par l'intérêt qu'il a mis dans ſes récits de faire lire les évangiles à beaucoup de Chrétiens mal inſtruits de l'hiſtoire du fondateur de leur religion, ou qui, dégoûtés du déſordre, de l'obſcurité, du galimathias, de la barbarie du ſtyle des différens textes des Evangéliſtes, avoient renoncé à les lire & avoient mieux aimé croire ſur parole. Il réſulte, au contraire, de ſon ouvrage, que Jéſus n'étoit qu'un artiſan enthouſiaſte, mélancolique, jongleur mal-adroit, ſorti d'un chantier pour ſéduire des hommes de ſa claſſe, échouant dans tous ſes projets; puni comme un perturbateur public, mourant ſur une croix, & cependant après ſa

mort devenu le légiflateur & le Dieu d'un grand nombre de peuples & fe faifant adorer par des êtres qui fe piquent de bon fens. L'auteur fait voir enfuite comment le chriftianifme s'eft établi ; il rend raifon de fes progrès rapides, qu'il ne faut point, fuivant lui, attribuer à un miracle, mais à des caufes naturelles, inhérentes à l'efprit humain, dont le propre eft de tenir fortement à fa façon de penfer, de fe roidir contre la violence, de s'applaudir de fes forces, d'admirer le courage dans les autres, de s'intéreffer à ceux qui en montrent & de fe laiffer gagner à leur enthoufiafme. Il finit par un tableau rapide & éloquent du chriftianifme, depuis Conftantin jufqu'à nous ; & en calculant la durée des extravagances humaines, qui ont leur période, il prétend que l'erreur finira tôt ou tard, pour faire place au bon fens & à la vérité, & que les fouverains & les fujets fe dégoûteront un jour d'une religion onéreufe pour les peuples, & qui ne procure des avantages fenfibles qu'aux defpotes & aux prêtres. Mais qu'y fubftituer ? La raifon.

12 *Octobre* 1770. On a déjà lu dans quelques ouvrages périodiques la traduction d'un *de profundis* de la façon du Sr. Piron, & les gens religieux fe font applaudis de voir un auffi grand homme faire un retour vers Dieu & reconnoître que hors le falut tout eft vanité, & qu'il n'y a de plaifir & de vrai bonheur que dans une confcience timorée. Ce fameux poëte

vient de rendre un hommage moins éclatant à notre ſainte religion, mais qui n'en paroît que plus édifiant & plus ſincere; il a écrit au bas d'un crucifix qu'il a dans ſa chambre le quatrain ſuivant:

De l'enfer foudroyé quels ſont donc les preſtiges!
De ta religion en ce ſigne éclatant
Contemple, ô Chrétien, à la fois deux prodiges:
Un Dieu mourant pour l'homme, & l'homme impénitent.

15 *Octobre.* L'officier du régiment d'Anhalt, dont on a rapporté l'avanture, n'eſt point mort de ſes bleſſures, & il va autant bien que peut le permettre ſon état. On croit qu'il en reviendra. Il tient fort à la vie aujourd'hui, & ſe répent beaucoup de l'excès auquel il s'eſt porté. Voici ſon hiſtoire.

Il ſe nomme M. le Baron de Waxhen: il étoit allé au Wauxhall quelques jours avant ſa cataſtrophe. Mr. de Létoriere, petit-maître très-renommé par ſa figure, ſes bonnes fortunes & ſa valeur, lui avoit marché ſur le pied imprudemment & lui avoit fait toutes les excuſes convenables & uſitées en pareil cas. Il croyoit en être quitte. Le ſoir il reçoit un billet du Baron, qui lui demande en grace de paſſer chez lui le lendemain matin pour affaire importante. M. de Létoriere s'y rend, & trouve cet homme dans ſon appartement, illuminé comme un jour de bal. Il lui demande ce dont il eſt question? Celui-ci lui témoigne combien il eſt of-

fenſé de ſon impertinence. Le François renouvelle ſes proteſtations de n'avoir voulu l'offenſer en rien, & lui donne là-deſſus l'alternative en bon & franc militaire... M. de Waxhen, après beaucoup d'explications, paroît ſatisfait, & laiſſe partir ſon adverſaire.... Il eſt tourmenté bientôt après de nouvelles inquiétudes, & va trouver un miniſtre étranger de ſes amis, auquel il compte ſon aventure & qu'il conſulte. Celui-ci lui rit au nez, le raſſure, & lui promet de l'avertir s'il court ſur ſon compte aucun mauvais propos à cette occaſion. Il croit le Baron calmé, mais bientôt après la tête pete à celui-ci, & il ſe porte à la cruelle extrêmité dont on a rendu compte.

16 *Octobre* 1770. *Epigramme ſur la ſtatue de M. de Voltaire :*

J'ai vu chez Pigale aujourd'hui
Le modele vanté de certaine ſtatue:
A cet œil qui foudroye, à ce ſouris qui tue,
A cet air ſi chagrin de la gloire d'autrui,
Je me ſuis écrié : ce n'eſt point là Voltaire ;
C'eſt un monſtre...... Oh ! m'a dit certain folliculaire,
Si c'eſt un monſtre, c'eſt bien lui.

18 *Octobre* 1770. *Chanſon, faite dans un ſouper chez M. le Duc d'Orléans.*

Voulez-vous que de Fanchette,
Je vous parle, mes enfans ?
La petite eſt ſi drôlette,
Ses appas ſont ſi friands,

C'eſt que je la baiſe,
C'eſt que je ſuis aiſe,
C'eſt que je ſuis, ma foi,
Plus content qu'un Roi!
Fanchette, ſans être belle,
A dans ſon minois lutin,
Un tour qui nous enſorcelle,
Je ne ſais quoi de ſi fin,
Que quand je la baiſe
C'eſt que je ſuis, &c.
Sa bouche eſt comme une roſe
Au moment d'épanouïr:
Quand la mienne s'y repoſe,
Dieux, que je ſens de plaiſir!
C'eſt que je la baiſe,
C'eſt, &c.
Sous le voile du myſtere
Cachons ſes autres appas:
Amour dit qu'il faut les taire,
Mais quand je ſuis dans ſes bras,
C'eſt que je la baiſe,
C'eſt que, &c.
Fanchette, reconnoiſſante,
Me rend amour pour amour;
Avec un air qui m'enchante
Dans mes bras elle a ſon tour;
C'eſt qu'elle me baiſe,
C'eſt que je la baiſe,
C'eſt que je ſuis, ma foi,
Plus content qu'un Roi!

23 *Octobre* 1770. L'enlevement de M. Dupaty, avocat général du parlement de Bordeaux,

fait rechercher l'arrêté de cette cour qu'on attribue à ce jeune magiſtrat, & qu'on dit être un chef-d'œuvre d'éloquence.

28 *Octobre* 1770. M. de Chamouſet, ce citoyen eſtimable, qui a toujours conſacré ſon tems, ſes talens & ſa fortune à divers projets utiles, avoit répandu, il y avoit près de vingt ans, l'idée d'une maiſon d'aſſociation pour Paris, où les ſouſcripteurs auroient trouvé en maladie les ſecours les plus variés, les plus abondans & les plus ſoutenus. Ce plan ne s'exécuta point & ne fit aucune fortune, ſous quelque point de vue favorable qu'il fût préſenté. L'auteur a remanié ſon projet, l'a rendu plus pratiquable & plus étendu, & ſurtout plus attrayant pour la cupidité, ce mobile de toutes nos actions. Il vient de publier un *Mémoire ſur l'établiſſement des compagnies qui procureront en maladie des ſecours les plus abondans & les plus efficaces à ceux qui en ſanté leur payeront une très-petite ſomme par an ou même par mois.*

L'auteur développe d'abord de quelle autre importance eſt pour un royaume une pareille compagnie d'aſſurance, bien préférable à celles qui n'ont pour objet que les naufrages & les incendies. Il en conclut combien le gouvernement doit protéger & encourager de pareils établiſſemens, qu'il propoſe à toutes les grandes villes de l'Europe, d'où il réſultera entre les différens peuples qui l'habitent une fraternité fort utile. Il établit la ſûreté de l'exécution

ſur l'intérêt même de ces compagnies, qui étant le même que celui du public, feront obligées de bien traiter leurs malades pour en avoir plus, puiſque les profits feront en raiſon du nombre.

Il rend raiſon enſuite des calculs qui ont ſervi de baſe à ſa ſpéculation. Il dit que l'expérience & l'obſervation des plus célebres médecins conſtatent que ſur 100 perſonnes il n'y aura jamais dans le courant d'une année 12 maladies d'un mois, ou de 24 de 15 jours, & qu'ainſi un lit dans les douze mois de l'année fait face à l'engagement pris vis-à-vis de 100 perſonnes. Il déduit quelques claſſes d'établiſſement ſur ces hypothefes; ſavoir, à 20 ſols, à 40 ſols, à un écu, & à 5 livres par mois. D'après le nombre donné, il trouve une recette totale de 576,000 livres.

Il démontre qu'il ne peut dépenſer moitié de cette ſomme; il en déduit encore un ſixieme pour dépenſes imprévues. Il fait d'une partie uue loterie au profit des ſouſcripteurs, & le ſurplus tourne tout en bénéfice pour les actionnaires.

M. de Chamouſet ne veut pas que les actions ſoient à plus de 200 livres, afin d'étendre à plus de perſonnes le partage de l'honneur & des profits qui doivent en réſulter: enſorte qu'il y aura 3,000 actions. Il indique tous les notaires pour faire ſa ſoumiſſion & conſtater cette date juridique, qui fera le titre de préférence. Il annonce que l'on ne dépoſera l'argent que lors-

que toutes les actions seront remplies: que le gouvernement, qui a permis l'exposition de ce projet, doit l'autoriser quand le nombre des soumissions lui prouvera le desir du public, & par conséquent le succès, qui ne peut être établi que sur l'empressement général. L'auteur pousse la pureté de son zele jusqu'à s'exclure lui-même du nombre des actionnaires, & à renoncer à tout profit; il sacrifie au bien de l'humanité, même son amour-propre, puisqu'il s'offre de recevoir tous les avis, de profiter de tous, lorsqu'ils seront praticables, & de changer, réformer, refondre son projet, à mesure que de nouvelles idées pourront l'améliorer.

3 *Novembre* 1770. Depuis le voyage de Fontainebleau, comme il y a eu des articles changés aux spectacles, on a fait ce qu'on appelle *un nouveau répertoire*, c'est-à-dire une liste, qu'on a portée à M. le Dauphin. Ce Prince l'a reçue & jettée au feu sur le champ, sans la lire, en disant: *voilà le cas que je fais de ces sortes de choses-là.* Les courtisans ont jugé différemment de cette action, suivant leur façon de voir. En général, elle annonce un Prince fort décidé, & qui aime à fronder hautement les choses qui ne lui plaisent pas.

4 *Novembre.* On a parlé l'année derniere de la visite que le Sr. Gerbier, avocat, avoit reçu du Prince de Conti, dans sa terre d'Aulnoy. Madame la Duchesse de Chartres vient de faire le même honneur à ce jurisconsulte célebre,

qui, comme l'orateur Romain, après avoir étonné le barreau par ſon éloquence ſublime, ſe délaſſe de ſes importantes fonctions en travaillant lui-même à ſon champ. Le Sr. Gerbier eſt un grand économiſte, qui fait beaucoup d'expériences en choſes utiles, & qui d'ailleurs a ſinguliérement embelli ſon habitation par toutes ſortes de décorations nouvelles & peu connues, dont il a emprunté l'idée des Anglois. C'eſt ce qui attire la curioſité des grands.

6 *Novembre* 1770. Le mémoire de M. de Voltaire, en faveur des habitans de St. Claude, qu'on a annoncé il y a déjà du tems, réveille l'attention du public, aujourd'hui qu'il eſt queſtion de juger cette affaire portée au conſeil des dépêches. Il y eſt queſtion de pluſieurs villages renfermés entre deux montagnes, ſans aucune communication avec le reſte de la terre, ſur lesquels le chapitre de St. Claude, en Franche-Comté, ci-devant couvent de bernardins, prétend exercer le droit, contre nature, de ſervitude. Ce canton comprend environ douze mille ames. Il veut faire valoir ſa prétention, ſans autre titre qu'une jouiſſance centénaire, que ces deſpotes oppoſent à la réclamation des malheureux habitans en queſtion. La cauſe de l'humanité à plaider d'une part, & la ſatyre à faire de l'autre des moines & des prêtres, étoient un double ſujet, trop beau pour ne pas enflammer l'imagination de notre poëte philoſophe. Il a traité la matiere ſupérieurement & avec tout

l'intérêt poſſible. On ne doute pas que le chapitre de St. Claude ne perde, par la loi générale du royaume, qui n'admet pas de ſerfs en France.

13 *Novembre. Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, tenue le* 13 *de ce mois, pour ſa rentrée d'après la Saint Martin.* Le Sr. le Beau a commencé la ſéance par les annonces ordinaires concernant les prix. Il dit que celui dont le ſujet étoit d'examiner *quels furent les noms & les attributs divers de Jupiter, chez les différens peuples de la Grece & de l'Italie*? avoit été adjugé à l'abbé le Blond, ſous-bibliothécaire du college Mazarin: qu'il étoit double. Il ajouta qu'on avoit remis pour l'année 1772 le prix qui devoit être donné à pâques dernier. On diſtribua le programme qui roule ſur le même ſujet, ſavoir *l'examen critique des hiſtoriens d'Alexandre le Grand.*

Enſuite le même Secrétaire lut l'éloge du Sr. Bonamy. Cet académicien, ſurtout diſtingué parmi les bibliographes, avoit eu de bonne heure le goût de ce genre d'étude, devenu immenſe par la multitude des livres dont les preſſes inondent journellement l'Europe. A cette occaſion l'orateur a détaillé toutes les qualités qu'exige la profeſſion à laquelle s'étoit voué ſon confrere, & quoique ce travail conſiſte plus, ce ſemble, à connoître la forme des ouvrages, que le fond, leur extérieur typographique, que leur mérite intrinſeque, il a prétendu qu'à l'appareil

de l'érudition il falloit joindre l'érudition même, & il a fait un portrait du bibliographe, ſi étendu, ſi compoſé de tous les talens, ſi parfait, qu'à l'en croire cette claſſe de littérateurs ſeroit au premier rang ; & par une ſuite du même enthouaſiaſme, il a tellement appliqué au Sr. Bonamy la réunion de toutes ces qualités, qu'il en auroit fait réellement un grand homme aux yeux de l'aſſemblée, ſi l'on n'eût connu le perſonnage. En réduiſant les choſes à leur juſte valeur, ce ſavant étoit un excellent académicien, très-aſſidu, très-laborieux, très-clair, très-précis, très-méthodique & très-judicieux dans les matieres de ſa compétence.

Le Secrétaire, qui ſe complaiſoit dans cet éloge, a fait paſſer ſucceſſivement ſon héros par les différentes places qu'il a occupées, & eſt entré à cette occaſion dans beaucoup de détails. Il étoit commiſſaire au tréſor des chartres, qui eſt l'amas d'une quantité de pieces originales, ſervant à notre hiſtoire de France, & que le Sr. Bonamy a tirées du cahos où elles étoient & miſes dans le meilleur ordre.

Le Sr. Moreau, procureur du Roi de la ville, ayant laiſſé ſa bibliotheque à la ville, pour en faire un monument public, le Sr. Bonamy a été le premier bibliothécaire qu'on y ait nommé. L'orateur s'eſt encore répandu à cette occaſion en éloges magnifiques de cet établiſſement, qui au fond eſt meſquin, coûte fort cher & ne contient rien de curieux. Il s'eſt étendu

ſur des cartons, ramaſſés par le Sr. Moreau, concernant toutes les parties de la ville de Paris, au nombre de plus de deux mille, & qui ne ſont qu'un ramas d'eſtampes du pont neuf & autres niaiſeries de cette eſpece, propres à amuſer des enfans. Il a cité deux vers latins que l'académicien avoit faits pour ſervir d'inſcription à cette bibliotheque, dont on n'a pas fait uſage, on ne ſait pourquoi; comme ils font anecdote, on va les rapporter ici:

Corporis immenſi dum vitam membraque curat
Hic animis proprias urbs quoque fundit opes.

Le Sr. Bonamy avoit auſſi la direction du journal de Verdun. Le panégyriſte, toujours monté ſur le même ton emphatique, a exalté cet ouvrage périodique, le plus mauvais des journaux, & c'eſt tout dire.

Enfin il a beaucoup loué la foi, la piété & la mort édifiante de ſon confrere, & l'on a reconnu à ces derniers traits l'eſprit religieux du ſecrétaire, qui eſt avec raiſon à la tête de la cabale des dévots de cette académie, la ſeule où le catholiciſme ſe ſoit retranché; les deux autres étant généralement reconnues pour infectées, gangrénées d'athéiſme dans preſque tous leurs membres.

On s'eſt appéſanti ſur cet éloge, pour prémunir une fois pour toutes le public contre cet uſage miſérable de faire toujours un grand homme du confrere mort, & par un protocole unique

de louanges triviales & communes les diſcréditer tous & les mettre au même niveau.

Le Sr. du Theil, officier aux gardes & membre nouvellement reçu de cette académie, a pris la parole après le ſecrétaire; il a fait part à l'aſſemblée d'une traduction d'une hymne de Callimaque en l'honneur d'*Apollon Carnéen.*

Le diſcours de M. de Sigrais, ſur l'eſprit militaire des Gaulois, de la Gaule proprement dite, a fixé plus particuliérement l'attention de l'aſſemblée. Tout cet ouvrage, pris en partie des commentaires de Céſar, contient un détail fort intéreſſant pour la nation, puiſque c'eſt l'hiſtoire de ſes ancêtres; c'eſt un tableau rapide & ſerré des guerres du conquérant des Gaules, avec des obſervations ſur les cauſes qui en hâterent le ſuccès.

On avoit commencé la lecture d'un troiſieme mémoire, de M. l'abbé Belley, contenant des obſervations ſur l'hiſtoire & quelques médailles de Druſus Céſar, fils de l'empereur Tibere, pour la défenſe de pluſieurs auteurs de l'hiſtoire romaine, &c.

14 *Novembre* 1770. *Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences tenue à ſa rentrée d'après la St. Martin le* 14 *Novembre* 1770.

M. Grand-Jean de Fouchy, ſecrétaire de l'académie, a ouvert la ſéance par l'éloge de M. l'abbé Chappe d'Auteroche. La paſſion de cet académicien pour l'aſtronomie, ſe manifeſta dès le college, où il avoit fait un obſervatoire pour

y contempler les aſtres, & depuis il conſacra en quelque ſorte à cette ſcience tout le reſte de ſa vie, célebre par ſon voyage en Moſcovie, pour y obſerver à Tobolsk, le 6 Juin 1761, le paſſage de Vénus ſur le diſque du ſoleil; contenant ce voyage la deſcription des mœurs, les uſages des Ruſſes & l'état actuel de cette Puiſſance, &c. Quant à la partie aſtronomique, elle eſt ſans doute très bien traitée; mais on n'a pas trouvé en Ruſſie que le reſte le fût également, puiſqu'on vient d'y imprimer un ouvrage ayant pour titre: *Antidote ou Examen du mauvais livre, ſuperbement imprimé, intitulé voyage, &c.* Son but eſt de relever les erreurs de différens genres qu'on y trouve, & qu'on attribue tantôt à l'ignorance, tantôt à la prévention, & quelquefois à la mauvaiſe foi. Il eſt fâcheux que cette critique ne paroiſſe qu'après la mort de l'auteur, c'eſt-à-dire lorſqu'il ne peut plus ſe défendre ou ſe corriger.

L'orateur nous apprend, qu'on ne ſait rien encore des opérations de M. l'abbé Chappe, faites en Californie avant ſa mort. Il le regarde avec raiſon comme un martyr de l'aſtronomie, puiſque cet académicien avoit eu le courage d'entreprendre cette expédition, malgré le preſſentiment qu'il avoit d'y ſuccomber, qu'étant convaleſcent d'une maladie dangereuſe qu'il y avoit eue, il retomba pour avoir voulu trop tôt recommencer ſon travail, & qu'en mourant il déclara qu'il expiroit content, ayant rempli ſa miſſion.

M. l'abbé Chappe eſt mort très jeune, ſi l'on ne conſidere que les ans, puiſqu'il n'en avoit qu'environ quarante-ſix; mais comme il avoit mené une vie extrêmement laborieuſe, on peut regarder ſa carriere comme abondamment fournie. Outre ſes découvertes en aſtronomie, on lui doit un nouveau ſyſtême, ou du moins rajeuni, ſur le tonnerre, par lequel il prétend que la foudre part du corps frappé, autant que du ſein des vapeurs qui la forment. Après cet éloge, le ſecrétaire lut un papier que lui avoit remis M. Beáudouin, maître des requêtes, contenant quelques obſervations du Sr. Doc, officier de la marine eſpagnole, ſur la poſition de St. Joſeph, lieu de la Californie où a été ſuivi le paſſage de Vénus ſur le diſque du ſoleil, ainſi que ſur le tems des deux contacts intérieurs.

A cet éloge a ſuccédé un mémoire du Sr. Cadet ſur les eaux minérales de la ville de Roye en Picardie.

M. de Fouchy a repris la parole, & a lu un autre éloge, celui de l'abbé Nollet. Cet académicien, dont la vie a été agitée plus que celle d'un ſavant ordinaire, a fourni une matiere très ample à l'orateur, ſur laquelle il s'eſt étendu avec complaiſance; il a fait voir comment l'abbé Nollet, né d'honnêtes laboureurs, s'étoit inſenſiblement fait connoître, & au moyen de ſon petit collet avoit eu accès chez les grands, & étoit devenu un homme de conſidération; car, au ſavoir qui ordinairement écarte de la fortu-

ne,

ne, celui-ci joignit un ménage souple & insinuant qui y conduit. Il avoit adopté un genre de travail très propre à le faire connoître & à le répandre. Le talent particulier qu'il avoit pour la manipulation des expériences, lui avoit ouvert l'entrée chez tout ce qu'il y a de plus distingué & même à la cour.

Mais l'époque la plus brillante de la vie de l'académicien, est celle où il mit l'électricité à la mode. Ce phénomene connu depuis deux cents ans, mais sur lequel les physiciens s'étoient en quelque sorte endormis, excita l'attention de celui-ci, & il l'a tourné & retourné en tant de manieres, qu'on peut le regarder comme un créateur ou comme un restaurateur des expériences faites à ce sujet. Il a beaucoup écrit sur cette matiere, & ses ouvrages servent encore d'élémens à tous ceux qui veulent s'initier aux mysteres du phénomene le plus étonnant & le plus incompréhensible.

Au talent du mécanisme des expériences, M. l'abbé Nollet réunissoit celui de les rendre avec beaucoup d'ordre & de netteté; ce qui a donné une grande vogue à son livre en ce genre, qui est entre les mains de tout le monde, & dont commence par se pourvoir tout amateur qui veut se livrer à la physique.

Le panégyriste a fait voir dans le cours de l'éloge, comment M. l'abbé Nollet, au milieu de ses diverses occupations, ne négligeoit pas le soin de sa fortune, & accumuloit sur sa tête

des titres de toute efpece, foit de décoration, foit d'utilité réelle. Mais une obligation qu'on lui a, c'eft d'avoir fait créer une chaire de profeffeur de phyfique expérimentale au college royal, qu'il a exercée le premier & qui ne peut que contribuer à la propagation des fciences.

Le public, dont M. l'abbé Nollet étoit fort connu, a pris le plus grand intérêt à fon éloge, & a fuivi avec attention tous les détails dans lefquels eft entré le fecrétaire; en forte que, malgré fa longueur, il n'a point ennuyé.

Le refte de la féance a été rempli par un mémoire de M. Lavoifier fur l'eau, & fur le fyftême de ceux qui prétendent que l'eau fe convertit en terre.

Le dernier mémoire a été celui du Sr. Portal, médecin, où il annonce des découvertes fur la fituation différente des vifceres du bas-ventre fuivant les différens âges, & conféquemment fur la méthode d'en connoître les maladies par le tact & de les guérir ; ce qui renferme plufieurs fortes de détails, dont l'auteur n'a traité que la premiere partie fur la pofition des vifceres.

15 *Novembre* 1770. Le Sr. Paradis de Moncrif, lecteur de la feu Reine & de Madame la Dauphine, languiffoit depuis deux mois, ayant les jambes ouvertes; comme il avoit quatre-vingt-deux ans & au-delà, il n'a pas douté que fa fin n'aprochât; mais il l'a envifagée en vrai philofophe; il s'entretenoit de ce dernier moment avec

beaucoup de préſence d'eſprit & ſans aucun trouble; il a ordonné lui-même les apprêts de ſes funérailles. Après avoir ſatisfait à l'ordre public & aux devoirs de citoyen, il a voulu ſemer de fleurs le reſte de ſa carriere; il a toujours reçu du monde: accoutumé à voir des filles & des actrices, il égayoit encore ſes regards du ſpectacle de leurs charmes: ne pouvant plus aller à l'opéra, où il étoit habituellement, il avoit chez lui de la muſique, des concerts, de la danſe; en un mot, il eſt mort en Anacréon, comme il avoit vécu.

Presque tous ſes ouvrages ſont dans un genre délicat & agréable, il excelloit ſurtout dans les romances, marquées à un coin de naïveté qui lui eſt propre. Il a fait quelques actes d'opéra qui ont eu beaucoup de ſuccès, & il a eu la ſatisfaction de ſe voir encore joué ſur le théâtre de Fontainebleau, au moment de ſa mort. Il avoit les mœurs douces, comme ſes écrits; il aimoit beaucoup la parure, & a conſervé ce goût jusqu'à la fin. C'étoit vraiment un homme de ſociété, qualité qui s'allie rarement avec celle d'auteur, & ſurtout incompatible avec ce qu'on appelle le vrai génie.

20 *Novembre* 1770. On a parlé, il y a quelque tems, d'une machine à feu pour le transport des voitures & ſurtout de l'artillerie, dont M. de Gribeauval, officier en cette partie, avoit fait faire des expériences; qu'on a perfectionnée depuis, au point que mardi dernier la mê-

me machine a traîné dans l'arſenal une maſſe de cinq milliers, ſervant de ſocle à un canon de 48, du même poids à peu près, & a parcouru en une heure, cinq quarts de lieue. La même machine doit monter ſur les hauteurs les plus eſcarpées & ſurmonter tous les obſtacles de l'inégalité des terreins ou de leur affaiſſement.

Ces heureuſes expériences renouvellent les regrets de ceux qui voudroient qu'on fît uſage auſſi de la pompe à feu pour l'élevation des eaux, telle qu'elle eſt exécutée à Londres. Il eſt certain que quelque bonne envie qu'on ait pour mettre en œuvre le projet de M. de Parcieux ſur le même objet, le défaut d'argent empêchera qu'il ne réuſſiſſe. Il eſt calculé que pour amener toutes les eaux de la petite riviere d'Yvette dans un baſſin fait à l'eſtrapade, par un canal de dix-huit mille toiſes de longueur, dont treize mille feront à découvert, tous les inconvéniens de cette entrepriſe vaincus, (& ils ne ſont pas petits) l'objet de la dépenſe & de l'entretien forme un capital de plus de quinze millions. De l'autre façon, au contraire, il n'en coûteroit pas la dixieme partie, & on auroit le double du volume d'eau.

21 *Novembre* 1770. Il y a pluſieurs concurrens ſur les rangs pour la place vacante à l'académie Françoiſe par la mort du Sr. de Moncrif; mais il paroît que le Sr. Collé, lecteur de M. le Duc d'Orléans, eſt celui qui a le plus de prétention, ſi ce Prince deſire qu'il réuſſiſſe, comme c'eſt aſſez vraiſemblable.

23 *Novembre* 1770. Depuis peu de jours il paroît deux traductions de *Suétone*; l'une, par le Sr. Ophellot de la Pause, en 4 volumes in-8°. avec des mêlanges philosophiques & des notes du Sr. de Lille, auteur de la *Philosophie de la nature:* l'autre du Sr. de la Harpe. Celui-ci a profité de la facilité qu'il a de faire parler divers ouvrages périodiques, pour annoncer la sienne avec beaucoup d'emphase, & prémunir le public contre toute surprise qui pourroit lui être faite par la présentation des œuvrés de l'autre traducteur: il a annoncé plusieurs fois qu'il ne falloit pas confondre les deux traductions; en un mot, il a mis dans ces avertissemens la présomption ordinaire qu'on lui connoît, & cette morgue littéraire, dont ne l'ont pas encore guéri les diverses mortifications qu'elle lui a causées, & la haine presqu'universelle des auteurs, ses confreres.

24 *Novembre* 1770. Le Président Hainault, sur-intendant de la maison de Madame la Dauphine, membre de l'académie françoise & de celle des inscriptions, vient de mourir ce soir, après avoir lutté contre la mort depuis plusieurs années, âgé de près de quatre-vingt-six ans. Tout le monde connoît son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, qui lui a fait tant de réputation, loué tour à tour & dénigré outre mesure par M. de Voltaire, qui ne méritoit ni tant de célébrité, ni une critique si amere. Il étoit fort riche. Sa table étoit ouverte à tous les gens,

de lettres, ses confreres, & surtout aux académiciens. Il n'étoit pas moins fameux par son cuisinier, que par ses ouvrages. Le premier passoit pour le plus grand *Apicius* de Paris, & tout le monde connoît la singuliere épitre du Philosophe de Ferney à ce Lucullus moderne, qui débute ainsi :

> Hainault, fameux par vos soupers,
> Et par votre chronologie ; &c.

25 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Marseille du 17 Novembre. M. Seguier, avocat général du Parlement de Paris, a passé ici. Il est d'usage lorsqu'un membre de l'académie Françoise vient à Marseille, que l'académie de cette ville députe vers lui, par une déférence dûe à la premiere, qu'on regarde comme la mere des autres. On a agité à l'occasion de M. Seguier ce qu'on feroit, & il a été décidé non-seulement de ne pas le complimenter, mais de ne fraterniser en rien avec lui. Cette délibération a été prise d'après le compte rendu par un membre, du requisitoire de ce magistrat, de ce qui s'étoit passé à l'académie Françoise à la scene de réception de M. l'Archevêque de Toulouse, & de l'indécence des démarches ultérieures de M. l'avocat général, pour provoquer la défense d'imprimer le discours du Sr. Thomas.

28 *Novembre* 1770. Les concurrens à la place vacante à l'académie Françoise, redoublent d'espoir par la nouvelle place que fait vaquer la

mort du Préfident Hainault. Mais il faut que les délais courent, & c'eft une regle de cette compagnie de ne procéder aux élections que fix femaines après la vacance des places.

29 *Novembre.* La Dlle. Beze, danfeufe de l'opéra très médiocre, mais de la plus jolie figure du monde, a porté la défolation à la cour pendant le voyage de Fontainebleau. Trois jeunes Seigneurs féduits tour à tour par fes charmes, fe font trouvés infectés d'une maladie honteufe: M. le Prince de Lambefc, M. le Prince de Guemené, & M. le Marquis de Liancourt font les malheureufes victimes de la lubricité de cette actrice. Madame la Comteffe de Brionne a été très offenfée de l'infolence de Mlle. Beze, qui, malgré les ordres qu'elle lui avoit fait donner de ne point paroître à Fontainebleau, fur les connoiffances que cette mere avoit de la funefte inclination de fon fils, a eu l'audace de s'y rendre. Elle a été mife à l'hôpital, il y a quelques jours.

2 *Décembre* 1770. Depuis quelque tems on a inventé des galons factices, qui imitent l'or vrai & font à très bon marché; des plaifans les ont appellé des *galons à la chanceliere*, parce qu'ils font faux & ne rougiffent pas. C'eft en effet une propriété de cette nouvelle découverte.

4 *Décembre* 1770. Le Sr. Piron, fi fécond en faillies & en épigrammes, ne tarit pas fur le compte du Sr. de la Harpe; il en a fait encore

trois à l'occafion de *Suétone*. Voici la premiere qu'on connoît :

Le voilà donc ce petit virtuofe,
Toujours s'aimant, fans avoir de rivaux,
Ecrivaillant, foit en vers, foit en profe,
Et fous La Combe allignant fes journaux,
Comme aux filets chaque jour il s'expofe
Pour deux écus aux badauds de Paris,
Il vend envain des Céfars traveftis,
C'eft pour tomber qu'il joûte avec la Paufe. (*a*).
Ce grand auteur, fi j'en crois fes écrits,
De fes héros fait mal l'apothéofe:
Timoléon (*b*) meurt le jour qu'il eft né.
Pour *Melanie* (*c*) on bâille à bouche clofe,
En admirant ce drame fortuné ;
Et *Suetone* à périr condamné
Va dans la tombe où *Guftave* (*d*) repofe.

6 Décembre 1770. *Epigramme qui a couru fur le bruit que le Sr. Piron étoit mort en même tems que MM. de Moncrif & le Préfident Hainault.*

Piron eft mort! Quel jour? Hier, hier, chofe impoffible!
Je le quittai le foir en parfaite fanté,
Lefte, plein d'enjouement, d'efprit, de gaîté;
Tout

(*a*) Autre traducteur de Suétone.
(*b*) Tragédie du Sr. de la Harpe.
(*c*) Autre dudit.
(*d*) Autre dudit.

Tout ſon individu me parut impasſible.
Le fait n'eſt que trop ſûr. . . Hélas! apparemment,
Que le bon *Alexis* eſt mort ſubitement.
Non, non, ſon ame exiſte & n'eſt point endormie,
Il n'eſt ni mort, ni de l'Académie.

7 *Décembre* 1770. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere repréſentation des *deux avares*, comédie en deux actes & en proſe, mêlée d'ariettes. Cet opéra comique qui avoit peu réuſſi à la cour, n'a pas eu plus de ſuccès à la ville. Il eſt certain que, quant au poëme, de la compoſition du Sr. de Falbaire, il n'a pas le ſens commun, à commencer par le titre. Ces deux avares ne le ſont que parce que l'auteur l'annonce; ce ſont deux voleurs très téméraires & très étourdis, & que les autres acteurs cherchent à voler à leur tour. Du reſte, nulle vraiſemblance, nulle intelligence de la ſcene ou des regles. Malgré ces énormes défauts le drame amuſe, & il y a quelques ſituations heureuſes & théâtrales, qui, quoique mal amenées, produiſent de la gaîté & excitent la curioſité. En un mot, cette piece en vaut vingt autres du même genre, admirées ſur ce théâtre; mais le public, plus ſévere que de coutume, a ſemblé proſcrire cette nouveauté.

Quant à la muſique, elle eſt du Sr. Gretry, c'eſt-à-dire du plus grand maître que nous ayons en pareil genre. L'ouverture phraſée & en forme de dialogue muſical, a eu les plus grands applaudiſſemens; les connoiſſeurs lui reprochent

pourtant de ne pas être une ouverture, parce qu'elle n'a point ces grandes maſſes d'harmonie, qui doivent en faire le caractere & raſſembler celui de l'ouvrage entier. Il y a dans les détails pluſieurs morceaux admirables & du travail le plus profond, faits pour exciter l'admiration des gens de l'art, mais on trouve que dans l'enſemble il n'y a pas aſſez de chants & de ces petits airs à la portée de tout le monde. Le ſecond acte ne vaut pas le premier, & l'on regrette que le muſicien ait travaillé ſur un ſi méchant canevas.

9 *Décembre* 1770. Tandis que le Sr. de Voltaire ne ceſſe de s'égayer aux dépens de ſes ennemis, ceux-ci cherchent à prendre leur revanche, & le Sr. Marchand vient de faire paroître le teſtament politique de ce grand homme, qui n'eſt pas mal plaiſant & contient une critique auſſi fine que légere de ſes ouvrages, & de ſes caractere, vie & mœurs.

10 *Décembre* 1770. Un plaiſant a mis en épigramme le bon mot ci-deſſus ſur les galons modernes :

On fait certains galons de nouvelle matiere,
Fort peu chers, mais fort bons pour des habits de galas ;
On les nomme à la chanceliere.
Pourquoi ? . . . . . C'eſt qu'ils ſont faux & ne rougiſſent pas.

Un autre plaiſant a fait d'avance l'épitaphe de M. le Duc de la Vrilliere. Elle roule ſur ſes trois noms différens de Phelyppeaux, St. Florentin & la Vrilliere:

Ci gît, malgré ſon rang, un homme fort commun;
Ayant porté trois noms & n'en laiſſant aucun.

On rappelle à cette occaſion l'épitaphe faite ſur la main de ce miniſtre, lorſqu'il l'eut emportée. Elle portoit:

Ci gît la main d'un grand miniſtre
Qui ne ſigna que du ſiniſtre,
Dieu nous garde du cachet
Qui met les gens au guichet.

11 *Décembre.* Il ſe répand un couplet de chanſon qu'on met ſur différens airs. Le voici:

Le Bien-aimé de l'almanac
N'eſt pas le Bien-aimé de France,
Il fait tout *ab hoc* & *ab hac*,
Le Bien-aimé de l'almanac,
Il met tout dans le même ſac,
Et la juſtice & la finance:
Le Bien-aimé de l'almanac,
N'eſt pas le Bien-aimé de France.

12 *Décembre* 1770. Mardi on a donné ſur le théâtre de l'opéra la premiere repréſentation d'*Iſmene & Iſménias*, tragédie lyrique, exécutée pour la premiere fois à Paris, mais jouée en 1763 à Choiſy, devant le Roi, avec un médio-

cre ſuccès. Le poëme, du Sr. Laujeon, eſt dénué de tout intérêt, fort embarraſſé dans ſa marche, & prête peu à l'appareil du ſpectacle que doit fournir un ouvrage de ce genre. La muſique, du Sr. La Borde, eſt excellente comme production d'un amateur, mais n'a pas de même cette chaleur qu'on admire & qu'on reſſent dans les compoſitions des grands maîtres. Elle eſt triſte, preſque toujours dans le bas, peu d'airs chantans ou de ſymphonie; quelques morceaux aſſez agréables, mais plus propres pour la comédie Italienne, & qui, par leur diſparate avec l'enſemble, font une diſſonance qui révolte les moins connoiſſeurs.

13 *Décembre.* Il court un vaudeville, qui tout infâme & tout abominable qu'il ſoit, mérite d'être conſervé, comme monument de l'hiſtoire & du mépris dans lequel eſt tombé le chef de la magiſtrature:

Le Roi, dans ſon conſeil dernier,
Dit à Monſieur le Chancelier,
Choiſeul fait briller ma couronne
De la Baltique à l'Archipel:
C'eſt-là l'emploi que je lui donne.
Vous, prenez ſoin de mon b... l.
Le Chancelier lui répondit:
Sire, que vous avez d'eſprit!
D'un pauvre diable qui chancelle
Vous raffermiſſez le crédit.
Que ne puis-je, en votre ruelle,
Raffermir auſſi votre v..!

16 *Décembre* 1770. On a fait à l'occaſion de la queſtion préſente, un diſtique ſur ces mots: *Lex*, *Rex*:

Rex ſervat Legem, Regem Lex optima ſervat;
Lex ſine Rege jacet, Rex ſine Lege nocet.

17 *Décembre.* On répand un extrait des centuries de Noſtradamus, N°. 53, page 161, Edition d'Amſterdam. CIƆ IƆC. LXVII. chez Daniel Winkerauſan.

Peſte, famine, feu, & ardeur non ceſſée,
Foudre, grand'grêle, temple du ciel frappé,
Edit, arrêt & grieve loi caſſée,
Chef inventeur, ſes gens & lui chaſſé.

On croit, ſuivant l'uſage, y voir les événemens du jour, paſſés & futurs.

18 *Décembre* 1770. L'abbé Alary, membre de l'académie Françoiſe, vient de mourir dans un âge très avancé. C'eſt la troiſieme place vacante par cette mort. Il étoit ſous-doyen, ayant été reçu en 1753. C'étoit le fils d'un apothicaire, qui par ſes intrigues étoit parvenu à la fortune. On ne ſait trop à quel titre il s'eſt trouvé aſſis dans le ſanctuaire des Muſes, car on ne connoît aucun ouvrage de lui. C'eſt le pendant de cet académicien, dont Boileau diſoit : *imitons de Conrart le ſilence prudent.* Cependant il étoit beau diſeur, bel homme & très bien venu des femmes; ce qui chez plus d'un de ſes confreres a tenu lieu de mérite littéraire.

19 *Décembre* 1770. La réponfe du Sr. de Valdahon au mémoire du Sr. le Monnier, annoncée depuis longtems, & retardée par divers obftacles, paroît enfin, & réveille l'attention du public fur cet amant infortuné, fi célebre par fes malheurs & par fa conftance. L'orateur, après avoir retracé d'une façon pathétique tous les maux qu'a foufferts le Sr. de Valdahon, fur lequel fon impitoyable perfécuteur a fait lancer plufieurs décrets, qu'il a obligé de fuir en pays étranger, qu'il a fait exiler pour vingt ans de fa patrie, qu'il a déchiré dans huit mémoires, diffamé dans cinq tribunaux, & prefque ruiné, tant par les gros dommages-intérêts qu'il s'eft fait adjuger, que par les frais énormes d'un procès qui dure depuis huit ans, difcute ultérieurement les moyens du Sr. Le Monnier. Il prouve par les Loix que, quand même le Sr. de Valdahon auroit féduit Mlle. le Monnier, il pourroit l'époufer, parce qu'elle eft libre & majeure; mais il prouve en outre par trois jugemens qu'il ne l'a point féduite. Il refute toutes les calomnies inventées fur fa parenté & fur fa perfonne; & après avoir également détruit les objections tirées du danger pour les mœurs, pour l'honnêteté publique, pour l'affoibliffement de l'autorité paternelle, que l'adverfaire met en avant, il en conclut que l'oppofition du Sr. le Monnier au mariage de fa fille avec fon amant eft auffi vaine qu'odieufe.

Ce mémoire, forti de la plume éloquente du

Sr. Loiseau de Mauléon, est appuyé d'une consultation en date du 7 Novembre, du Sr. Pialez, un des avocats les plus accrédites en ces sortes de matieres.

On s'attend à reçevoir iucessamment la nouvelle de l'arrêt du Parlement de Metz, que tout le public desire trouver favorable aux deux amans, & que les jurisconsultes annoncent devoir être tel.

20 *Décembre* 1770. *Seconde épigramme de M. Piron sur ce que la Harpe brigue une place à l'académie.*

> Quoi, grand Dieu! la Harpe veut être
> Du doux Moncrif le successeur!
> Favoris d'Apollon, songez à votre honneur:
> Voudriez-vous qu'on prît le Louvre pour Bicêtre ?

22 *Décembre* 1770. *Troisieme épigramme de M. Piron contre M. de la Harpe, à l'occasion de son Suétone.*

> Monsieur la Harpe habille en jaune
> Les plats Césars qu'il publie aujourd'hui.
> Savez-vous bien pourquoi ? C'est que son Suétone
> Est bilieux & méchant comme lui.

23 *Décembre* 1770. Le Sr. Sénac, premier médecin du Roi, dont la santé périclitoit depuis longtems, vient enfin de mourir & a été enterré hier. Cet événement met toute la faculté en mouvement. On ne sait encore qui sera nommé à une place aussi importante, &

qui le devient de plus en plus à mesure que le Roi vieillit, & pour laquelle il y a quantité de concurrens. Le Sr. Sénac étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui avoit écrit sur son métier, mais qui surtout possédoit au suprême degré l'art de la cabale & de l'intrigue, dont il avoit fait l'apprentissage chez les Jésuites, où il étoit d'abord entré. Le chemin qu'il a fait depuis ce tems-là vers la fortune, est une preuve de ses heureux talens en ce genre.

24 *Décembre*. Un nouveau critique s'est élevé sur les rangs, & a censuré plusieurs ouvrages nouveaux, entr'autres celui du Sr. de St. Lambert, auteur du poëme *des Saisons*. L'amour propre de cet auteur a été blessé, & il a profité de son crédit pour faire arrêter le livre, & mettre à la Bastille le Sr. Clément qui l'avoit fait. Celui-ci en est sorti par composition & à condition de mettre des cartons à son ouvrage; mais il s'est vengé par l'épigramme suivante:

Pour avoir dit que tes vers sans génie
M'assoupissoient par leur monotonie,
Froid Saint-Lambert, je me vois séquestré;
Si tu voulois me punir à ton gré,
Point ne falloit me laisser ton poëme.
Lui seul me rend mes chagrins moins amers:
Car de nos maux le remede suprême
C'est le sommeil...... Je le dois à tes vers.

25 *Décembre* 1707. On parle d'une carricature faite à l'occasion de l'événement du jour. On

y voit le Roi entouré de M. le Chancelier, de M. le Contrôleur général & de Madame la Comtesse Dubarri. Le premier Président arrive avec un petit panier, chargé des têtes, des bourses & des v... des membres de sa compagnie. Le Chancelier se jette sur les têtes, le Contrôleur-Général sur les bourses & la Comtesse sur les v...

29 *Décembre.* Le fameux mémoire de Bretagne a pour titre: *Réponse au grand mémoire de M. le Duc d'Aiguillon.*

„ *Où l'on examine son administration en Bre-*
„ *tagne, depuis son entrée dans la province jusques*
„ *à sa sortie.*

„ *Où l'on fait voir qu'il est l'auteur des trou-*
„ *bles de cette province, & du procès de M. de la*
„ *Chalotais & des autres magistrats.*

„ *Où l'on prouve qu'il a tout mis en usage à*
„ *Rennes & à St. Malo, pour faire périr les déte-*
„ *nus, & surtout M. de la Chalotais.*"

Pour mieux établir ces diverses propositions, l'auteur suit pied à pied le mémoire du Sr. Linguet en faveur du Duc d'Aiguillon, & par la discussion des divers paragraphes releve cinquante-deux faux avancés dans cet ouvrage. Les preuves qu'il en apporte, sont quelquefois de la plus grande force, quelquefois plus foibles. Malheureusement il en résulte toujours aux yeux du lecteur un tableau effrayant, &, sans doute, trop vrai du despotisme exercé par le commandant en Bretagne, durant sa longue & terrible administration.

Mais, ſi la logique de l'orateur n'eſt pas toujours preſſante, il y ſupplée par une véhémence de ſtyle, une énergie d'expreſſions, qui rendent ce morceau d'éloquence digne de figurer à côté de celui du Sr. Linguet. On eſt fâché ſeulement d'y trouver quelques anecdotes indécentes & puériles, peu dignes de la gravité d'une ſemblable défenſe.

Ce mémoire, de 123 pages in-4°. n'eſt point avoué par les états, & eſt attribué à M. Duſel Deſmonts, gentilhomme envoyé à Angoulême. Il eſt des gens qui veulent ſeulement qu'il y ait préſidé & en ait dirigé l'impreſſion. Le fait eſt que, quoiqu'il eût été nommé par les états un des commiſſaires pour travailler à leur réponſe, qu'il paſſoit pour un des plus inſtruits de la matiere & des plus propres à la traiter, on n'a rien trouvé chez lui qui pût faire croire qu'il eût compoſé, fait imprimer, ou diſtribué cet ouvrage.

L'AN MDCCLXXI.

1 *Janvier*. *L'acte de Pygmalion* du Sr. Jean-Jacques Rouſſeau a été communiqué à divers amateurs, dont il réſulte l'analyſe ſuivante. On voit la ſtatue dans le fond du théâtre voilée. Le ſculpteur, dejà atteint d'une paſſion violente pour l'ouvrage de ſes mains, a eu le courage de la ſouſtraire à ſes regards; il a peine à réſi-

ſter à la tentation de la revoir. Enfin ſous prétexte d'avoir quelque choſe encore à y corriger, il leve le voile fatal; il prend le ciſeau & ſe diſpoſe à rechercher les endroits défectueux, mais en vain.... Il frémit, ſon bras ſe refuſe à cette cruauté; il croit ſentir palpiter les chairs; il tombe aux genoux de la ſtatue; il fait une invocation à Vénus, dans le goût de celle de Lucrece. La ſtatue s'anime; elle ſe tâte; elle dit: *c'eſt moi!* Elle touche le piedeſtal: *ce n'eſt pas moi!* Elle approche de Pygmalion; elle y porte la main; elle s'écrie: *c'eſt encore moi!* Son amant, tout de feu, la ſerre, la preſſe dans ſes bras, & réaliſe l'union dont elle a le preſſentiment. Un ſilence éloquent termine cette ſcene chaude & voluptueuſe.

Le poëme eſt en proſe, mais une proſe brillante, telle que les endroits les plus vifs d'*Héloïſe*. Il y regne autant de ſentiment que de philoſophie, mais de cette philoſophie éloquente qui anime, qui réchauffe, qui embraſe toute la nature. L'ouvrage eſt fait, comme on le juge bien, pour être déclamé. L'accompagnement en muſique n'eſt pas de Rouſſeau; il eſt d'un muſicien de Lyon. On aſſure qu'il répond à la beauté de l'opéra. Il doit opérer la plus grande ſenſation, déjà très forte à la lecture du poëme.

5 *Janvier* 1771. Le Sr. Turpin, continuateur des *vies des hommes illuſtres*, vient d'être nommé, par le Roi, *hiſtoriographe de la marine*. C'eſt M. le Duc de Praſlin qui, convaincu du mérite

de cet auteur, a fait créer en sa faveur une pareille place. Il ne lui manque plus que la matiere. Depuis longtems nos héros en cette partie sont extrêmement rares, & la derniere guerre surtout n'offre que beaucoup de désastres, & plus encore de fautes énormes à décrire. Il est à souhaiter que cette nouvelle fasse fermenter l'amour de la gloire dans les ports, & donne le desir aux officiers de la marine de fournir matiere à l'historien. On peut juger des talens de celui-ci, par sa sublime épitre dédicatoire au Prince de Condé, en tête de la vie du grand Condé.

9 *Janvier.* Ne pouvant se venger autrement de M. le Chancelier, on assure qu'un membre du Parlement a fait contre le chef de la magistrature l'épigramme suivante, qui fait allusion à ce qui vient de se passer & à l'honneur du cordon bleu qu'a obtenu depuis peu le chef de la magistrature:

Ce noir Visir, despote en France,
Qui pour regner met tout en feu,
Méritoit un cordon, je pense,
Mais ce n'est pas le cordon bleu.

10 *Janvier.* On a publié ce matin un arrêt du conseil daté du 2 de ce mois, qui supprime la réponse des états de Bretagne au mémoire du Duc d'Aiguillon, comme contenant des principes attentatoires à l'autorité du Roi, & répétant des faits calomnieux & injurieux pour une per-

ſonne honorée de la confiance de S. M. & dont elle a dans tous les tems approuvé l'adminiſtration; ſuprime la délibération du 21 Décembre 1770; ordonne qu'elle ſera rayée & biffée ſur les régiſtres des dits états, & l'arrêt tranſcrit en marge d'icelle: fait défenſes auxdits états, ſous telles peines qu'il appartiendra, de faire de pareils mémoires, & de prendre à l'avenir de ſemblables délibérations, &c.

11 *Janvier* 1771. L'Académie Françoiſe a procédé hier à l'élection du ſucceſſeur de M. de Moncrif, & M. de Roquelaure, évêque de Senlis, premier aumônier du Roi, s'étant mis ſur les rangs, ce prélat a été élu. On ne doit faire l'élection des deux autres places que le mois prochain.

12 *Janvier.* Les comédiens François ont donné aujourd'hui pour la premiere fois, & vraiſemblablement pour la derniere, une piece nouvelle en cinq actes & en proſe, qui a pour titre: *le fabriquant de Londres.* Ce drame ne pêche pas ſeulement par la trivialité du dialogue, mais encore par le tiſſu du roman, dont la contexture eſt auſſi mal ourdie que plattement imaginée. Le public lui a fait juſtice. L'auteur eſt celui de *l'honnête criminel.* Les comédiens, pour cette fois, ſe défendent de s'être prêtés à la jouer, par des conſidérations particulieres pour des perſonnes auxquelles ils ſont obligés de déférer.

13 *Janvier* 1771. Quelques jours avant la

difgrace de M. le Duc de Choifeul, on avoit gravé fon portrait, au bas duquel on lit:

Dans fes traités & dans fa vie
Regne la droiture & l'honneur.
L'Europe connut fon génie,
Et les infortunés fon cœur.

Depuis fon exil on y a fubftitué ceux-ci, qui ne lui font pas moins d'honneur:

Comme tout autre, en fa place,
Il dut avoir des ennemis:
Comme nul autre, en fa difgrace,
Il s'acquit de nouveaux amis.

15 *Janvier.* Le clergé, dans fon *Avertiffement aux fideles du royaume*, s'attache à faire voir que les avantages que promet l'incrédulité & la fcience dont elle fe pare, ne font que prestige & menfonge; qu'au lieu d'élever l'homme, elle le dégrade & l'avilit; qu'au lieu de lui être utile, elle nuit à fon bonheur; qu'elle diffout les liens de la fociété, détruit les principes des mœurs, renverfe les fondemens de la fubordination & de la tranquillité publique. Il veut prouver en même tems que les intérêts les plus chers de l'homme font liés au maintien de la religion; que fans elle nous ne pouvons avoir, ni une connoiffance fuffifante de nos devoirs, ni la force de les pratiquer; que nos foibleffes, nos imperfections, ce que nous fentons en nous-mêmes, ce que nous éprouvons au dehors, tout annonce la néceffité & les avantages d'une

révélation ; qu'elle ſeule, enfin, nous ouvre le chemin de la vérité & du bonheur.

Il y a dans cet ouvrage le cercle vicieux qu'on trouve dans tous ceux du même genre : c'eſt de ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, & d'en prouver tous les raiſonnemens par des citations fréquentes de l'écriture ſainte, que l'incrédule commence par nier. La plus grande adreſſe de l'auteur eſt d'intéreſſer le ſouverain à favoriſer la religion, ſous prétexte qu'il ne tient ſa puiſſance que de Dieu, qu'il eſt ſon miniſtre, &c. & qu'elle enſeigne aux peuples à ſupporter le joug avec docilité, & à recevoir ſans la moindre réſiſtance les chaînes du deſpotiſme. On ſent combien ces aſſertions ſont révoltantes pour l'humanité, & que ſi elles doivent plaire au monarque, elles doivent effrayer les ſujets ; que le Prince n'ayant d'une part rien à craindre que des châtimens éloignés & inviſibles, auxquels la religion lui fournit encore toutes les facilités poſſibles de ſe ſouſtraire, appéſantira ſon ſceptre de fer avec d'autant plus de liberté, qu'au cas où les impreſſions ſiniſtres de la religion ne contiendroient pas le peuple, il eſt toujours armé du glaive de la juſtice pour le réprimer. D'ailleurs, ce rafinement d'une adulation politique, eſt abſolument contraire à la vérité & aux faits. Il n'y a qu'une ſuperſtition aveugle, ou une hypocriſie intéreſſée, qui puiſſe adopter des principes auſſi deſtructeurs des droits ſacrés du *contrat ſocial.*

A cet *avertiſſement*, qu'on attribue à M. l'Archevêque de Toulouſe, on a joint une lettre circulaire à tous les prélats, où l'on annonce les ſoins zélés que le monarque a pris pour arrêter les progrès & les attentats de l'incrédulité. On paye à ſa piété & à ſon amour pour la religion les éloges que lui doit le clergé. On prévient que l'aſſemblée a pris les meſures les plus efficaces pour ſuſciter à la religion des défenſeurs utiles; (le Pere *Bonhomme*, Cordelier, & l'Abbé *Bergier*) qu'elle a cru devoir parler elle-même, & au défaut d'une diſcuſſion étendue, donner un ouvrage qui tireroit ſa force & ſon autorité de la réunion des ſuffrages. On laiſſe chaque prélat maître de publier ſimplement cet avertiſſement dans ſon dioceſe, tel qu'il eſt, ſi ſa pareſſe répugne à en faire un autre; ou de le refondre dans un mandement particulier, & d'en faire un meilleur, s'il en a la faculté.

16 *Janvier* 1771. Le Roi a été ſi content de l'aſſemblée du clergé, qui a laiſſé irréſolues toutes les queſtions ſur leſquelles elle devoit prononcer, que tous les membres ont reçu des marques de la ſatisfaction de S. M., ſurtout les députés du ſecond ordre.

Le clergé a fait, comme on a dit, 2,000 livres de penſion à l'abbé Bergier. Il a eu en outre une penſion de 2,400 livres ſur un bénéfice, & rien ne peut plus empêcher cet écrivain de ſe conſacrer tout entier à la défenſe de la religion

17 *Janvier*.

17 *Janvier.* Un cauſtique a répandu le *Pater* ſuivant, dédié au Roi.

„ Notre Pere, qui êtes à Verſailles ; votre
„ nom ſoit glorifié : votre regne eſt ébranlé:
„ votre volonté n'eſt pas plus exécutée ſur la
„ terre que dans le ciel: rendez-nous notre
„ pain quotidien, que vous nous avez ôté : par-
„ donnez à vos Parlemens, qui ont ſoutenu vos
„ intérêts, comme vous pardonnez à vos Mi-
„ niſtres qui les ont vendus: ne ſuccombez
„ plus aux tentations de la Dubarri, mais déli-
„ vrez-nous du diable de Chancelier."

18 *Janvier.* Les écrivains, qui depuis pluſieurs années ſe ſont propoſé pour tâche d'ébranler & de détruire la religion par tous les moyens poſſibles, viennent de reproduire au jour: *Iſraël vengé*, ou *expoſition naturelle des prophéties Hébraïques, que les Chrétiens appliquent à Jéſus, leur prétendu Meſſie.* C'eſt l'ouvrage d'un certain Iſaac Orobio, Juif Eſpagnol, qui avoit écrit dans ſa langue naturelle. Il a été traduit en François par un autre Juif, appellé Henriquès.

La religion chrétienne a pour baſe fondamentale le 53eme chapitre du prophete Iſaïe, que l'égliſe appelle *pasſionnal.* Les peres de l'égliſe ont trouvé la vie, la mort & la paſſion de Jéſus-Chriſt ſi parfaitement dépeintes dans cette allégorie, qu'ils ont prétendu qu'à moins d'un entêtement & d'une opiniâtreté invincibles, les Juifs ne pouvoient ſe diſpenſer de ſuivre le même ſentiment, d'y reconnoître

le véritable Meſſie, & cette rédemption que Dieu avoit promiſe pluſieurs ſiecles avant la venue de ce Meſſie au peuple d'Iſraël.

L'auteur en queſtion examine avec attention ſi le raiſonnement de tant de docteurs eſt ſolide; s'ils prouvent bien ce qu'ils avancent & ſi leur doctrine n'eſt point abſurde.

Il faut avouer que ce traité, peu amuſant pour le public frivole, eſt plein de raiſonnemens forts & convaincans, qui renverſent tout l'édifice du chriſtianiſme, puiſqu'ou y prouve qu'on ne peut appliquer au Meſſie le 53e chapitre d'Iſaïe, & que même, en l'appliquant au Meſſie, les théologiens ne ſauroient cependant y trouver celui qu'ils reconnoiſſent pour tel & qu'ils veulent que toute la terre adore.

Suit une autre diſſertation ſur le Meſſie, où Iſaac Orobio prouve que le Meſſie n'eſt pas encore venu, & que, ſuivant les promeſſes des prophetes qui l'ont annoncé aux Iſraëlites, ils l'attendent avec raiſon.

On voit dans cet ouvrage, qu'Iſaac Orobio étoit ſans contredit un des plus ſavans hommes & des plus forts raiſonneurs de ſon ſiecle. Il avoit étudié la philoſophie ſcholaſtique, & s'y étoit rendu ſi habile, qu'il fut fait lecteur en métaphyſique dans l'univerſité de Salamanque. Enſuite il exerça la médecine à Seville. Soupçonné de judaïſme, il fut mis à l'inquiſition, d'où s'étant heureuſement échappé, il vint profeſſer la médecine à Touloufe. Enfin il paſſa

en Hollande, où il reçut la circoncifion, & fit profeffion ouverte de Judaïfme. Il eut-là fes fameufes conférences avec le théologien Philippe de Limborck, imprimées depuis à Torgaw en 1687, & enfuite à Bafle en 1740. Orobio mourut à Amfterdam peu de tems après cette difpute.

19 *Janvier* 1771. *L'examen critique de la vie & des ouvrages de St. Paul* mérite une attention particuliere. La tournure de l'ouvrage & l'érudition qui y eft répandue, foutenue d'une ironie affez fine, rendent ce livre extrêmement dangereux pour ceux qui ne feroient pas en garde contre l'auteur. Il tend à prouver du ton le plus férieux en apparence, que la converfion de St. Paul n'eft point une preuve en faveur de la religion chrétienne; que les opinions des premiers chrétiens fur les actes des apôtres & fur les épîtres & la perfonne de St. Paul, étoient très peu uniformes, que plufieurs rejettoient ces livres comme apocryphes, & regardoient l'apôtre prétendu comme un impofteur; que l'autorité des conciles, des peres de l'églife & de la tradition, n'eft pas plus fûre en pareille matiere, puifqu'elle eft auffi verfatile. De la difcuffion enfuite qu'on fait de la vie de St. Paul, il réfulte que le prétendu faint étoit un homme inftruit, actif, entreprenant, enthoufiafte, plus adroit que les autres membres du college apoftolique, dévoré d'ambition, brûlant de ce defir ardent & flatteur

de regner ſur les opinions, qui à de très-grandes qualités joignoit de très-grands défauts, & qui, d'après ſes propres écrits, n'étoit qu'un fourbe ou un fol.

Ce portrait eſt d'autant plus difficile à conteſter, que tous les traits ſortent des écrits même de l'apôtre, & encore plus de ſes actions. On ſent quelles conſéquences funeſtes il y auroit à en tirer pour quelqu'un qui ne ſeroit pas ſolidement affermi dans ſa religion.

On a peine à croire que ce traité ſoit de M. Boulanger, quoique le titre l'annonce. Il y regne une plaiſanterie ſourde, qui n'eſt pas dans le goût des écrits graves, ſolides & profonds de ce ſavant. On le reconnoît beaucoup plus dans la diſſertation ſuivante ſur St. Pierre, où par le rapprochement qu'il fait d'anciennes traditions chez différens peuples avec notre légende ſur ce prince de l'égliſe, il établit que c'eſt le même qu'*Annac* chez les Phrygiens, *Hermès* chez les Egyptiens, *Henoc* chez les Hébreux, & *Janus* chez les Romains; c'eſt-à-dire un perſonnage vrai, mais multiplié, & dans l'hiſtoire duquel on a mêlé beaucoup de fables. On voit combien cette érudition eſt déplacée auprès du commun des chrétiens, & qu'elle ne doit ſe préſenter qu'à des têtes fortes, qui ne ſe laiſſent ébranler dans leur foi par aucun raiſonnement, par aucune preuve.

22 *Janvier* 1771. *Epigramme de M. Piron*,

contre la traduction de Suétone, par M. de la Harpe.

Dans l'abſence de mon valet
Un colporteur borgne & bancroche
Entra juſqu'en mon cabinet,
Avec force ennui dans ſa poche:
„ Les douze Céſars pour ſix francs,
„ Me dit-il, exquis, je vous jure.
„ L'auteur qui connoît ſes talens,
„ L'a dit lui-même dans ſon Mercure.
„ C'eſt Suétone tout craché,
„ Et traduit...... traduit! Dieu ſait comme!
„ Ce ſont tous les monſtres de Rome
„ Qu'on ſe procure à bon marché!
„ De ce recueil peſez chaque homme:
„ Des Empereurs ſe vendent bien,
„ Caligula ſeul vaut la ſomme,
„ Et vous aurez Néron pour rien."
Que cent fois Belzebuth t'emporte,
Lui dis-je bouillant de fureur!
Fuis, avec ton auguſte eſcorte!
Et puis de mettre avec humeur,
Ainſi que leur introducteur,
Les douze Céſars à la porte.

28 *Janvier* 1771. Le Sr. Chamfort, auteur de quelques ouvrages, & ſurtout d'une comédie, intitulée *la jeune Indienne*, joignoit à ſes talens littéraires une jolie figure & de la jeuneſſe; il cheminoit même vers la fortune, & devoit paſſer avec le Baron de Breteuil dans une cour étrangere. Tant de proſpérités l'ont amol-

li: il s'eſt livré avec trop d'ardeur au plaiſir, & il ſe trouve aujourd'hui atteint d'une maladie de peau effroyable, qui paroît tenir de la lepre. Ce jeune homme, dont la philoſophie n'a pas encore beaucoup corroboré le cœur, ſe déſole de ſon état & tombe dans le deſespoir. Il eſt entre les mains du Sr. Bouvart.

1er. *Février* 1771. *Ismene & Isménias* s'eſt ſoutenu juſqu'à préſent avec aſſez de ſuccès, & les ballets y ont attiré conſtamment du monde. On ſe propoſe de remettre ſur le théâtre *Pyrame & Thisbé*, de Rebel & Francœur, rajeuni par ces auteurs, & auquel on a adapté de nouveaux ballets, genre à la mode & partie brillante aujourd'hui de l'opéra.

4 *Février* 1771. On vient d'imprimer un ſermon de M. de Maſſillon, prêché devant le Roi en 1718 pour le jour de l'incarnation, petit carême. Ce paſſage ſe trouve dans l'édition *in*-12 de 1745, depuis la page 148 juſqu'à celle 151, & eſt ſi ſenſiblement appliquable aux circonſtances actuelles, qu'il ſemble avoir été fait exprès.

5 *Février* 1771. Depuis l'ouverture de la foire St. Germain, on a auſſi ouvert le Wauxhall qui y a été bâti. On y continue le tirage d'une lotterie pour tous les billets d'entrée. Le gros lot eſt un bijou de quinze cents livres, que l'on prend en nature ou en argent.

6 *Février* 1771. Une piece nouvelle n'auroit pas attiré plus de monde au théâtre François

que le retour de le Kain fur la fcene. Il y a joué avant-hier le rôle de *Néron* avec un applaudiffement indicible & juftifié par tous les fuffrages. Il n'eft pas poffible de porter plus loin la perfection du talent. Il a été parfaitement fecondé par Molé dans le rôle de *Britannicus*, & par Brizard dans celui de *Burrhus*. Mlle. Dumefnil a très-bien rempli le fien de mere de l'Empereur.

7 *Février* 1771. On a remis avant-hier fur le théâtre de l'opéra *Pyrame & Thisbé*, dont on a changé le dénouement. *L'Amour* vient reffusciter *Pyrame*, ce qui n'a pas eu le fuccès qu'en attendoient les auteurs. On n'eft pas content de la compofition des ballets, & depuis que *Veftris* en a la direction, il n'a réuffi que dans ceux qu'il a copiés des autres.

8 *Février* 1771. L'académie Françoife a procédé hier à l'élection des deux candidats qui doivent fuccéder à MM. le Préfident Hainault & l'abbé Allary, M. le Prince de Beauveau & M. Gaillard ont été élus. Ce dernier eft de l'académie des Infcriptions & Belles-Lettres.

9 *Février* 1771. Ce pays-ci fourmille de gens oififs qui fe font des plaifirs de ce qui pour des gens fenfés ne feroit qu'un objet de mépris & de pitié. Une querelle d'hiftrions a divifé depuis quatre jours notre pétulante jeuneffe. Une danfeufe excellente de l'opéra, & le meilleur danfeur fans contredit, rivaux de talens & jaloux l'un de l'autre depuis longtems, font des-

unis par divers motifs. Leur inimitié a éclaté à l'occasion d'un pas où Mlle. Heinel a voulu danser, & dans lequel Vestris s'est ménagé tout le brillant, comme maître des ballets. Cette dispute a aigri les parties & excité parmi leurs partisans le projet de s'en venger. Mardi dernier il a éclaté contre Vestris, qui a été sifflé dans la chaconne qui termine l'opéra. Outré contre sa rivale, qu'il a rencontrée dans les coulisses, & dans les yeux de qui il a cru voir le triomphe de la mortification qu'il venoit d'essuyer, il s'est emporté contre elle en propos les plus injurieux; ce qui a produit une scene des plus vives & a indisposé les spectateurs contre lui. Chacun en a parlé diversement; mais le plus grand nombre a été pour Mlle. Heinel. L'affaire portée devant le Ministre de Paris, celui-ci a cru devoir rendre justice à l'outragée. Le public a applaudi aujourd'hui cette danseuse avec une fureur indicible, dans le ballet des *Fêtes Grecques & Romaines*; bien disposé à ne pas recevoir demain Vestris avec la même bonté. Ses admirateurs prétendent balancer le parti de Mlle. Heinel, & l'on s'attend demain à un événement comique à l'opéra à ce sujet. Tous nos jeunes gens s'y sont donnés rendez-vous, pour y suivre l'affection qui les domine.

10 *Février* 1771. On a donné avant-hier aux François une piece en trois actes, en vers, (& on pourroit dire *contre tous*) qui a pour titre : *le Persiffleur*. C'est une satyre, qui n'est pas sans mérite,

mérite, ſans être une bonne piece. Il n'eſt guére poſſible d'en faire l'analyſe. Elle eſt écrite facilement, & fait honneur au ſtyle de l'auteur, déjà connu par pluſieurs drames & romans, joués au théâtre & répandus dans le monde. Il ſe nomme Sauvigny.

11 *Février* 1771. Le complot formé d'humilier l'amour-propre de Veſtris, & non ſon talent, a attiré hier un monde étonnant à l'opéra. Mais on s'eſt réconcilié avec lui, quand on a appris qu'il avoit fait la veille les excuſes les plus ſoumiſes à Mlle. Heinel. Le public indulgent lui a fait grace & juſtice, en l'applaudisſant à outrance du parterre, des loges & de partout. De ſa part, pour mériter cette faveur, il s'eſt ſurpaſſé dans la chaconne, & y a fait de ſi grands efforts, qu'en ſortant de la terminer il s'eſt trouvé mal.

11 *Février*. M. Bernard, ſi connu ſous le nom de *gentil Bernard*, ſecrétaire général des dragons, vient de tomber dangereuſement malade, au point qu'on l'a cru mort. Il eſt célebre par de petits vers galans qui ſont recherchés de la bonne compagnie. Il y a de lui un *Art d'aimer*, qu'il a eu l'art de lire & de ne jamais faire imprimer, non plus que ſes autres ouvrages. Ceux qu'il a donnés au public étoient de ſociété. *Caſtor & Pollux* eſt la ſeule production qui puiſſe véritablement lui mériter l'immortalité.

13 *Février*. Le coliſée, que l'on avoit dit

interrompu, ſe continue, non ſans beaucoup de frais. C'eſt une entrepriſe des plus conſidérables & dont il eſt bien difficile que les auteurs ne ſoient pas dupes. L'immenſité du bâtiment eſt incroyable: ce qui a cauſé une dépenſe impoſſible à couvrir par la recette que l'on promet. Il y aura de plus un journalier de frais, qui abſorbera une partie & ſouvent peut-être tout le profit de chaque jour. Il paroît que les auteurs du projet ne l'ont pas bien calculé à leur avantage, & qu'ils finiront par s'en répentir. On croit qu'il ſera achevé pour le mariage de M. le Comte de Provence, & que la ville s'en ſervira pour donner ſes fêtes.

15 *Février* 1771. Le Prince royal de Suede & ſon frere ſont depuis quelques jours ici. Ils ont paru beaucoup aux ſpectacles. Comme ils voyagent incognito, on ne leur rend aucuns honneurs. Ils viſitent ſurtout les ſavans & les artiſtes. L'on parle principalement du premier, comme d'un Prince de génie & rempli de connoiſſances.

16 *Février*. M. de Buffon, de l'académie Françoiſe, dont les ouvrages lui aſſurent l'immortalité, eſt à toute extrêmité. Ce ſera une grande perte pour les lettres.

17 *Février*. M. Mairan, de l'académie Françoiſe & de celle des Sciences, eſt à toute extrêmité. Son grand âge fait craindre qu'il n'en puiſſe revenir, mais auſſi empêchera qu'il ne ſoit regretté. On ne ſache pas que depuis long-

tems il ait fourni aucun mémoire à l'Académie, & l'on peut le regarder comme déjà mort aux ſciences.

18 *Février*. M. de Buffon eſt hors d'affaire, & l'on en eſt d'autant plus aiſe que perſonne n'auroit pu continuer, comme lui, ſon ouvrage important & original ſur l'hiſtoire naturelle.

19 *Février* 1771. L'arrêté du Parlement de Normandie a été rédigé en lettre au Roi; elle eſt écrite ſupérieurement. La preſſe nous a déjà transmis cet ouvrage patriotique, mais dont M. le Chancelier arrête, autant qu'il peut, la publicité.

20 *Février*. M. de Mairan eſt mort ce ſoir, âgé de près de 94 ans. Il avoit toujours mené une vie fort rangée: il alloit encore dîner en ville trois fois par ſemaine. Il avoit un extérieur net & propre, & du côté du phyſique ne ſe reſſentoit en rien des incommodités de la vieilleſſe.

21 *Février*. On parle beaucoup dans le monde des remontrances de la Cour des aides au Roi, au ſujet de l'état actuel du Parlement de Paris. Elles ont été fixées le 18 de ce mois, toutes les chambres aſſemblées, & c'eſt aujourd'hui que les gens du Roi de cette Cour apprendront à Verſailles ſi le Roi agréera qu'elles lui ſoient préſentées.

Ceux qui en ont eu lecture, aſſurent que c'eſt un morceau d'éloquence ſublime.

23 *Février.* M. le Chancelier, accompagné de M. le Duc de la Vrilliere, de M. Bertin, de M. de Monteynard & de M. l'abbé Terray, des conseillers d'état, & des maîtres des requêtes, s'est rendu ce matin à onze heures au palais, tous MM. du conseil assemblés à la grand' chambre, & y a fait un discours pour annoncer l'objet de sa mission.

Ceux qui l'ont entendu, y ont remarqué la même élévation de style & de pensées que dans celui prononcé le 24 Janvier, & il y a apparence qu'il est de la fabrique du même orateur, c'est-à-dire, du Sr. le Brun.

24 *Février* 1771. Un zélé Breton vient de faire imprimer un *Mémoire sur le rétablissement de la compagnie des Indes, & sur les avantages qui en doivent résulter pour l'état en général, & pour la province de Bretagne en particulier.* Les raisons qu'il met en avant sont des plus claires, pour prouver cette importante vérité, que l'on a étrangement perdu de vue, quand on s'est prêté au projet extravagant du détracteur de la compagnie.

25 *Février.* Le *gentil Bernard* n'est pas mort de la cruelle attaque qu'il a eue, mais il est dans un état plus cruel que la mort même, étant tombé en enfance.

26 *Février.* Quoique les remontrances de la Cour des aides n'aient pas encore été présentées au Roi, l'avidité industrieuse des amateurs leur a fourni le secret d'en avoir des copies,

& l'on en compte déjà plusieurs exemplaires dans le monde. On les regarde comme un chef-d'œuvre. On les attribue à M. de Malesherbes, le chef de la compagnie, magistrat naturellement éloquent, cultivant les lettres, & enflammé de cet enthousiasme patriotique qui produit le vrai sublime dans de pareils écrits.

27 *Février* 1771. Le Parlement de Rouen ne se signale pas moins par des écrits d'une éloquence rapide, vigoureuse & pleine de choses. Outre sa premiere Lettre au Roi, qu'on a dit être imprimée déjà, on en annonce une seconde, plus étendue, où les grands principes de la monarchie sont rappellés & posés d'une maniere inébranlable.

1 *Mars* 1771. La lettre nouvelle du Parlement de Normandie est du 26 du mois dernier, & répond à la haute opinion qu'on en avoit donnée. Cet ouvrage, & tous les autres de la même espece, répandus depuis quelque tems, écrits dans le vrai genre de la chose, doivent faire honte de plus en plus au Parlement de Paris, dont les productions dernieres n'approchent pas, à beaucoup près, de celles des magistrats de province. Ceux-ci semblent avoir seuls conservé ce feu sacré qui brûle dans les cœurs patriotiques & qu'ils ont fait passer dans leurs chef-d'œuvres immortels.

2 *Mars*. Le Prince royal de Suede a été proclamé Roi à Stockholm le lendemain de la mort de son pere. Jamais Prince n'a reçu une

plus belle éducation & n'en a mieux profité. Ses connoiſſances s'étendent ſur tout, & la juſteſſe de ſon eſprit égale la bonté de ſon cœur. Il n'y a qu'une voix ſur ce jeune Monarque, qui ne peut manquer d'être adoré de ſes ſujets. Il a capté le ſuffrage de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connoître ici. Il a preſque toujours été entouré des philoſophes Encyclopédiſtes; mais M. d'Alembert eſt celui qu'il a diſtingué le plus, & qu'il a particuliérement admis à ſon intimité: tous s'accordent à le regarder comme un ſectateur zélé de leur doctrine, & ſe flattent de trouver aujourd'hui un protecteur puiſſant dans ce nouveau Roi.

3 *Mars* 1771. Il court dans le monde un mémoire qu'on attribue à la nobleſſe, mais qui n'eſt ſigné de perſonne, dans lequel on fait parler ce corps reſpectable comme devant connoître de tous les faits du point d'honneur, & qui diſcutant les inculpations faites aux magiſtrats dans le préambule de l'édit de Décembre dernier, en infere qu'ils n'ont pu continuer leurs fonctions juſqu'à ce qu'ils en aient été juſtifiés, leur honneur y étant compromis. Ce mémoire n'eſt que manuſcrit & anonyme, & l'on le regarde comme apocryphe.

4 *Mars*. M. l'évêque de Senlis a prononcé aujourd'hui ſon diſcours de réception à l'académie Françoiſe, où il a ſuccédé à feu M. de Moncrif. La tâche n'étoit pas facile à remplir pour louer ſon prédéceſſeur, & la ſéchereſſe du

ſujet s'eſt répandue ſur tout l'ouvrage. M. l'abbé de Voiſenon, en ſa qualité de directeur, avoit un plus beau champ, puiſqu'il avoit à faire l'éloge du mort & du récipiendaire. Auſſi y a-t-il employé toute l'artillerie de ſon eſprit. Il a eu l'art d'égayer la matiere & de réveiller les auditeurs par des ſaillies qui ont été fort applaudies. Jamais ſéance académique ne s'eſt terminée plus agréablement.

7 *Mars* 1771. Les remontrances de la Cour des aides ont fait une fortune ſi prodigieuſe dans le public, & les copies s'en ſont multipliées à tel point, qu'il n'eſt preſque pas de maiſon où l'on ne trouve ce manuſcrit. Tous les bons François veulent les lire, & regardent leur auteur non-ſeulement comme le défenſeur de la magiſtrature, mais comme le Dieu tutélaire de la patrie.

8 *Mars*. Les comédiens François ont donné hier pour la premiere fois une petite piece, qui a pour titre: *l'heureuſe rencontre*, en un acte & en vers. Ce petit drame n'offre rien de piquant, & eſt médiocre, pour ne pas dire plus. C'eſt l'ouvrage d'un bel eſprit femelle, qui veut garder l'anonyme & fera bien.

9 *Mars*. Il paroît, à ce qu'on aſſure, un libelle ſanglant contre M. le Chancelier, en forme d'ode, & l'on dit qu'il eſt intitulé *les Chancelieres*. On ſe doute bien qu'il eſt très rare, & que l'auteur n'a pu l'enfanter que dans les plus profondes ténebres.

10 *Mars* 1771. Le Parlement de Grenoble n'a pas manqué de se signaler & de déployer dans cette occasion l'éloquence noble & touchante, qu'on remarque dans toutes ses productions. Il a adressé au Roi des remontrances, soutenues surtout par une logique lumineuse, pressante & irrésistible. Il attaque l'édit de Décembre 1770 & met l'auteur en contradiction avec lui-même. Il combat M. le Chancelier par ses propres paroles, lorsqu'à la tête du Parlement de Paris il avoit eu occasion de porter au pied du trône les représentations de son corps.

11 *Mars*. Il paroît une épitre manuscrite du Sr. de Voltaire au Roi de Dannemarck, à l'occasion de la liberté de la presse, que ce Prince vient d'accorder dans ses états. Elle est écrite dans ce style familier, que ce poëte s'est attribué depuis longtems envers les rois & qui dégénere en licence indécente & punissable: il sent moins le génie fier & indépendant, que le bas flatteur qui, à la faveur des éloges outrés qu'il prodigue à un monarque, espere faire passer les injures qu'il dit aux autres. Quoi qu'il en soit, l'auteur approuve d'autant plus S. M. Danoise, que, suivant lui, jamais un mauvais livre ne survit à l'oubli qu'il mérite, & qu'on le peut laisser mourir impunément de sa belle mort: qu'au contraire, les proscriptions n'empêchent pas les bons de pénétrer, & donnent plus de consistance & de relief aux autres; qu'enfin ce ne sont pas les philosophes qui ont troublé

la terre & excité les difcordes & les guerres. Ces idées, vraies en général & faines, mais répétées en plufieurs ouvrages & furtout en mille endroits de cet auteur, font noyées dans un fatras de plaifanteries bouffonnes & fatyriques qui déparent infiniment le refte. Les œuvres du Sr. de Voltaire ne font plus que des écrits fangeux, les bourbiers d'*Ennius*, toujours excellens à cribler pour quelques paillettes d'or qui s'y trouvent.

13 *Mars* 1771. *Chanfon, fur l'air: des pendus: contenant la relation de la premiere féance du confeil fupérieur de Blois du* 2 *Mars* 1771. *Par le maître d'école de Chouzi, près Blois*.

Or écoutez, petits & grands,
Le plus grand des événemens:
On en parlera dans l'hiftoire;
A peine pourra-t-on le croire:
Car fi je ne l'avois pas vu,
Jamais je n'en aurois rien cru.

Le famedi, deux de ce mois
Nous fommes tous venus à Blois,
Pour y contempler la merveille
De notre fouverain confeil;
Et nous avons, en vérité,
Tous été bien émerveillés.

Nous avons vu des magiftrats
En robes rouges & rabats,
Parés comme les jours de fête;
Saint Michel étoit à leur tête;
Après marchoient deux préfidens
Suivis d'onze honnêtes gens.

Preuve de leur honnêteté
Et qu'ils étoient bien élevés,
Ils faiſoient force révérence,
Comme à la nôce, quand on danſe.
Enfin par leurs proviſions,
On voit qu'ils étoient tous bon garçons.

Pour attirer le Saint Eſprit
Sur des gens auſſi bien appris,
La meſſe en pompe fut chantée,
Par la muſique bien notée;
Mais l'Eſprit Saint n'eſt pas venu;
Du moins nous ne l'avons pas vu.

C'étoit un grand jour de marché,
Que nos conſeillers bien friſés,
Défiloient le long de la place;
Mais plus d'un faiſoit la grimace
De ce qu'ils n'étoient pas aſſez
Pour former le nombre annoncé.

Nous ſouffrions de l'embarras
De ce vénérable ſénat:
Mais par une heureuſe avanture
Nous avions plus d'une monture,
Et chacune certainement
Etoit bâtée ſuperbement.

Dès que le ſouverain conſeil
Sortit avec ſon appareil,
Nos ânes voyant leurs confreres,
Se mirent auſſitôt à braire,
Et demanderent à grands cris
Que dans la troupe ils fuſſent admis.

Indépendamment de la voix,
Il étoit bon de faire un choix:

Pour éviter la bigarrure
Parmi cette magiſtrature ;
Les plus rouges furent choiſis,
Comme étant les mieux aſſortis.

Les ânes ayant pris leur rang,
Fermerent la marche à l'inſtant.
Je paſſe les cérémonies
Que firent les deux compagnies.
La ville en cette occaſion,
Marqua ſa ſatisfaction. (*a*)

Or, donc, de nos vingt conſeillers
On vit d'abord les ſix derniers,
S'en retourner à leur village,
Criant dans leur noble langage,
Que, vu le poids de leurs fonctions,
Ils donnoient leurs démiſſions.

Vous voyez qu'il ne reſtoit plus
Que quatorze ânes tout au plus :
Mais ſentant où le bât les bleſſe,
Prodige de délicateſſe !
Huit autres encor ont quitté,
Et ſix ſeulement ſont reſtés.

Tout ceci, retenez-le bien,
Fait leçon pour les gens de bien.
Dans une pareille occurrence.
Mons le Chancelier de France,
Mérite bien tous nos reſpects,
D'avoir pris d'auſſi bons ſujets.

(*a*) Voyez la gazette de France, du 8 Mars 1771.

14 *Mars* 1771. Le Parlement de Bordeaux a arrêté des remontrances au Roi ſur l'état préſent du Parlement de Paris, dans le même eſprit que celles des autres cours qui en ont arrêté. Elles ſont du 25 du mois dernier, & ſont déjà imprimées. On les annonce comme volumineuſes & comme développant la matiere d'une maniere plus hiſtorique que les autres.

15 *Mars.* On a donné aujourd'hui à l'opéra *Théſée*, pour les acteurs. Le ſpectacle a été des plus brillans & des plus remplis. Il a été exécuté, on ne peut pas mieux, tant de la part du chant que de la danſe.

16 *Mars.* Le Parlement de Provence a adreſſé au Roi des remontrances très pathétiques ſur la ſituation préſente du Parlement de Paris, & rappellé la trop douloureuſe hiſtoire de Bretagne, qu'il regarde comme la ſource de ce qui ſe paſſe aujourd'hui. Elles ſont rédigées de main de maître & très-longues.

17 *Mars.* Les *Chancelieres* ſont la plus grande ſenſation dans le public, & ſont recherchées avec un empreſſement ſans égal; plus ſans doute à raiſon du perſonnage qu'elles concernent & de l'objet qu'elles traitent, que de leur mérite intrinſeque. Elles ne valent pas, à beaucoup près, les *Philippiques*, qui parurent dans le tems de la Régence, & attribuées au Sr. La Grange-Chancel. Le pamphlet en queſtoin eſt plein d'injures atroces, dites preſque toujours en termes impropres, ſans chaleur, ſans éléva-

tion, ſans enthouſiaſme. Le ſtyle en eſt dur & groſſier, autant que les choſes. C'eſt plutôt de la proſe rimée qu'une ode. Il y a cependant quelques ſtrophes, ou parties de ſtrophes tout-à-fait différentes; ce qui annonceroit l'ouvrage de deux mains, ou celui d'un écolier corrigé en des endroits par main de maître. En un mot, c'eſt plutôt une piece hiſtorique, qu'une piece de poéſie.

18 *Mars* 1771. Avant-hier s'eſt fait la clôture des trois ſpectacles. L'opéra a fini par *Théſée*, qu'il a donné pour la capitation des acteurs. La comédie Italienne s'eſt diſtinguée par une petite farce, qui conſiſtoit en un marchand de proverbes. Il a diſtribué ſa denrée à tous les acteurs & actrices: c'étoient autant de couplets, terminés par un proverbe, & roulant ſur le regret des comédiens de ſe ſéparer du public. Quoi que tout cela fût aſſez mauvais, on a fort applaudi. Les François, qui ont joué *Tancrede*, ont attiré encore plus de monde, par une nouveauté ſinguliere. Mlle. Luzzi, accoutumée à faire les rôles de *ſoubrette* & à ne jouer que du comique, a débuté dans cette tragédie par le rôle d'*Aménaïde*. Elle a une très-belle figure, un organe plein & ſonore; mais le public ne l'a pu goûter dans un genre ſi éloigné du ſien. On lui a donné des encouragemens, quoiqu'on doute qu'ils puiſſent jamais en faire une grande actrice tragique. Le Kain, contre qui elle figuroit, contribuoit beaucoup à la faire diſparoî-

tre, dans un rôle que l'on se souvient d'avoir vu représenter par Mlle Clairon, & qui exige le jeu le plus consommé.

19 *Mars* 1771. Les remontrances du Parlement de Bourdeaux sont arrivées. Elles sont du 25 Février, fort longues, & roulent sur les mêmes objets déjà traités par les autres cours. Mais elles démentent bien authentiquement l'arrêté aussi indécent que séditieux, en date du 8 Février, répandu avec tant de profusion sous le nom de cette compagnie, & que le révérend pere gazetier de Cologne avoit adopté dans sa feuille avec trop de bonhommie.

On a aussi les remontrances d'Aix, plus singulieres par leur tournure, & qui font remonter les événemens du jour jusques à l'affaire de Bretagne, où ce Parlement en trouve l'origine. Cette filiation, très développée, forme un tableau historique & étendu, extrêmement curieux.

19 *Mars*. On dit aujourd'hui que *l'heureuse rencontre* est d'une Madame Chaumont, veuve d'un libraire, retirée dans une terre, & qui s'y amuse à composer de mauvaises pieces, telles que celle-ci.

20 *Mars*. Le Parlement de Douay a fait le 13 de ce mois un arrêté en faveur du Parlement de Paris. Cette démarche est remarquable, en ce que c'est la premiere fois que cette compagnie prend fait & cause pour une autre, & que jusques à présent elle n'avoit paru pren-

dre aucune part aux affaires publiques. D'ailleurs, on y voit avec plaisir qu'elle traite l'objet d'une maniere neuve, en demandant que le procès soit fait légalement aux membres de ce corps, s'ils sont coupables : point capital, pas, ou trop peu discuté par les autres Parlemens. Quant au style, il est très-sain, très-pur & très-noble : il ne se sent en rien du terroir étranger.

21 *Mars* 1771. L'Académie Françoise a tenu aujourd'hui sa séance publique pour la réception de M. le Prince de Beauveau & de M. Gaillard. Jamais on n'avoit vu à pareille assemblée un concours si prodigieux de femmes. On en comptoit plus de quatre-vingts, dont une grande partie de dames de la cour, beaucoup de Seigneurs à proportion, & une multitude immense d'auditeurs de toute espece.

Le discours de M. de Beauveau, qui a ouvert la Séance, étoit court & simple, en un mot, a paru un discours de grand Seigneur. On y a cependant remarqué l'adresse avec laquelle, en faisant l'éloge du Roi & de son Regne, ce récipiendaire y a amené indirectement celui de M. le Duc de Choiseul, en pesant davantage sur les tems de l'administration de ce ministre, qu'il a indiqués comme une époque mémorable de la monarchie. On a applaudi au zele de l'amitié, sans discuter s'il étoit juste, ou excessif, ou indiscret.

M. Gaillard a mieux rempli son rôle. Il a

fait, après les complimens d'uſage, une diſſertation hiſtorique ſur les ſociétés ſavantes en France, dont il fait remonter l'origine juſques à Charlemagne. Il a préſenté un tableau rapide & ſerré des progrès de ces inſtitutions, & il y a joint des anecdotes précieuſes & honorables pour les gens de lettres; mais il y a trop mêlé ce ton d'emphaſe, mis à la mode par le Sr. Thomas, cette bouffiſſure philoſophique, par où il s'eſt annoncé comme un digne ſectateur de la cabale encyclopédique qui l'a porté à ſa nouvelle dignité.

M. l'abbé de Voiſenon, encore directeur pour cette cérémonie, a répondu alternativement aux deux récipiendaires par deux diſcours. Même ſtyle, mêmes ſarcaſmes, même perſiflage que la premiere fois. Sa figure de ſinge ſembloit donner encore plus de malice à ſes ſaillies, & il a ſoutenu à merveille le rôle d'Arlequin qu'il s'étoit impoſé, ſuivant ſes propres expreſſions, en réponſe à ſes confreres qui lui reprochoient le peu de gravité de ſes diſcours.

Enſuite le Sr. Duclos a lu une continuation de l'hiſtoire de l'Académie, commencée ſucceſſivement par Peliſſon & par l'abbé d'Olivet, depuis ſon origine juſqu'en 1700. En ſa qualité de ſecrétaire de l'Académie, il a cru devoir avancer cet ouvrage juſques à nos jours. Ce n'eſt qu'une chronologie ſans ſuite & ſans liaiſon des variations légeres qu'a éprouvées cette com-

compagnie depuis ce tems. Il y a recueilli toutes les anecdotes relatives à ſon objet: quoique puériles & minutieuſes, elles ne devoient pas moins entrer dans ce travail, qui au fond eſt très-peu de choſe. L'hiſtorien a joint aux faits des réflexions bourrues en ſtyle dur, comme lui, qui ont fait rire, & ne contraſtoient pas mal avec les gentilleſſes, les gaîtés du directeur. Il a fini par une apologie prétendue de l'Académie, ſur le reproche qu'on lui fait d'admettre dans un corps où il ne doit point y avoir d'honoraires, tant de gens qui ne peuvent qu'y jouer ce rôle; & le public a trouvé qu'il avoit fort mal juſtifié ſa compagnie, ou plutôt qu'il avoit élevé une queſtion qu'il n'avoit nullement réſolue.

On ne doit pas omettre que dans l'hiſtorique du Sr. Duclos, cet académicien ayant fait mention d'une anecdote concernant le Préſident de Lamoignon, grand pere de M. de Malesherbes d'aujourd'hui, & ayant ajouté, en nommant cet ancien magiſtrat, *ce nom ſi cher aux lettres*, tous les ſpectateurs ont enviſagé, comme de concert, M. de Lamoignon de Malesherbes, & l'on a battu des mains pendant pluſieurs minutes & à pluſieurs repriſes: éloge bien flatteur pour ce magiſtrat, qui ſe diſtingue aujourd'hui par ſa qualité encore plus rare de patriote, & que la France entiere enviſage comme un de ſes plus chers défenſeurs.

Le public, & les femmes furtout, auroient été bien-aifes d'entendre quelques-unes des fables dont M. le Duc de Nivernois a amufé fi délicieufement les auditeurs dans plufieurs féances; mais ce Seigneur s'eft refufé aux inftances qu'on lui a faites, déclarant que, par un réglement nouveau, aucun académicien ne pouvoit rien lire, fans avoir communiqué fon ouvrage à un comité de fes confreres; qu'il n'avoit pas pris cette précaution, & qu'il ne pouvoit répondre aux defirs de l'affemblée.

On préfume que ce réglement a été fait à l'occafion du difcours de M. Thomas, dont on a parlé l'an paffé, & qui fit un fi grand fcandale à la cour & à la ville.

23 *Mars* 1771. Le Sr. Guerin, chirurgien du Prince de Conti, a eu une rixe, il y a quelque tems, à l'opéra avec M. le Marquis de Langeac, colonel à la fuite des grenadiers de France. Ce dernier ayant trouvé mauvais que l'autre eut regardé indécemment fa maîtreffe, l'a traité comme un gredin, le menaçant de lui faire donner des coups de bâton par fes gens. Celui-ci a pris au collet M. de Langeac, a fait femblant de ne pas le connoître, & l'a forcé à venir chez le commiffaire. Le Sr. Guerin s'étant réclamé du Prince fon maître, lui a été renvoyé. Cependant fon adverfaire jettoit feu & flamme.... On répand la copie d'une lettre écrite à cette occafion, dit-on, à M. de Langeac par le Prince de Conti.

„ On dit, Monſieur, que vous voulez faire „ périr le Sr. Guerin ſous le bâton. Je vous „ prie de ſonger qu'il eſt mon chirurgien; qu'il „ m'eſt fort attaché; que j'en ai beſoin, car j'ai „ beaucoup vu de filles; j'en vois encore..... „ J'ai eu des bâtards, mais j'ai toujours eu ſoin „ qu'ils ne fuſſent pas inſolens.....".

24 *Mars* 1771. Il paroît une lettre des officiers du bailliage de Villefranche en Beaujolois, ville de l'appanage de M. le Duc d'Orléans, adreſſée à ce Prince, du 6 Mars 1771, par laquelle ils remettent leurs démiſſions entre les mains de S. A., plutôt que de reconnoître le conſeil ſouverain dont on veut les faire reſſortir. Cette piece hiſtorique de magiſtrats ſubalternes eſt digne de figurer avec avantage parmi toutes celles de ce genre, qui ont paru ou qui paroîtront.

25 *Mars* 1771. L'Impératrice des Ruſſies a fait enlever tout le cabinet de tableaux de M. le Comte de Thiers, amateur diſtingué qui avoit une très-belle collection en ce genre. M. de Marigny a eu la douleur de voir paſſer ces richeſſes chez l'étranger, faute de fonds pour les acquérir pour le compte du Roi.

On diſtinguoit parmi ces tableaux un portrait en pied de Charles I, Roi d'Angleterre, original de Vandyk. C'eſt le ſeul qui ſoit reſté en France. Madame la Comteſſe Dubarri, qui déploye de plus en plus ſon goût pour les arts, a ordonné de l'acheter: elle l'a payé 24,000 li-

vres; & ſur le reproche qu'on lui faiſoit de choiſir un pareil morceau entre tant d'autres, qui auroient dû lui mieux convenir, elle a répondu que c'étoit un portrait de famille qu'elle retiroit. En effet, les Dubarry ſe prétendent parens de la maiſon des Stuarts.

26 *Mars* 1771. Il paſſe pour conſtant que mardi dernier M. le Duc de Duras, gentilhomme de la chambre en exercice, a remis au Roi, de la part des Princes du Sang, un mémoire nouveau de vingt pages, où ils reprennent toute l'affaire actuelle dès ſon origine, attaquent directement M. le chancelier, dont ils ſuivent les opérations, en font voir le vice & les contradictions, & finiſſent par des proteſtations entre les mains de S. M. contre tout ce qui a été fait & contre tout ce qui ſe fera. Il eſt à obſerver que M. le Comte de la Marche refuſe conſtamment de ſe joindre aux autres & n'a rien ſigné.

27 *Mars* 1771. A l'occaſion du bruit qui court de l'exil de la Cour des aides, on a fait le placet ſuivant au Roi, au nom des femmes des Conſeillers au Parlement.

Nos époux, ô Louis, ſont en captivité,
Nous gémiſſons loin d'eux, dans la viduïté..
Juſqu'à ce jour pourtant une erreur ſecourable
A nos cœurs déſolés apportoit quelque eſpoir.
Mais enfin, de Maupeou la vengeance implacable,
Nous condamne, dit-on, à ne les jamais voir.

A leur comble montés, nos maux sont sans remede :
Laissez-nous pour soutien au moins la Cour des aides !

28 *Mars* 1771. Il paroît deux nouvelles brochures sur les matieres présentes. L'une en date du 11 Février 1771, a pour titre : *Lettre de M***, conseiller au Parlement, à M. le Comte de ****. Le but de l'auteur est de prouver.

1°. Que le Parlement adû s'opposer constamment à tout enrégistrement de l'édit.

2°. Qu'il n'a fait en cette occasion que ce qu'il avoit fait dans d'autres, avec succès & avec l'approbation de nos Rois, mieux instruits.

3°. Qu'il a employé, pour manifester son opposition, le seul moyen légal & honnête, qui pût convenir à des magistrats.

L'autre, intitulée: *Observations sur l'incompétence de MM. du conseil pour la vérification des loix.* Cette seconde brochure, bien supérieure à la premiere, démontre par huit considérations la nullité de tout ce que feroient Mrs. du conseil en pareil genre, & même celle de tout jugement civil ou criminel qu'ils peuvent prononcer. Outre l'avantage d'une logique claire & pressante, elle a celui d'être très-courte, & de résumer en peu de pages les plus puissans argumens sur cette matiere. Le style est d'une énergie propre à la chose, & ajoute encore à la force du raisonnement.

30 *Mars* 1771. *Chanson sur l'air*, Réveil-

lez-vous, &c. *à l'occaſion de la commiſſion de conſeiller au conſeil ſupérieur de Châlons, ſollicitée & obtenue par l'abbé Hocquart, chanoine de Châlons.*

Lorſqu'en France on battoit la caiſſe,
Pour y trouver des magiſtrats,
Certain abbé, fendant la preſſe,
Fut un des premiers candidats.

C'étoit ſuppôt de cathédrale,
Plus fait pour la table & le jeu,
Que pour occuper un froid ſtalle,
Bon ſeulement à prier Dieu.

Il faut bien faire un ſacrifice,
Pour accroître de deux mille francs,
Le revenu du bénéfice,
Et du piquet & des brelans.

Plein d'une ſi belle eſpérance,
Au ſon de l'or, notre abbé part;
Arrive au Chancelier de France:
On annonce...... l'abbé Hocquart.

Ton nom, dit Maupeou, m'extaſie,
C'eſt celui du fameux Hocquart!
A ſa place, malgré l'envie,
Tu ſeras, fuſſes-tu bâtard.

Des diſpenſes recommandées,
On t'expédiera dans le jour,
Bien & dûment enrégiſtrées
Par gens de ma nouvelle cour.

Un préambule eſt néceſſaire:
As-tu bien été baptiſé?
Oui, Monſeigneur, la choſe eſt claire;
Claude, eſt le nom qu'on m'a donné.

Notre cher, féal *&* *bien Claude*, (*)
Puisqu'il appert à tout voyant
Que tu l'es vraiment & ſans fraude,
Recois- en notre compliment.

Pour de notre gent moutonniere
Juger procès mus, à mouvoir,
Te diſpenſant de la priere,
Et par deſſus, de tout ſavoir.

Proviſions. Air: *Des folies d'Eſpagne.*

Savoir faiſons aux bêtes Champénoiſes,
Que par deſſein, & non pas par mégard,
Nous nommons, pour juger toutes leurs noiſes,
Notre féal *Claude &* *bien Claude Hocquart.*

Chanſon ſur l'air: *Vous m'entendez bien.*

Enfin, un Parlement tout neuf,
Qui vient d'éclore comme un œuf
A déjà la ſcience..., Eh bien!
De prendre des vacances. Vous m'entendez bien.

(*) Les proviſions de chancellerie portent toujours: *Notre féal & bien-amé.*

Par deſſein, & non par mégarde, on a mis dans celles de l'abbé Hocquart, au lieu de *bien-amé Claude*, ſimplement *bien Claude.* Elles ſont ainſi enrégiſtrées. On peut les voir au greffe.

Il eſt compoſé de vingt gens
Tous très-fripons & très-méchans,
Compris l'avocat nôtre, Eh bien!
Qui vaut bien mieux qu'un autre. Vous, &c.

Pour acquérir un tel honneur
On ſait qu'ils ont vendu le leur.
C'eſt un grand ſacrifice, Eh bien!
Qui vaudroit des épices. Vous, &c.

Pour les Chinois, il a fallu
Les ramaſſer où l'on a pu.
Ici, c'eſt un myope, Eh bien!
Et là, c'eſt un Eſope. Vous, &c.

Ainſi, dans l'Evangile on lit
Que le long des chemins on prit
Des gens ſans nom, ſans luſtre, Eh bien!
Pour un feſtin illuſtre. Vous, &c.

Et pour achever le portrait,
Un d'entre eux, chargé d'un décret, (*)
Parut comme à la ſalle, Eh bien!
Sans robe nuptiale. Vous, &c.

Mais le fera-t-on partir? Non;
Car pour le conſeil il eſt bon
D'avoir un tel apôtre, Eh bien!
Ç'a conſole les autres. Vous, &c.

Réjouiſſons-nous, mes amis,
Déſormais on pendra *gratis*,

Et

(*) Le Sr. Deſirat, avocat.

Et ſans beaucoup de preuves, Eh bien!
Pour faire des épreuves. Vous, &c.

Tant pis pour le premier pendu,
Le ſecond ſera mieux pourvu.
Au défaut de ſcience,
Eh bien!
Viendra l'expérience.
Vous m'entendez bien.

31 *Mars* 1771. Extrait d'une Lettre de Metz, du 24 Mars. . . . . . ,, Le fameux procès de M. de Valdahon a été jugé au Parlement le 22 à huit heures du ſoir. M. le Monnier a été débouté de ſon oppoſition; permis aux parties de s'épouſer; trois commiſſaires nommés par la cour pour faire le contrat de mariage; Mlle. le Monnier priſe ſous la ſauve-garde du Parlement; M. le Monnier condamné à 60,000 livres de dommages & intérêts, & à tous les dépens; les mémoires ſupprimés reſpectivement de part & d'autre. M. l'avocat général a déclaré ne demander la ſuppreſſion de ceux de M. de Valdahon & de Mlle. le Monnier, que pour effacer juſques à la trace des horreurs, des imputations, des calomnies avancées dans ceux de M. le Monnier.

,, Toute la ville a été enchantée de cet arrêt. On a fait des feux de joie: on a caſſé les vitres de M. le Monnier, & l'on a crié: *vive le Parlement & M. de Valdahon!*"

„ Ainſi, après huit ans de douleur & de traverſes, va ſe terminer heureuſement l'hiſtoire de ces deux modeles d'amour, dignes de figurer à côté de tous les héros de ce genre, dont on lit les avantures & les combats dans les romans."

1er *Avril* 1771. M. Bergier eſt nommé confeſſeur de Mesdames, à la place de l'abbé Clément qui vient de mourir. Cet abbé paroît d'autant plus digne de la confiance de ces auguſtes perſonnes, que c'eſt un champion infatigable de la foi, un défenſeur éclairé de notre ſainte religion, que ſes adverſaires trouvent toujours prêt à combattre. Il vient de faire paroître tout recemment une réfutation du livre du *Syſtême de la nature.*

4 *Avril* 1771. Il paroît imprimé des remontrances du Parlement de Rouen, en date du 19 Mars. Elles ont pour objet l'établiſſement des Conſeils ſupérieurs, & relevent toutes les irrégularités, ou, pour mieux dire, l'illégalité entiere de ces nouveaux tribunaux. C'eſt le même fonds, déjà traité dans divers écrits particuliers, & ſurtout dans la *Lettre adreſſée aux magiſtrats de province*, mais avec la modeſtie convenable à un citoyen anonyme qu'un zele ſage porte à éclairer ſes concitoyens. Ici, au contraire, c'eſt une cour ſouveraine armée du glaive de la juſtice, & qui tonne avec cette éloquence mâle dont elle doit faire entendre la vérité au Prince, & épouvanter les perfides adulateurs qui l'entourent.

5 *Avril* 1771. Madame de Gomez eſt morte âgée de 85 ans..... C'étoit une femme auteur, qui avoit compoſé une bibliotheque de romans, tous gothiques, dans le genre de l'ancienne galanterie & que perſonne ne lit plus. Elle avoit de beaucoup ſurvécu à ſes livres.

8 *Avril* 1771. M. le Chancelier, pour contrebalancer l'effet que pourroient produire dans le public les divers écrits qu'on a répandus ſur ſon projet de deſtruction ou de réformation des Parlemens, a fait compoſer d'autres ouvrages en ſa faveur, tels que des *Conſidérations ſur l'édit*, *Réflexions d'un citoyen*, *&c.* Les gens impartiaux n'y trouvent pas cette force de raiſonnement, ce droit des gens, cette réclamation contre le deſpotiſme, ſi bien établis dans les premiers.

8 *Avril* 1771. L'éléphant continue à exciter la curioſité du public, & un fait, arrivé récemment, fait beaucoup d'honneur à ſon intelligence & à ſa ſenſibilité. Un robin, mêlé parmi les ſpectateurs, ſembloit répugner à la laideur de cet animal, & le témoignoit par des geſtes qui ne lui ont point échappé. A l'inſtant il retire ſa trompe, & la dardant avec impétuoſité contre ſon détracteur, il ne l'attrape heureuſement qu'à ſa chevelure, qu'il dépoudre & met en déſordre. Le maître accourt auſſitôt, & ſe doutant du motif, déclare au Robin qu'il lui conſeille de ſortir & de ſe ſouſtraire à la vengeance de l'implacable éléphant.

9 *Avril* 1771. *Avis important à la nobleſſe*,

Réponse aux remontrances de la Cour des aides, du 13 Février, par un membre du conseil supérieur. Lettres américaines sur les Parlemens. Extraits de différens écrits, réglemens, ordonnances, &c. Lettre d'un Président d'un bailliage de Normandie, à un Président du Parlement de Rouen. Sentimens des six Conseils souverains, &c. Tels sont les ouvrages nouveaux qu'on répand avec profusion pour favoriser le systême du despotisme, qu'on cherche à accréditer. Il y en a pour tous les genres d'esprit & pour toutes les especes de lecteurs : de plaisans & de sérieux, de savans & de superficiels ; & les chefs des différens conseils doivent en emporter des ballots, pour les communiquer à leurs partisans dans les provinces. Les gens impartiaux & les amis de la liberté n'y trouvent rien de satisfaisant. Tout y sent l'esprit de parti.

9 *Avril* 1771. *Assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres, à sa rentrée d'après Pâques.* L'académie des Belles-Lettres a tenu aujourd'hui son assemblée. On y a vu avec douleur, absens du banc des honoraires, M. le Président d'Ormesson, & surtout M. de Lamoignon de Malesherbes, deux magistrats chers aux lettres, & qui ne manquoient aucune de ces séances. La nouvelle toute récente de l'exil du dernier, confirmée en ce moment, a jetté une consternation générale parmi ses confreres & les spectateurs.

Après l'annonce ordinaire des prix, M. le

Beau, Secrétaire, a lu l'éloge de M. le Préſident de Hainaut. La longue vie de cet académicien, ſes qualités, le rang qu'il tenoit dans le monde & ſes divers ouvrages, fourniſſoient une matiere abondante à l'orateur. Entre ſes écrits, le plus diſtingué & le plus digne de la poſtérité, eſt ſans contredit ſon *Abrégé chronologique de l'Hiſtoire de France.* On ſavoit déjà qu'il avoit été traduit en Anglois, en Italien, en Allemand: le panégyriſte nous a appris qu'il l'étoit encore en Chinois: anecdote remarquable, & qui fait époque dans l'hiſtoire littéraire. M. le Beau s'eſt ſurtout étendu ſur les vertus ſociales de ce magiſtrat, ſur cette aménité qu'il n'avoit pas peu contribué à répandre parmi nos auteurs, & ſpécialement ſur ces aſſemblées agréables & choiſies que ſon opulence le mettoit à même de tenir, & où il façonnoit aux graces les académiciens ſes confreres, juſques-là durs & agreſtes. Au ſurplus, cet éloge n'eſt qu'une paraphraſe étendue & détaillée du texte donné il y a longtems par M. de Voltaire, dans ſa charmante épître au Préſident, qui commence par ces vers:

Hainaut, fameux par vos ſoupers,
Et par votre chronologie,
Par des vers au bon coin frappés, &c.

Le diſcours du Secrétaire a paru au public un des meilleurs & des plus intéreſſans qu'il ait produits depuis qu'il eſt en fonction. On n'y a

point remarqué, comme dans le plus grand nombre de ſes autres pagényriques, ce luxe d'eſprit, ces phraſes recherchées, ſoit qu'il en ait été plus ſobre cette fois, ou plutôt que ce genre d'écrit convenant mieux au récit de la vie d'un homme du grand monde, d'un magiſtrat galant & poli, d'un auteur plein de graces & d'enjouement, ſoit moins diſparate, ou plus naturel que dans l'éloge d'un lourd commentateur, d'un diſſertateur obſcur, d'un antiquaire hériſſé de grec, en un mot, d'un ſavant en *us*.

M. de Sigrais a continué enſuite de faire part au public de ſes mémoires ſur le génie militaire des Gaulois. Dans celui-ci, qui eſt le quatrieme, il a prouvé comment il s'étoit affoibli inſenſiblement, il avoit dégénéré & s'étoit engourdi chez cette nation pendant quelques ſiecles. Céſar, en faiſant périr deux millions d'hommes des Gaulois en huit campagnes, avoit déjà porté une rude atteinte à ſa population. Si l'on y ajoute le ſoin qu'il avoit eu de diviſer ces peuples entre eux, d'en avoir toujours une partie nombreuſe dans ſes troupes, on aura déjà une cauſe immédiate de ſa foibleſſe. Auguſte n'avoit pas peu contribué à l'augmenter, en ſuivant les erremens de ſon prédéceſſeur, en énervant encore plus les Gaulois par les plaiſirs, par les arts, par le luxe, par les lettres, qu'il chercha à introduire chez eux. L'habitude qu'ils prirent de ſe ſoudoyer à toutes les Puiſſances étrangeres qui voulurent acheter leur ſang, ne

concourut pas moins à leur ruine; &, en laissant à ceux que leur génie guerrier emportoit, la liberté de le satisfaire, cet usage enlevoit à leurs compatriotes des défenseurs utiles, & aux Romains des hommes factieux, des génies turbulens, propres à tirer les nationaux de la servitude où ils étoient plongés. C'est ainsi qu'après avoir joué un très-grand rôle, finit l'auteur, les Gaulois cesserent d'être quelque chose pendant quelque tems. Ce mémoire, extrêmement intéressant, surtout pour nous, donne la plus grande envie de voir l'ouvrage imprimé en entier, & réuni sous un seul point de vue.

La similitude de la philosophie des Chinois, dix ou onze siecles avant l'ère chrétienne, mais surtout du tems de Confucius, un des héros de la secte des lettrés, vivant vers l'an 550 avant J. C., avec celle des Egyptiens & de Pythagore principalement, a fourni à M. de Guignes la matiere d'un mémoire, où il développe avec quelque détail cette conformité qu'il n'est pas possible de ne pas reconnoître, & il en conclut la communication qu'il doit y avoir eu de toute nécessité entre des peuples aussi ressemblans. Ce mémoire, plus savant que celui de M. de Sigrais, mais moins intéressant, n'est qu'une esquisse très imparfaite de toute l'érudition que l'auteur doit répandre sur sa matiere & dont il prétend soutenir son systême.

M. Gaillard, qui semble se vouer plus parti-

culiérement à l'hiſtoire, a terminé la ſéance par la lecture d'une digreſſion ſur une bulle arbitrale du Pape Boniface VIII, rendue le 27 Juin 1298, entre Philippe le Bel, Roi de France, & Edouard I, Roi d'Angleterre. Son objet eſt de diſcuter un paſſage de ladite bulle, ſur lequel tous les hiſtoriens ſe trouvent d'accord, & qu'il aſſure pourtant n'y pas être. Sous cette apparence d'érudition, qui ne peut guere ſervir qu'à étendre le pyrrhoniſme en fait d'histoire, on voit une affectation de l'auteur de s'élever avec amertume contre la hauteur de ce pape, & de fronder l'aviliſſement que toutes les puiſſances du tems avoient alors pour la thiare.

10 *Avril* 1771. *Vues pacifiques ſur l'état actuel du Parlement.* Tel eſt un imprimé en date du 4 Mars, répandu depuis peu, où l'on démontre que le raccommodement entre la cour & le parlement tient à peu de choſe, depuis que le Roi, dans l'édit de création des conſeils, déclare ſon impuiſſance de changer les loix fondamentales, &c. Ce petit écrit eſt fort ſage. Après avoir fait le tableau effrayant de nos malheurs, il indique le remede, qui n'eſt autre choſe que le rappel des magiſtrats, l'abolition du fatal édit de Décembre, & le retour à la regle & aux vrais principes. Sans rien dire de nouveau, cet ouvrage eſt un de ceux qu'on ne ſauroit trop multiplier, afin de faire pénétrer l'inſtruction & la vérité chez les gens les moins

inſtruits, & dans les provinces du royaume les plus reculées. Au moyen de cette fécondité de lumieres, la nation connoîtra enfin ſes vrais intérêts, & pouſſera un cri unanime vers le Souverain, ſi néceſſaire pour éveiller l'engourdiſſement dans lequel le plongent les miniſtres qui l'obſedent.

10 *Avril* 1771. L'Académie Royale des Sciences a tenu aujourd'hui ſon aſſemblée publique, à laquelle a préſidé M. le Comte de Maillebois. Le Sr. de Fouchy, Secrétaire perpétuel, a annoncé que le prix *ſur la meſure du tems en mer*, & le prix extraordinaire de 1,200 livres, *pour la perfection du flint-glaſs, ou criſtal blanc d'Angleterre*, étoient tous deux remis à 1773. Il a dit enſuite que l'Académie avoit publié depuis pâques 1770 la deſcription de cinq arts; ſavoir, de l'art du facteur d'orgues, ſeconde & troiſieme parties par Dom Bedos; de l'art du menuiſier, ſeconde partie, par le Sr. Roubo, fils; de l'art de l'indigotier, par le Sr. de Beauvais Raſeau; de l'art du brodeur, par le Sr. de St. Aubin, & de l'art de faire les différentes eſpeces de colle, par le Sr. Duhamel. Après quoi le Sr. de Fouchy a lu l'éloge du Sr. Rouelle. Le Sr. Vaucanſon a lu la deſcription d'un nouveau four à chaux. Le Sr. Caſſini, fils, a lu la relation du voyage de feu l'abbé Chappe. Le Sr. Meſſier, aſtronome de la marine, a lu l'annonce de l'apparition d'une nouvelle comete, qu'il avoit obſervée de l'obſervatoire de la marine le

premier de ce mois. Le Sr. Cadet, ancien apothicaire-major des armées du Roi, a terminé la féance par une analyfe chymique d'une liqueur fortie en abondance du fein d'une jeune perfonne qui fe porte bien, à laquelle il a joint des obfervations fur quelques phénomenes femblables.

11 *Avril* 1771. Parmi les différens édits burfaux, il y en a deux qui concernent le papier. Une déclaration contenant augmentation de près du double fur les droits d'entrée de cette marchandife, & un édit, ordonnant un impôt nouveau au moyen d'un timbre à imprimer fur toute efpece de papier quelconque, depuis le papier à fucre jufques au papier à poulet, à raifon de cinq deniers par feuille, de quatre & de trois fuivant les diverfes efpeces. Les imprimeurs & libraires, allarmés de cette inquifition, qui devoit avoir un effet retroactif fur tous les effets en marchandife de leurs magafins, ont dreffé un mémoire, où ils repréfentent les inconvéniens d'un impôt qui, en paroiffant fait pour augmenter les revenus du Roi, doit, au contraire, les diminuer, par le découragement qu'il jettera dans cette branche de commerce, dans les manufactures & parmi les artiftes, que ces vexations obligeront d'émigrer chez l'étranger & d'y porter leur induftrie. Ils ont auffi cherché à s'étayer des réclamations des agens généraux du clergé, & des fecrétaires des diverfes académies & autres corps littéraires,

ainſi que cela s'eſt pratiqué, il y a nombre d'années, qu'il avoit été queſtion d'un ſemblable projet, que les inconvéniens firent abandonner alors. M. le Chancelier & M. le Contrôleur-général n'ont donné aucune ſolution à ce mémoire.

12 *Avril* 1771. Le Sr. Linguet, Avocat de M. le Duc d'Aiguillon, n'ayant pas oſé répondre pour ce Pair en ſa qualité, dans la ceſſation générale de ſon ordre, a pris la tournure d'écrire comme auteur, & il a répandu depuis quelques jours un mémoire pour ſon client, ſous le titre d'*Obſervations ſur l'imprimé, intitulé: Réponſe des états de Bretagne au mémoire du Duc d'Aiguillon, par Simon-Henri-Nicolas Linguet.* Cet ouvrage eſt précédé d'un avertiſſement, où il dit que ce n'eſt plus l'ancien commandant de Bretagne, que c'eſt lui-même qu'il défend; que le Roi, pour cette fois, a révoqué la défenſe de parler déſormais des affaires de Bretagne, & lui a permis de *juſtifier* la *Juſtification* de M. le Duc d'Aiguillon. Enſuite, à l'ombre de l'arrêt du conſeil du 2 Janvier, qui a proſcrit la réponſe des états, dont il ſe couvre comme d'un égide qui le rend invulnérable, il oſe provoquer à la fois, & les états & le parlement de Rennes, qui, d'après un compte rendu, a brûlé ſon mémoire par arrêt du 14 Août 1770. Le ton impudent dont toute cette eſpece de préface eſt écrite, ne peut que révolter les

lecteurs honnêtes & les indiſpoſer d'avance contre l'auteur.

Le reſte eſt un volume auſſi gros qu'ennuyeux, à deux colonnes, dont l'une contient le mémoire des états; l'autre, les obſervations de l'écrivain. De la premiere il réſulte, que M. le Duc d'Aiguillon avoit ébranlé la conſtitution nationale juſques dans ſes fondemens, avoit jetté la diviſion dans les familles, laiſſé les finances de la province dans le plus grand déſordre, le patrimoine de ſes villes diſſipé, le crédit public anéanti; qu'il avoit armé contre lui les loix, le parlement, la nation; qu'il étoit le fléau d'un million d'hommes. . . . . .

Suivant les *obſervations*, au contraire, le commandant accuſé a reſpecté les privileges de la Bretagne avec plus de ſcrupule qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Il a trouvé le ſecret difficile de concilier les intérêts du prince avec ceux des peuples, & la contribution indiſpenſable aux beſoins de l'état avec le ſoulagement des particuliers. Il a fixé ſur les côtes de cette province la victoire, qui abandonnoit les armes françoiſes partout ailleurs, & a donné lieu aux Bretons d'applaudir à des triomphes, tandis que tout le reſte du royaume pleuroit ſur des déſaſtres. Il a rétabli, ſans frais, les communications entre les villes, & multiplié les débouchés du commerce par la multiplication des chemins, ſans manquer aux égards dûs à l'indigen-

ce, dont il falloit employer les bras pour s'ouvrir ces ſortes de richeſſes. Il a maîtriſé la mer, en réparant preſque tous les ports de Bretagne, dégradés par impuiſſance, ou par inattention; les rivieres, en augmentant par des travaux auſſi ſimples que ſolides leur profondeur, & par conſéquent leur utilité; les ſables mêmes de l'océan, en leur arrachant de vaſtes terreins qu'ils avoient déjà ſubmergés, & une ville entiere (St. Pol de Léon) qu'ils menaçoient d'enſevelir bientôt. Il a, en négociant & faiſant réuſſir l'acquiſition des contrôles, déſormais réunis au domaine de la province, fait ſuccéder en Bretagne une régie douce & juſte à une perception que l'on accuſoit d'être abuſive & tyrannique: opération doublement avantageuſe, en ce qu'elle a procuré d'une part des ſoulagemens aux particuliers, & de l'autre un profit certain aux états. Il a ſacrifié les prérogatives de ſa place pour augmenter celles des états, & ſes revenus pour prévenir la diminution des leurs. Il a favoriſé l'embelliſſement des villes, en remédiant à la diſſipation de leur patrimoine. Il a fait tout ce qu'il falloit, ſinon pour relever entiérement le crédit public (ce qu'aſſurément les circonſtances ne permettoient pas), du moins pour en empêcher la chûte totale. Il n'a armé contre lui que les ennemis de l'ordre & des loix. Il a mérité l'approbation du ſouverain, des miniſtres & de tous ceux des ſujets que la haine n'a point aveuglés, que

le fanatiſme d'un parti qui les joue, n'a point entraînés...... Mais d'une autre part, c'eſt la province entiere ſous le nom des états, qui parle, comme on doit le croire, par cette piece qui termine le mémoire.

Extrait des régiſtres du greffe des états de Bretagne, tenus par autorité du Roi en la ville de Rennes: du vendredi 21 *Décembre* 1770, *à neuf heures du matin.*

Monſeigneur l'Evêque de Rennes, Monſeigneur le Marquis de Pyré, Monſieur le Sénéchal de Vannes.

Sur le mémoire fait par la commiſſion nommée pour examiner celui ſigné *Linguet*, & y répondre, les états ont adopté & adoptent le dit mémoire, fait par la commiſſion: ordonnent en conſéquence qu'il en ſera inceſſamment imprimé 3,000 exemplaires, pour être diſtribués en la préſente tenue, & que la même commiſſion, de laquelle M. de la Bedoyere a été nommé à la place de M. du Sel des Monts, veillera à ce que l'impreſſion en ſoit faite avec autant d'exactitude que de célérité.

(La minute ſignée:)

F. R. *Evêque de Rennes.* G. *de Romyvinen, Marquis de Pyré.*

Borie.

Que peut conclure des deux réſultats auſſi contradictoires, ſoutenus de part & d'autre de faits cités & rejettés tour-à-tour comme faux, un lecteur impartial, hors d'état de ſe faire adminiſtrer les pieces juridiques? Qu'en conclura la poſtérité, pour qui ce fameux procès ſera peut-être encore plus problématique? Sinon qu'il eſt tout auſſi impoſſible que d'après une réclamation auſſi conſtante que nombreuſe, auſſi articulée, de la plus grande partie de la province, M. d'Aiguillon ne paſſe pas pour un grand & un très-grand coupable? Que dans la fermentation d'une haine auſſi générale, de tant d'animoſités particulieres, il ne ſe ſoit néceſſairement gliſſé dans les accuſations beaucoup d'erreurs, de fauſſetés, de calomnies atroces?

14 *Avril* 1771. La gazette de Bruxelles, ainſi que celle de Berne, viennent d'être proſcrites dans ce pays-ci. L'introduction en France en eſt défendue au bureau des gazettes étrangeres. On prétend qu'elles ont déplu pour s'exprimer trop librement ſur les affaires du gouvernement.

15 *Avril.* Ces jours derniers un cercle de femmes étoit chez M. le Chancelier, & ce chef de la Magiſtrature plein de ſel & d'enjouement en ſociété, malgré ſes importantes occupations, plaiſantoit les dames ſur l'acharnement avec lequel elles déclamoient contre ſon nouveau ſyſtême. Il leur reprochoit d'embarraſſer ſes opérations, de les retarder par leurs

criailleries, par l'aſcendant qu'elles prenoient ſur leurs maris: &c. il ajoutoit qu'il trouvoit cela d'autant plus étrange, qu'elles n'étoient point au fait de la politique, que cette matiere leur étoit interdite par leur ſexe, leur éducation & leurs organes; qu'en un mot, elles n'y entendoient pas plus qué des oies. . . . . . *Eh! ne ſavez-vous pas, Monſieur le Chancelier*, lui repartit avec vivacité Madame Pelletier de Beaupré, *que ce ſont les oies qui ont ſauvé le capitole*?

16 *Avril* 1771. Deux nouveaux écrits ſe répandent en faveur des opérations de M. le Chancelier, ou pour décrier ceux compoſés par le parti adverſe. L'un a pour titre: *la tête leur tourne*; l'autre: *Remontrances du grenier à ſel.*

16 *Avril* 1771. M. l'abbé Arnaud, de l'Académie des Inſcriptions, & l'un des rédacteurs de la gazette de France, a été élu membre de l'Académie Françoiſe le 11 de ce mois, à la place de M. de Mairan.

17 *Avril* 1771. Les ouvrages en faveur du ſyſtême de M. le Chancelier pullulent de toutes parts. Il en paroît encore un tout récemment, intitulé: *Réponſe à la lettre d'un ancien magiſtrat à un duc & pair.* On ne peut qu'annoncer le titre de tant de brochures, qui, en général, ne font que plaiſanter, ou s'écartent abſolument des vrais principes, lorſque la matiere y eſt discutée ſérieuſement.

18 *Avril* 1771. Le colyſée, ce magnifique édifice

édifice qui doit faire époque dans ce ſiecle, commence à préſenter un développement impoſant & auguſte. On ne peut qu'admirer le génie de l'architecte qui en a tracé le plan, en plaignant ceux qui ont fait les avances du bâtiment. Il coûte plus de deux millions, à ce qu'on aſſure, & il exigera des frais journaliers, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on puiſſe retirer ſur les curieux. On croit toujours que la ville ſera chargée de cette dépenſe.

On offre déjà à louer aux amateurs de petites maiſons ou des boudoirs, qu'on a pratiqués dans cette vaſte enceinte, & qui feront très-commodes pour les voluptueux qui voudront y ménager des tête à tête. On peut regarder ce bâtiment comme une premiere eſquiſſe du *Parthénion*, décrit dans le ſingulier livre du *Pornographe*, répandu avec l'aveu du gouvernement.

19 *Avril* 1771. Il paroît une *Complainte* ſur l'air *des pendus*. On imagine aiſément que c'eſt une ſatyre en forme de cantique contre M. le Chancelier, où l'on retrace en bref ſa naiſſance, ſa vie, & où l'on prémature ſa fin ſiniſtre. Il faut joindre cet ouvrage aux affreuſes odes déjà répandues ſur cette matiere, & que la police recherche avec la plus grande vigilance; ce qui donne à ces pieces beaucoup plus de vogue qu'elles n'en auroient par leur mérite intrinſeque, très médiocre.

20 *Avril*. *Les repréſentations des honnêtes gens,*

ſont un petit écrit très-impartial, où, en conſéquence des torts du parlement, on s'éleve avec la même liberté contre l'illégalité de ſa deſtitution, & la fauſſeté des prétextes qu'on met en avant pour autoriſer un ſemblable deſpotiſme. On fait voir que cette compagnie a toujours, ou preſque toujours, été l'eſclave des miniſtres; qu'outre pluſieurs actes d'injuſtice particuliers, comme *l'expulſion des Jéſuites, la condamnation de M. de Lally, &c.* commis pour leur plaire, elle a, avec eux, conſommé la ruine de l'état, en ne séviſſant pas contre les déprédateurs des finances, ou en ſe prêtant aux impôts énormes dont les miniſtres tirés de ſon ſein ont ſurchargé le peuple, &c.

20 *Avril* 1771. Les comédiens Italiens ordinaires du Roi ont donné jeudi dernier la premiere repréſentation de *l'amoureux de quinze ans, ou la double fête*, comédie en trois actes & en proſe, mêlés d'ariettes, & ſuivie d'un divertiſſement. Les paroles ſont du Sr. Laujon, Secrétaire des commandemens de S. A. S. Monſeigneur le Comte de Clermont, déjà connu par pluſieurs ouvrages galans dans le même genre; & la muſique eſt d'un amateur, le Sr. Martini, officier dans le régiment de Chamborand. Cette piece eſt une allégorie compoſée à l'occaſion du mariage de M. le Duc de Bourbon avec Mademoiſelle, & devoit s'exécuter à Chantilly, lorſque ces deux époux ſeroient réunis enſemble. Le Prince de Condé voyant que les cir-

conftances actuelles ne fe prêtoient pas à donner des fpectacles chez lui, a permis aux auteurs de faire part au public de celui-ci.

La difproportion d'âge d'un jeune homme à peine forti du college, avec une jeune perfonne plus âgée que lui de quelques années, fait la bafe de l'intrigue de cette comédie, dont le premier acte a paru avoir des longueurs de détail qu'il eft aifé de retrancher. Les deux autres ont été trouvés charmans. Cependant, comme la mufique eft foible, il ne feroit pas étonnant que la piece n'eût pas le fuccès qu'elle mérite. D'ailleurs, elle fournit à beaucoup de jeux de théâtre, à une infinité d'incidens galans, & à une variété de décorations, très-propres à amufer les yeux & à piquer la curiofité.

21 *Avril.* Il paroît une *Réponfe au citoyen qui a publié des réflexions.* Cet écrit, plein de nerf & de raifon, détruit tout ce qui eft dit dans l'autre pamphlet, & foutient fes argumens de l'autorité des plus grands écrivains fur l'adminiftration & le gouvernement des états, & combat fouvent fon adverfaire par fes propres paroles.

22 *Avril.* Il court un quatrain fur les circonftances préfentes:

France, tel eft donc ton deftin,
D'être foumife à la femelle!
Ton falut vint de la pucelle,
Tu périras par la catin.

22 *Avril.* On rapporte que Madame la Comtesse Dubarry ayant rencontré M. le Duc de Nivernois, un des proteſtans au lit de juſtice, l'avoit arrêté, & lui avoit dit : *Monſieur le Duc, il faut eſpérer que vous vous départirez de votre oppoſition, car vous l'avez entendu, le Roi a dit qu'il* ne changeroit jamais...... *Oui, Madame, mais il vous regardoit.*

24 *Avril* 1771. Les ſpectacles de la cour pour les fêtes, à l'occaſion du mariage de M. le Comte de Provence, doivent conſiſter en deux repréſentations de *la Reine de Golconde*, opéra déjà très connu ; la tragédie d'*Oedipe*, avec les chœurs, de M. de Voltaire ; deux repréſentations de *la Fée Urgelle*, nouvel opéra-comique, & deux repréſentations de *Linus*, opéra, fait il y a pluſieurs années, par le Sr. la Bruere, mais qui n'avoit pas encore été mis en muſique.

On prétend, du reſte, que les fêtes extérieures n'auront pas lieu, quoiqu'annoncées ; c'eſt-à dire les bals, les feux d'artifice, les illuminations, ſoit à Verſailles, ſoit à Marly, &c. On attribue ce retranchement au défaut d'argent, les fourniſſeurs ne voulant rien faire à crédit.

25 *Avril.* Les comédiens François ont donné hier la premiere repréſentation de *Gaſton & Bayard*, tragédie du Sr. de Belloy, imprimée depuis longtems, & même jouée en quelques endroits. Malgré la magie de la repréſentation & du jeu du Sr. le Kain, les connoiſſeurs

n'ont pu s'y faire illusion sur l'intrigue absurde, sans ensemble, sans intérêt & sur le galimathias du style, tantôt dur & boursouflé, tantôt fade & prosaïque. Quelques situations, mal amenées, ont pourtant fait effet, & sans doute en auroient produit davantage, si le spectateur détrompé par la lecture de la piece n'eût été déjà mal prévenu en sa faveur.

28 *Avril* 1771. Madame la Duchesse de Durfort, belle-fille de M. le Duc de Duras, que tout le monde sait ne point vivre avec son mari, est devenue grosse & est accouchée. M. le Chevalier de Boufleurs a fait la chanson suivante à cette occasion. Il faut savoir qu'elle a pour nom de baptême *Marie*.

Votre patrone
Fit un enfant sans son mari:
Bel exemple qu'elle vous donne!
N'imitez donc pas à demi
Votre patrone.

Pour cette affaire,
Savez-vous comme elle s'y prit?
Comme vous, n'en pouvant pas faire,
Elle eut recours au Saint-Esprit
Pour cette affaire.

La renommée
Vanta partout ce trait galant:
Elle n'en est que mieux famée.
Ne craignez pas en l'imitant
La renommée.

Beau comme un ange
Sans doute Gabriel étoit.
Vous ne devez par perdre au change,
L'objet qui plaît, eſt en effet
Beau comme un ange.

Belle Marie,
Si j'étois l'archange amoureux,
Deſtiné pour cette œuvre pie,
Que je vous offrirois des vœux,
Belle Marie!

29 *Avril* 1771. Les proteſtations des Princes, en date du 4 Avril, commencent à ſe répandre manuſcrites & occaſionnent le plus grand effet. Il n'eſt pas poſſible de croire qu'un ſeul homme ait pu oſer perſiſter à vouloir changer la face de tout un royaume, contre la réclamation auſſi forte, auſſi raiſonnée des Princes réunis. Ils y expoſent de la façon la plus énergique l'obſeſſion conſtante du trône, & inculpent le Chancelier ſpécialement, ainſi qu'on le voit dans le petit extrait qui court, de cette piece précieuſe à la nation, & le gage certain de l'intérêt vif & tendre qu'y prennent ces chefs reſpectables & adorés.

2 *Mai* 1771. Le 28 du mois dernier eſt mort le Sr. Bachaumont, âgé de 81 ans. C'étoit un de ces pareſſeux aimables, tels qu'en a fourni beaucoup le dernier ſiecle. Il a écrit ſur les arts avec le goût d'un homme du monde inſtruit. Il vivoit chez Madame Doublet, cette

virtuofe ſi connue, dont la maiſon a été long-tems célebre par la réunion de tout ce qu'il y avoit des plus illuſtres perſonnages dans tous les genres. Cette Dame, qui vit encore, a eu la douleur de ſurvivre à tous ſes anciens amis. Elle eſt âgée aujourd'hui de 94 ans.

3 *Mai* 1771. Le nouveau code, ou code *Maupeou*, préſenté à Mrs. du Conſeil, lorſqu'ils ont tenu le parlement, a été porté au nouveau tribunal. Il a été nommé des commiſſaires pour l'examiner. Au ſurplus, celui-ci ne roule encore que ſur la forme & les procédures. Il eſt queſtion d'un autre, beaucoup plus conſidérable, qui embraſſera toute la juriſprudence.

6 *Mai* 1771. Le Sr. Guibert de Préval, médecin de la faculté de Paris, homme à ſyſtême, a prétendu avoir perfectionné un remede venant d'Ecoſſe, ſpécifique ſûr, à ce qu'il dit, avec lequel on peut, ſans rien craindre, ſe livrer aux embraſſemens amoureux, avec quelque perſonne que ce ſoit. En conſéquence, il y a quelque tems, qu'en préſence de M. le Duc de Chartres & de M. le Prince de Condé, il s'eſt fait préſenter une fille publique, la plus hideuſement affectée du mal immonde, & s'étant, comme les anciens lutteurs, frotté de ſon huile miraculeuſe, il s'eſt livré à pluſieurs repriſes aux actes les plus voluptueux & les plus laſcifs que la paſſion puiſſe ſuggérer. Il eſt ſorti ſain & ſauf de ce combat valeureux, & a prétendu n'en

avoir éprouvé depuis aucune ſuite funeſte. M. le Lieutenant général de police, qui regarde cette découverte comme très-utile à ſon adminiſtration, a ordonné auſſi des eſſais, qui ont réuſſi. Mais ce n'eſt qu'avec beaucoup de tems qu'on peut prononcer ſur un antidote qu'il ſeroit peut-être à ſouhaiter, pour l'honnêteté des mœurs, qu'on ne connût jamais.

9 *Mai* 1771. La comédie Italienne, c'eſt-à-dire, l'opéra comique, eſt à la veille de faire une très-grande perte en la perſonne du Sr. Caillot, qui ſe retire. Cet acteur, extrêmement goûté du public, & le premier corryphée du ſpectacle en queſtion, à une voix mixte, tenant de la haute-contre, de la taille & de la baſſe-taille, ſe modulant ſur tous les tons, joignoit une intelligence ſinguliere & une facilité merveilleuſe. Sa figure ſecondoit à merveille ſon jeu très-naturel, & l'on déſeſpere de remplacer de longtems un ſemblable ſujet.

10 *Mai* 1771. On ne peut détailler les écrits, preſqu'innombrables déjà, que M. le Chancelier fait éclorre ſans interruption, des différentes preſſes, qui gémiſſent en faveur de ſon ſyſtême. Quand ce torrent ſera arrêté, on en fixera le catalogue, avec des notes, qui en caractériſeront le mérite & l'eſpece, article par article.

11 *Mai.* L'ouvrage de M. de Voltaire annoncé depuis un an, en forme de dictionnaire, paroît en partie. On en voit déjà trois volumes, ſous le titre de *Queſtions ſur l'Encyclopédie,*

par

par des amateurs. On parlera plus amplement de cet ouvrage quand il aura été discuté. En général, on peut dire que c'eſt une rapſodie, où l'auteur met indiſtinctement tout ce qui lui paſſe par la tête, & vuide les reſtes impurs de ſon porte-feuille.

12 *Mai* 1771. Le gouvernement, toujours attentif à ce qui peut intéreſſer les plaiſirs du public, a cru devoir permettre qu'on raſſurât les inquiétudes des amateurs du colyſée, ſur ce monument, ſujet à tant de variations depuis ſon origine, & dont on vouloit fait craindre la deſtruction avant qu'il fût achevé. En conſéquence, on a mis des affiches où l'on annonce qu'il s'ouvrira inceſſamment; ce qui ſoutient l'eſpoir des curieux, & leur fait attendre avec impatience le jour heureux de cette ouverture. Mais cette ſatisfaction ne ſera pas encore entiere; on ſait que toutes les parties de ce vaſte édifice ne ſeront pas finies, & qu'on n'offrira cette année à la multitude des ſpectateurs que le ſallon & la piece d'eau, ſur laquelle doivent s'exécuter les joûtes.

14 *Mai.* M. l'abbé Arnaud, élu membre de l'Académie Françoiſe, il y a quelque tems, a été reçu hier dans cette compagnie, avec l'appareil ordinaire & cette affluence de curieux qui augmente chaque année. Son diſcours, plus analogue au lieu & aux circonſtances que la plupart de ceux qui ſe prononcent en pareille occaſion, a roulé principalement ſur la langue. Il

a établi un parallele entre la langue grecque & la langue françoise, ou plutôt, differtant fur les deux, il a prouvé qu'elles ne fe reffembloient en rien. Il s'eft étendu avec complaifance fur la premiere, pour laquelle on connoît fon enthoufiafme; mais fentant l'indécence qu'il y auroit à déprifer la feconde devant les grands maîtres établis pour l'épurer, la perfectionner & la conferver, il lui a trouvé des beautés particulieres, analogues à la nation, au gouvernement & au fiecle. En un mot, il a démontré que l'une étoit la langue des paffions & de l'imagination, l'autre celle de l'efprit & de la raifon : que celle-là étoit plus propre à des républicains, celle-ci à un état monarchique: qu'un rithme harmonieux, une profodie marquée, une mélodie continue, convenoient mieux à Athenes, où il falloit fubjuguer les oreilles fuperbes d'un peuple délicat, qu'à Paris, où, au contraire, l'ordre, la netteté, la précifion du difcours étoient plus effentiels aux détails des arts, au fang-froid de la philofophie, au commerce de la fociété, les objets principaux auxquels on puiffe y appliquer le langage. L'orateur a enrichi cette digreffion de beaucoup d'images & de figures, qui annoncent qu'il fait à merveille lier les deux langues, & tranfporter dans la feconde les beautés de la premiere, malgré l'antipathie qu'il leur fuppofe.

M. de Châteaubrun, élu directeur par le fort pour répondre à M. l'abbé Arnaud, s'étant

trouvé incommodé, n'a pu se rendre à l'assemblée. C'est M. le Maréchal de Richelieu qui a présidé à sa place, & M. d'Alembert a lu le discours de l'académicien absent. L'orateur octogénaire y a fait l'éloge de M. de Mairan, qu'a remplacé M. l'abbé Arnaud, d'une façon légere & délicate. Il a saisi tous les traits propres à particulariser le héros académique dont il parloit, & les touches de son pinceau ne se sont ressenties en rien de la main octogénaire qui le manioit.

On ne savoit, vu les défenses qu'avoient Mrs. les académiciens de parler, depuis l'incartade de M. Thomas, s'il y auroit quelqu'autre lecture. On a été surpris agréablement quand M. Saurin a fait lire une *épitre en vers sur les inconvéniens de la vieillesse*. On y a trouvé de la force, de l'onction & de très-belles images.

M. Thomas a fermé la séance par une longue & ennuyeuse dissertation, où il a résumé tout ce qui a été écrit sur la question si frivole & si agitée dans le seizieme siecle, de savoir *quel des deux sexes l'emporte sur l'autre*? Il a fait à cette occasion un parallele si plein de divisions & de sous-divisions; il est entré dans un détail si immense & si minutieux de la plus fine métaphysique, que la plupart des auditeurs n'ont pu le suivre. Cet ouvrage, spécialement fait pour plaire aux femmes, n'atteindra point le but de l'auteur. Les avantages qu'il leur accorde sont tellement tirés à l'alambic, qu'ils pour-

roient aiſément ſe réduire à rien. M. Thomas, après avoir bien établi ſa balance, finit par dire que pour prononcer ſur une ſemblable queſtion, il faudroit être aſſez malheureux pour n'être d'aucun ſexe.

15 *Mai* 1771. Il paroît conſtant que M. de Voltaire a adreſſé une lettre à M. le Chancelier, où il félicite ce chef de la magiſtrature de l'heureux ſuccès de ſes projets; il en exalte l'étendue, l'importance & la vaſte combinaiſon; il loue l'éloquence de ſes diſcours & préambules d'édits, où il trouve, dit-il, l'élégance de Racine & la ſublimité de Corneille; il finit par obſerver que le Cardinal de Fleury a, par un traité, ajouté la Lorraine à la France; que M. le Duc de Choiſeul nous a conquis la Corſe; mais que M. de Maupeou, ſupérieur à ces deux grands miniſtres, rend au Roi la France entiere.

16 *Mai* 1771. Madame Doublet eſt morte ces jours-ci âgée de 94 ans. C'étoit une virtuoſe, dont Madame Geoffrin n'eſt qu'une foible copie. Depuis ſoixante ans elle raſſembloit dans ſa maiſon la meilleure compagnie de la cour & de la ville, & paſſoit ſa vie à former un Journal bien ſupérieur à celui de l'Etoile & autres ouvrages du même genre. La politique, les belles-lettres, les arts, les détails de ſociété, tout étoit de ſon reſſort. Ellle s'abaiſſoit du cedre juſqu'à l'hyſope. Tous les jours on élaboroit chez elle les nouvelles courantes, on en raſſembloit les circonſtances, on en peſoit les

probabilités, on les paſſoit, autant qu'on pouvoit, à la filiere du ſens & de la raiſon; on les rédigeoit enſuite, & elles acquéroient un caractere de vérité ſi connu, que, lorſqu'on vouloit s'aſſurer de la certitude d'une narration, on ſe demandoit: „ cela ſort-il de chez Madame „ Doublet?" Au reſte, ſa réputation avoit un peu dégénéré de ce côté: en vieilliſſant elle avoit perdu beaucoup de ſes amis du premier mérite, & avoit ſurvécu à toute ſa ſociété habituelle. M. de Bachaumont eſt le dernier philoſophe qu'elle ait vu mourir.

Il eſt difficile qu'au milieu de ce ſavant tourbillon qui l'entouroit, Madame Doublet ne paſſât pas pour être uu peu entichée de Déiſme, de Matérialiſme & même d'Athéiſme. Elle avoit bravé juſques-là l'opinion publique & les clameurs des dévots. Depuis le carême dernier la tête de cette Dame s'affoibliſſant, M. le curé de St. Euſtache avoit cru qu'il étoit tems de convertir ſa paroiſſienne. Celle-ci n'étoit plus en état d'argumenter contre lui, &, avec le ſecours de la grace, le paſteur s'étoit flatté d'avoir réuſſi. En effet, elle avoit reçu le Bon Dieu la ſemaine ſainte: pratique de religion que perſonne de ſa connoiſſance ne ſe rappelloit lui avoir vu faire. On conçoit aiſément qu'avec de pareils préparatifs, elle n'a pu qu'éprouver une mort très édifiante & s'endormir dans le Seigneur.

19 *Mai* 1771. M. le Comte de Provence pa-

roît enchanté de ſa nouvelle conquête. Elle n'eſt pourtant pas jolie: l'annonce favorable qui en étoit venue de Lyon, n'eſt point exacte. Cette Princeſſe eſt très-brune: elle a d'aſſez beaux yeux, mais ombragés de ſourcils très-épais; un front petit; un nez long & retrouſſé; un duvet déjà très-marqué aux levres, & une tournure de viſage qui ne préſente rien d'auguſte ni d'impoſant. Quoi qu'il en ſoit, elle plaît fort au Prince, & le lendemain il annonça au Roi qu'il avoit été quatre fois heureux.

Madame la Comteſſe de Provence répond de ſon côté à merveille aux careſſes du Prince, & l'un & l'autre promettent de vivre dans la meilleure intelligence. On raconte quelques anecdotes qui font beaucoup d'honneur au dernier. Le lendemain du mariage, on dit que M. le Comte d'Artois dit à ſon frere: „ Monſieur le „ Comte de Provence, vous aviez la voix bien „ forte hier, vous avez crié bien haut vôtre „ *oui !* — C'eſt que j'aurois voulu qu'il eût été „ entendu juſques à Turin", répartit ſoudain l'époux enflammé.

On ajoute que ce même jour M. le Comte de Provence demanda à M. le Dauphin comment il avoit trouvé ſa belle-ſœur ? Ce Prince, très naïf, lui répondit: „ pas trop bien. Je ne „ me ſerois pas ſoucié de l'avoir pour ma fem- „ me. — Je ſuis fort aiſe que vous ſoyez „ tombé plus à votre goût. Nous ſommes con- „ tens tous deux, car la mienne me plaît infi- „ niment."

Au furplus, Madame la Comteffe de Provence, quoique plus âgée que fon mari, a encore toute la candeur aimable de cet âge, & les petites gentilleffes qui lui font naturelles. Elle eft encore toute neuve pour l'étiquette, & a l'air affez gauche en tout ce qui eft cérémonial. Le lendemain de fon mariage, quand Madame de Valentinois, fa Dame d'atour, voulut lui mettre du rouge, la Princeffe a fait beaucoup de façon & avoit une grande répugnance à fe faire peindre ainfi le vifage. Il a fallu que M. le Comte de Provence lui demandât de fe conformer à l'ufage de la cour, lui affurant qu'elle lui feroit grand plaifir, & qu'elle en feroit infiniment mieux à fes yeux.... „ Allons, Madame de Valentinois, mettez-moi du rouge, & „ beaucoup, puifque j'en plaîrai davantage à „ mon mari."

20 *Mai* 1771. M. de Belloy vient d'avoir 1,500 livres de penfion, pour récompenfe de fa dure & bourfouflée tragédie de *Gafton & Bayard*, mais où il prêche le dévouement paffif & abfolu au monarque, d'une façon très édifiante pour le miniftere.

21 *Mai* 1771. On cite une gentilleffe de Madame la Dauphine vis-à-vis M. le Comte de Provence, qui mérite d'être rapportée. Ce Prince difoit qu'il aimoit beaucoup mieux l'hiver qu'une autre faifon, parce qu'on étoit à fon aife au coin du feu avec fa moitié, les pieds fur les chênets, &c. La Princeffe a fait faire un deffin qui re-

présente en effet M. le Comte de Provence & sa femme, dans l'attitude qu'il regarde comme une des plus délicieuses, & elle l'a envoyé dans cet état à ce couple fortuné.

24 *Mai.* Hier, le fameux Colysée s'est ouvert. Il y avoit eu, la nuit, ce qu'on appelle la répétition des ministres, c'est-à-dire, une exécution de l'illumination la plus complette, qui n'a commencé qu'à minuit. On n'y entroit qu'avec des billets. Nosseigneurs du conseil ont trouvé cela très-beau. C'est M. le Duc de la Vrilliere, comme ayant le département de Paris & comme s'intéressant infiniment aux plaisirs de la capitale, qui a fait parcourir les beautés du lieu à ses collegues.

Madame la Marquise de Langeac, non moins intéressée aux progrés des arts, a reçu les Dames de la cour, & a fait les honneurs du lieu.

Le public ne s'y est pas rendu hier avec l'affluence qu'espéroient les entrepreneurs. Il faudroit 40,000 spectateurs pour garnir cet immense labyrinthe, dont les portiques & les péristiles annoncent plus un temple qu'un lieu de fêtes & de volupté. Au surplus, tout n'est pas fini, & il n'y a encore que le grand sallon en rotonde d'achevé dans les édifices. On ne peut qu'admirer la folie des auteurs d'un pareil projet, & la folie plus grande de ceux qui ont fourni des fonds pour l'exécution. Il n'en coûte que trente sols pour y entrer.

29 *Mai* 1771. M. l'abbé de Ville, premier

commis des affaires étrangeres, & celui qui eſt à la tête de ce département depuis qu'il n'y a point de miniſtre en chef, eſt nommé ſecrétaire des commandemens de M. le Dauphin. Il eſt chargé en outre de l'inſtruire des intérêt des Princes, & de l'initier aux myſteres de la politique de l'Europe. On ne pouvoit faire choix d'un meilleur inſtituteur de cette matiere. On ſait qu'il eſt membre de l'Académie Françoiſe.

30 *Mai*. On a donné hier à la cour la premiere repréſentation d'un ſpectacle nouveau ayant pour titre: *les projets de l'Amour*, ballet héroïque en trois actes. L'annonce ſemble indiquer que les paroles ſont du Sr. de Mondonville, ainſi que la muſique; mais perſonne n'ignore que ce muſicien, qui a la manie de paſſer auſſi pour poëte, eſt incapable de cette tâche, & n'eſt que le prête-nom de l'abbé de Voiſenon. Ce n'eſt pas que le poëme ſoit merveilleux, il eſt généralement aſſez plat, & dans les endroits où l'auteur a voulu mettre de la délicateſſe, on n'y trouve que de l'afféterie, du faux eſprit, du forcé, &c. du maniéré, en un mot, dans le vrai genre de l'académicien en queſtion.

2 *Juin* 1771. Il vient d'arriver deux nouveaux volumes de *Queſtions ſur l'Encyclopédie* de M. de Voltaire. Les trois premiers ne vont qu'au mot *Ciel*. Ce titre eſt un point de ralliement commode pris par cet auteur, pour réunir un fatras d'articles rebattus dans ſes divers ouvrages. C'eſt une ſorte de Dictionnaire philo-

fophique, fous une autre dénomination. On y reconnoît la même manie de vouloir faire un étalage d'érudition capable d'en impofer à ceux qui font hors d'état d'approfondir ces matieres, & l'affectation de M. de Voltaire de choifir certains articles les plus propres à lui fournir fujet à fes blafphêmes effroyables contre la religion ou à fes farcafmes habituels. Ceux-mêmes qui paroiffent les moins fufceptibles de pareils écarts, s'y trouvent ramenés par les tranfitions plus ou moins adroites qu'il fe ménage. En un mot, très peu de rapport de ces articles avec ceux de l'Encyclopédie, prefqu'aucune difcuffion; c'eft une fuperfétation de cet énorme dictionnaire, que fes compilateurs n'adopteront pas vraifemblablement. Du refte, c'eft encore un répertoire d'injures de tout genre, fur lesquelles M. de Voltaire eft intariffable, contre la multitude de fes ennemis, qui groffit journellement, par la raifon que tout homme qui prend la liberté de critiquer fes ouvrages, eft à l'inftant réputé infâme, abominable, exécrable, &c.

6 *Juin* 1771. On annonce une nouvelle expérience fameufe que le Docteur Guibert de Préval doit faire de fon fpécifique anti-vénérien en préfence du Comte de la Marche, & nos jeunes Seigneurs, avides de ce fpectacle, plus dégoûtant toutefois que lubrique, briguent auprès de S. A. l'honneur d'y être admis.

8 *Juin*. Le Sr. Pigale continue à finir dans fon attelier le fuperbe mausolée du Maréchal

de Saxe, & le public ne se lasse point de le voir. Les curieux y découvrent incessamment de nouvelles beautés.

On assure que ce mausolée ne doit plus être élevé dans le temple de St. Thomas à Strasbourg, & qu'on a décidé de le placer à l'école-militaire, où l'on doit construire un lieu propre à le recevoir. On trouve d'ailleurs qu'il y remplira bien mieux son objet parmi les jeunes héros qu'on y éleve, & produira plus efficacement l'émulation à laquelle de semblables trophées sont destinés.

10 *Juin.* Le Sr. Guibert de Préval, ce médecin dont on a parlé, comme ayant un préservatif pour se garantir du virus vénérien au milieu de l'acte même & jusques dans la fange de la débauche, a réitéré encore son expérience devant le chirurgien de M. le Comte de la Marche, qui en a rendu compte à S. A. S. Cet Esculape lui a administré une fille gangrénée de la peste vérolique jusques dans la moëlle des os. Le docteur, après s'être frotté de son essence anti-vérolique en présence de ce commissaire, s'est livré à tout ce que la lubricité peut inspirer de plus lascif. Il est sorti sain & sauf du combat; il a de nouveau plongé sa verge dans la même liqueur, & depuis lors il s'est soumis neuf jours de suite à la visite la plus exacte du chirurgien en question, qui n'a rien trouvé & a fait son rapport en conséquence.

14 *Juin* 1771. On a parlé, il y a plus d'un

an, des difficultés que le Sr. Palissot avoit éprouvées à Paris, pour faire imprimer la suite de sa *Dunciade*, & de l'orage qui s'étoit élevé contre lui. Cet auteur ne pouvant résister à sa rage de mordre, a mieux aimé s'expatrier. Il est allé en pays étranger, & là il a répandu à loisir au jour son élucubration, qui vient d'arriver en cette ville, en dix chants, ainsi que *l'homme dangereux*, comédie du même poëte, que les François devoient jouer, & qui a été arrêtée aussi à la veille de la représentation. On parlera plus amplement de ces ouvrages, fameux par le scandale qu'ils doivent occasionner, s'ils en valent la peine, & s'ils font réellement le bruit que s'en promet le Sr. Palissot.

16 *Juin* 1771. M. de Voltaire, qui rumine en cent façons la même idée, vient de reproduire ses belles maximes sur la tolérance dans une facétie ayant pour titre: *Sermon du Pope Nicolas Charisteski, prononcé dans l'église de Sainte Toléranski, village de Lithuanie, le jour de Sainte Epiphanie.*

17 *Juin* 1771. M. le Comte de Clermont est mort, avec le même courage qu'il avoit montré dans tout le cours de sa longue & douloureuse maladie qui l'a conduit au tombeau. Il étoit membre de l'Académie Françoise, où il laisse une place vacante.

18 *Juin* 1771. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation d'un intermede italien, intitulé *la Buona Figliuola*. Cet-

te piece, jouée à Rome pour la premiere fois, qui a couru toute l'Italie, l'Allemagne & l'Angleterre, &c. a paru mériter d'être traduite dans notre langue. L'original est du Sr. Goldoni, & la traduction du Sr. Cailhava d'Estandoux. On a fait peu de changemens à la musique, du Sr. Piccini, un des premiers coryphées de son art.

Le Sr. Carlin, l'arlequin, aimé du public, a profité du ton familier que lui permet la nature de son personnage pour faire un compliment original, dans lequel il a donné la filiation du drame qu'on alloit jouer, éclos depuis dix ans, très-ressemblant à *Nanine*, & paroissant sortir, ainsi que celle-ci, du roman de *Pamela.*

Cette piece est en effet dans un genre romanesque, mais triste. La traduction est mal faite, & le poëte paroît avoir l'oreille peu délicate. Malgré ces disparates, la musique a produit un grand effet, & les oreilles françoises, habituées depuis quelques années à un genre qui leur repugnoit d'abord, ont reçu celle-ci avec la plus délicieuse sensation. On a remarqué dans l'auteur cette belle unité, essentielle en harmonie, comme dans les autres arts, ces transitions heureuses du grave au doux, du dolent au gai, du naïf au sublime. Les accompagnemens surtout ont paru travaillés avec un art infini, & prêter merveilleusement à la phrase musicale.

21 *Juin* 1771. Il passe pour constant que le vendredi où M. le Comte de Clermont a reçu

le viatique, le célébrant lui ayant demandé à haute voix, ſuivant l'uſage, dans le cours du diſcours ordinaire, s'il pardonnoit à ſes ennemis? S. A. S. répondit avec beaucoup de fermeté & de ſang-froid, qu'elle ne croyoit pas en avoir; qu'au ſurplus elle leur pardonnoit à tous, même au chancelier; qu'elle regardoit moins comme ſon ennemi perſonnel, que comme celui du roi & de l'état.

M. le Comte de Clermont étoit dans la grande dévotion depuis quelques années, & la continuïté de ſes liaiſons avec Madame de Tourvoi, ci-devant Mlle. le Duc, ſa maîtreſſe, auſſi livrée à la haute piété, faiſoit préſumer qu'il y avoit un mariage de conſcience entre eux. On aſſure qu'elle n'a point diſparu de ſon appartement pendant la cérémonie de la réception des ſacremens, ce qui confirmeroit le bruit général.

Ce Prince tenoit tous ſes biens du Roi, & ne laiſſe qu'environ 30,000 livres de rentes en fonds, dont il a diſtribué l'uſufruit par un teſtament à toute ſa maiſon.

M. le chancelier, qui avoit extrêmement à cœur de faire faire un acte de reſſort par ſon parlement dans la maiſon de ce Prince, s'eſt donné beaucoup de ſoins pour faire réquérir la miſe des ſcellés par quelque créancier, mais aucun n'a voulu ſe prêter à ſes vues, ce qui a évité le tapage qu'auroit occaſionné la deſcente des commiſſaires du nouveau tribunal.

On ajoute à l'égard de M. le Comte de Cler-

mon, qu'après avoir témoigné aux Princes combien il étoit sensible à leur attachement & aux marques plus particulieres d'amitié qu'ils lui donnoient dans ses derniers momens, il les a exhortés à rester toujours unis entre eux & à vivre dans la plus parfaite intimité.

Les Princes étant exclus de la présence du Roi, M. le Prince de Condé n'a pu satisfaire à son devoir & aller notifier lui-même au Roi la mort de son oncle. On prétend que M. le Comte de la Marche, assidu à se faire instruire de ce qui se passoit, est parti sur le champ pour Marli.

23 *Juin* 1771. Le Sr. Trial, l'un des directeurs de l'opéra, est mort subitement cette nuit. Il avoit du talent; il a fait quelques petits morceaux de musique assez agréables. On donne actuellement l'*acte de Flore*, de sa composition, mais où les connoisseurs trouvent qu'il n'avoit pas assez de vigueur pour travailler en grand & former cet ensemble qui constitue le vrai génie.

24 *Juin* 1771. M. le Comte de Clermont, ayant desiré par ses dernieres volontés d'être enterré sans pompe, il n'y a eu aucun cérémonial pour ses obseques. Il n'y a point eu de chapelle ardente. On n'a point invité les cours à venir donner l'eau bénite, suivant l'usage. On a voulu éviter la rixe que le cérémonial auroit occasionné entre la chambre des comptes & le nouveau tribunal. Son corps a été transporté mercredi à Montmorency, où est la sépulture des Condé. Les pleurs des pauvres, auxquels ce

Prince faiſoit des aumônes abondantes, ceux de tous ſes domeſtiques fondant en larmes, ainſi que les Princes extrêmement touchés de ſa perte, ont été ce qu'on a remarqué davantage à ſon enterrement.

Le Roi a indiqué le deuil de ce Prince pour le ſamedi 21, & l'a fixé de onze jours ſeulement, quoiqu'il ſoit d'étiquette depuis quelque tems de porter douze jours le deuil des Princes du Sang, pour le diſtinguer d'avec le deuil des Princes étrangers, qui eſt auſſi de onze jours.

1 *Juillet* 1771. Les 4 & 5 volumes des *Queſtions ſur l'Encyclopédie* de M. de Voltaire, n'offrent rien de mieux que les précédens. Ils finiſſent à l'E. Mêmes écarts, même bavardage, même affectation de ſe citer, même égoïſme, même acharnenment de ramener à la religion les ſujets les plus ſimples & qui en paroiſſent les plus éloignés, pour renouveller ſes affreux blaſphêmes ou ſes ironies inſultantes.

3 *Juillet* 1771. Le public va voir par curioſité le nouvel hôtel que fait conſtruire M. l'abbé Terrai, contrôleur général. C'eſt le Sr. Carpentier, architecte, qui conduit le bâtimént. On ſait à quel point on a pouſſé aujourd'hui les détails de cet art. Bien des gens critiquent cependant l'édifice en queſtion, & trouvent en général que notre architecture a perdu en majeſté ce qu'elle gagne en élégance.

5 *Juillet* 1771. Il paroît tout récemment une brochure, intitulée: *Correſpondance ſecrette & familiere*

familiere de M. de Maupeou avec M. Sorhouet, *conseiller du nouveau parlement.* Cet écrit mérite une attention particuliere & sera discuté plus au long.

9 *Juillet* 1771. La *correspondance secrette & familiere de M. de Maupeou & M. de Sorhouet*, est en forme de lettres. Ce dernier, disposé à être le chevalier du chancelier, lui déclare ingénuement tous les divers griefs dont on l'accuse dans le monde, & lui demande quelles sont les réponses qu'il doit y donner ? L'autre lui dévoile en conséquence sa façon de penser, détaille les motifs de sa conduite, & fournit toutes les armes nécessaires pour sa défense. Il paroît que l'auteur a choisi pour modele de cet ouvrage les *Lettres Provinciales.* Il est écrit en style socratique, c'est-à-dire, avec cette ironie fine & soutenue, qui étoit la figure favorite du philosophe Grec. Le développement du génie du chef de la magistrature est fait avec une adresse & une vérité singuliere. On y fouille jusques dans les replis de son ame. L'affaire de M. le Duc d'Aiguillon & la destruction du Parlement sont les deux points principaux sur lesquels roule son apologie. Pour l'appuyer, M. de Maupeou remonte jusques aux principes de sa morale, qui n'est pas toujours la vraie & la saine, celle des honnêtes gens. Au reste, l'écrivain, avec la même impartialité, lui fait porter contre le Parlement les accusations les plus graves, les reproches les mieux fondés, sous prétexte

de faire voir le tort de cette compagnie, d'avoir imaginé, ou voulu faire accroire que ses membres étoient les représentans de la nation, & qu'elle pouvoit suppléer aux assemblées d'Etats; il en prouve la nécessité, & que tout ce qui a été fait sans ce concours est une infraction des droits des Francs. On termine la brochure par une Lettre de M. Sorhouet à un ancien conseiller du grand conseil, où, d'après les lumieres qu'il a reçues sur la marche de l'administration de M. de Maupeou, il l'exhorte à bénir avec lui *cet excellent citoyen, ce Chancelier si vertueux, si sage, si attentif au bien de la patrie & à la conservation de ses droits, &c.* La derniere piece est un court billet de M. de Maupeou. Ce chef de la magistrature, fondé sur les principes qu'on lui a fait établir pour opérer la condamnation du Parlement & sa destruction, promet *de ne jamais sceller d'édit d'impôt, qu'il ne lui ait apparu préalablement du libre consentement de la nation, légitimément assemblée.* C'est ainsi que, par une supposition fictive, on lui montre ce qu'il devoit faire, & on lui suggere les grands torts, les griéfs essentiels du Parlement, qui ne sont pas d'avoir assimilé sa puissance à celle du Souverain, mais au contraire, d'avoir osé enchaîner avec lui la nation, en la laissant écraser sous cette multitude énorme d'édits ruineux, au point que, par sa facilité à tout enrégistrer, il se trouve que Louis le Bien-aimé a mis à lui seul plus d'impôts sur les peuples que ses foi-

xante-cinq prédéceſſeurs pris collectivement. C'eſt une des aſſertions du livre, qui, ſans doute, a été vérifiée.

Quoique cette *Correſpondance* ſoit abſolument imaginaire, M. le Chancelier & ſon panégyriſte y ſont ſi bien dépeints, elle eſt ſoutenue d'anecdotes ſi ſûres & ſi vraies, le ton même des interlocuteurs eſt ſi bien obſervé, qu'on doit regarder l'ouvrage en queſtion comme le plus propre à déſoler les perſonnages qu'on y traduit en ridicule, en les dévouant en même tems à l'exécration publique.

Ce Sorhouet eſt déſigné ſous le nom du *grand raccoleur* dans la liſte du Parlement, comme un des principaux ſéducteurs de ſes confreres du grand conſeil.

10 *Juillet* 1771. Samedi dernier les comédiens François ont donné une piece nouvelle en proſe & en trois actes, ayant pour titre: *les amans ſans le ſavoir.* Cette comédie, aſſez bien écrite, eſt un tiſſu de dialogues & de tracaſſeries, où l'on a enchâſſé quelques portraits & quelques détails faits avec eſprit. Il a par fois des ſaillies & de la fineſſe, mais le total de l'ouvrage eſt extrêmement foible, quant à la partie de l'intrigue & la texture du fonds. La galanterie du public pour l'auteur femelle a empêché que la nouveauté en queſtion ne fût plus mal reçue. Le Sr. Deſormeaux, hiſtorien connu, l'a préſentée aux comédiens, en déclarant pourtant qu'elle ne lui appartenoit pas. On eſt parfaitement inſtruit que c'eſt une compoſition de Ma-

dame la Marquise de St. Chamont, ci-devant Mlle. Mazarelli, fille non moins connue par ses avantures romanesques que par son goût pour la littérature. On sait qu'elle a concouru plusieurs fois pour les prix de l'Académie Françoise. Mais il y a loin de ce genre au genre comique.

11 *Juillet* 1771. On a élevé depuis peu à St. Eustache, paroisse où M. de Chevert est enterré, un monument à son honneur, mais dans une simplicité convenable à ce grand homme. Il consiste en son médaillon, sans aucun ornement. Au bas est une pierre noire, sur laquelle est inscrite l'épitaphe suivante:

Ci gît François de Chevert, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Chevalier de l'Aigle Blanc de Pologne, Gouverneur de Givet & Charlemont, Lieutenant-général des Armées du Roi. Sans ayeux, sans fortune & sans appui, Orphelin dès l'enfance, il entra au service à l'âge d'onze ans. Il s'est élevé malgré l'envie, à force de mérite. Chaque grade a été le prix d'une action d'éclat. Le seul titre de Maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui voudront le prendre pour modele. Il étoit né à Verdun sur Meuse le 2 Février 1695. Il mourut à Paris, le 24 Janvier 1769.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

On voit avec plaisir que cette épitaphe ait été composée en François, pour que tout le monde puisse la lire & accorder à cet illustre guerrier la reconnoissance que lui doit tout bon citoyen.

13 *Juillet* 1771. Par une suite du projet du

miniſtre ayant le département de Paris, de procurer au colyſée toutes les reſſources qui dépendent de ſon miniſtre, il a été arrêté que la foire St. Ovide, depuis quelques années établie à la place de Vendôme, auroit lieu celle-ci à la place de Louis XV. Les directeurs du nouvel établiſſement eſperent que le public ſe portera de-là plus facilement chez eux. Mais les marchands réclament fort contre le nouvel emplacement, où ils ſont menacés d'être inondés de pouſſiere, s'il fait beau, & ſubmergés de boue, s'il fait mauvais tems.

14 *Juillet*. M. le Duc de la Vrilliere & Madame la Marquiſe de Langeac continuent à couvrir de la protection la plus éclatante les entrepreneurs du colyſée, ou à retarder leur ruine abſolue autant qu'il ſera poſſible. Ils viennent d'employer toute leur autorité pour leur procurer une reſſource, qui ſera très-grande pour le moment, mais ne peut durer longtems. Ils ont engagé la fameuſe *Le Maure* à chanter au concert du lundi 15 de ce mois. On ſe rappelle que cette actrice a eu la plus belle voix de l'Europe, & a fait autrefois les délices de toute la France; mais, 1°. elle a aujourd'hui près de ſoixante-dix ans; 2°. elle eſt retirée du théâtre depuis vingt-huit ans; 3°. elle n'eſt point au courant de la muſique moderne; 4°. le vaiſſeau énorme où elle doit chanter, affoiblira néceſſairement ſa voix, eût-elle le volume qu'elle a toujours eu. Par toutes ces conſidérations

on doute que la virtuofe en queftion foutienne fon antique réputation. Malgré cette défiance générale, les amateurs & les curieux fe difpofent à fe rendre en foule pour voir une pareille rareté. On affure que Mlle. Le Maure, dont on connoît, ou dont on ne peut connoître, les caprices étonnans, a mis à fon marché les conditions les plus plaifantes. Du refte, on veut qu'elle fe foit effayée dans le lieu où elle doit chanter, & que fa voix y ait eu un jeu merveilleux.

14 *Juillet* 1771. Le Sr. Boutin, receveur général des finances, frere de l'intendant des finances, fi fameux dans l'hiftoire de la compagnie des Indes, fait beaucoup parler de lui aujourd'hui, mais d'une façon plus glorieufe que le dernier. C'eft un virtuofe renommé par fon goût pour les arts. Il a entrepris de créer dans un fauxbourg de Paris un jardin fingulier, où il raffemblera tout ce que la nature agrefte & cultivée peut fournir de productions & de fpectacles, en quelque genre que ce foit. Il a nommé le lieu *Tivoli*, & quoique l'entreprife de ce chef-d'œuvre ne foit pas à fon point de perfection, on en parle avec emphafe: la curiofité l'exalte ; on fe preffe de l'aller voir, mais on n'y peut entrer que par billet. On veut que M. Boutin ait déjà répandu un million dans l'établiffement dont on parle.

15 *Juillet* 1771. Les partifans de M. de Voltaire annoncent fon retour en cette capitale,

comme certain. Ils prétendent que c'eſt M. le Chancelier qui a engagé Madame la Comteſſe Dubarry à obtenir du Roi une faveur deſirée depuis longtems par ce poëte. Ils ajoûtent que le chef de la magiſtrature n'a pu ſe refuſer au zele que l'illuſtre próſcrit a montré pour la bonne cauſe, qu'il a jugé par les petits échantillons que l'on connoît de lui ſur cette matiere de quelle utilité il lui pourroit être pour ſubjuguer les eſprits; & que de ſon côté le Philoſophe de Ferney a promis de renoncer à écrire contre la religion, & de s'attacher uniquement aux objets politiques, ſur lesquels on veut qu'il s'exerce. Toute la littérature eſt dans l'attente d'un tel événement. Ses amis s'en réjouiſſent, & ſes ennemis en tremblent. Le Sr. Fréron craint fort l'interruption de ſes feuilles.

16 *Juillet.* La *Dunciade*, qui n'avoit d'abord paru en 1764 qu'en trois chants, eſt aujourd'hui en dix. On ne peut nier que l'auteur n'ait beaucoup de facilité, que ſon poëme ne ſoit rempli d'images, & que ſes critiques ne ſoient juſtes à bien des égards. Malgré cela, la lecture en devient faſtidieuſe néceſſairement, par le retour continuel de quelques noms dévoués par l'auteur au ridicule & au mépris. Les Srs. Diderot, Marmontel & Freron ſont les principaux héros de ſon poëme. Au ſurplus, il y a très-peu de mérite à avoir fait un pareil pamphlet, & il y a une audace & une préſomption impardonnable à s'afficher ainſi pour le vengeur

du goût. L'ouvrage, toujours cenſé publié par des éditeurs, eſt accompagné avant & après quantité de préfaces, de lettres, d'avertiſſemens, de vers, de notes relatifs au poëme, dont on conçoit aiſément que le grand nombre a été dicté par l'auteur. On y voit avec plaiſir pluſieurs lettres de M. de Voltaire, qui par ſon inconſéquence ordinaire, en réprimandant le Sr. Paliſſot de ridiculiſer quelques perſonnages, amis du philoſophe de Ferney, ſe déchaîne avec une fureur ſans égale contre les écrivains, plaſtrons habituels de ſes épigrammes; qui blâme la ſatyre, & ſe permet en même tems les injures les plus atroces.

Le Sr. Paliſſot eſt aujourd'hui à Argenteuil, & n'eſt point expatrié comme on l'avoit dit. On ne remarque pas que ſon libelle, contre les gens de lettres, ſes confreres, excite le grand ſcandale qu'il s'en promettoit, & cette nouvelle édition tombera bientôt dans l'oubli, comme la premiere, & groſſira la foule des écrits obſcurs qu'il reproduit en lumiere pour l'inſtant.

17 *Juillet* 1771. Mlle. Le Maure a effectivement paru lundi dernier au colyſée. La foule des ſpectateurs étoit immenſe, & cette actrice eſt convenue avoir été intimidée d'une pareille aſſemblée. Elle a chanté le monologue de l'acte du *Sylphe*, & a joué la ſcene avec le Sr. Le Gros. Son début en a ſinguliérement impoſé, & le ſilence univerſel qui s'eſt formé, annonçoit la ſenſation qu'elle a faite par la ſublimité

blimité de ſon chant. Malheureuſement il ne s'eſt pas ſoutenu, & dans le dialogue avec l'acteur, le Sr. le Gros a abſolument couvert ſa voix & l'a écraſée; en ſorte que ceux qui ont autrefois entendu Mlle. Le Maure, n'ont plus trouvé que les reſtes du plus bel organe, & ceux qui n'ont jamais eu ce plaiſir, n'ont pu juger qu'imparfaitement, & n'ont point été émerveillés. Au ſurplus, on lui a prodigué les applaudiſſemens les plus longs & les plus ſoutenus. On comptoit qu'elle chanteroit un ſecond morceau, mais elle s'eſt trouvée trop fatiguée.

Le nombre des curieux s'eſt monté à 5,200 payans, outre environ 300 *gratis*; ce qui formoit une multitude de 5,500 ſpectateurs.

20 *Juillet* 1771. Mercredi, au ſoir, à dix heures trois-quarts environ, un feu s'eſt manifeſté dans la partie du nord, en forme de globe, ſuivant le plus grand nombre de rapports, & a paru ſe précipiter vers le ſud. Sa clarté a été ſi vive, que beaucoup de gens ont cru en être atteints. Elle a été ſuivie d'une légere exploſion peu après, ſemblable à un coup de tonnerre ſourd & éloigné. Ce phénomene a cauſé une grande rumeur dans Paris, & a donné lieu, comme de coutume, à mille contes populaires. Suivant les lettres qu'on a reçues depuis, il a été vu dans le même tems à Compiegne, à Rouen & même à Tours. Les phyſiciens eſtiment aſſez vraiſemblablement que

ce météore n'eſt autre choſe qu'une vapeur occaſionnée par les exhalaiſons de la terre dans les grandes chaleurs & qui, ſuivant les circonſtances & la réunion des matieres, ſe modifie ſous différentes formes, mais occaſionne fréquemment dans l'été ces feux légers qui traverſent une partie du ciel, & font dire aux bonnes gens: *voilà une étoile qui file.* Au ſurplus, il faiſoit très-chaud ce ſoir-là; il ne ſouffloit aucun vent: le ciel étoit ſerein & brillant d'étoiles.

21 *Juillet* 1771. M. le Duc de Pecquigny, fils de feu M. le Duc de Chaulnes, a hérité du goût de ſon pere pour les arts & les ſciences. Ce Seigneur, qui ſemble avoir renoncé au ſéjour de la cour, aux grades & aux honneurs dont il pourroit être ſuſceptible par ſa naiſſance & par ſon mérite, ſe livre tout entier aujourd'hui à l'hiſtoire naturelle, & ſurtout aux expériences de phyſique. L'électricité eſt la partie à laquelle il travaille le plus, & il a pouſſé les recherches fort loin à cet égard. Il eſt parvenu à faire un cerf-volant très-grand, & de taffetas verd, dont la principale baguette eſt de fer électriſé. Cette machine élevée dans l'atmoſphere à une très-grande diſtance, y raſſemble & réunit toutes les parties homogenes qui ſont dans la région ſupérieure. Elles ſe condenſent autour du rayon conducteur, & il en réſulte des éclairs, des foudres artificiels très-curieux. Le public, témoin depuis quelque tems de ce jeu ſavant de M. de Pecquigny, a

voulu le faire pasſer pour auteur du dernier phénomene; mais le phénomene en lui-même, ſes ſuites & ſon étendue, ſont, au gré des phyſiciens, au deſſus des efforts de celui-ci. D'ailleurs il eſt conſtaté à la police par les faits, qu'on ne peut attribuer le météore en queſtion à l'art d'aucun faiſeur d'expériences.

23 *Juillet* 1771. A la ſuite de la *Dunciade*, le Sr. Paliſſot a fait imprimer un volume ayant pour titre: *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de notre littérature, depuis François* I *juſqu'à nos jours.* Ils embraſſent 187 notices. Il paroît que l'auteur a pris pour modele le petit catalogue mis par M. de Voltaire à la fin de ſon *Siecle de Louis* XIV, mais il n'a pu imiter le goût, la légereté & la conciſion de ce grand maître. Il y regne d'ailleurs une partialité bien ſenſible, & parcourant ce panthéon littéraire, où parmi les auteurs vivans, les Sieurs de la Harpe, le Brun & Poinſinet de Sivry ſont déſignés comme autant de grands hommes du jour, l'auteur ne s'eſt pas oublié non plus, & il s'y place avec une impudence ſuffiſante pour démentir tout le bien qu'il dit de lui-même, & dont il a rempli ces trois volumes nouveaux de ſes œuvres. Ils ne tarderont pas à aller rejoindre les autres dans la pouſſiere où elles ſont enſevelies.

24 *Juillet* 1771. Mlle. Le Maure n'ayant point voulu chanter lundi dernier, il n'y a pas eu de concert ni de colyſée. Il faut connoître juſqu'où vont les caprices de cette fille-là,

pour croire les conditions plaiſantes qu'elle a impoſées & leur bizarrerie. Au reſte, elle n'a pas voulu qu'il fût queſtion d'honoraires: elle a refuſé tout marché à cet égard. Elle eſt ſi mécontente du Sr. le Gros, qu'elle a exigé qu'il ne chanteroit plus avec elle & qu'elle paroîtroit ſeule. Madame la Marquiſe de Langeac & M. le Duc de la Vrilliere ſont depuis lors aux petits ſoins auprès d'elle, & lui font une cour très ſervile.

Au ſurplus, les entrepreneurs du colyſée ſentant bien que cette reſſource ne peut être que momentanée, & que le public, après avoir ſatisfait ſa curioſité, ne ſuivra pas cette chanteuſe longtems, ont imaginé un nouveau genre de ſpectacle. Ils ſont décidés, dit-on, à faire venir des coqs d'Angleterre, & à donner des combats de ces animaux, ſi courus dans le pays. Mais on doute qu'un pareil genre de plaiſir en faſſe beaucoup à Paris: les femmes y ſont d'un caractere plus ſuſceptible d'émotions vives; l'effuſion du ſang leur repugne trop: elles ſe refuſeront à coup ſûr à ce ſpectacle, & l'on ſait qu'ici les hommes ne vont point où il n'y a pas de femmes.

25 *Juillet* 1771. Après l'affaire du Parlement, le colyſée eſt ce qui occupe le plus Paris, & comme beaucoup de gens même ſont aſſez indifférens ſur le premier objet, on peut dire que le dernier eſt proprement l'hiſtoire du jour. Les ſpéculateurs, qui ſoumettent tout au cal-

cul, démontrent, comme arithmétiquement impossible, que le nouvel établissement subsiste: 1°. la mise dehors, à ce qu'ils assurent, est de 1,800,000 livres, dont l'intérêt à cinq pour cent, forme une rente de 90,000 livres; à quoi ils ajoutent: 2°. environ 20,000 livres à prélever encore annullement pour gratifications, pensions, & autres sommes à donner à gens qui ne sont pas de fonds, mais qui accordent leurs talens ou leur protection: 3°. environ 3,000 livres de frais par chaque représentation: 4°. enfin 180,000 livres qu'il faudroit retirer aussi par an, pour se rembourser du capital & des réparations que la bâtisse doit coûter annuellement; objet qui ne peut guere se porter à moins d'un dixieme. On conclura qu'il s'en faudra cette année de près de 200,000 livres que les entrepreneurs soient au pair de ce qu'ils devroient être, non pour faire une bonne affaire, mais pour n'en pas faire une ruineuse.

27 *Juillet* 1771. C'est une Madame de Vaudoncourt qui a fait élever à ses frais le monument dont on a parlé, en l'honneur de M. de Chevert. Cette femme vivoit depuis longtems avec lui dans l'union la plus intime & la plus respectable; elle faisoit la consolation de sa vieillesse, & il l'avoit instituée sa légataire universelle, d'où il résultoit un bien-être d'environ 25,000 livres de rentes. Mais elle n'a pu le voir achever, & elle n'a pas survécu longtems

à la perte de ſon bienfaiteur. L'épitaphe a été compoſée par M. l'abbé Tricot, l'homme de confiance & l'ami de cœur de M. de Chevert. C'eſt lui qui a ſuivi l'entrepriſe & a eu le bonheur de la voir terminer. Enſorte qu'on peut dire que l'amour & l'amitié y ont également concouru. Le médaillon eſt de la compoſition du Sr. Vaſſé, un de nos plus fameux ſculpteurs. Il eſt rendu dans toute la ſimplicité dont on l'a annoncé, & a la qualité la plus eſſentielle, c'eſt-à-dire une grande vérité & une parfaite reſſemblance.

28 *Juillet.* Outre les arts qui ſe ſont perfectionnés dans ce ſiecle, celui de la filouterie eſt le plus remarquable par ſes progrès & par ſes reſſources toujours nouvelles. Des chevaliers d'induſtrie, paſſés maîtres dans cette ſcience, avoient imaginé depuis peu de contrefaire ſur des bijoux d'un métal factice, la marque d'or dont doivent être empreints tous les ouvrages de ſemblable matiere. Enſuite ils alloient chez des uſuriers, ſous prétexte de leur emprunter de l'argent, & ils mettoient ces bijoux en gage. Cette ſupercherie excuſable, ſi elle pouvoit l'être, vis-à-vis de feſſe-mathieux d'une telle eſpece, a enfin été découverte, & l'on a arrêté ces merveilleux eſcrocs.

31 *Juillet* 1771. Lundi dernier, Mlle. Le Maure a reparu au concert du colyſée. Elle y a chanté pluſieurs morceaux, mais ſeule. Elle a été reçue avec des tranſports bien capables

d'encourager son amour-propre. Sa voix a fait beaucoup plus d'impreſſion que la premiere fois. Cependant par un de ces caprices qui lui ſont ordinaires, au moment où une partie de l'orcheſtre avoit déjà défilé, où les ſpectateurs ſe retiroient, ayant voulu régaler encore le public d'un autre morceau, on s'eſt apperçu qu'elle foibliſſoit ſenſiblement, & que pour ſon honneur elle auroit dû ſe refuſer à cet excès de zele. Ou ne lui en a pas moins ſçu gré, & l'on a tâché, par des applaudiſſemens réiterés, de lui dérober l'humiliation d'une disgrace.

Au ſurplus, on décore ſon triomphe de tout l'appareil extérieur qu'on accorde aux gens de la premiere diſtinction, ou aux orateurs les plus éminens. Un ſuiſſe va la chercher à ſon appartement; tandis que d'autres font faire le paſſage & bordent la haie; le premier la précede jusques à l'orcheſtre: un écuyer lui donne la main; elle a deux ou trois femmes de ſuite: on la reconduit de même. Le premier jour, cette Muſe du chant avoit paru en couleur de roſe; cette fois-ci, elle étoit en blanc.

Quoique le ſpectacle fût très-grand, on prétend que la recette a diminué de beaucoup, & il eſt à craindre que cette reſſource ne devienne bientôt nulle pour les entrepreneurs.

1er *Août* 1771. Le Sr. Prépaud, miniſtre de l'évêque de Spire à la cour de France, vient de mourir. Il eſt queſtion de faire conférer cette place à l'abbé de Voiſenon. Celui-ci

avoit deux mille écus de penſion ſur les affaires étrangeres, que lui avoient ménagé les Ducs de Choiſeul & de Praſlin. Il les a perdus à la diſgrace de ces deux miniſtres. Mais comme cet abbé, uniquement voué à l'amuſement des grands ſeigneurs, n'épouſe aucun parti, ne s'attache à perſonne & ſuit le vent de la faveur, il a profité de ſon accès auprès de M le Duc de Richelieu pour capter la bienveillance du nouveau miniſtre des affaires étrangeres, & M. le Duc d'Aiguillon,. pour lui aſſurer quelque choſe de plus ſolide, cherche à le faire nommer par l'évêque de Spire, à la place que la mort du Sr. Prépaud laiſſe vacante.

C'eſt à l'occaſion de ſon entrée future dans le corps diplomatique, que M. Duclos, Secrétaire de l'Académie françoiſe, lui a dit ce joli mot, ſi fin & ſi juſte: *je vous félicite*, *mon cher confrere*, *vous allez donc enfin avoir un caractere.*

3 *Août* 1771. Il y a déjà du tems qu'on a rendu compte de l'envoi fait en France par l'empereur de la Chine, des deſſins des batailles qu'il a livrées & où il a triomphé, avec ordre de les faire graver par nos plus habiles artiſtes, comme auſſi de lui adreſſer les planches. Le Roi informé que la compagnie des Indes étoit chargée de cette commiſſion, a voulu en faire les frais, & a enjoint à M. le Marquis de Marigny de veiller à l'exécution de l'ouvrage. Pluſieurs planches faites, on en a envoyé des épreuves, on y a joint des repréſentations ſur le pro-

jet de Sa Majeſté Impériale de faire venir les planches originales; on lui annonçoit qu'elles pourroient ſe gâter dans le tranſport. Mais on a appris par les dépêches écrites de Canton ſur les derniers vaiſſeaux arrivés, que l'Empereur inſiſtoit pour avoir ces planches. Elles ſont au nombre de quatorze.

4 *Août*. Mercredi 31 du mois paſſé l'académie royale de muſique, en profitant de la faveur ſpéciale qu'elle a de n'être point ſous les cenſures eccléſiaſtiques, a fait célébrer un ſervice pour le repos de l'ame du Sr. Trial, l'un de ſes directeurs, mort ſubitement, ainſi qu'on l'a annoncé, & ſans recevoir les ſecours ſpirituels. Cette cérémonie s'eſt exécutée dans le plus grand appareil à Saint Germain l'Auxerrois. On a chanté la meſſe de Gilles, très-célebre dans le genre de muſique funéraire: elle a été ſuivie du *de profundis* de d'Auvergne, morceau très-analogue au premier. Tout l'opéra a cooperé à cette exécution. Les Demoiſelles de ce ſpectacle n'ont pas manqué de s'y rendre, ainſi que les filles les plus galantes de Paris. Il y avoit auſſi beaucoup de femmes comme il faut, & une multitude prodigieuſe d'hommes. Cette fête lugubre a été égayée par une quantité de jolis minois & auſſi édifiante que le pouvoit permettre la ſorte de ſpectateurs dont elle étoit compoſée. On n'entroit que par billets.

4 *Août* 1771. Extrait d'une lettre de Ren-

nes, du 30 Juillet 1771...... Enfin notre Parlement a rendu ſon arrêt contre les deux écrits, l'un intitulé: *obſervations ſur l'imprimé intitulé réponſe des états de Bretagne au mémoire du Duc d'Aiguillon*; l'autre: *procédures faites en Bretagne, & devant la cour des Pairs en* 1770, *avec des obſervations.* Vous connoiſſez le premier ouvrage, dont on a affecté de ſupprimer du titre: *par Simon-Henri-Nicolas Linguet.* L'autre eſt un gros in-4°., très-ennuyeux, & qu'on a voulu rendre plus piquant par des notes calomnieuſes contre les témoins.

Ces arrêt, en date du 27 Juillet, a ſouffert beaucoup de diſcuſſions. Vous verrez d'abord par le requiſitoire, ou plutôt le compte rendu des commiſſaires, combien on a eu ſoin d'écarter tout ce qui pouvoit choquer directement le Duc d'Aiguillon, & qu'on n'a pas voulu même compromettre ſon défenſeur, contre lequel il étoit difficile de ne pas ſévir en ce moment. Ce réquiſitoire, très mal fait, s'établit uniquement ſur la ſuppoſition abſurde du Parlement, que l'auteur, en déclarant qu'il étoit autoriſé par le gouvernement à faire imprimer la brochure en queſtion, ne l'étoit pas, quoiqu'elle ſoit revêtue de toutes les formalités preſcrites, & porte la plus grande authenticité. Du reſte, nul développement, nulle réfutation, & jamais on n'a dit à plus juſte titre que *brûler n'eſt pas répondre.* On voit ſenſiblement que Meſſieurs

ont été gênés: mais il valoit mieux laiſſer ces écrits dans l'oubli, que d'annoncer autant de ménagement & de foibleſſe.

7 *Août* 1771. On parle beaucoup d'une aventure arrivée au couvent de Bon-ſecours. Ce monaſtere eſt l'aſyle de quantité de jolies femmes ſéparées de leurs maris, & l'on conçoit quel aſſemblage il en doit réſulter : c'eſt-à-dire, qu'il eſt le centre de la galanterie. Il y a en outre des Demoiſelles penſionnaires, dont les mœurs, malgré la jeuneſſe, ſe reſſentent bientôt d'une telle contagion. Une Demoiſelle Mimi, extrêmement jolie, brilloit entre tant de beautés. Un mouſquetaire noir, très-bel homme, âgé de vingt-trois ans, alloit ſouvent voir dans ce couvent deux parentes qu'il y avoit, avec un de ſes amis qui avoit pris du goût pour l'une des deux. Il eut occaſion de connoître Mlle. Mimi, d'en devenir amoureux; & celle-ci, facilement d'intelligence, il ſe forma bientôt une partie quarrée, au moyen d'une petite maiſon, louée dans les environs. La plus grande des penſionnaires & Mlle. Mimi eſcaladoient le ſoir les murs du jardin, & ſe rendoient au lieu convenu. On prétend que l'abbeſſe, amoureuſe pour ſa part du même cavalier, conçut de la jalouſie de Mlle. Mimi, ſe douta d'une intrigue ſecrette, & la nuit, étant venue bruſquement dans la chambre de cette Demoiſelle, ne la trouva point; que s'étant rendue enſuite dans celle des deux couſines,

n'y vit que la petite; que l'ayant interrogée, elle decouvrit ce qui en étoit, fit ſur le champ aſſembler la communauté, & ſe tranſporta au pied de l'échelle avec ſes religieuſes pour y recevoir les deux transfuges. On ſe doute du coup de théâtre qui en réſulta. L'aventure a été contée au Roi. S. M. en a ri beaucoup, mais comme elle eſt très ſévere ſur l'article des mœurs, elle a ordonné que le mouſquetaire ſeroit mis à Vincennes; ce qui a été exécuté.

8 *Août* 1771. M. de Mairan, pendant ſa longue carriere, avoit fait une collection précieuſe de morceaux d'hiſtoire naturelle, & la bibliotheque étoit renommée pour ſon choix & pour ſa rareté. Ces richeſſes littéraires appartenoient à Madame Geoffrin, qu'il a par ſon teſtament inſtituée ſa légataire univerſelle. On ne ſait pourquoi la virtuoſe en queſtion a jugé à propos de les transformer en richeſſes plus ſolides. Quoi qu'il en ſoit, la vente de ces deux objets étoit annoncée, & devoit ſe faire à l'encan. Un Prince d'Allemagne s'eſt préſenté depuis pour acquérir le tout, & ſauvera à Madame Geoffrin le deshonneur d'avilir ainſi le don de l'eſtime & de l'amitié, que ſon opulence la mettoit en état de conſerver dans ſon entier.

9 *Août* 1771. On ſçait actuellement que c'eſt M. de la Harpe qui a remporté les deux prix de l'Académie françoiſe, dont la diſtribution ſe fera le jour de la fête de Saint-Louis prochaine. Le ſujet de celui de proſe étoit *l'Eloge de*

Fenelon. Celui de vers étoit libre, & le poëte a pris pour son texte: *l'infiuence des talens sur la société & les sciences.* On regarde cet événement comme très-singulier, & M. de la Harpe est le premier candidat qu'on ait vu ceindre ainsi son front de la double couronne.

10 *Août.* Un nouvel ouvrage clandestin attire la curiosité des amateurs. Il a pour titre: *le gazetier cuirassé.* C'est un pamphlet allégorique, satyrique & licencieux, comme l'annonce assez son titre.

11 *Août.* M. Dyonis du Séjour, conseiller au Parlement, n'est pas moins renommé par ses connoissances en astronomie qu'en jurisprudence. Il est membre de l'Académie des sciences. Comme le lieu de son exil est très-rapproché de Paris, & qu'il est à St. Maur, à deux petites lieues d'ici, l'Académie des sciences a fait une députation auprès de M. le Chancelier, pour obtenir à ce confrere la permission de venir aux séances les jours d'assemblée, & lui communiquer ses lumieres. Mais le Chancelier, qui se reproche journellement d'avoir adouci l'exil de tant de conseillers avant de leur avoir fait faire leur liquidation & donner leur démission, a dit qu'il ne tenoit qu'à M. du Séjour de revenir sur le champ dans le sein de ses amis, en se soumettant à ce qu'exigeoit le Roi. Mais ce digne magistrat n'a pas cru que son honneur & sa conscience lui permissent de donner un si funeste exemple.

12 *Août* 1771. Le mousquetaire noir dont on a parlé, & qui a causé un si grand scandale dans le couvent de Bon-secours, se nomme M. le chevalier de la Porquerie. C'est le plus bel homme de la compagnie. Il a plus de six pieds, est corsé à proportion, & annonce tous les talens d'un vrai *débrideur de nones*. Il est reconnu que Madame du Saillant, abbesse de Bon-secours, avoit eu des vues sur lui, qu'il n'avoit jamais voulu remplir, & que c'est par vengeance qu'elle a écrit au Roi.

La Demoiselle Mimi avoit appartenu à M. le Duc de Choiseul, & même avoit été au *parc aux cerfs*, à ce qu'on prétend. Le ministre l'avoit ensuite mariée à un Sr. Dupin, Américain, qui, dès la premiere nuit de ses nôces, s'appercevant qu'il étoit dupe, avoit fait un vacarme du diable, & avoit laissé sa femme, qui s'étoit retirée en couvent. C'est ainsi qu'après bien des recherches les curieux d'anecdotes galantes ont éclairci les caracteres des personnages de celle-ci, & ont constaté toutes les circonstances.

13 *Août* 1771. La Demoiselle Arnoux, si célebre au théâtre par ses talens, & dans le monde par ses bons mots, après s'être égayée aux dépens de tant d'autres, vient de fournir matiere aux rieurs par le mariage le plus sot. Elle a épousé, suivant la rumeur publique, un jeune directeur des menus, sans mérite, & dont le talent consiste à avoir eu l'adresse d'enlacer

à ce point une actrice, coryphée de la ſcene lyrique, & qui d'ailleurs a une fortune aſſurée.

14 *Août*. Hier, l'Académie royale de muſique a donné pour la premiere fois ſur ſon théâtre, *la cinquantaine*, paſtorale en trois actes, annoncée depuis longtems. Les paroles ſont du Sr. Desfontaines, & la muſique du Sr. La Borde. Les unes ont paru auſſi déteſtables que l'autre. Nul intérêt, nul incident dans l'action, nulle élégance, nul eſprit, nul ſentiment dans le poëme; rien de frappant dans l'harmonie; ni enſemble, ni liaiſon dans le tout; point de caractere dans le chant. A un *duo* près, du ſecond acte, tout a paru monotone, triſte, ennuyeux, &c. Les ballets ſeuls ont un peu réveillé les ſpectateurs, & ſans la danſe qui y eſt prodiguée heureuſement, le public n'auroit pu tenir à cette lamentable fête. Outre pluſieurs huées, dont différens morceaux ont été accueillis, l'opéra a fini par un chorus général d'un rire bouffon.

On a été indigné d'apprendre que le Sr. le Gros ayant voulu ſe refuſer au rôle qu'il y joue, comme à un chef-d'œuvre d'ineptie & de mauvais goût, le Sr. de la Borde l'a fait menacer de paſſer une *cinquantaine* au Fort-l'Evêque, s'il ne ſurmontoit cette répugnance, & il a été obligé de chanter.

15 *Août* 1771. Extrait d'une lettre de Londres, du 7 Août 1771...... *Le gazetier cuiraſſé* eſt attribué ici à un nommé Morande, qui

ne s'en cache pas, dit-on. C'eſt bien un livre à renier cependant par les dangers que doit courir ſon auteur, s'attaquant au Roi même, à Madame la Comteſſe Dubarry, à M. le Chancelier, à M. le Duc de la Vrilliere, à M. le Duc d'Aiguillon, à M. Bourgeois de Boynes, à M. l'abbé Terrai, &c. Pour égayer davantage les matieres politiques qu'il traite déjà très leſtement, il y a joint des notices de quantité de filles d'opéra. Ce qui forme une rapſodie très-informe & fort méchante, dans le goût du *Colporteur*. Les anecdotes, vraies ou fauſſes, en ſont quelquefois très-récentes, & il en eſt qui ne remontent pas à plus de trois ou quatre mois avant la naiſſance de la brochure, imprimée il y a environ un mois. Du reſte, elle eſt fort chere, même ici, où elle coûte une guinée.

Le livre eſt précédé d'une eſtampe, qui repréſente le gazetier, vêtu en eſpece de houſſard, un petit bonnet pointu ſur la tête, le viſage animé d'un rire ſardonique, & dirigeant de droit & de gauche les canons, les bombes & toute l'artillerie dont il eſt environné.

16 *Août* 1771. Il paroît un nouveau livre ſous le titre baroque de *l'an deux mille quatre cent quarante, rêve s'il en fût jamais*, avec cette épigraphe: *le tems préſent eſt gros de l'avenir*. LEIBNITZ. La préface eſt écrite d'un ton fier & ſublime. Le reſte eſt une eſpece d'apocalypſe, qui demande beaucoup de diſcuſſion.

17 *Août*

17 *Août.* Le pere Neuville, jéſuite fameux par ſes ſermons, a eu depuis quelque tems la permiſſion de ſe retirer à St. Germain en Laye, retraite qu'il a toujours affectionnée à raiſon d'une quantité de dévotes qu'il y avoit ſous ſa direction, & chez leſquelles il préſidoit. Cet illuſtre prédicateur vient d'obtenir mille écus de penſion ſur l'évêché de Beziers.

18 *Août.* Le Sr. Luneau de Boisjermain, cet irréconciliable ennemi des libraires, dans un de ſes mémoires, dont on a parlé dans le tems, a prétendu avoir à faire contre les entrepreneurs du Dictionnaire Encyclopédique une répétition de la ſomme de 174 livres, 8 ſols, comme perçue injuſtement. Il a ajouté que chaque ſouscripteur ayant à réclamer contre la même extorſion, le total de la dite reſtitution générale monteroit au capital de 1,948,052 livres. Ces entrepreneurs étoient les Srs. Briaſſon, le Breton, feu David & Durand. M. Briaſſon prenant fait & cauſe pour ſes confreres, a rendu chez un commiſſaire plainte de cette calomnie, articulée au mémoire de ſon adverſaire, & dont l'inculpation étoit développée dans un tableau y joint. Il a obtenu un décret d'ajournement perſonnel contre le Sr. Luneau. Celui-ci en a appellé, & l'affaire ſe trouve aujourd'hui pendante au nouveau tribunal. L'accuſé n'ayant pas une grande confiance aux avocats du barreau moderne, a ſollicité la permiſſion de plaider ſon procès lui-même. Cette faveur s'accorde aſſez

difficilement, mais les juges ayant conçu que cette nouveauté leur attireroit beaucoup de monde, & donneroit à la caufe une célébrité qui réjailliroit fur le tribunal, y ont confenti. Le jour eft indiqué au mercredi 21, & l'orateur qui fe fent apparemment les forces néceffaires pour jouer fon perfonnage, fait courir des billets, portant invitation de fe trouver à la chancellerie du palais à huit heures du matin, où fera le fpectacle qu'il annonce.

Il fait favoir auffi qu'il a compofé un mémoire très-profond, plein de recherches favantes & de détails curieux fur la naiffance & la formation du Dictionnaire encyclopédique.

23 *Août* 1771. Le mémoire de M. Luneau de Boisjermain qu'on vient d'annoncer, porte pour titre : *Mémoire pour Pierre-Jofeph-François Luneau de Boisjermain, foufcripteur de l'Encyclopédie, dans lequel il démontre que, fur les* 737 *livres qu'il a payées pour la foufcription de cet ouvrage, dont il eft propriétaire, les libraires affociés pour l'imprimer en* 1750, *doivent reftituer à lui & à chaque foufcripteur,* 174 *livres* 8 *fols par exemplaire, ce qui fera, pour la totalité des foufcripteurs, une reftitution de* 1,948,052 *livres, lesquelles, jointes aux* 682,341 *livres* 16 *fols* 2 *den. de bénéfice qu'ils auront fait après cette reftitution, fur l'argent des foufcripteurs, feront, avec les* 1,158,958 *livres* 3 *fols* 6 *den. dépenfés pour l'impreffion de tout cet ouvrage, les* 3,789,352 *livres, qui auront été payées par les foufcripteurs aux Srs. Briaffon & le Breton,*

pour les 26 volumes de l'Encyclopédie, après la distribution des deux derniers valumes de planches.

Ce mémoire eſt fort ſec, mais très-ſavant ſur la manutention de l'imprimerie, ſur le mécaniſme de cet art, ſur l'induſtrie des imprimeurs. L'auteur le diviſe en deux parties.

Dans la premiere, il établit que les Srs. Briaſſon, le Breton & leurs aſſociés ont ſurpris, de deſſein prémédité, tous les ſouſcripteurs de l'Encyclopédie, ſans qu'ils aient pû ni dû s'en défier, en imprimant cet ouvrage en un plus grand nombre de volumes qu'ils ne l'auroient dû.

Dans la ſeconde, qu'ils les ont également ſurpris, en leur faiſant payer leurs volumes à un prix différent de celui auquel ils les avoient offerts.

D'où il réſulte deux vérités.

L'une, que l'Encyclopédie n'a point été imprimée comme elle devoit l'être.

L'autre, que l'Encyclopédie n'a point été livrée aux ſouſcripteurs au prix auquel elle avoit été promiſe.

Il eſt inutile de ſuivre l'auteur da 'a multitude de ſous-diviſions par leſquelles ı développe ſes propoſitions: il ſuffira de remarquer, que ceux qui voudront ſe mettre au fait de l'imprimerie, ne ſçauroient choiſir un traité de cet art plus détaillé, plus clair & plus profond.

24 *Août* 1771. Une notice abrégée de l'origine & de la formation de l'Encyclopédie, eſt

ce qu'on peut tirer de plus agréable du mémoire de M. Luneau, cité ci-deſſus, & de plus curieux pour toutes ſortes de lecteurs.

En 1743, le Sr. Mills, gentilhomme Anglois, entreprit la traduction de *Chambers* (Dictionnaire Encyclopédique Anglois); il s'aſſocia pour ce travail M. Sellius, natif de Dantzig. Ils eurent beſoin d'un imprimeur, & s'adreſſerent au Sr. Le Breton. Ils ne connoiſſoient pas les formalités, par leſquelles il faut paſſer en France pour mettre un ouvrage ſous preſſe. L'imprimeur ſe chargea de les remplir toutes, & de ſolliciter en leur nom un privilege; mais il ne le fit expédier qu'au ſien.

On fit connoître à Mills cette ſupercherie. L'Anglois ſe plaignit ſi amérement & avec tant d'éclat de l'infidélité de Le Breton, que celui-ci, dans une reconnoiſſance en forme de ceſſion, déclara que le privilege du Dictionnaire de Chambers, quoique ſcellé au nom de Le Breton, appartenoit en toute propriété à Jean Mills.

Mais ce titre même devint bientôt invalide, par un défaut de formalité à laquelle il auroit dû être ſoumis, & dont Le Breton ne prévint pas le traducteur en queſtion.

Par un arrangement ſubſéquent, Mills doué de beaucoup de candeur céda à celui-ci une partie de ſon privilege.

Alors le Sr. Le Breton propoſa à ſon aſſocié d'annoncer par ſouſcription l'Encyclopédie de

Chambers, & dans cette publication il omit les formalités ordonnées, en publiant un Profpectus: formalités qu'il auroit dû connoître; ce qui fit croire cette réticence volontaire.

Le concours des foufcripteurs fut confidérable. Mills crut pouvoir profiter de ces fecours, & il écrivit une lettre à l'imprimeur pour demander un à compte. Pour réponfe, le Sr. Le Breton vint chez l'Anglois à neuf heures du foir, lui fufcita une rixe, &, dans un mouvement de violence, lui appliqua deux coups de canne fur la tête, dont il fut terraffé, & un coup de poing dans l'eftomac. Du moins ce font les faits énoncés par le plaignant dans un *fommaire*, qu'il diftribua dans le tems, après avoir rendu plainte chez un commiffaire & intenté un procès criminel au Sr. Le Breton. L'accufé fut fimplement décrété d'affigné pour être oui au Châtelet; Mills appella au Parlement de ce décret, à caufe de la modicité.

Pendant ce tems Le Breton fe prévalut du défaut de formalités pour faire révoquer le premier privilege, & il en obtint un autre en fon nom. Ce qui fut exécuté le 21 Janvier 1746, pour l'Encyclopédie de MM. Diderot & d'Alembert.

C'eft ainfi que Mills fut dépouillé d'un ouvrage, dont l'idée, le plan, la marche & la premiere exécution lui appartenoient, fans avoir fait d'autre faute que d'avoir contrevenu, fans le favoir, à des réglemens qu'il ne connoiffoit

pas, & pour avoir été induit en erreur par le Sr. Le Breton, ſon imprimeur, qui devoit le diriger; & n'a reçu de ce dernier pour récompenſe que les coups de canne & les coups de poing, dont on a parlé. Cet auteur, malheureux en France, fut obligé de repaſſer en Angleterre; & ſon coopérateur Sellius, ancien profeſſeur à Dantzig, eſt mort à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Tout le monde ſait les autres contrariétés qu'a eſſuyées le fameux Dictionnaire de l'Encyclopédie. Mais on doit à M. Luneau le développement de ſon origine fort embrouillée & qui paroît ainſi bien conſtatée par pieces originales & authentiques. Elles ſont toutes à la ſuite du mémoire.

25 *Août* 1771. Les morceaux de peinture pour le concours au prix ſont expoſés d'hier. Le ſujet eſt le *combat de Minerve & d'Achille en préſence des Dieux.* Il y a trois tableaux asſez bons qui balancent les ſuffrages. On remarque dans tous les trois de la compoſition, de l'expreſſion, du deſſin & de la couleur.

Les bas-reliefs pour le prix de ſculpture ſont inférieurs à ceux de l'année derniere. Il y en a pourtant un qui mérite beaucoup d'attention. Le ſujet eſt *Moïſe qui frappe le rocher, d'où jailliſſent les eaux miraculeuſes.* L'œil ſe fixe d'abord ſur un groupe, compoſé d'une femme qui allaite ſon enfant, & à qui un ſoldat préſente un vaſe plein d'eau, qu'elle avale avec

avidité, & une fille qui s'empresse à faire boire son pere mourant. Ce groupe produit un très-bel effet. On y remarque un Juif qui se précipite, lui & ses habits, dans le ruisseau pour y étancher plus promptement sa soif. De l'autre côté, un soldat gravit sur le rocher, afin de s'approcher de la source. Un de ses camarades sonne de la trompette, comme s'il appelloit les Juifs pour témoins & participans du miracle. Le caractere distinctif de cette composition est une grande unité, & à l'exception de quelques figures à droite, oisives & surchargeant le spectacle, tous les personnages fortifient le sujet principal.

Dans les salles de l'académie d'architecture on a exposé les ouvrages qui ont concouru au grand prix. Le sujet est *un hôpital sur le bord d'une riviere.* Dans quelques-uns on remarque du dessin & point d'exécution: dans d'autres, ni dessin, ni exécution. Il faut distinguer dans le nombre le morceau de M. Regnard. Son projet d'hôpital est de la plus belle distribution. La simplicité est jointe à la noblesse & à l'élégance, l'économie à la grandeur & à la majesté. Les édifices sont séparés les uns des autres, & forment pourtant une masse totale. Tout annonce le raisonnement, le goût, l'utilité & l'effet. Le bâtiment des malades est isolé. Le logement des prêtres, celui des sœurs, celui de l'apothicairerie & celui des garde-meubles, cuisines &c. sont autant de corps de logis à part, qui sans

ſe nuire, ſe communiquent par des galeries qui les raccordent enſemble. Le premier n'étant entouré de rien, eſt rafraîchi ſans ceſſe, du côté du jardin des ſimples & de la riviere, du côté du préau des convaleſcens, du côté de la piece d'eau pour les bains, & du côté du lavoir. De ſorte que cet édifice principal ſe trouve ventilé de toutes parts. Les baſſins d'eau ſe répandent enſuite pour nettoyer toute la maiſon. De plus, la coupe, l'élevation & tous les détails de cet édifice ſemblent rendre l'ouvrage en queſtion bien ſupérieur aux autres (*a*).

26 *Août* 1771. La ſéance publique de l'Académie Françoiſe a eu lieu hier ſuivant l'uſage. M. d'Alembert, au lieu de M. Duclos, qui lui-même étoit à la place de deux autres, a fait les fonctions de directeur, dont M. Duclos avoit pourtant pris le fauteuil. Il a lu une eſpece de préface pour le diſcours dont l'auteur a été couronné. Il a averti le public des regles que les académiciens ſe ſont impoſées pour l'examen des pieces qui concourent, pour le choix de ces pieces, & enfin pour la préférence accordée à celles qui remportent le prix.

Il

(*a*) On a renvoyé à un recueil ſéparé le détail de l'expoſition de cette année, trop étendu & qui, joint à ceux des ſallons de 1767, 1769 & ſuivans, formeront comme un cours de cet art.

Il a lu ensuite le discours en question, dont le sujet étoit *l'Eloge de M. de Fenelon.* On y a trouvé de très-belles choses, mais il n'est pas sans défauts. L'orateur, qui sait lire, en a fait passer de bien médiocres & de bien mal adroites. Quand sa poitrine est fatiguée, il n'a qu'à terminer la phrase où il s'arrête par une certaine inflexion de voix ; aussitôt les auditeurs émerveillés applaudissent à la ronde, & lui donnent le tems de reprendre haleine. Il a fait halte à la seconde partie, & s'est fait donner une bouteille de la liqueur philosophique. Le géometre a bu un verre de son élément, & il est arrivé très-heureusement à la fin.

On savoit d'avance que c'étoit M. de la Harpe qui avoit obtenu le prix. M. Thomas a fait part ensuite au public des extraits du discours de l'abbé Maury, qui a eu l'*Accessit*, & quelques morceaux des autres discours qui ont concouru, où il y avoit des choses assez libres pour les circonstances présentes, & que le lecteur a très-bien fait sentir.

Autre préface de M. d'Alembert, où il venge la philosophie & la géométrie, du reproche qu'on leur fait d'occasionner le dégoût des vers, tandis que c'est aux mauvais poëtes qu'il faut s'en prendre. Il a annoncé que l'académie préférera pour le choix de ses nouveaux mémoires ceux qui auront remporté les couronnes académiques.

Au ſurplus, éloges de M. de Voltaire, de M. le Duc de Nivernois, du Roi de Pruſſe, &c. récit hiſtorique du nombre des pieces de poéſie du concours, (80 & tant) dont la ſeule qui ſe ſoit ſoutenue, a été celle de M. de la Harpe, qui pourtant eſt très froide & ne vaut pas la médaille. Il en a été fait lecture, & la ſéance a fini de la ſorte.

Il eſt remarquable que cette fois-ci M. Duclos, ſur les repréſentations qui lui ont été faites, que la ſéance étant publique ne ſouffroit point d'exception, a crié d'une voix éteinte d'ouvrir la porte à tous ceux qui ſe préſenteroient, avant le commencement de la lecture, & d'en laiſſer entrer tant qu'il en tiendroit dans la ſalle. Le ſuiſſe, qui eſt ſourd, n'a obéi qu'à moitié. Il a ouvert ſeulement la porte de la ſalle d'aſſemblée, & a tenu fermée celle de la premiere entrée. On a attendu aſſez longtems que le public arrivât, mais comme ce public & le ſuiſſe qui le repouſſoit, n'étoient pas prévenus, il n'eſt arrivé des curieux que pour interrompre la lecture.

On a obſervé que M. le Prince de Beauveau étoit à cette ſéance.

Le ſujet du prix de poéſie pour l'année prochaine eſt libre. Celui de proſe pour 1773 eſt l'*Eloge de J. B. Colbert.*

27 *Août* 1771. Le mercredi 21, M. Luneau de Boisjermain s'eſt préſenté à la Tournelle pour

plaider ſa cauſe, ſuivant la permiſſion qu'il en avoit reçue. Le public s'étoit rendu en foule à l'audience. Le Sr. Perrin, avocat aux conſeils, un de ceux qui s'eſt attaché au nouveau tribunal, chargé de la défenſe des imprimeurs, a voulu s'oppoſer à cette innovation. Il a mis dans ſon procédé une chaleur qui a indiſpoſé le public contre lui, & n'a fait que rendre l'orateur plus agréable. M. de Châteaugiron, préſident, a impoſé ſilence au Sr. Perrin. Son adverſaire a commencé ſon plaidoyer avec beaucoup de ſuccès. Il l'a lu: il a débuté par des éloges adroitement diſtribués aux juges, (*Jeſuitico more*; M. Luneau a été Jéſuite) pour le bien de ſa cauſe, & ceux-ci en ont été attendris juſqu'aux larmes.

28 *Août* 1771. Le Sr. Rouelle, chymiſte auſſi renommé que ſon frere, mort l'année derniere, a fait derniérement en préſence de tout ce qu'il y a de plus inſtruit dans ſon art, une expérience auſſi curieuſe que chere. Il étoit queſtion de diſſoudre dans un creuſet des pierres de diamant. Il a parfaitement réuſſi. Elles n'ont laiſſé après elles aucune matiere quelconque, le tout s'étant évaporé, ſans nulle trace de fuſion ni de calcination.

30 *Août*. Depuis qu'on écrit ſur la grande queſtion qui diviſe la nation d'avec ſon Roi, & qui ſembleroit vouloir les diſtinguer l'un de l'autre, on eſt ſurpris de voir encore une nouvelle maniere de la traiter, & l'on ne peut ce-

pendant diſconvenir que la *Lettre ſur l'état actuel du crédit du gouvernement en France, en date du 20 Juin* 1771, ne contienne des choſes très-neuves, ou qui du moins n'ont été qu'effleurées ou touchées indirectement par les parlemens & les politiques qui l'ont agitée.

L'auteur demande; 1°. ſi c'eſt un bien que le gouvernement ait du crédit? 2°. s'il en aura autant par les opérations nouvelles, qu'il en avoit ou pouvoit en avoir auparavant?

Quant à la premiere queſtion, il eſt démontré que, par la poſition reſpective où ſont les Puiſſances en Europe, il faut que la France, non-ſeulement puiſſe ſatisfaire à ſon adminiſtration intérieure, mais encore au rôle important qu'elle doit jouer, & qu'elle ne peut ſuffire à l'une & l'autre que par deux agens puiſſans, dont le premier eſt l'argent, & le ſecond le crédit, quelquefois plus utile que l'autre.

La ſeconde ſe réſout par la définition même du mot *crédit*, qui n'eſt autre choſe que l'opinion établie de la ſolvabilité de l'emprunteur, & la certitude qu'il ne pourra ſe refuſer au rembourſement. Or, l'une & l'autre ſe trouvent anéanties par la deſtruction des principes conſtitutifs de la monarchie & des corps qui en étoient dépoſitaires. . . . . .

Il paroît impoſſible de voir les choſes plus en homme d'état. L'auteur eſt certainement un homme de génie, qui ſait embraſſer d'un coup d'œil une idée vaſte, & la développer ſous ſes

diverses faces. Tout lecteur de bon sens ne peut se refuser à l'évidence de ses axiômes & à la sûreté de ses conséquences. Fasse le ciel que cette nation, rivale de la nôtre, ne profite pas des avantages, malheureusement trop sensibles, qu'elle pourroit tirer de notre état convulsif, ou plutôt que le ministere ouvre les yeux sur les suites funestes & inévitables de ses opérations!

Au surplus, l'ouvrage est fait avec tant de sagesse & de modération, que l'écrivain auroit pu adresser lui-même sa Lettre à M. le Chancelier, sans exciter de sa part d'autre humeur que celle de ne pouvoir y répondre.

30 *Août* 1771. La *cinquantaine* a donné lieu à une épigramme, qui sans être bien aiguisée par la pointe, est d'une belle simplicité grecque & fait anecdote. Il faut sçavoir que l'auteur de la musique est un des entreteneurs de Mlle. Guimard:

Après Rameau paroît la Borde.
Quel compagnon! miséricorde!
Laissez notre oreille en repos:
De vos talens faites-nous grace;
De la Guimard allez compter les os,
Monsieur l'auteur, on vous le passe.

31 *Août*. Les entrepreneurs du colysée ont cherché à réveiller le public par des choses extraordinaires. Ils ont donné le mercredi 28 de ce mois un concert avec écho. Ce n'est autre

chofe que des violons placés dans l'éloignement en haut, & qui repetent les finales des modulations de la voix. Ce genre de fpectacle, exécuté déjà pour la premiere fois le lundi 19, n'a pas eu plus de fuccès la feconde fois que la premiere.

Un homme marchant fur l'eau par le fecours d'un fcaphandre ou cafaque de liege dont il eft vêtu, n'a pas attiré plus de monde le dimanche 25. On a déjà vu cette expérience exécutée plufieurs fois par l'abbé de la Chapelle, & ce n'eft plus une nouveauté.

31 *Août* 1771. Le Sr. Luneau de Boisjermain, après trois féances, a fini hier fon plaidoyer contre les libraires. Depuis longtems on n'avoit vu au palais une affluence de monde auffi prodigieufe. Le public a paru très content de l'orateur, qui à la beauté de la diction a réuni l'élocution la plus pittorefque. Il y a mis ce pathos qui fait toujours un grand effet, & qui, rendu d'une voix caffée & prefqu'éteinte, a produit une fenfation étonnante fur les fpectateurs & a fait pleurer les juges. On affure avoir furpris des larmes à quelques libraires, moins prévenus, fans doute, que leurs confreres, adverfaires de l'orateur. Enfin on s'accorde généralement à convenir que peu d'avocats de l'ancien barreau euffent auffi bien, & qu'aucun n'eût certainement mieux plaidé que cet accufé.

Le Sr. Perrin, ci-devant avocat aux confeils, doit parler pour les libraires, mercredi pro-

chain. Le Sr. Luneau a demandé la replique, & elle lui a été accordée.

Ce même jour on a jugé à la Tournelle une cause du Parlement ancien, qui avoit déjà produit deux mémoires très-plaisans, de la part des Sr. Cocqueley de Chaussepierre & de Lort. Le sujet étoit un chat trouvé mort dans une cave du Sr. Guy, libraire associé de la veuve Duchesne. Cet animal appartenoit au Sr. Boyer, agrégé en droit, qui accusoit la femme de Guy d'avoir tué son chat, en conséquence l'avoit mal-traitée de paroles & injuriée, au point que le mari avoit rendu plainte, &c. Ce sujet, bien digne d'occuper une scene dans la comédie *des plaideurs*, & très-propre à faire voir jusqu'où va le délire de leur engeance, avoit donné lieu aux deux avocats ci-dessus nommés de s'égayer. Le nouveau tribunal qui n'aime point qu'on rie d'une chose aussi grave que la justice, a supprimé ces deux mémoires anciens, a déclaré la procédure du Sr. Guy injurieuse, l'a condamné aux dépens & à dix livres d'amende envers le Sr. Boyer.

3 *Septembre* 1771. Les comédiens Italiens donnent depuis quelque tems *les deux miliciens*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, de la composition du Sr. Frizieri, quant à la musique. Cet auteur est aveugle depuis trois ans.

4 *Septembre.* On a imprimé depuis peu une petite feuille datée de l'hôtel de Sauvigny, le 18 Août 1771, intitulée, *Anecdote du jour.* On

y trouve l'extrait ſuivant d'une lettre de M. le Chancelier à Madame de Sauvigny.

„ J'ai de grandes graces à rendre au ciel de „ me porter auſſi bien & de conſerver ma tête „ dans un travail auſſi pénible que celui qui „ m'occupe tous les jours. Me voilà enfin au „ courant: je finirai à la St. Martin tout ce qui „ n'eſt encore que commencé."

Le reſte n'eſt qu'une plaiſanterie groſſiere ſur un dîné fait chez M. le Premier Préſident Sauvigny, le 17 Août, en commémoration de l'heureux événement de la proceſſion du 15, & ſur un ſouper au même lieu, indiqué au 18, où M. le Maréchal de Richelieu avoit été invité & ne ſe rendit point, ce qui allarma les convives.

5 *Septembre* 1771. Le portrait de M. l'abbé Terrai, contrôleur général, devoit être expoſé au ſallon, mais ce miniſtre s'en eſt défendu ſous prétexte qu'on parloit aſſez de lui.

6 *Septembre*. Les librairus aſſociés à l'Encyclopédie ſe ſont hâtés de publier un mémoire contre le Sr. Luneau de Boisjermain, où ils reprennent encore les cinq objets de diſcuſſion de leur adverſaire. Celui-ci eſt ſigné de Briaſſon, le Breton, & de Me. de Jonquieres, Avocat du barreau moderne. Ils ont jugé à propos de l'étayer d'un ancien mémoire à conſulter dont on a déjà parlé, ainſi que d'une conſultation en date du 7 Janvier 1770, ſouſcrite de quelques avocats célebres. Ce dernier mémoire, en fortifiant la cauſe, atténue prodigieuſe-

ment l'éloquencé de l'orateur actuel. Il n'y a ni ordre, ni clarté, ni ſtyle dans ſon écrit, d'ailleur aſſaiſonné de beaucoup d'injures, qui ſe ſentent encore de l'ancien état de ce procureur métamorphoſé en avocat.

La piece la plus curieuſe eſt une lettre du Sr. Diderot, datée du 31 Août 1771, qui ſert comme d'épilogue à tout ce bavardage. Ce grand philoſophe prétend devoir intervenir dans la cauſe, comme ayant été le directeur de cette entrepriſe littéraire. On eſt fâché de le voir ſe compromettre & s'expoſer au ſoupçon de paſſer pour le ſuppôt & le gagiſte de ces libraires. On ne voit pas quel autre motif raiſonnable a pu le déterminer à ſe donner ainſi en ſpectacle & à jouer un perſonnage, dont il ne peut réſulter qu'un grand ridicule pour lui dans le public.

7 *Septembre* 1771. Peu de tems après le mémoire des libraires, M. Luneau n'a pas manqué de répandre un précis; en réſumant le plaidoyer de ſes adverſaires, il le réduit à deux queſtions, & il prouve, 1°. qu'il a dit vrai, en diſant que les Srs. Briaſſon & le Breton, lui ont fait payer 174 livres 8 ſols de trop.

2°. Qu'il a eu intérêt de dire tout ce qu'il a dit dans ſon troiſieme mémoire & dans le tableau.

C'eſt donc mal à propos que les libraires lui ont intenté un procès au criminel à cet égard.

D'après le détail des vexations & des pertes auxquelles ce procès a donné lieu, le Sr. Lu-

neau conclut à 100,000 livres de dommages & intérêts.

Ensuite il répond à M. Diderot, &, dans une lettre en date du 1 Septembre, commente celle de cet auteur, & le couvre du plus grand ridicule. Il décele d'ailleurs de sa part une mauvaise foi peu philosophique, en déclarant que c'est de M. Diderot qu'il tient tout ce qu'il fait sur l'Encyclopédie; que l'an passé cet homme célebre applaudissoit au courage de l'infatigable ennemi des libraires, lui inspiroit une nouvelle ardeur, lui donnoit des conseils sur la marche qu'il devoit tenir, &c.

M. Luneau, pour plus grand éclaircissement, fait répandre aujourd'hui une feuille servant d'addition au précis, & qui ne mérite aucun détail particulier.

8 *Septembre* 1771. Les parlemens de province depuis longtems frappés de consternation, sembloient dans un silence pusillanime, du moins on ignoroit qu'ils fissent quelque chose pour leur défense; cependant il transpire dans le public des Remontrances du Parlement de Rennes, en date du 26 Juillet. Elles portent non seulement sur l'état actuel du Parlement de Paris, mais encore sur les maux dont l'état est attaqué.

8 *Septembre*. Par arrêt rendu sur délibéré en la Tournelle, & sur les conclusions de M. Vaucresson, Avocat-général, le 7 Septembre 1771, les parties sur l'extraordinaire ont été mises hors

de cour. La demande des libraires en ſuppreſſion des mémoires du Sr. Luneau, jointe à l'affaire civile, faiſant droit ſur les concluſions du miniſtere public, donne acte aux libraires de la déclaration par eux faite du 20 Septembre dernier. En conſéquence les libraires condamnés à remettre dans un mois entre les mains de M. le Procureur général, le mémoire & les pieces juſtificatives, relatives à l'impreſſion & diſtribution de l'Encyclopédie, pour, ce fait, être ordonné ce qu'il appartiendra. Les libraires condamnés envers le Sr. Luneau en tous les dépens pour tous dommages & intérêts.

Tel eſt le prononcé de l'arrêt intervenu hier à la Tournelle, dans le procès entre les libraires aſſociés de l'Encyclopédie & le Sr. Luneau de Boisjermain. L'affluence avoit redoublé: tous les imprimeurs de la rue St. Jacques y étoient & beaucoup de gens de lettres. Les plaidoyers du Sr. Perrin, avocat des premiers, n'ont approché en rien de la beauté de ceux de M. Luneau, qui a encore écraſé ſes adverſaires par une derniere replique.

Les concluſions de M. de Vergès, Avocat-général, étoient abſolument contre M. Luneau. Il concluoit même à la ſuppreſſion de ſes mémoires. Elles n'ont pas été ſuivies, comme on voit, & quoique l'arrêt ne ſoit pas auſſi favorable qu'on l'auroit voulu, les libraires ſont mortifiés; ce qui ne donne pas peu de ſatisfaction aux auteurs de cette capitale.

10 *Septembre* 1771. *Tableau de la conſtitution françoiſe, ou autorité des Rois de France, dans les différens âges de la monarchie.* Cette brochure n'eſt autre choſe que le développement de l'extrait du *Droit public de la France*, par M. le Comte de Lauraguais, dont on a parlé, mais développement fait avec un ordre, une netteté, un enchaînement de preuves & de raiſonnemens, qui eſt pouſſé juſques à la conviction.

Ces âges de la monarchie, ſuivant l'auteur, ſont au nombre de trois.

Il remonte dans le premier juſques à l'origine de la conſtitution françoiſe, juſqu'à ces aſſemblées ou parlemens qui étendoient leur autorité ſur toutes les parties de l'adminiſtration, ſur l'élection de leurs Rois, & qui partageoient avec le Souverain la puiſſance légiſlative. Delà, la réfutation de cette phraſe du préambule de l'édit de 1770...... *Nous ne tenons notre couronne que de Dieu......* de cette autre, du diſcours du Roi au Parlement de Paris, le 3 Mars 1766...... *C'eſt à moi ſeul qu'appartient le pouvoir légiſlatif, ſans dépendance & ſans partage......* L'auteur fait voir comment le Parlement, tel qu'il exiſte aujourd'hui, a été ſubſtitué à l'ancien Parlement, à l'aſſemblée générale de la nation, & comment la nation a laiſſé éclipſer le droit *impreſcriptible* qu'elle avoit de tout tems de concourir à l'adminiſtration politique du Royaume & à la puiſſance légiſlative;

droit qu'elle ne tenoit que d'elle-même, & que nos Rois ne lui avoient pas donné.

Le second âge eſt celui de la formation des loix. Malgré les empiétemens des Rois, la nation conſervoit encore le droit d'y concourir néceſſairement ; droit qui, malgré les divers changemens qu'il a ſubis, n'eſt pas moins certain, inconteſtable, impreſcriptible ; droit qu'elle ne tient pas de ſes Rois, mais de l'eſſence de ſa conſtitution, qui fait partie des loix fondamentales de l'état François, & dont le Parlement doit jouïr avec la même étendue & la même plénitude d'autorité, que la nation en jouïroit elle-même, ſi elle s'aſſembloit encore, & que les loix fuſſent délibérées dans ſon ſein.

Enfin le troiſieme âge eſt celui de la vérification des loix, qui n'eſt pas une formalité de vain cérémoniel, puiſqu'elle dérive du droit du corps entier de la nation de concourir à la puiſſance légiſlative : droit qui prend naiſſance du contrat primordial entre elle & le Souverain, & par lequel elle a déterminé la maniere dont elle vouloit être gouvernée. Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre l'aſſertion que le Parlement la repréſentoit en cette partie, puiſqu'il étoit le ſeul corps qui fît cette vérification, que les Souverains lui avoient déférée & que les peuples ſembloient approuver par leur conſentement tacite.

Toutes les preuves de ce ſçavant ouvrage ſont renvoyées dans des notes, enſorte que rien

n'arrête la rapidité du ſtyle & n'embarraſſe la chaîne des raiſonnemens.

14 *Septembre* 1771. Des bruits ſiniſtres s'étoient répandus ſur le compte de l'auteur de la *Correſpondance ſecrette entre M. de Maupeou & M. de Sorhouet.* Mais une ſuite de cet ouvrage, qui paroît depuis huit jours, atteſte heureuſement ſon exiſtence & ſa liberté. Elle contient douze lettres, & embraſſe un eſpace d'environ ſix ſemaines, depuis le 9 Juin juſqu'au 25 Juillet, date de la derniere épitre. Cette ſeconde partie n'eſt point indigne de la premiere. Elle lui eſt même ſupérieure, par une plus grande quantité de faits & par une réponſe fictive de l'ancien conſeiller au grand conſeil, à qui M. de Sorhouet avoit adreſſé l'apologie du chancelier dans une lettre précédente. Ce magiſtrat indigné repouſſe avec vigueur toutes les offres de ſon confrere : il refute ſes raiſonnemens : il démaſque l'hypocriſie & du héros & du panégyriſte. Il trace d'un pinceau auſſi rapide qu'énergique, le portrait & la vie du premier. C'eſt un Demoſthene qui tonne, qui foudroie, qui écraſe, qui pulvériſe. Son éloquence fougueuſe tranche merveilleuſement avec le ſtyle ironique du reſte de l'ouvrage, & forme un contraste où l'on reconnoît l'art d'un très-grand écrivain. L'adreſſe avec laquelle il a enchâſſé dans cette *correſpondance* une multitude d'anecdotes amenées naturellement & ſans le moindre effort, produit le double effet d'enrichir cette diſſerta-

tion, & de couvrir d'un ridicule ineffaçable le chef & les suppôts de son systême, ou plutôt de soulever contre eux l'indignation générale.

Au surplus, l'auteur continue à y ménager extrêmement M. le Duc d'Aiguillon & tout son parti, comme s'il espéroit qu'il dût un jour détruire celui de M. le chancelier. Il affecte même de rappeller plusieurs anecdotes qui tendroient à semer la division entre ces deux chefs. Quel qu'il soit, c'est un homme très-bien instruit, qui a fouillé dans les secrets de la famille des Maupeou, au point d'en dévoiler qui ne peuvent être sçus que de gens qui lui tiennent de très-près: ce qui fait soupçonner des magistrats du premier ordre, soit comme fabricateurs, soit comme instigateurs de l'ouvrage.

Dans le fait, on est dans la plus profonde ignorance à cet égard; lorsque la premiere partie de cet ouvrage parut, M. de Sorhouet assura qu'il en connoissoit l'auteur, parce qu'il s'y trouvoit des phrases entieres qu'il avouoit pour siennes & dont un seul homme avoit été participant. Il ajouta qu'il auroit la générosité de ne pas le nommer. Le courage avec lequel l'anonyme continue sa *correspondance*, la suite qu'il annonce encore, doivent mettre en défaut les conjectures de ce magistrat, & prouvent qu'il s'est trompé.

17 *Septembre* 1771. L'auteur d'un ouvrage qui a paru sur l'exposition des tableaux au Louvre

en 1769, ſous le titre de *Lettre de M. Raphaël à M. Jérôme*, & qui eut alors un ſuccès prodigieux, ſe diſpoſe à dire ſon avis dans un nouvel écrit ſur l'expoſition de cette année. Mais les peintres, qu'on peut appeller, autant que les poëtes, *genus irritabile*, ſe donnent beaucoup de mouvemens pour prévenir cette cenſure très-redoutable à leur amour-propre. Heureuſement il a mis le Sr. Cochin dans ſes intérêts, en prévenant ce Secrétaire de l'académie de peinture & en ſoumettant ſon manuſcrit à ſa déciſion; en ſorte que ſous peu il eſpere que les obſtacles ſeront levés.

18 *Septembre* 1771. Le buſte de Madame la Dauphine par le Sr. le Moine, ancien directeur & recteur de l'académie, &c. a été expoſé dimanche à Verſailles aux regards de tous les courtiſans, après avoir été vu de toute la famille royale, & de-là tranſporté au ſallon, où ayant été placé ſans aucune diſtinction & ſans annonce il a échappé à la curioſité du peuple, qui n'eſt inſtruit que par la renommée qu'il lui eſt enfin permis d'enviſager la figure de cette auguſte Princeſſe. Ce chef-d'œuvre précieux plaît d'ailleurs aux connoiſſeurs, par toutes les qualités qu'on peut deſirer dans un ouvrage de cette eſpece.

19 *Septembre* 1771. La critique dont on a parlé ſur l'expoſition du ſallon de cette année, a pour titre : *Lettre de M. Raphaël le jeune,*

éleve

éleve des écoles gratuites de deſſin, neveu de feu M. Raphaël, peintre de l'académie de St. Luc, à un de ſes amis, architecte à Rome, &c.

L'auteur ſuppoſe que le Suiſſe de la ſalle ayant entendu la nuit un grand bruit, accourt pour voir ce que c'eſt; mais qu'il eſt bien étonné de trouver les tableaux parlant & ſe chamaillant; qu'il dreſſe procès-verbal de tout, à telle fin que de raiſon.

C'eſt dans ce cadre auſſi neuf que piquant que l'auteur a enchâſſé une critique d'autant plus amuſante, qu'elle eſt plus vive par la tournure ingénieuſe qu'il a choiſie, & cependant moins injurieuſe pour les artiſtes, par la ſuppoſition que la jalouſie dans la bouche d'un rival affoiblit toujours les beautés & groſſit les défauts. D'ailleurs elle eſt moins directe, les perſonnages ne ſe trouvent nommés qu'à l'explication du numéro & comme du ſecond bond.

L'auteur n'a point employé de ces mots techniques & ſcientifiques, qui n'éblouiſſent que les ignorans; ſes reproches, étant fondés ſur le bon ſens & ſur les principes les plus généraux & les plus reconnus, peuvent être appréciés par tout le monde: & s'il s'eſt interdit par-là ces obſervations fines qui ne peuvent partir que de l'amateur le plus éclairé, il s'eſt aſſervi auſſi à une juſteſſe plus grande, pour ne pas s'expoſer à une réclamation dont le cri ſeroit plus univerſel.

Le ſtyle eſt ſimple, l'épigramme y eſt amenée naturellement, les tranſitions ne ſont pas toujours auſſi piquantes & auſſi heureuſes qu'elles pourroient l'être, mais la forme eſt neuve & doit donner beaucoup de vogue à ce petit pamphlet.

On ne doute pas qu'il ne ſoit arrêté inceſſamment & qu'on ne ſe prévale de quelques plaiſanteries mal-interprêtées pour intéreſſer le gouvernement à ſa ſuppreſſion.

20 *Septembre* 1771. *Les réflexions générales*, *&c.* diſcutent les trois points de vue les plus avantageux préſentés par M. le Chancelier comme les objets de ſon nouveau ſyſtême; ſavoir, l'érection des tribunaux plus proches des juſticiables, la ſuppreſſion de la vénalité des offices, la gratuïté de la juſtice.

On prouve que dans le cas même où le chef de la magiſtrature, loin de tendre à l'établiſſement du deſpotiſme, (le terme & la quinteſſence de ce plan, dans lequel tout le reſte n'eſt qu'acceſſoire,) auroit réellement cru parvenir à ces heureuſes fins, il ſe feroit au moins trompé lourdement.

Le développement de cette réfutation eſt trop étendu pour le ſuivre. L'auteur, en s'étayant de pluſieurs raiſonnemens déjà mis en œuvre, creuſe plus loin que les écrivains qui l'ont dévancé dans cette diſcuſſion, & ſemble épuiſer tout ce qu'on peut dire de plus lumineux ſur cet objet.

Après avoir retourné ſous les aſpects les plus favorables le ſyſtême nouveau d'ordre judiciaire; après avoir démontré qu'il n'eſt que fauſſeté, qu'illuſion, chimere, qu'oppreſſion des peuples, que deſtruction de toute juſtice, qu'invention d'intrigue, l'écrivain l'enviſage dans ſon objet capital & véritable: il attaque les aſſertions hardies des différens diſcours du chancelier & préambules d'édits, tendant à fomenter le plan deſtructeur de toutes les loix & de tous les principes & les détruit ſans reſſource. Entre autres choſes très-ſatisfaiſantes qu'on trouve dans le cours de ce livre, le point de l'unité des Parlemens, reconnu par les Rois mêmes, y eſt prouvé par une multitude d'autorités nouvelles qu'on reproduit en lumiere & qui le rendent deſormais hors de toute refutation.

Le ſtyle de cet ouvrage eſt très-véhément: le fond eſt relevé par des peintures vigoureuſes des ſimulacres ſubſtitués aux véritables cours ſupprimées; & la foule de citations, loin de rallentir l'éloquence du diſcours, lui prête encore plus de force: enſorte que le lecteur le plus froid ſe pénetre enfin de l'enthouſiaſme patriotique dont l'auteur paroît animé.

On peut regarder cette brochure comme une ſuite du Maire du palais, mais moins découſue, moins lâche, & plus capable de faire une impreſſion profonde & durable.

21 *Septembre* 1771. L'affaire de M. Luneau, bien loin d'être terminée par le jugement du 7

Septembre, ne fait que ſe compliquer davantage. Quoiqu'elle n'ait pas le caractere d'un procès-criminel, elle acquiert un plus grand degré de célébrité par un nouvel acteur qui veut y intervenir, malgré le peu de ſuccès qu'a opéré ſon apparition dans la derniere inſtance, malgré l'indignation générale des gens de lettres, malgré le ridicule univerſel qu'il s'eſt attiré, il perſiſte à ſe rendre le champion des libraires, & l'on annonce un mémoire auquel il travaille. On conçoit que c'eſt le philoſophe Diderot dont il eſt queſtion. Il ſe prévaut des concluſions de l'Avocat-général Martin de Vaucreſſon. Il faut ſavoir qu'elles étoient abſolument contre M. Luneau & qu'elles portoient ſur trois points: ſur l'inutilité des mémoires de cet adverſaire; ſur la diffamation qu'il avoit répandue contre les libraires, dans un avertiſſement inſéré dans la gazette de Hollande; & ſur la lettre de M. Diderot. Mais M. Luneau, dans une replique qu'il fit ſur le champ avant l'arrêt, prouva qu'il avoit été néceſſité à répandre ſes mémoires, ainſi qu'à avoir recours aux papiers publics pour faire paſſer aux libraires de province & étrangers des renſeignemens qu'il lui étoit eſſentiel de donner, en ſorte que s'il y avoit quelque choſe de tout-à-fait hors d'œuvre, inutile & même déplacé dans cette plaidoirie, c'étoit l'épitre de M. Diderot. C'eſt vraiſemblablement d'après ce dernier coup de lumiere, que les juges abſolument éclairés prononcerent, comme on a vu.

ſoient du *Fils naturel* de M. Diderot. Ce drame doit enfin ſe jouer, & ſera repréſenté jeudi.

25 *Septembre* 1771. Mlle. le Maure ne faiſant plus aucune ſenſation, les entrepreneurs du colyſée ont cherché quelque nouveau ſujet qui pût leur attirer du monde. Ils ont raccroché une Dlle. Bruna, qu'ils ont affichée pour demain jeudi. Ils annoncent que ſes talens ſont connus avantageuſement dans pluſieurs cours de l'Europe, & qu'elle chantera en s'accompagnant du clavecin.

26 *Septembre* 1771. Le mémoire du Sr. Linguet contre M. Foulon, étant le premier qui ait paru depuis la deſtruction du Parlement, mérite quelques obſervations particulieres.

L'auteur l'intitule ſeulement: *Conſultation, délibérée à Luciennes, le 1er Avril* 1771. Il déclare dans le préambule, qu'il n'a plus de caractere ſpécial pour remplir cette fonction, (d'Avocat) mais que la confiance d'un particulier opprimé lui en fait un devoir; que l'édit de Mai dernier l'y autoriſe. Il ajoute:

„ Je vais donc lui prêter mon miniſtere avec „ les égards dûs à ma poſition, à la vérité, & „ plus encore peut-être à un homme puiſſant, „ contre lequel ſe trouve malheureuſement dirigé le premier pas que je haſarde, en rentrant „ dans une carriere devenue plus gliſſante que „ jamais."

On juge par cet exorde que Me. Linguet ne reſte dans le ſilence que pour ne pas aller con-

tre la réſolution unanime de ſes confreres; mais qu'il ne l'approuve pas, qu'il reconnoît la validité des édits enrégiſtrés au nouveau tribunal, puisqu'il s'en prévaut.

La maniere dont il traite le fond de cette conſultation, pour le Sr. Jean-François-Alexandre David, adjudicataire des mines de charbon de terre, ouvertes en Anjou, dans les paroiſſes de Saint Georges, Chatelaiſon & Concourſon, n'eſt pas moins ſinguliere.

Il expoſe ainſi le fait.

„ M. Foulon (ſecrétaire, grand' croix-com-„ mandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-„ Louis, maître des requêtes, intendant des „ finances, & ſeigneur de la Doué, de Con-„ courſon, &c.) chargé de toutes les marques „ de diſtinction que le mérite, le crédit & l'o-„ pulence peuvent procurer; parvenu à un de-„ gré d'élevation qui ne laiſſe, en quelque ſor-„ te, que le miniſtere au deſſus de lui, diſpute „ à un particulier obſcur, ſans emploi, ſans „ reſſources, une propriété que celui-ci a acqui-„ ſe au prix de tout ſon chétif patrimoine. Il „ demande à recueillir ſans frais & ſans riſques „ le fruit de trente ans de travaux, de cent „ mille écus d'avances faites par l'acquéreur, „ ou par ceux qu'il remplace."

Il diſcute enſuite les moyens de forme & de fonds. Il finit ainſi:

„ M. Foulon, on oſe le dire, eſt au moins „ auſſi intéreſſé que le Sr. David, à ce que la

„ de-

C'eſt à la grand' chambre que doit ſe porter l'inſtance du fond, & ce ſera une des premieres cauſes de rôle appellées après les vacances. M. Luneau ſe diſpoſe à continuer de porter la parole pour ſa défenſe.

22 *Septembre* 1771. Ce qu'on avoit prévu eſt arrivé: Mlle. le Maure s'eſt prodiguée ſi mal-à-propos & avec tant de facilité au colyſée, que le public s'en eſt raſſaſié, & qu'elle a perdu toute la célébrité qu'elle avoit acquiſe ſur parole; la plupart des amateurs modernes ne l'ayant jamais entendue, elle ne fait plus aucune ſenſation, & les entrepreneurs de cet établiſſement ſeront obligés de l'éconduire.

23 *Septembre* 1771. Les bruits accrédités depuis pluſieurs mois que le Sr. d'Eon, ce fougueux perſonnage, ſi célebre par ſes écarts, n'eſt qu'une fille revêtue d'habits d'homme; la confiance qu'on a priſe en Angleterre à cette rumeur, au point que les paris pour & contre ſe montent aujourd'hui à plus de cent mille livres ſterling, ont réveillé à Paris l'attention ſur cet homme ſingulier, & ceux qui ont étudié avec lui & l'ont connu dans l'âge de l'adoleſcence, ſe ſont rappellés tout ce qui pouvoit favoriſer ou détruire une telle conjecture, & voici ce qu'ils racontent.

Ils ne ſe rappellent pas en effet avoir jamais eu dans le cours de ſes claſſes, & même hors du college, aucune preuve teſtimoniale de ſa virilité: ils n'ont aucune idée d'avoir jamais fait de

partie de filles avec lui, de lui avoir connu aucune inclination à ce genre de plaisir & de lui avoir jamais vu de maîtresse. Cependant il a toujours eu la figure assez mâle; il s'est livré aux exercices qui caractérisent le plus notre sexe; il aimoit surtout passionnément celui des armes, & s'y étoit perfectionné, au point qu'il est devenu l'origine de sa fortune.

Ce garçon, né d'une famille honnête, étoit commis dans les bureaux de l'intendance. On eut besoin alors de négocier avec la Russie: on étoit dans une sorte de brouillerie ou de froideur avec cette puissance: on n'avoit personne à cette cour. On imagina de chercher quelqu'un qui sans caractere pût y aller, y paroître sans être suspect, gagner la confiance du grand-duc, lui porter des paroles, être désavoué ou avoué au besoin.

On savoit que le grand-duc aimoit beaucoup les spadassins: on s'informa si l'on pourroit trouver quelqu'un distingué dans le genre de l'escrime, qui y joignit quelques connoissances en politique. Le Sr. d'Eon avoit alors fait un livre sur les finances; sa passion pour les armes étoit publique. On le proposa au ministre des affaires étrangeres; on l'agréa; il partit, il y a environ vingt ans: il réussit; il se fit connoître, & de-là son initiation aux négociations dont il a été chargé depuis.

24 *Septembre* 1771. Depuis longtems il étoit question des répétitions que les comédiens fai-

„ demande de ce dernier réuffiffe. Il y va de
„ fon honneur qu'une caufe, dans laquelle on
„ lui reproche une ufurpation injufte, foit exa-
„ minée avec le plus grand fcrupule. Un hom-
„ me tel que lui ne doit chercher fon triom-
„ phe que dans une difcuffion légale, qui en
„ écarte tout foupçon de furprife & d'iniquité.
„ . . . . . S'il ne s'étoit engagé dans cette que-
„ relle que fur de mauvais confeils, d'après une
„ méprife de fes gens - d'affaires, fa propre dé-
„ licateffe doit lui faire fouhaiter de perdre ; il
„ ne fe confoleroit jamais d'avoir arraché au
„ confeil une injuftice, & de fe trouver expofé
„ au foupçon d'avoir abufé de fon crédit pour
„ opprimer un citoyen honnête, qui n'avoit
„ d'autre protection que le bon droit & l'é-
„ quité."

Quoi qu'il en foit, l'arrêt du confeil, du 12 Mai 1771, qui confacroit la prétention de M. Foulon, a été confirmé, & le Sr. David a été débouté de fa demande à revenir par oppofition ou par requête civile contre cet arrêt.

27 *Septembre* 1771. Il paffe pour conftant que fuivant le nouveau fyftême du confeil de nous rendre plus heureux, en ramenant infenfiblement les fiecles d'ignorance, il a été rendu un arrêt le 11 de ce mois, qui ordonne qu'à l'avenir tous livres imprimés ou gravés, foit en françois, foit en latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, venant de l'étranger, payeront à l'entrée du royaume 60 livres par quintal.

Il excepte cependant les manuſcrits & livres imprimés en langue étrangere, venant de l'étranger, qui continueront à jouir de l'exemption générale de tous droits, ainſi que tous livres, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés, ou gravés en langue françoiſe, latine ou étrangere, continueront à jouir pareillement de ladite exception, tant à leur circulation dans les différentes provinces du royaume, qu'à leur ſortie à l'étranger, &c.

28 *Septembre* 1771. Madame Bruna, qui avoit déjà chanté dans un concert particulier, n'a pas eu de ſuccès au colyſée, dont le vaiſſeau, trop vaſte, ne pouvoit laiſſer entendre les ſons de ſa voix, quoique belle & étendue.

29 *Septembre* 1771. Mlle. L*** eſt une fille de qualité qui a des prétentions au bel eſprit & à la philoſophie. Elle tient une eſpece de bureau littéraire chez elle, où préſide M. d'Alembert qui y loge: l'abbé Arnaud, M. Suard, M. Gaillard, M. de la Harpe y dominent en ſecond. Cela a donné lieu aux deux épigrammes ſuivantes. La premiere eſt contre M. d'Alembert, dont le vrai nom eſt *Jean le Rond.* Il faut ſçavoir qu'il eſt membre de l'Académie des Sciences & de l'Académie Françoiſe.

Maître le Rond très-lourdement écrit,
Maître le Rond très-fauſſement raiſonne:
Rien n'eſt plus clair pour quiconque le lit;
Il a pourtant une double couronne.
Maître le Rond au Louvre approfondit
L'art des calculs & juge le génie.

Apprenez-moi, difois-je à fon amie, (*)
Comment cela? Comment! dit Afpafie,
Savant, léger & pefant bel efprit,
N'a-t-il pas droit à chaque Académie?

La feconde roule fur la cabale faite par la même Demoifelle; pour introduire à l'Académie Françoife, au moyen du crédit qu'y a M. d'Alembert, l'abbé Arnaud, M. Gaillard, &c.

Le jour qu'Arnaud fut de l'Académie,
La L'E***, en tirant du fuccès,
Difoit partout, grace à mon induftrie,
Voilà déjà deux grands hommes de faits.
A qui donner la place du génie
A l'avenir? Il nous refte Suard,
Bien lourd, bien froid, comme Monfieur Gaillard;
Et quand enfin la noble compagnie,
Par tant d'affronts fera bien endurcie
Au deshonneur, il nous faudra peu d'art
Pour y gliffer la Harpe & Mélanie.

30 *Septembre* 1771. *Le fils naturel*, de M. Diderot, ce drame imprimé il y a vingt ans, & qui fit beaucoup de bruit à fa naiffance, par fa fingularité, par les prétentions de fon auteur, & par l'éclat avec lequel fes partifans le prônerent, lui avoit dès ce tems occafionné du défagrément. Le Sr. Freron démontra les plagiats du philofophe Encyclopédifte: il fit voir que cette piece étoit de Goldoni, fameux comique Italien. La

---

(*) Mlle. L'E***.

repréſentation que les comédiens François en ont donnée pour la premiere fois jeudi dernier, 26, n'a pas été moins humiliante pour le Sr. Diderot. Ce drame a paru d'une froideur inſoutenable, & a été à la veille de tomber à pluſieurs repriſes. Cependant il eſt annoncé pour dimanche 29, mais avec beaucoup de corrections. Le moment n'étoit pas favorable pour l'auteur, & le ridicule qu'il vient de ſe donner tout récemment dans l'affaire des libraires contre le Sr. Luneau, n'a pas peu contribué à mal diſpoſer le public littéraire en faveur de ſa piece.

Fin du cinquieme volume.